

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 15



1896

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 ET 25, RUE THIERS, 23 ET 25

1896

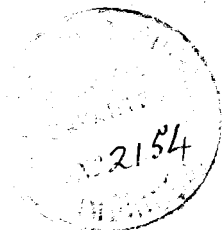
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 15

1896



BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 ET 25, RUE THIERS, 23 ET 25

1896

Per. 8° 12550

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur,
l'Administrateur du Territoire de Belfort,
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. JUNDT, inspecteur général honoraire des ponts et
chaussées, Président.
SCHIRMER, proviseur du Lycée, Vice-Président.
DUBAIL-ROY, Secrétaire.
BARDY Victor, docteur en médecine.
BAUMANN, peintre.
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.
CHAVIN-COLIN, professeur de philosophie au Lycée.
CORBIS, docteur en médecine.
GODARD, professeur d'histoire au Lycée.
MÉNÉTREZ, avocat.
MEYER Lucien, naturaliste.
NARDIN, pharmacien.
ROESCH, pharmacien.
TOUVET Charles, négociant.
VIELLARD Léon, maître de forges, Morvillars.
BECK, bibliothécaire.
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à
Paris.
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Mont-
béliard.

- MM. le général Munier, à Bayonne.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, sénateur.
le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Cestre, conducteur des travaux du Rhin, en retraite,
à Neuf-Brisach.
Bleicher, professeur à l'École de pharmacie, à Nancy.
Bartholdi, sculpteur, à Paris.
Papuchon, colonel du génie, directeur du service de
la télégraphie militaire, à Paris.
Berger Philippe, membre de l'Institut, à Paris.
-

MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ackermann, médecin-vétérinaire, à Delle.
Ardin, Directeur de la Banque de France, à Belfort.
- Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des ma-
nufactures de l'Etat, à Paris.
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre, à Belfort.
Bauzon, négociant, id.
Beck, commandant en retraite, à Belfort.
Beck, bibliothécaire, id.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la Cour d'Appel, Besançon.
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.
Belliard, négociant, à Belfort.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Beloux Abel, propriétaire, à Belfort.
Benner, ingénieur, id.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.
Bentzinger, directeur des écoles, à Giromagny.
Berceot, docteur en médecine, à Belfort.
Bernheim Simon, propriétaire, id.

- MM. Bernot, sous-directeur des Contributions indirectes,
à Belfort.
- Bertin, substitut du Procureur de la République, à
Belfort.
- Berthold, juge au tribunal civil, à Belfort.
- Bétry, vice-président de l'Union belfort^{ne}, à Belfort.
- Billet, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
- Blanchot, ingénieur à la Société Alsac^{ne}, à Belfort.
- Bischof, médecin-major au 11^e hussards, à Belfort.
- Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.
- Blondé Victor, propriétaire, à Belfort.
- Blondé fils, négociant, id.
- Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en
retraite, à Belfort.
- Bock, chef de gare en retraite, à Belfort.
- Bohl, rentier, à Bavilliers.
- Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
- Boigeol Jules, manufacturier, à Giromagny.
- Boigeol Fernand, id. id.
- Bonnaymé, contrôleur principal des mines, en re-
traite, à Belfort.
- Bordes-Gesser, négociant. à Belfort.
- Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
- Boucher, procureur de la République, à Belfort.
- Bourlier, Capitaine au 4^{me} Bataillon d'Afrique, à
Gabès.
- Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'épargne,
à Belfort.
- Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.
- Bourquard, horloger, id.
- Bourquard, professeur à l'école normale de Chau-
mont.
- Bourquard, percepteur, à Belfort.
- Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
- Bourquin, conducteur principal des ponts et chaus-
sées, à Belfort.
- Bredmestre Constant, adjoint, à Giromagny.
- Bretegnier, pasteur, Belfort.
- Briottet (l'abbé), vicaire, id.
- Brun Emile, négociant, à Belfort.

MM. Brunhammer, régisseur de la fab. Dollfus-Mieg, à Belfort.

Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.

Buguet, comptable de l'agence des mines de Blanzy, à Lons-le-Saunier.

Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.

Butzbach, entrepreneur, id.

Cacheux, chef de section aux chemins de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.

Callias, directeur-adjoint de la Société Alsacienne, à Belfort.

Canet Alphonse, banquier, à Belfort

Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.

Canet Gustave, représentant de commerce, à Belfort.

Cerf, négociant, à Belfort.

Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.

Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.

Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.

Chaudel-Page, id. id.

Chaton-Merle, à Belfort.

Chavin-Colin, professeur au Lycée, à Belfort.

Chevalier, négociant, à Colmar.

Chèvre, droguiste, à Belfort.

Clavey Célestin, à Foussemagne.

Clémencet, inspecteur primaire, à Dôle (Jura)

Clerc, vétérinaire au 15^e chasseurs, à Châlons-sur-Marne.

Clerc, instituteur, à Belfort.

Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.

Cœurdane, receveur d'enregistrement, à Belfort.

Cointet, commis principal des postes, id.

Corbis, docteur en médecine, id.

Cordier, architecte, id.

Corduan, empl. des postes et télégraphes, à Jussey.

Coré Georges, professeur au Lycée, à Belfort.

Courtot, pharmacien-major, id.

Coupette Eugène, à Chaumont.

Cousin Paul, fab. d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).

- MM. Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Beau-
court.
Cusin, commissaire de surveillance administrative,
à Belfort.
Cusin, caissier de la Banque de France, à Nîmes.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.
- Dangel, vétérinaire militaire en retraite, à Belfort.
Dantzer, propriétaire, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Dardar, entrepreneur, à Belfort.
Daull, dentiste, id.
- M^{lle} Daval, institutrice, à Beaucourt.
- MM. Déboulet (l'abbé), curé à Magnivray (Hte-Saône).
Delarue, négociant, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Démeusy, propriétaire, à Belfort.
Démeusy, receveur de l'Enregistrement, à Salernes
(Var).
Devillers, lithographe, à Belfort.
Deubel, négociant, id.
Didier, négociant, à Essert.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
Diény, sous-préfet, à Cherbourg.
Dietsch, avoué, à Belfort.
Dirand, géomètre, à Ronchamp.
Diringer Edouard, employé aux forges de Châtenois.
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétai-
res d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Donzé, propriétaire, à Belfort.
Doyen, bijoutier, id.
Dreyfus, imprimeur, id.
Dubail, chef d'état-major, à Remiremont.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
Dujardin, avoué, id.
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à
Belfort.
Drouin, photographe, à Belfort.

- MM. Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Dupont Philippe, propriétaire, id.
Dupont Gustave, id.
Duquesnoy, médecin-vétérinaire, id.
Duvernoy, docteur en médecine, id.
- Eissen, manufacturier, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engelspach, professeur en retraite, à Belfort.
Engel Alfred, manufacturier, id.
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.
- Felber, directeur des écoles, à Belfort.
Feltin, avocat, id.
Feltin, notaire, à Delle.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
- Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.
Fournier François, propriétaire, id.
Fournier, professeur au collège d'Epinal.
Frappier, entrepreneur, à Belfort.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Fricke, négociant, à Belfort.
Frisch, capitaine au 106^e de ligne, à Châlons-sur-Marne.
Fritz-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
- Gaillot, inspecteur du travail, à Belfort.
Gallet Auguste, instituteur, id.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, Belfort.
Garteiser, hôtelier, id.
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, pharmacien, à Massevaux.

- MM. Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.
Gasser, géologue, à Mantoche (Hte-Saône).
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur au Lycée, id.
Geist Alfred, négociant, id.
Geist Ernest, libraire, id.
Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.
Genty, architecte, à Belfort.
George, juge au tribunal civil, à Belfort.
Giorgino, ancien pharmacien, à Colmar.
Gérard, chef d'escadron au 27^e régiment d'artillerie,
à Douai.
Gesser, parfumeur, à Belfort.
Gilles, propriétaire, id.
Girard, maire de Montreux-Château.
Girardey, huissier, à Belfort.
Girardez, négociant, à Lepuix.
Giroud, huissier, à Belfort.
Giry, sous-inspecteur des contributions indirectes,
en retraite, à Belfort.
Godard, professeur au Lycée, à Belfort.
Goffinet, négociant, id.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Greiner, directeur honoraire de la Banque de France,
à Belfort.
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.
Grille, serrurier, à Belfort.
Gros, directeur des Postes et Télégraphes, à Belfort.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
Grosborne Charles, étudiant, à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Monthéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
Gschwind, caissier au Comptoir d'Escompte, à Bel-
fort.
Guillaume, instituteur, à Cravanche.
Guldemann, entrepreneur, à Belfort.
Guth, chef de bureau à la Société Alsacienne, Belfort.

- MM. Haas Joseph, banquier, Belfort.
Haas Prosper, id. id.
Hæffelé, directeur de filature, id.
Harmand, professeur au Lycée, à Nancy.
Hasenclever, lieutenant au 35^e de ligne, Belfort.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Léon, négociant, id.
Hausser, chef de musique au 35^e de ligne, à Belfort.
Henry, géomètre, à Ronchamp.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.
Hechinger, dessinateur, à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à
Nancy.
M^{me} Hildenbrand, propriétaire, Belfort.
MM. Hosatte, directeur des écoles, id.
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-
Château.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaus-
sées, à Belfort.
Huckel, libraire, à Belfort.
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.
Huntzbuchler, instituteur, id.

Ingold (l'abbé), à Colmar.

Jeanneret, professeur au Lycée, à Belfort.
Jenny, percepteur, à Giromagny.
Jundt, inspecteur général honoraire des ponts et
chaussées, à Belfort.
Japy Frédéric, général de division en retraite, séna-
teur du Haut-Rhin, à Paris.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Adolphe, id. id.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henry, id. id.

- MM. Japy René, manufacturier, Beaucourt.
Joachim Joseph, négociant, à Belfort.
Joachim, professeur, à Delle.
Jobin, avoué, Belfort.
Jollibois, dentiste, id.
Jolivet, négociant, id.
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.
Juster Auguste, à Paris.
Juster Louis, agent de change, à Lyon.
Julien, avoué, à Belfort.
- Kauffmann, propriétaire, à Belfort.
Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.
Keller, propriétaire, à Belfort.
Kissel, dessinateur, id.
Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.
Kleinclausz, professeur au Lycée, à Dijon.
Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Köchlin Georges, manufacturier, à Belfort.
Kœhler, négociant, id.
Krœll, pharmacien, id.
Kuntz, sous-intendant militaire en retraite, Paris.
Kubler, directeur du musée d'Altkirch.
- Lablotier fils, propriétaire, à Bourogne.
Lafargue, trésorier général, à Belfort.
Lafosse, propriétaire, à Belfort.
Laloz Paul, avocat, id.
Lamy, médecin, à Petit-Croix.
Lamy, commissaire spécial de police, à Belfort.
Laubser, directeur de la *Société Générale*, id.
Laurent, inspecteur des forêts, à Belfort.
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*,
à Belfort.
- Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.
Lapostolest Noël, propriétaire, id.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Laroyenne, agent d'assurances, à Belfort.

- MM. Launois Adolphe, négociant, Belfort.
Lorillard, capitaine au 35^e de ligne, id.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Le Dérof, professeur au Lycée, à Belfort.
Lehmann Albert, avocat, id.
Lehmann Isidore, négociant, id.
Lépine, propriétaire, id.
Lesmann, conseiller général, à Roppe.
Letterlé, sculpteur, Belfort.
Lévy Michel, négociant, id.
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, id.
Lévy-Nephtalie, négociant, id.
Ley, négociant, id.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à
Giromagny.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Loillier, médecin-major au 35^e de ligne, à Belfort.
Louis, professeur au Lycée, id.
Louvet, employé des contributions indirectes, à
Belfort.
Lux, agent-voyer municipal, à Belfort.
- Macker, docteur en médecine, à Colmar.
Magnié, notaire, à Belfort.
Mahler, sous-inspecteur des chemins de fer de l'Est,
Vesoul.
Maillard, propriétaire, à Belfort.
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.
Maré, capitaine des pompiers, à Belfort.
Marion, commandant au 35^e de ligne, à Belfort.
Marmet, employé à la préfecture, id.
Mathey, directeur d'usine, à Senones.
Marzloff, président du tribunal civil, à Belfort.
Martzloff, propriétaire, à Belfort.
Martz, conseiller à la cour d'appel, à Nancy.

- MM. Mégnin, directeur de filature, à Giromagny.
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C^{ie},
à Belfort.
Meillière, docteur ès-sciences, chef des travaux chi-
miques de l'Académie de médecine, à Paris.
Meignan, agent d'assurance, à Delle.
Ménétrez, avocat, à Belfort.
Ménétrez, lieutenant-colonel au 104^e de ligne, atta-
ché à la maison militaire du Président de la Répu-
blique, à Paris.
Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercelat, sous-ingénieur des ponts et chaussées, en
retraite, à Belfort.
Mercelat (l'abbé), curé, à Bavilliers.
Mercier, instituteur, id.
Mercky, opticien, à Belfort.
Mérot, percepteur, à Seurre.
Metz Arthur, négociant, à Paris.
Métz, représentant de commerce, à Belfort.
Metzger, rabbin, à Belfort.
Metzger, agent général des ventes des houillères, à
Ronchamp.
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'académie, à Annecy.
Meyer Ernest, caissier de banque, à Belfort.
Meyer Lucien, naturaliste, id.
Michel, négociant, id.
Mignerey, professeur au Lycée, id.
Molk, docteur en médecine, à Colmar.
M^{me} Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.
MM. Monséguir (de), colonel d'infanterie de marine, en
retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
Morey, géomètre, à Ronchamp.
Moritz, négociant, à Belfort.
Morlot, propriétaire, id.
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la maison Viel-
lard, à Morvillars.
Muenier Alexis, hommes de lettres, à Vesoul.
Muller, notaire, à Belfort.

- MM. Muller, médecin-vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, id.
Muller Eugène, propriétaire, aux Sables d'Olonne.
Muller, agent d'affaires, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée, id.
Munérot, id. id.
Mussat, médecin-major à l'hôpital militaire, à Belfort.
- Nardin, pharmacien, à Belfort.
Netzer, professeur honoraire, id.
Nicot, relieur, id.
Nicolas, professeur à l'école normale, à Auxerre.
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.
Noël, caporal au 42^e de ligne, id.
- Ollivier, capitaine au 42^e de ligne, id.
Oriez, coutelier, id.
- Page, propriétaire, id.
Pajot, professeur au Lycée, id.
Papillon, capitaine au 9^e bataillon d'artillerie, à Belfort.
- Parisot, lieutenant au 13^e cuirassiers, à Chartres.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.
Pélot, libraire, à Belfort.
Pélot, imprimeur, id.
Petit, employé à la Banque de France, à Belfort.
Petitjean, docteur en médecine, id.
Pfiffelmann, employé, id.
Phelpin, professeur au Lycée, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
- Perot, lieutenant de vaisseau, à Brest.
Pechverty Simon, entrepreneur, à Châtillon-sur-Loire (Loiret).
- Pétard, propriétaire, à Belfort.
Petitclerc, géologue, à Vesoul.
Phetter, lieutenant au 42^e de ligne, à Belfort.
Pezet, comptable, id.

MM. Plubel, professeur à l'école normale, à Belfort.
Pinault, capitaine au 35° de ligne, id.
Piningre, instituteur, id.
Pochard, serrurier, id.
Potdevin, négociant, id.
Porterat, agent de la Compagnie de l'Est, à Meaux.
Pourchot Louis, à Giromagny.
Poussigue, directeur des houillères, à Ronchamp.
Prétet, comptable, à Belfort.
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Raclot, notaire, id.
Renault, agent d'affaires, id.
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.
Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.
Rösch, pharmacien, id.
M^{me} Rösch, institutrice, id.
MM. Rœlly, négociant, id.
Rolland, employé, à Giromagny.
Romond, juge de paix, à Morteau.
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Rosier, professeur au Lycée, id.
Rozier, commis d'inspection académique, id.
Royer, propriétaire, à Montbéliard.
Roy, juge de paix, à Belfort.
Rouche, commis des Postes et Télégraphes, à Belfort.
Rueff Abraham, négociant, à Belfort.

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.
Salomon, négociant, à Belfort.
Sauvageot, instituteur, à Evette.
Schad, entrepreneur, à Belfort.
Schelle, receveur des douanes, à Bourogne.
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.

- MM. Schlatter, pharmacien, à Belfort.
Schirmer, proviseur du Lycée, id.
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.
Scheurer-Sahler Julien, id. id.
Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.
Schmerber Charles, industriel, à Rougemont-le-Château.
Schmidt, brasseur, à Belfort.
Schmitt, libraire, id.
Schneider, maire de id.
Schultz, entrepreneur, id.
Schwæderlé, professeur de musique, à Belfort.
Schwalm, propriétaire, id.
Senger, contrôleur des contrib^{ons} directes, à Belfort
Senglé, conducteur des ponts et chaussées, id.
Sigrist, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
Sombstay, vice-résident de France, à Hanoi.
Sombstay, fabricant de tuiles, à Froidefontaine.
Souché, Vice-Président de la Société de botanique des Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).
Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Steiner, industriel, à Belfort.
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.
Spetz, fondé de pouvoirs de la banque Canet et Lesmann, à Belfort.
Spindler, industriel, à Plancher-les-Mines.
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Rallie-ment*, à Belfort
Stiegler, propriétaire, à Belfort.
Strasser, professeur d'allemand, id.

Taboureau, greffier du tribunal civil, à Belfort.
Taufllieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Tessier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
- Thary, professeur au Lycée, id.
Thiault père, avocat, id.
Thiault Michel, avocat, id.

MM. Thomas, professeur au Lycée, Belfort.
Thomas, employé des postes, id.
Tisserand, architecte, id.
Tisserand, géomètre, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, directeur départemental de l'enseignement
primaire, à Belfort.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au min^{re} des fin^{ces}, à Paris.
Tresch, agent-voyer en retraite, à Giromagny.
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.

Vallet Charles, négociant, à Belfort.
Vallet Auguste, receveur des contributions indirectes,
à Lachapelle-sous-Rougemont.
Vaurs Jules, négociant, à Belfort.
Vautherin, docteur en médecine, à Belfort.
Vautherin, pharmacien, à Paris.
Véchambre, professeur au Lycée, à Belfort.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des douanes, en retraite, à Dijon.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.
Villemain Paul, hôtelier, à Belfort.
Vital, cond^e des ponts-et-chaus. en retraite, à Belfort.
Voiland, id. à Belfort.
Voisinet Jules, propriétaire, à Belfort.
Vuidard, notaire, à Belfort.
Vuillaume, médecin aide-major à l'hôpital militaire
d'Alger.

Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, négociant, id.
Weill, professeur au Lycée, id.
Welté, rentier, id.
Welté Alfred, pharmacien, id.
Wiss, instituteur, id.
Wetstein, Léonard, commis principal des douanes, à
Belfort

MM. Witzmann, lieutenant des douanes coloniales, au
Soudan.

Wisht, capitaine au 151^e de ligne, à Belfort

Wœflin, ancien notaire, à Nancy.

Yvonnet, commissaire-priseur, à Belfort.

Zœpffel, conseiller de préfecture, à Nancy.

Zeller, recteur de l'Académie de Grenoble.

Zeller, instituteur, à Chèvremont.

Zeller René, industriel, à Etuefont-Bas.

Zweifel, ingénieur à la Société Alsac^{ne}, à Belfort.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Abbeville. — Société d'Emulation.
- Aix. — Académie des sciences, agricult^{re} et belles-lettres.
- Albi. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
- Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Société linnéenne du Nord de la France.
Académie des sciences, des lettres et des arts.
- Angers. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société nation^{le} d'agricult^{re}, sciences et arts.
- Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
- Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Avesnes. — Société archéologique.
- Avranches. — Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.
- Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
- Bayonne. — Société des sciences et arts.
- Belfort. — Section des Hautes-Vosges du C. A. F.
- Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérat^{re}.
- Besançon. — Académie des sciences, belles-let^{es} et arts.
Société d'Emulation du Doubs.
Société de médecine.
- Béziers. — Société archéologique, scientifique et littérai^{re}.
Société d'études des sciences naturelles.
- Blois. — Société des lettres et sciences de Loir-et-Cher.
- Bône. — Académie d'Hippone.
- Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
- Bordeaux. — Acad^{ie} nation^{le} des scien^{ces}, bel^{es}.let^{es} et arts.
Société archéologique.
- Brive. — Société scientifique, historique et archéologique.
- Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société française d'archéologie.
- Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

- Cambrai. — Société d'Emulation.
- Cannes. — Société scientifique et littéraire.
- Chambéry. — Société savoisiennne d'hist^{re} et d'archéolog^{ie}.
- Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
- Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.
Société des scien^{ces} natu^{res} de Saône-et-Loire.
- Châteaudun. — Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et arts).
- Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
- Cherbourg. — Société nationale académique.
- Coutances. — Société académique du Cotentin.
- Digne. — Société scientifique et littéraire.
- Dijon. — Académie des belles-lettres.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
- Douai. — Société d'agricul^{ture}, sciences et arts du Nord.
- Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques.
- Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.
- Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges.
- Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
- Gap. — Société d'études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
- Grenoble — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
- Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- Langres. — Société historique et archéologique.
- Laon. — Société académique.
- Lille. — Société industrielle du Nord de la France.
- Limoges. — Société botanique du Limousin.
- Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
Revue linnéenne, rue Confort, 11.
Société botanique.
- Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.

- Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
Marseille. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Meaux. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts
de la Lozère.
Montauban. — Académie des sciences, belles-lettres et
arts de Tarn-et-Garonne.
Société archéologique de Tarn-et-Garon^{ne}.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, société historique et archéolo-
gique du Forez.
Moulins. — Société d'Emulation et des beaux-arts du
Bourbonnais.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Société de géographie de l'Est.
Société d'arch^é lorraine et du musée historiq^e.
Société des sciences.
Annales de l'Est.
Société lorraine de photographie.
Nantes. — Société archéologique.
Société des sciences naturelles de l'Ouest de
la France.
Narbonne. — Commission archéologique.
Nice. — Société des sciences, lettres et arts des Alpes
Maritimes.
Nîmes. — Académie du Gard.
Société d'étude des sciences naturelles.
Niort. — Société de statistique, sciences et arts des
Deux-Sèvres.
Société botanique des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres
et arts.
Pau. — Société des lettres, sciences et arts.
Paris. — Société nationale des antiquaires de France
(Musée du Louvre).
Société philomatique, rue des G^{ds}-Augustins, 7.
Société d'anthropologie, rue de l'École de Méde-
cine, 7.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.

- Paris. — Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Mélusine (recueil de mythologie, traditions et usages).
- Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
- Poligny. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Le Puy. — Société d'agricult^{re}, sciences, arts et comm^{er}.
- Quimper. — Société archéologique du Finistère.
- Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
- Rochechouart. — Société : les amis des sciences et arts.
- La Rochelle. — Société des sciences naturelles.
- Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
- Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
- Roubaix. — Société d'Emulation.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
- Saintes. — Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
- St-Dié. — Société philomatique.
- St-Dizier. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.
- St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie et sciences de la Loire.
- St-Jean de Maurienne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.
- St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- St-Quentin. — Société industrielle.
- Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Senlis. — Comité archéologique.
- Sens. — Société archéologique.
- Soissons. — Société historiq^e, archéologiq^e et scientifique.
- Toulon. — Académie du Var.

- Toulouse. — Société d'histoire naturelle.
Société archéologique du Midi de la France.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Tours. — Société archéologique de Touraine.
Société d'agricult^{re}, sciences, arts et bel^{les}-lett^{res}.
- Valence. — Société d'archéologie et de statistique.
- Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Vannes. — Société polymatique du Morbihan.
- Versailles. — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
- Vervins. — Société archéologique.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.
- Vitry-le-François. — Société des arts et des sciences.

ÉTRANGER

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
- Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Institut national genevois.
- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
Société vaudoise des sciences naturelles.
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique.
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
- Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
- Soleure. — Naturforschende Gesellschaft.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Lotrigen.
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmæler im Elsass.
Universitæts und Landesbibliothek.
- Washington. — Smithsonian Institution.

RÉUNION GÉNÉRALE DU 22 MARS 1896

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS,

A notre dernière réunion générale, votre Comité, dans le but d'assurer à la Société, la propriété de ses acquisitions, avait proposé à l'assemblée une modification en ce sens de l'article 11 de nos statuts. Cette addition fut non seulement ratifiée, mais donna encore lieu à une importante discussion relative au montant de la cotisation annuelle qui semblait trop minime, eu égard aux frais généraux.

Plusieurs membres ayant fait observer que notre bulletin qui, aux débuts de la Société, paraissait seulement tous les deux ou trois ans, était actuellement édité chaque année, toujours plus important en raison des gravures, cartes et plans accompagnant le texte et absorbait ainsi une grande partie des ressources, proposèrent de porter la cotisation de 3 à 5 fr., afin de compenser l'augmentation de dépenses qui en résultait. Cette motion, quoique vivement combattue par d'autres membres, fut néanmoins acceptée par l'assemblée qui vota le principe de cette augmentation.

C'est pour donner satisfaction aux partisans du maintien de la cotisation à 3 fr. que votre Comité a pensé qu'il convenait d'apporter une certaine distinction dans l'application de cette nouvelle mesure qui pouvait troubler d'anciennes et respectables habitudes.

En conséquence, il a été décidé, qu'à partir de ce jour, tout nouvel adhérent à la Société paierait la cotisation de 5 fr. ; quant aux anciens membres, ils auront la faculté de rester au taux primitif de 3 fr. Pour jouir de cette faveur, il suffira de prévenir le Président de la Société de ce désir

(du reste, une circulaire explicative sera adressée en temps utile à chacun des membres).

La situation générale de la Société d'Emulation est toujours bonne et le Bulletin qui est la manifestation de sa vitalité indique suffisamment que tous nos efforts tendent à mériter une place honorable dans le mouvement intellectuel.

Nous avons été aidés dans notre tâche cette année, comme les précédentes, par de nombreux et dévoués collaborateurs qui ont contribué dans la plus large et la meilleure part aux résultats obtenus. Qu'il nous soit permis de leur adresser ici nos plus sincères remerciements et d'exprimer l'espoir que leur précieux concours nous restera encore longtemps acquis.

Nos réunions trimestrielles sont très suivies. Nous faisons encore un pressant appel aux personnes que le culte du passé intéresse, pour les prier de rechercher et de nous communiquer ce qu'elles pourraient posséder en pièces et documents anciens se rattachant autant que possible à Belfort et ses environs. Tout ce qui nous parviendra à ce sujet sera accueilli avec une vive reconnaissance.

On sait que nos salles de Musée sont tellement exigües qu'il n'est plus possible d'accroître nos collections. Il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si nos acquisitions, en 1895, ont été subordonnées à ce défaut de place. Depuis plusieurs années, nous ne cessons d'émettre le vœu de voir cesser un état de choses si préjudiciable au développement normal d'un établissement si éminemment utile. Grâce à la sollicitude de notre municipalité, cette situation précaire va s'améliorer. En effet, M. le Maire vient de nommer une commission dans laquelle sont entrés plusieurs membres de notre Comité et qui a été chargée des voies et moyens pour arriver à une solution pratique de la question. Nous avons tout lieu d'espérer que, sous peu, notre Musée reprendra son mouvement progressif.

Bibliothèque. — Parmi les acquisitions faites pour la

bibliothèque, nous citerons : l'Armée de l'Est par Grenest, 1 vol. ; l'Alsace-Lorraine et l'Armée française par Nicod ; Le bassin houiller de Ronchamp par Trauttmann ; Essai d'une faune historique des mammifères de l'Alsace par Gérard ; *Historia plantarum alsaticarum* de Mappus, 1742, 1 vol. in-4° ; Grégoire et l'église constitutionnelle d'Alsace par Ingold ; les 19^e et 20^e vol. de la Grande Encyclopédie ; Description topographique et statistique du Ht-Rhin par Peuchet, 1810 ; Armorial des villes et communautés de la Franche-Comté par Dey ; Des métamorphoses et modifications survenues dans certaines roches des Vosges par Puton ; Esquisse de la géologie des Vosges par de Billy ; Statistique géologique et minéralogique du Doubs et du Jura par Résal ; le 20^e fascicule des antiquités grecques et romaines ; Mémoires historiques sur la Franche-Comté par Duronzier ; Recherches sur les incursions des Anglais et des Grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne au 14^e siècle par Finot ; Journal d'un Moblot au siège de Belfort par Victorin ; Les Annales franc-comtoises et la Revue d'Alsace de 1895.

Musée. — Notre collègue, M. Tournesac nous a fait don d'une gravure représentant le siège d'Héricourt en 1636 ; M. Voulot nous a envoyé un couteau et un nucleus en obsidienne, objets préhistoriques provenant du Mexique. Les fouilles ont été recommencées aux grottes de Cravanche durant l'hiver 1894-95, grâce à une subvention de 300 fr. accordée par l'Association française pour l'avancement des sciences à M. Dubail-Roy et une autre de 200 fr. donnée par la Société d'Emulation. Divers objets ont été exhumés, entre autres un polissoir en grauwacke, de forme carrée de 115 ^m/_m de longueur sur 15 d'épaisseur. Les deux faces portent une rainure profonde de 5 à 6 ^m/_m, très caractéristique, produite par le frottement des instruments à polir ; une hachette en aphanite, deux instruments et bois de cerf, avec une des extrémités taillée en biseau, l'un de 22 cent. de long, percé aux 2/3 de la longueur d'une

ouverture à section elliptique de 25^{m/m} sur 12 ; l'autre, de 125^{m/m} était également percé d'une ouverture circulaire de 1 cent. de diamètre. Ce dernier avait déjà subi une perforation apparente qui avait cassé le bois et forcé l'ouvrier à en faire une seconde. Ces deux objets devaient être emmanchés et servir de haches. Ils seront placés dans la vitrine spécialement affectée aux trouvailles faites aux grottes de Cravanche.

Bulletin. — Le Bulletin de 1896 est à l'impression. Les articles suivants y prendront place : Règlement colonger de St-Nicolas et les Correspondants de Grandidier, par l'abbé Ingold ; Châtenois, par H. Bardy ; Perturbations atmosphériques dans la première moitié du 18^e siècle, par Herbelin ; Contribution à l'étude des Desmidiées, par Roesch et Meyer ; Les chapelles aux alentours de Masevaux, par Gendre ; Glossaire du patois de Châtenois, par Vautherin ; Contribution à la flore des environs de Belfort, par Bonnaymé ; Brace et les origines de Belfort, par Dubail-Roy.

Situation de la Société. — A la fin de 1895, notre Société comptait 11 membres honoraires et 493 titulaires ; nous correspondons avec 156 sociétés savantes de France et de l'étranger.

Depuis notre dernière réunion, la mort a fait des vides dans nos rangs. Nous avons à regretter les décès de MM. Comte-Cogno, Joachim Camille, Zeller Simon, Docteur Bernard, Schmidt, Dirwell, Mayer Léon, Clément et Rey.

Notre situation financière est toujours satisfaisante. A la fin de l'année 1894, nous n'avions qu'un excédent de 17 fr. ; il s'élevait au 31 décembre 1895 à 258 fr.

M. Kauffmann, trésorier, rend compte de la situation financière au 31 décembre 1895.

Recettes

Excédent de 1894	16 98
Subvention du département au Musée	200 »
» » à la Société archéologique	300 »
» de la ville	500 »
Vente d'un Bulletin N° 6	2 »
Cotisation des sociétaires (493)	1479 »
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne.	22 80
	<hr/>
	2520 78

Dépenses

Gardien du Musée (4 mois).	34 »
Allocation à l'aide bibliothécaire.	400 »
Achat de livres, publications et ports	201 95
Reliure	26 »
Impression et port du Bulletin	1259 80
Recouvrement des cotisations.	56 95
Travaux de fouilles aux Grottes de Cravanche et Offe- mont	205 »
Frais de secrétariat	44 60
Imprimés et fournitures diverses.	33 50
	<hr/>
	2261 80

Recettes 2520 78

Dépenses. 2261 80

Excédent. 258 98

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

Le Président met aux voix la proposition suivante : A partir du 1^{er} janvier 1896, la cotisation annuelle est portée de 3 à 5 fr. Néanmoins, elle est exceptionnellement maintenue à 3 fr. pour les anciens membres qui feront spécialement la demande. Cette proposition est adoptée.

L'assemblée procède au renouvellement partiel des membres du Comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Bonnaymé, Chavin-Colin, Godard et Nardin, membres sortants et M. Meyer Lucien, en remplacement de M. Merle, démissionnaire.

BIBLIOTHÈQUE

Acquisitions faites en 1895

ACHATS

- L'armée de l'Est, par Grenest, 1895, 1 vol.
- L'Alsace-Lorraine et l'armée française, par Nicot et Pardiellan, 1 vol.
- Le bassin houiller de Ronchamp, par Trautmann (extrait des études sur les gîtes minéraux de France), Paris, 1885, 1 vol. in-4°.
- Essai d'une faune historique des mammifères de l'Alsace, par Gérard, 1 vol.
- Marci Mappi (Mappus) Med. D. Historia plantarum Alsaticarum, Strasbourg, 1742, 1 vol. in-4°.
- Grégoire et l'église constitutionnelle d'Alsace, par Ingold, 1894, 1 vol.
- Grande Encyclopédie, 19^e et 20^e vol
- Histoire de Jeanne de St-Remi, comtesse de la Motte, 1786, 1 vol.
- Description topographique et statistique du Ht-Rhin, par Peuchet et Chanlaire, Paris, 1810, 1 brochure.
- Armorial des villes et communautés de la Franche-Comté, par Dey, 1865, 1 broch.
- Des métamorphoses et modifications survenues dans certaines roches des Vosges, par Puton, Paris, 1838, 1 broch.
- Esquisse de la géologie des Vosges, par de Billy, Epinal, 1850, 1 brochure.
- Statistique géologique et minéralogique du Doubs, par Résal, Besançon, 1864, 1 vol.
- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 20^e fasc.
- Mémoires historiques sur la Franche-Comté, par Duronzier, Besançon, 1833, 1 vol.
- Recherches sur les incursions des Anglais et Grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne au 14^e siècle, par Finot, Vesoul, 1874, 1 broch.
- Journal d'un Moblot au siège de Belfort, par Pascal Victorin, 1895, 1 vol.
- Annales franc-comtoises, 1895, 6 liv.
- Revue d'Alsace, 1895, 4 liv.

DONS

- Contribution à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace (Extrait du Bulletin de la Société géologique de France), par Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.
- Recherches sur la structure du gisement de fer pisolithique de France, par Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.
- Biographie du D^r Faudel, par Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.
- Annuaire du Club Alpin Français, 1893, 1 vol., don.
- Note sur les tufs calcaires de Kiffis, par Fliche, Bleicher et Mieg, 1 broch., don de M. Bleicher.
- Supplément aux Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace, par Faudel et Bleicher, 1894, 1 broch., don de M. Bleicher.
- Le général Haxo, par Henri Bardy, St-Dié, 1895, 1 broch., don de l'auteur.
- Sur l'organisation des Chéloniens, par le D^r Vautherin, 1 vol., don de l'auteur.
- Des graines du Croton tiglium, par le D^r Vautherin, 1 vol., don de l'auteur.
- Ballon d'Alsace, Bussang, St-Maurice, Vosges méridionales, 1895, 1 vol., don de M. Dubail-Roy.
- Sur quelques perfectionnements apportés à la préparation et à l'étude de plaques minces de roches sédimentaires calcaires, par Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.
- Sur les ossements fossiles d'une fissure de la carrière de Villey St-Etienne, par Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.
- Mémoire historique sur les hôpitaux de Belfort, 1895, 1 vol., par l'abbé Humbrecht, don de l'auteur.
- La turbine à vapeur de Laval, par Sosnowski, 1 broch., don de l'auteur.
- Diarium de Murbach (1671-1746), par Angel et Aug. Ingold, 1894, 1 broch., don des auteurs.
- Dom Anselme Berthod, par Ingold, 1895, don de l'auteur.
- Deux bénédictins alsaciens, par Ingold, 1895, 1 broch., don de l'auteur.
- Le général Haxo (note complémentaire), par Henri Bardy, 1 broch., don de l'auteur.
- Bulletin du Club Alpin Français, 1890, 8 liv., don d'un anonyme.
" " " 1894, 9 " "

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1893, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Caen, 1894, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres et sciences de St-Dizier, 1892, 1893, 1894, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1893, 1 vol.
- Comité archéologique de Senlis, 1893, 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 1894, 4 fasc.
- Bulletin de l'Académie du Var, 1894, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Metz, 1891-92, 1 vol, 1892-93, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie delphinale, 1893, 1 vol.
- Les études orientales à la Société d'histoire de Genève, par Favre, 1 broch.
- Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève, tome 3, livr. 4, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'histoire de Genève, tome 1, livr. 4, 1 fasc.
- Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 1893, 1 vol.
- Bulletin de la Société historique de Langres, 1^{er} Déc. 1894, 1 livr.
- Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Besançon, par Castan, 1893, 1 vol.
- Mémoire du Congrès archéologique de France, 1890, 1891, 2 vol.
- Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 1894, 7 livr.
- Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, 76^e session, 1893, 1 fasc.
- Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1893, 1 vol.
- Compte rendu des travaux de la Société helvétique des sciences naturelles, Lausanne, 1893, 1 fasc.
- Annales du Musée Guimet : la Corée par le colonel Chaillé, 1894, 1 vol.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 4^e série, tome 2, 1894, 1 vol.
- Bulletin du musée historique de Mulhouse, 1895, 1 vol.
- » de la Société lorraine de photographie, Sept^e 1894, 1 liv., N^o 1, 2, 3, 4, 3 liv.

- Mémoires de la Société archéologique lorraine, tome 44, 1894, 1 vol.
- Procès-verbaux de la Société des lettres et sciences de l'Aveyron (XVI), 1894, 1 vol.
- Revue historique et archéologique du Maine, tome 36, 1894, 2^e semestre, 1 vol., 1895, 1^{er} semestre, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9^e série, tome 6, 1894, 1 vol.
- Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire, tome 33, 1894, 1 vol.
- Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome 25, 1894.
- Revue agricole, scientifique et industrielle de Valenciennes, tome 44, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1^{er} semestre de 1894, 1 vol., 2^e semestre de 1894, 1 vol.
- Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome 15, 1^{er} liv., 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 27^e année, 1894, 1 vol.
- Catalogue de la bibliothèque de la Société des sciences de Nancy, 1 fasc.
- Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 2^e fasc de 1894.
- Annuaire de la Société philotechnique de Paris, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Thierache (Vervins), tome 15, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'études scientifiques de Draguignan, tome 19, 1892-93.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, N^o 25, 1894.
- Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France, tome 12, 1894-95, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 1^{er} sem. 1895, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, Avril à Septembre 1893, 2 fasc., Janvier-Mars 1894, 1 fasc.
- Smithsonian Report, 1893, 1 vol.
- Bulletin de la Société de botanique des Deux-Sèvres, 1894, 1 vol.
- » » industrielle de St-Quentin, N^o 40, 1894, 1 fascicule.

- Mémoires de la Société d'agric^{re}, sc^{ces} et arts d'Angers, 1894, 1 vol.
Annuaire de la Société d'histoire de France, 1894, 1 vol.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de
Besançon, 1894, 1 vol.
Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1894-95, 1 vol.
Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1893, 1 vol.
Bulletin de la Section des Hautes-Vosges du Club Alpin Fran-
çais, N° 7, 1894, 1 broch
Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune,
1893, 1 vol.
Les Reclus de Toulouse sous la Terreur, par de Bouglon, 2 vol.,
Toulouse, 1895.
Mémoires de la Société éduenne, tome 22, 1894, 1 vol
Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bour-
bonnais, Octobre 1894, 1 fasc.
Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen in Elsass-
Lothringen im Jahre 1893, 1 fasc.
Revue médicale de Franche-Comté, Mars 1895, 1 broch , Avril
1895, 1 broch.
Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, 2°
série, tome 3, 1894, 1 vol.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de
l'Yonne, 1894, 1 vol.
Bulletin de la Société des études du Lot, tome 19, 1894, 4 fasc.
Congrès archéologique de France, Orléans, 1892, 1 vol.
Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1894-95, 1 vol.
Table décennale de la Société d'ag^{re} de la Lozère, 1880-89, 1 liv.
Mémoires de la Société académique du Cotentin, tomes 9 et 10.
1893 et 1894, 2 vol.
Bulletin de l'Académie delphinale, 1894, 1 vol.
Les Chartes de St-Bertin (Société des antiquaires de Morinie),
par l'abbé Bled, 1895, 1 vol.
Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3^e et 4^e trim.
de 1894, 1^{er} et 2^e trim. de 1895, 2 fasc.
Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et
arts de Rouen, 1893-94, 1 vol.
Bulletin de la Société archéologique de Narbonne, 1^{er} sem. et
2^e sem. de 1895, 2 vol.
Bulletin de la Société pour la conservation des monuments his-
toriques d'Alsace, 2^e série, tome 17, 1895, 1 vol.

- Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,
Nov. 1894 à Mars 1895, 1 fasc., Mars 1895 à Juillet 1895, 1 fasc.
- Bulletin du Comice agricole de la Loire-Inf^{re}, Juil. 1895, 1 broch.
- Liste des membres titulaires, honoraires, résidants, correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des Sociétés savantes des départements, 1895, 1 broch.
- Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes de 1895. 1 broch.
- Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers, 1894, 1 vol.
- Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1892, 1893, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'hist^{re} naturelle de Colmar, 1891-94, 1 vol.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1894, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1894, 1 vol.
- Annales de la Société botanique de Lyon, 4^e trim. de 1894, et 1^{er} trim. de 1895, 2 fasc.
- Annales du Musée Guimet : Voyage dans le Laos par Aymonier, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1894, 1 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1^{er} et 2^e trim. de 1894, 1 fasc., 3^e et 4^e trim. 1 fasc., 1^{er} et 2^e trim. de 1895, 1 fasc.
- Recueil de l'Académie des sciences et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, 1892, 1 broch., 1893, 2 broch., 1894, 2^e partie, 1 broch.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, 1891-92, 1 vol.
- Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tomes 13 et 14, 2 vol.
- Annales du Musée Guimet : Roman coréen.
- Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, tome 4, 1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, 1893-94, 3 fasc.

- Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1894, 2 vol, 2 exempl.
Album archéologique de la Société des antiquaires de Picardie,
10^e fasc., 1895, in-4^o.
Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1894,
1 vol.
Compte rendu des travaux de la Société helvétique des sciences
naturelles réunie à Schaffhouse, 1894, 1 fasc.
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Or-
léans, 1894, 1 vol.
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la
Marne, 1894, 1 vol.
Mémoires de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1894, 1 vol.
Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des
sciences, 1^e fasc. de 1895.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1894, 1 vol.
Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1^{er}, 2^e, 3^e
trim. de 1894, 3 fasc.
Mémoires de la Société d'histoire de Châlon-sur-Saône, tome 8,
1^{re} partie, 1 fasc.
Recueil des mémoires sur le Forez, publié par la Société : *La
Diana*, tome II, 1895, 1 vol.
X. Bericht über die Thätigkeit der Naturforschenden Gesell-
schaft in Solothurn, 1 brochure.
Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Loth-
ringens XI. Jahrg., 1895, 1 vol.
Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 3^e série, tome
I, 1^{er} livr., 1895, 1 vol.
Bulletin de la Société des études des Hautes-Alpes, 4^e trim. de
1894, 1^{er}, 2^e, 3^e de 1895, 4 fasc.
Bulletin de la Société géologique de France, 16 n^{os}.
» » industrielle de Rouen, Sept. et Déc. 1894,
2 fasc. ; Janvier à Octobre 1895, 5 fasc.
Bulletin de l'Alliance française, Oct. à Déc. 1894, 1 fasc. ; Jan-
vier à Novembre 1895, 4 fasc.
Bulletin de la Diana, Avril à Déc. 1894, 2 fasc. ; Janvier à Avril
1895, 2 fasc.
Bulletin du Syndicat agricole de Meaux, 1895, 10 n^{os}.
Mélusine, Nov. et Déc. 1894, 1 fasc. ; Mars à Oct. 1895, 4 fasc.
Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, 1895, 14 n^{os}.
» » archéologique du Finistère, 12 n^{os}, 1895.

- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, Avril à Déc.
1894, 9 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 3^e et 4^e fasc.
de 1894 ; 1^{er}, 2^e et 3^e fasc. de 1895.
- Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, Nov. à Déc.
1894, 1 fasc. ; Janvier à Juin 1895. 5 fasc.
- Revue scientifique du Limousin, 1895, 11 n^{os}.
- Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin histo-
rique et philologique, n^o 1 de 1893 ; n^o 1 et 2 de 1894 ; n^o 3 et
4 de 1894 ; Bulletin archéologique. 1894, 1^{er} liv. ; Bulletin des
sciences économiques et sociales 1894, 1 vol. ; 1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société dunoise, Janvier à Octobre 1895, 3 fasc.
» de l'Association philotechnique, 1895, 7 n^{os}.
- Revue historique et scientifique du département du Tarn, Nov.
Déc. 1894, 1 fasc. ; 1895, 4 fasc.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 4^e trim. 1894 ; 1^{er}
et 2^e trim. de 1895, 1 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, Oct. Déc.
1894, 1 fasc. ; Janvier à Sept. 1895, 3 fasc.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la
France, 4^e trim. de 1894, 1^{er}, 2^e et 3^e trim. de 1895, 4 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n^o 2, 3 et 4
de 1894, 3 fasc. ; n^o 1 de 1895, 1 fasc.
- Bulletin de l'Académie d'Hippone, 2 liv.
- Revue de l'Avranchin, n^o 4 de 1894, n^o 1 et 6 de 1895, 3 fasc.
- Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, n^o 115,
116 et 117. 3 fasc.
- Bulletin de la Société académique de Poitiers, Juill. Déc. 1894,
1 livr. ; 1^{er} trim. de 1895.
- Bulletin de la Société des amis des sciences de Rochechouart,
tome 6, n^o 5, Janvier à Juillet 1895, 4 n^{os}.
- Bulletin de la Société historique de l'Orne, 4^e trim. de 1894 ; 1^{er}
2^e et 3^e fasc. de 1895. 3 fasc.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes ;
n^o 4 de 1894, 1 fasc. ; Janvier, Juin 1895, 1 livr. ; n^o 3 de 1895.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lo-
zère, Février à Août 1895, 3 livr.



RÈGLEMENT COLONGER

du Prieuré de S. Nicolas-des-Bois

1448 (1)

Fondé vers la fin du XI^e siècle par un certain *Petrus eremita* qu'aucuns croient avoir été le célèbre prédicateur de la première croisade (2), le prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois eut, dans la suite des temps, diverses fortunes dont nous n'avons pas à faire ici l'histoire (3). Situé au pied du Ballon d'Alsace, à la limite des deux langues qui est aussi la ligne de partage des eaux, et, depuis 1870, est redevenue la frontière entre la France et l'Allemagne, cette petite seigneurie ecclésiastique était régie par des coutumes particulières. Ces coutumes se rapprochent, il est vrai, de celles des seigneuries voisines, du Val de Rosemont, par exemple ; mais les textes de ces curieuses législations sont assez rares (4). Les amis de la science

(1) Ce règlement a été publié pour la première fois sous le titre de : *Les droits et privilèges d'un prieur Clunisien en Alsace en 1448*, dans les *Mélanges Julien Havet*, recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de notre ami regretté le savant conservateur-adjoint de la Bibliothèque Nationale. Comme ces *Mélanges* ont été tirés à petit nombre, notre travail a presque la valeur de l'inédit, et il pourra, dans cette seconde édition, quelque peu améliorée, parvenir aux lecteurs alsaciens pour qui il a naturellement plus d'intérêt.

(2) *Miscellanea alsatica*, 2^e série, p. 39.

(3) Cf. mes *Prieurés clunisiens en Alsace*, page 24. — Depuis que cette brochure a été imprimée (1893), j'ai retrouvé deux noms de prieurs : *Adam Fabry* avant 1580, et *Ion. Frédéric Maller*, 1610 (Archives de la Haute-Alsace).

(4) Il n'y a, je crois, d'imprimé pour l'Alsace, que les *Drois de Belfort*, 1472 (*Revue d'Alsace*, II, 154) ; les *Coutumes d'Orbey, du Val de Rosemont, de VAsize, de Ferrette*, p. p. Bonvalot. Cf. aussi les *Weisthumer d'Alsace* de Stoffel ; les ouvrages de Hanauer et le récen. article de Ch. Nerlinger sur *la Seigneurie d'Ortemberg* (*Annales de l'Est*, 1^{er} janvier 1894).

juridique et de l'histoire locale nous sauront donc gré de reproduire, en l'accompagnant de quelques notes, un de ces intéressants monuments du vieux droit alsacien (1).

I. — Le lendemain de la feste de St Pierre et de S. Paul, l'on tiendra une assemblée generale des sujets et colongers du prieuré de S. Nicolas faisant residence en quelque lieu que ce soit, ou tous se trouveront chacun sous peine de 4 blapperts (2), et la ils déclareront tout ce qui s'est passé pendant le cours de l'année contre les droits et interets dudit prieuré.

II. — Après que le maire de S. Nicolas aura convoqué l'assemblée, et en aura fait l'ouverture, c'est au Baillif ou Prevost de Rougemont (3) d'y presider ainsy que de raison selon les coutumes pour connoistre divers des faits auxquels le prieuré ne prend point d'intérêt particulier. Et a la fin il dira a haute voix : Vous sujets et colongers de S. Nicolas, en qualité de protecteur du prieuré, je vous commande par vostre serment et part du Paradis, de ne point souffrir qu'il soit fait aucun tort au S. Prieur ny au prieuré. Après quoy il rendra le baston (4) au maire de S. Nicolas et ensuite on lira les droits du prieuré, et on jugera (5) de ce en quoy on y aura contrevenu.

III. — Celuy qui se trouvera coupable, soit pour s'estre mal comporté pendant l'année, pour avoir fait ou omis quelque chose au prejudice du Prieur, sera condamné a l'amende, ou de

(1) Le texte original de ce document n'a pas été retrouvé. Je le publie d'après une traduction faite en 1666 par « M. Courtat, prévôt de Belfort » et conservée aux Archives de la Haute-Alsace (Jésuites d'Ensisheim, carton 3). Au même dépôt se trouve : 1° une deuxième copie, incomplète, mais dont j'ai tiré quelques renseignements ; 2° divers extraits vidimés qui datent notre document de 1448 ; 3° une autre rédaction des droits de 1461.... etc.

(2) Le blappert, au tarif de 1435, qui est à peu près la date de notre document, valait environ 0,20 centimes. (Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace*, t. I, p. 245).

(3) La seigneurie de Rougemont, assez importante à cette époque, avait passé des comtes de Ferrette à la maison d'Autriche. En 1408, devenue le douaire d'Agnès, veuve de Jean de Habsbourg-Lautenberg, elle arriva aux comtes de Soultz par le mariage d'Ursule, fille d'Agnès, avec Rodolphe de Soultz. Ces nouveaux seigneurs en jouirent paisiblement jusqu'au XVII^e siècle. Cf. l'*Urparbuch des Landes zu Elsass* de 1394 (Arch. de la Haute-Alsace, Régence d'Ensisheim, E, 84).

(4) Sur le bâton insigne du justicier, cf. le *Traité des fiefs* de notre trop célèbre Gœtzmann.

(5) « La justice particulière du prieuré de Saint-Nicolas était composée de sept personnes notables, outre le maire qui y présidait. » Archives de la Haute-Alsace, Jés. d'Ensisheim, carton 3.

10, ou de 5 ou 30 s (1), ainsy que le cas le requerera. Et des amendes de 10 le seigneur de Rougemont en aura les deux tiers. Le reste sera pour le Prieur de S. Nicolas qui aura aussy luy seul les amendes de 30 s., mais les amendes de 5 se partageront egalement entre lesdits Seigneur de Rougemont et Prieur de S. Nicolas. Que s'il arrivait a ce jour qu'il y eust jusques a trois amendes de 10, lesdits Seigneur et Prieur en donneront une a boire aux sujets et colongers assemblés y joignant encor les 4 blapperts cy dessus mentionnez

IV. — S'il survient quelque different touchant les droits, fonds, rentes, dismes et autres revenus du Pricuré, on en jugera dans ladite assemblée et le Pricur ou sa partie ne pourront avant quinzaine appeler de la sentence au conseil d'Ensisheim (2). Les arrêts qui se rendent dans cette justice auront la force et la rigueur des autres (3).

V. — A la veille de S. Pierre et de S. Paul qui est jour de dedicace tant a Rougemont qu'a S. Nicolas et de foire a S. Nicolas, le Prieur pourra demander aux officiers de Rougemont qu'ils luy envoient 4 hommes s'il est necessaire, pour faire garde le jour et la nuit et empescher les vols, querelles et tout autre desordre. Que si quelqu'un se trouve en avoir commis, il sera tenu prisonnier jusqu'au lendemain dans le cabaret a ses frais, et, dès le matin, les sujets de S. Nicolas le meneront droit a Rougemont jusqu'au pont la petite Bruche (4), d'ou ils appelleront par 3 fois les officiers de Rougemont pour le mettre en prison, et le jour suivant il sera representé à S. Nicolas par devant l'assemblée generale pour estre ouy sur ses defences. Si on le juge digne de mort il sera renvoyé aux officiers de Rougemont sans que le Prieur ou son maire s'en mesle davantage (5). Les frais de prison et de justice retomberont sur le Prieur, aussy les biens du criminel luy demeureront confis-

(1) *Schelling* ou *sou*.

(2) Ceci est peut-être le passage le plus important du document ; car, à l'époque où nous sommes (1448), la cour de justice d'Ensisheim venait à peine d'être installée (Brièle, *La Régence d'Ensisheim*, dans les *Curiosités d'Alsace*, I, p. 14), et ce n'est même qu'en 1465 (Merklen, *Histoire d'Ensisheim*, I, 299) que la juridiction de cette cour fut étendue officiellement par Frédéric IV au landgraviat de la Haute-Alsace, aux deux Brisgau... etc.

(3) De celles du maire et du seigneur du Rougemont.

(4) Le petit pont (*Bruche* pour *Brücke*).

(5) Ainsi le prieur de Saint-Nicolas, ou son représentant le maire, n'était que *bas justicier*.

quez, et s'il s'en trouve au delà des frais que le prieur aura fait le Seigneur de Rougemont en aura 10 l. Que si le criminel mérite seulement d'en être pour une amende, après la sentence rendue il donnera bonne et suffisante caution de la paier au terme qui luy sera prefix.

VI. — Les droits du Prieur audit jour de foire à S. Nicolas sont 4 deniers pour une charrette, 2 pour une hotte ou craiche, 8 pour un chariot, 4 pour un meunier et s'il y entre avec un asne outre les 4 hallers (1) il donnera une douzaine d'éguillettes au maire du lieu. Ledit Prieur donnera une paire de gands de 10 s. au Prevost de Rougemont, une plume de 2 baz au maire, a boire et a manger à l'un et à l'autre, et quant aux gardes s'il y en a eu qu'il ayt fallu appeler, ils mangeront dans la cuisine avec les domestiques.

VII. -- A ce mesme jour de foire les maires de Rougemont et de S. Nicolas se transporteront aux cabarets et boutiques de S. Nicolas pour examiner les pots, poids et mesures (2), et s'il s'en trouve de trop petites ceux qui les auront chez eux seront condamnés à 10 l. d'amende qui se partageront comme dit... etc....

VIII. — Le cabaretier qui est une fois établi à S. Nicolas doit tenir hostellerie an et jour sous peine de 10 l. d'amende au profit du Prieur. et s'il s'en trouve qui soit deux fois 24 heures sans vin il paiera au Prieur 30 s. d'amende. Cela est ordonné en faveur des malades, des pelerins et autre qui pourroient venir à S. Nicolas.

IX. — Quand le maire de S. Nicolas commande à un sujet ou colonger du Prieuré de faire quelque chose qui est de son devoir, s'il n'obéit pas, il luy commandera sous peine de 30 s., puis de 5 l., enfin de 10 l. Et s'il n'en veut rien faire, il le fera prendre et mener en prison à Rougemont, d'ou il ne sortira pas qu'il n'ayt païé tous les frais de son emprisonnement, et outre cela sera obligé de faire ce qui luy aura esté commandé, ce que refusant il sera banny de la seigneurie, et les amendes seront à qui il appartient comme dit..., etc...

(1) Deniers.

(2) Rougemont avait des types particuliers pour les instruments de pesage et de mesurage. Cf. Bonvalot, *Val de Rosemont*, page 39.

X. — En temps de guerre les sujets de S. Nicolas ne seront obligez de marcher qu'avec ceux de Rougemont et ce depuis un soleil jusqu'à l'autre, aiant a faire la garde au chasteau (1). Que s'ils ne peuvent pas venir coucher en leurs logis, on leur donnera a manger. Au reste ils sont exempts de tout service, a cause qu'ils sont sujets du Prieuré (2) et qu'en cette qualité ils doivent le garder, si ce n'est quand une des villes appartenantes au Souverain est assiégée par les ennemis.

XI. — Les sujets habitans de S. Nicolas et ceux qui ont des terres dans le ban et finage dudit lieu donneront chaque année en prier 10 l. de tailles sur leurs preix (3), champs.. . Les autres sujets dudit Prieuré qui demeurent à Rougemont, Romagny, Fullon (4) paieront 5 l. pour faire en tout 15 l. Que s'il y a des sujets dans aucun de ces villages qui ne possèdent ny preix, ny champs, ny jardins ils seront exempts de la taille et donneront seulement chacun un batz en reconnaissance qui dependent du Prieuré.

XII. — Quand le Prieur voudra jetter une taille pour paier la contribution que le Souverain imposera pour la deffense du pays, il peut en cas de besoin avancer l'argent et obliger les sujets et colongers a le luy rembourser a la S. Martin au plus tard. Le maire de S. Nicolas levera les tailles ordinaires et extraordinaires aprez qu'il les aura jettez sur les sujets et ceux qui ont des terres dans le ban dudit village. Mais a l'egard des quartiers dependants du Prieuré, ce sera aux porteurs de les jetter sur chacun a proportion de ses biens, et aprez les avoir leveez, il les delivrera audit maire. Que si quelqu'un manque a paier on luy prendra des gages sur le champ, et on les fera crier pour les vendre, et si personne ne se presente pour les acceptionner ils seront sans contredit au Prieur.

XIII. — Lorsque le prieur voudra faire labourer ses champs, le maire en avertira le soir auparavant les sujets du Prieuré qui ont chevaux et bœufs tirants charrue, autant qu'il en aura

(1) Cf. l'*Urbaire général des biens de la maison d'Autriche* de 1394. Archives de la Haute-Alsace, C, 47, f^o 35.

(2) C'est-à-dire sujets d'église.

(3) Prés.

(4) Romagny, Felon, communes voisines, qui aujourd'hui sont avec Saint-Nicolas du canton de Rougemont.

besoin pour ce jour la, et si quelqu'un y manque il donnera un quartal de vin pour ceux qui travaillent sans que pour cela il soit exempt de la courvée. Que s'il s'en trouve qui ne labourent pas bien, le maire leur commandera d'en user comme s'ils cultivoient leurs terres propres, les y obligeant par serment : on leur donnera a manger honnestement et du pain pour une rappe aux garçons qui ont servy a la charrue sur la fin du travail et en cas qu'on ne leur donne pas ils ne seront pas obligez de retourner une autre fois. Quant a ceux qui n'ont qu'un cheval ou pas assez de bestial pour faire une charrue ils herseront autant de temps que les charrues. Les femmes sarcleront.

XIV. — Au temps de la moisson les sujets et particuliere-ment ceux qui n'ont ny chevaux ny bœufs couperont les grains du Prieur et recueilleront comme si c'estoit pour eux sous peine d'amende, et ceux qui ont chevaux ou bœufs les meneront a la grange du Prieur qui leur donnera pour chaque voiture un pain de 4 deniers. Les autres qui couperont et recueilleront les javelles auront leur nourriture, et ne travaillant que de leurs bras, ils seront encor obligez de travailler chacun un jour entier a bescher dans le jardin du Prieur ou ailleurs entre Pasques et la Pentecoste. Que si en ce temps la le Prieur ne les emploioit pas, ils luy donneront autant qu'on donneroit a un autre qui bescherait pour lors a Masevaux. Tous seront avertis par le maire un jour auparavant de faire leur courvée comme dit, etc....

XV. — Quand la saison viendra de fauscher les preix soit pour le foin soit pour le regain, le maire avertira aussy le soir auparavant les sujets du Prieuré des villages de S. Nicolas d'aiguiser leurs faux et de se rendre le lendemain de bonne heure au lieu assigné pour faulcher, et si quelqu'un s'absente ou s'amuse a aiguiser sa faux, il en sera pour un quartal de vin au proffit de ceux qui travailleront, sans que pour cela celui qui ne s'y trouvera pas soit exempt de la courvée. Que si quelquun n'est pas en estat de pouvoir faulcher, il suffit qu'il en substitue un autre en sa place et a ses frais. Pour les femmes elles seront averties comme il est dit de preparer leurs rateaux et de se rendre de bon matin au logis du Prieur pour y travailler jusq'a ce que la rosée soit tombée, et alors elles iront au lieu qu'on leur assignera pour remuer et tourner le

foin, l'amasser en morceaux et en user comme si c'estoit pour elles, ce que feront aussy les hommes, a quoy tous seront obligez par serment, et la femme qui ne s'y trouvera pas paiera deux pots de vin d'amende au profit des autres qui travailleront. Le Prieur donnera a manger aux uns et aux autres comme c'est la coutume a Rougemont.

XVI. — Le foin estant sec et en estat destre charrié ceux qui ont chevaux ou bœufs le meneront au lieu determiné par le maire, et si pour ne venir pas a temps il est mouillé, ils seront obligez de le faire secher a leurs frais et en suite de le charrier. Le Prieur leur fournira un homme pour rateler apres eux, et leur donnera un pain de 4 deniers pour chaque voiture. Mais ceux qui seront venus d'un autre village que de S. Nicolas on leur donnera la table.

XVII. — Les femmes et filles de S. Nicolas travailleront un jour a tiller le chanvre du Prieur, et un autre a sarcler, et nettoier le jardin pendant quoy on leur donnera a manger.

XVIII. — Chaque sujet du Prieuré de S. Nicolas est obligé de mener 4 chariots de bois au Prieur quand bien il n'auroit qu'un valet dans le village aux grandes fêtes de l'année. Ceux qui n'ont qu'un cheval ou un bœuf fourniront un traisneau, et ceux qui n'en ont point du tout au lieu de voiture couperont autant de cordes de bois a la goutte du Breuil (1) que le Prieur fera mener a ses frais et donnera pour chaque voiture, ou corde un pain de 4 den. Que si a faute d'avoir mené le bois a temps la saison ne permettoit pas de charier apres, ceux qui y estoient obligez porteront sur leurs espauls le bois qui devoient mener sans qu'on leur donne rien en punition de leur negligence.

XIX. — Quand le Prieur veut bastir quoy que ce soit les sujets et colongers dependants de S. Nicolas sont obligez de mener les bois, pierres, chaux, sable, terre et toute sorte de materiaux, et s'il falloit les aller querir plus loin que la seigneurie de Rougemont ne s'estend le Prieur les fera manger a sa table. Ceux qui n'ont point d'attelage serviront pour l'Eglise a ce qu'on leur commandera et seront nourris comme de raison.

(1) La Goutte du Breuil ou Breulle séparait les bois du prieur de ceux de Rougemont. — Ce lieu dit n'est point mentionné dans Stoffel, *Dictionnaire topographique du Haut Rhin*, 2^e édition, 1875.

XX. — Les sujets de S. Nicolas n'iront moudre leur grain qu'au moulin du Prieuré (1).

XXI. — Lorsque le Prieur voudra faire venir son vin de Uffholtz ou de Sernay (2), les sujets en seront avertis un jour auparavant, et le meneront seurement et fidèlement sans toucher aux tonneaux, a quoy on les obligera par serment. Et pendant leur voiage ils seront desfraiez par le Prieur. S'il arrive que par leur faute les chariots versent, que les tonneaux soient endommagez, que le vin s'escoule. ou qu'ils soient gagez pour passer hors des grands chemins, ils en seront pour les despens, dommages et interests.

XXII. — Si quelque sujet ne se trouve pas bien sur les terres du Prieur on ne doit pas l'empescher d'aller ou il voudra, a condition qu'il retiendra une pièce de terre, afin qu'il demeure toujours colonger du Prieuré. Que si un sujet ou colonger veut vendre tout ce qu'il a dependant du Prieuré, sans rien se reserver, il paiera le tiers denier au Prieur (3).

XXIII. — Chaque sujet du Prieuré et colonger qui en depend doit donner une poulle au Prieur a la S. Martin d'hyver ; mesme quiconque doit taille. Et quand luy ou sa femme ou enfant hors de tutelle vient a mourir, le Prieur a droit de prendre un val (4), c'est a dire la meilleur piece qui se trouvera aprez que les heritiers auront choisy soit cheval, bœuf, vache, brebis, porc, chevre, lit, coussin, couverte ou autre chose, et a l'egard des sujets le Prieur aura la preference a tous autres sujets, ce qui s'entend aussy des colongers qui ont du bien dans le finage de S. Nicolas. Et si le Prieur n'en veut rien de ce qui se trouvera a la maison on luy donnera un florin, si ce qu'il laisse vaut autant.

XXIV. — Le Prieur peut avoir un forestier qui soit obligé par serment de garder les bois haut et bas, et s'il y est fait aucun dommage il en respondra ; aussy luy donnera on 10 s.

(1) Depuis Barberousse les moulins étaient dans la classe des droits régaliens (*Liber feudorum*, livre II, titre 56).

(2) Cernay.

(3) Ce droit d'emigration ou *abzug* était de droit commun en Alsace. Cf. *Ordonnances d'Alsace*, II, *passim*.

(4) C'est le droit autrement appelé *phall* (lodfall, huobfall). Cf. la *Coutume de Ferrette*, page 8.

de chaque amende. Que si quelqu'un coupe du bois sans le sceu et adveu du Prieur, il sera gagé, et en cas de refus il paiera 10 l. d'amende dont les deux tiers seront au Prieur, 3 l. aux officiers de Rougemont, et 4 batz au forestier.

XXV. — Quand le forestier du Prieur n'est pas sur les lieux, celui de Rougemont suppléera pour luy a la pareille, et apportera les gages qu'il prendra sur les delinquants au Prieuré, ou l'on luy donnera a manger. L'un ou l'autre forestier treuvant un allemand (1) couper du bois dans les forests de S. Nicolas ou de Rougemont au dessus des Friettes (2), il saisira leur attelage et l'amenera au Prieur si on a coupé dans ses bois, ou a ceux de Rougenont si c'a esté dans les leurs, et le delinquant s'accordera comme il pourra avec le Seigneur qui donnera 30 s. au forestier.

NB. Il y a 3 bois qui (3).

XXVI. — Si un sujet ou colonger vouloit essarter quelqu'arpent pour le cultiver il demandera au Prieur qu'il luy assigne un endroit dans les bois ce qu'il fera par son maire ou forestier en donnant a chacun selon ses forces et moiens, mais a condition que dans 3 ans la terre sera cultivée et en bon estat, sous peine de telle amende que le Prieur ordonnera. Et des fruits qui en viendront quels qu'ils soient le Prieur prendra de douze 2, a savoir un pour la disme et un pour le cens foncier. Le laboureur aussy a raison de son travail, et en consideration que le Prieur a droit de prendre une voiture ou deux du bois qu'on aura coupé, mettra a part une qui ne sera pas contée avec celles qu'on dismera, et la retiendra.

XXVII. — Quand un sujet ou colonger a besoin de bois pour bastir, pour faire un char, une charrue, une haie ou autre chose necessaire, il en demandera au Prieur qui luy fera marquer l'endroit ou il en coupera. Et en cas de refus, il en prendra ou il voudra sans estre obligé a l'amende, pourveu qu'il ne fasse point de dommage aux bois, autrement il sera amendable (4).

(1) Un alsacien de langue allemande.

(2) Limite du ban de Masevaux. — Lieu dit omis par Stoffel.

(3) Cette phrase est incomplète dans le manuscrit.

(4) On voit qu'en somme les habitants jouissaient de droits forestiers équivalant presque à la propriété. Il en était ainsi communément en Alsace.

XXVIII. — Le forestier aura de chaque sujet de S. Nicolas demy sester (1) de seigle pour ses peines et ses gages outre ce que le Prieur luy donnera. Mais aussy il prendra garde aux champs, aux preix par tout. Que si luy seul ne suffit pas le Prieur luy donnera un aide, particulièrement quand le temps de la recolte s'approche. De l'amende, celui dont les fruits auront esté endommagés aura 10 blapperts, et le Prieur 5, devant lequel on amenera le bestail qu'on aura surpris, et pour chaque piece le forestier aura 4 deniers.

XXIX. — Le Prieur n'est pas obligé de recevoir dans ses bois d'autres pourceaux que de ses sujets et des colongers qui ont du bien dans le ban de S. Nicolas, a raison d'un blappert pour chaque piece grande ou petite qu'on donnera au Prieur et non davantage. Les habitans de Rougemont y pourront aussy mettre les leurs sans rien donner, et reciproquement ceux de S. Nicolas dans les bois de Rougemont avec le mesme privilege.

XXX. — Quand on aura retiré les pores du bois de S. Nicolas, le reste des glands ou faines appartient au Prieur qui peut en faire ce qu'il voudra. Que si pendant l'année les sujets ou colongers vouloient encor mettre les leurs dans les bois hauts ou bas, ils s'accommoderont pour cela avec le Prieur, autrement ils seront condamnez à l'amende.

XXXI. — Si l'année n'est pas fertile en glands, faines, le Prevost envoira 4 sujets et 4 colongers pour visiter les bois et savoir combien de pores chacun y peut mettre. Le Prieur n'est pas obligé de rien donner a ceux qui gardent les vaches et pourceaux, si ce n'est une paire de souliers et un repas par an, comme aussy 3 boisseaux ou sesters de seigle et autant d'avoisne, a cause qu'il entretient un taureau et un verrat. Mais s'il avoit plus de 8 vaches et de 8 pourceaux il paiera pour ce qui se trouvera au dela autant que font les sujets et colongers.

XXXII. — Des biens meubles qui se trouveront (2).

XXXIII. — Si le forestier ou autre aiant pouvoir du Prieur tiroit quelque beste fauve, excepté des chevreux, on en donnera

(1) Le setier français.

(2) Incomplet dans le manuscrit.

le quartier droit au Seig(neur) du Rougemont, et des sangliers on luy en donnera seulement la hure.

XXXIV. — Le Prieur a droit aller a la chasse des oiseaux et des chiens, ou y envoyer qui bon lui semblera sur ses terres jusqu'a Soppe et ailleurs.

XXXV. — Le Prevost et maire de Rougemont peuvent venir une fois en esté ohez le Prieur pescher le ruisseau et faire un festin par ensemble y employant une amende de 10 l.

XXXVI. — Si un sujet prenoit un animal quelqu'il soit il doit l'apporter au Prieur, et s'il n'en veut point il le portera au Prevost de Rougemont, et luy presentera pour une pièce d'argent. S'il le portoit vendre ailleurs il en seroit pour 5 l. d'amende.

XXXVII. — Chaque habitant de S. Nicolas paiera au Prieur le cens annuel d'un florin pour le bois donné par le Prieur pour servir de communal a perpetuité.

XXXVIII. — Le mauvais denier ou masspfennig (1) se paiera au Prieur dans le village de S. Nicolas et non ailleurs, a savoir un haller sur chaque pot que le Prieur pretera dans le village de S. Nicolas.

XXXIX. — Le communal ne sera point fermé de haies mais demourera toujours ouvert comme d'ancienneté de peur que ces enclos ne fassent prejudice aux droits des parties.

XXXX. — Les habitans ne pourront establir ny déposer les jurez du village sans le consentement du Prieur ou de son maire.

XXXXI. — Si les habitans peuvent entretenir un berger chacun d'eux et mesme le Prieur paieront esgalement le berger, a scavoir tant pour chaque piece. Que s'ils n'en peuvent point entretenir ils garderont le troupeau par tour, et quand ce sera au Prieur il y mettra qui luy plaira.

XXXXII. — Les habitans n'ont droit de pescher que le samedi, et ils offriront au Prieur ce qu'ils auront pris pour l'acheter a meilleur marché qu'aucun autre. Et ne pourront faire

(1) Un des trois impôts de la vente du vin au détail. Cf. Bonvalot, *Coutume de Ferrette*, p. 65.

moulin ny autres bastimens sur le ruisseau sans permission du Prieur et de la haute justice.

XXXXIII. — De l'espargne qui se fera sur les deniers et revenus de la commnauté, aprez le cente qui s'en rendra chaque année a la haute et basse justice, on en fera un fonds pour estre employé au profit de la communauté.

XXXXIV. — Quiconque veut habiter a S. Nicolas en qualité de bourgeois doit traiter avec le Prieur pour le droit de bourgeoisie, comme appartenant audit Prieur ainsy que ce qui revient de ceux qui demeurent audit lieu qui ne sont pas bourgeois.

XXXXV. — Ce qui se trouve au tronc de l'eglise de S. Nicolas et ce qui s'offre a l'autel appartient au Prieur.

A. M. P. INGOLD.

CHATENOIS

AU TERRITOIRE DE BELFORT

Dans une des « Notes faisant suite à la Fable légende de Breuilvâ » (Bull. Soc. Belf. d'Emul., N° 14, 1895, p. 125), M. Aug. Vautherin dit que « lors de l'occupation de Montbéliard par les troupes de Louis XIII et Louis XIV, Châtenois a donné la sépulture aux officiers français pour être enterrés en terre catholique. Entr'autres inscriptions tumulaires, on relève celles-ci sur les dalles de la nef de l'église :

.....STEL MORGON CO
MANDANT POVR SA
MAJESTE TRES CHRETIEN
.....LEQUEL DE
CEDE A MONBELIARD
.....DE CE MONDE
.....JOVR DU MOIS DE
FEVRIER 1642
LA MORT EST LA FIN DE TOVTES CHIOSES

CY GIST LE CORPS DE
LVY VIVANT SIEVR DE LA
VALLEY EN NORMADIE
ET MARESCHAL DES LO
GIS DE LA COMPAGNIE
DES CHEVAUX LEGERS DE

On pourrait croire que sous ces dalles reposent deux officiers : un commandant et un maréchal-des-logis de chevau-légers. Or, ces deux inscriptions ne forment qu'une seule et même épitaphe, celle de JEAN DESGONFLEY, SIEUR DE LA VALLEY. Le texte donné par M. Vautherin est incompréhensible et in-

complet. Je vais le rétablir dans toute son exactitude et son intégrité à l'aide du fac-simile que j'en ai pris lors d'une visite faite à l'église de Châtenois, il y a une cinquantaine d'années. A cette époque, déjà éloignée, la pierre tombale était bien conservée et parfaitement lisible. Il peut se faire que, depuis, elle ait été brisée, et ses deux morceaux séparés ont été utilisés pour un nouveau pavage de la nef. Ils ont ainsi pu faire croire à l'existence de deux sépultures et de deux inscriptions distinctes.

CY GIST LE CORPS DE
FVT IEAN DESCONFLEY
LVY VIVANT SIEVR DE LA
VALLEY EN NORMANDIE
ET MARESCHAL DES LOGIS
DE LA COMPAGNIE DE
CHEVAVLX LEGERS DE
MONSIEVR LE MARQUIS
DE CASTELMORON CO
MANDANT POVR SA
MAIESTE TRES CHRES
TIENNE A MONTBELI
ARD ET PAYS EN DE
PENDANTS LEQVEL DE
CEDA DE CE MONDE
LE 7 IOVR DV MOIS
DE FEBVRIER 1642

LA MORT EST LA FIN
DE TOVTES LES CHOSES

Le marquis de Castelmoron, dont il est ici question, avait été nommé par le roi de France, gouverneur des ville, château et pays de Montbéliard, où il arriva le 18 janvier 1639, avec une escorte de quelques cavaliers seulement. Le 20 mars suivant, la compagnie de cheuau-légers qu'il commandait et qui portait son nom, forte d'environ deux cent quarante hommes, fit son entrée dans cette ville pour y tenir garnison. M. de Castel-

moron quitta son commandement le 1^{er} décembre 1643 et rentra en France.

Je n'ai jamais entendu dire que l'église de Châtenois ait été bâtie sous la direction de Kléber (1). Celle que j'ai vue jadis, quoiqu'ancienne, n'offrait rien de remarquable, et il n'y existait qu'une pierre tombale pouvant offrir quelque intérêt ; celle dont j'ai relevé l'inscription ci-dessus reproduite. Rien n'autorise donc à dire que cette église ait servi de lieu de sépulture aux officiers français de la garnison de Montbéliard.

* * *

M. A. Vautherin dit, dans sa note sur Châtenois, qu'il y a dans cette localité un coteau rocheux exposé au soleil, dénommé *en la Vigne* ; mais, ajoute-t-il, la vigne en pleine terre a disparu depuis longtemps de ces parages. Il est certain qu'on la cultivait autrefois dans le pays de Belfort, ce qui prouverait que le climat y était plus doux qu'aujourd'hui, où il n'est pas toujours possible d'obtenir dans les treilles quelques bonnes grappes de raisins bien mûrs. En effet, voici ce qu'on lit dans le *Registrium Ville Bellifortis*, à la date du 8 avril 1432 :

Prevost Estroitat tient de la vylle en héritaige une pièce de terre qu'il veult mettre à vignes, séant en la Vaulz, entre Huguenin Fréryat d'une part et Huguenin Démongey d'autre part, pour trois sols de cense, paier chascun an à pasque. Fait par le maistre bourgeois et tout le Conseil, le huictième iour d'april l'an mil quatre cent et trentz et deux.

Hugue Démongey, bourgeois de Belfort, tient de la vylle en héritaige une pièce de terre aussy pour mettre à vignes séant en la Vaulx, entre Prevost Estroitat d'une part et Villefaulx d'autre part, pour trois solz bâlois paier chascun an à Pasque. Fait par les dessus de l'an et iour que dessus.

Jehan Vellefaulx, bourgeois à Belfort, tient en héritaige de lad. vylle une pièce de terre aussy pour faire ung vigne, séant en lad. Vaulx, entre Hugue Démongey d'une part et le communal de lad. ville d'autre part, pour 3 solz paier chasque an à pasque. Qui fut fait par les dessus d. l'an et iour que dessus.

(1) C'est la maison d'école de Châtenois que Kléber fit bâtir. En fait d'édifices religieux, il ne fit construire que l'église de Chèvremont, le clocher de celle de La Rivière et les maisons d'habitation des Dames Chanoinesses de Massevaux.

Je ne saurais préciser au juste où était situé cet endroit, dit *en la Vaultx*, qui semblait privilégié pour la culture de la vigne ; mais je ne crois pas être téméraire en disant qu'il devait être dans *le Vallon*. Cette partie du territoire de la commune de Belfort a, de tout temps, été occupée par des jardins, et le versant rocailleux du coteau de la Miotte, bien exposé au soleil et abrité de la bise, était plus particulièrement propice à certaines cultures.

Le vin de Châtenois et de Belfort valait-il celui de Beauregard et de Fleur-d'Épine, à Montbéliard ? C'est ce que nos chroniques locales ont oublié de nous dire.

* * *

Il y a à Châtenois, dans le terrain sidérolithique, du minerais de fer en grains, ou pisolithes, qui alimentait autrefois un fourneau situé près du village. Ce fourneau, possédé avant la Révolution par le duc de Valentinois, devenu bien national en vertu du décret qui révoqua le don fait au cardinal Mazarin des terres de Belfort et autres, était encore en pleine exploitation au commencement de ce siècle. On en trouve une bonne et minutieuse description, faite par **DUHAMEL Fils**, inspecteur des mines, dans le N° XXXVII (Vendémiaire An 6) du *Journal des Mines*. Comme cette ancienne publication ne se trouve guère que dans certaines bibliothèques publiques ou spéciales, et qu'il n'est pas facile de se la procurer, je crois devoir reproduire ici l'article sur l'« Usine de Châtenois », comme un document d'histoire locale intéressant à connaître :

Cette usine est située sur la Savoureuse, au midi et à neuf kilomètres de Belfort, dans une petite vallée qui forme à peu près le revers oriental de la chaîne des Vosges.

Les montagnes qui déterminent les côtés de cette vallée, sont peu élevées, et sont composées d'une pierre calcaire très-blanche, à grains extrêmement serrés, ce qui lui donne souvent l'apparence siliceuse. Elles renferment une grande quantité de couches de minerais de fer, que l'on exploite en divers endroits pour le service du fourneau.

L'usine est composée : 1° d'un bâtiment étroit et court, renfermant uniquement le fourneau, qui est en mauvais état ; 2° du logement du commis ; 3° du bâtiment des ouvriers ; 4° d'un petit jardin pour tous les préposés ; 5° d'une halle à charbon et un hangar ; 6° de deux patouillets, placés en plein air.

Il n'y a point d'autre terrain dépendant de cette usine, que l'emplacement des objets ci-dessus et une espèce de petite cour où l'on dépose les minerais.

Tous les minerais que l'on exploite sont placés à une très-petite distance du fourneau ; ils sont en grains : quelques uns ne sont pas plus gros que de la graine de navette ; ceux-ci sont ordinairement dispersés dans une grande quantité d'argile, et se tirent à la surface du terrain. D'autres sont en grains de quatre à cinq millim. de diamètre, et sont engagés dans une mine de fer argileuse pauvre, ou espèce d'ochre jaune et brune ; enfin la plus grande quantité se trouve en grains isolés et un peu plus gros, de la nature de l'hématite. Ces deux dernières espèces forment, à ce qu'il paraît, des couches régulières et étendues ; elles ne sont ordinairement séparées que par un banc de pierre calcaire fine et très blanche : la dernière espèce toujours inférieure à la première.

Les mineurs prétendent que toutes les veines s'inclinent au midi, et qu'elles se relèvent vers le N., où elles aboutissent au jour. D'après la multitude des anciennes exploitations faites en tous sens, il y a lieu de croire que le nombre de couches est considérable. La plus grande profondeur que l'on atteint est de 52 m. (160 pieds), à un kilom. de Brévilliers.

Les mines de fer de ces contrées ont été aussi mal exploitées que dans tout le reste de la France : c'est toujours l'eau qui a forcé ici d'abandonner les exploitations, et jamais la perte du minerai.

L'extraction du minerai de fer devient de jour en jour plus difficile et plus coûteuse ; de sorte que dans quelques années on sera forcé d'éloigner les exploitations, ou de les disposer de manière à reprendre le minerai au-dessous des anciennes exploitations. Il est bien à désirer que l'on prenne de préférence ce dernier parti, qu'on dispose des travaux plus en grand, de manière que ni l'abondance des eaux, ni le défaut d'air, ne soient plus des obstacles à l'exploitation. Loin que le minerai devienne plus cher, il reviendra à meilleur marché.

Diétrich dit qu'en 1785, le cuveau de mine de 568 millim. (21 pouces) de largeur moyenne sur 448 millim. (18 pouces) de hauteur, pesant 244 kilogr. (500 livres), se payant 4 fr. 5 déc. ; maintenant on le paie depuis 6 fr. jusqu'à 8 et même 10 fr. : cependant le terme moyen paraît être 7 fr.

Les mineurs ou extracteurs travaillent pour leur propre compte ; ils vendent leurs minerais, lavés et rendus sur le fourneau, au prix que nous avons indiqué. Il y a sur l'atelier deux patouillets, qui sont continuellement employés au lavage de la mine. L'entretien de ces patouillets est au compte des fermiers.

Le fourneau de Châtenois est haut de 68 décim. ; c'est la seule dimension que nous ayons pu connaître. Il paraît être formé de deux pyramides quadrangulaires tronquées ; il est extrêmement ancien ; les gros

murs sont très lézardés : il ne peut pas s'écouler plus de 8 à 10 ans sans qu'on ne soit obligé de le reconstruire à neuf. L'arcade du fourneau n'a pas assez de hauteur ; ses murs en aile ne sont pas assez évasés, de sorte que le maître-fondeur est extrêmement incommodé par la chaleur. Un inconvénient non moins grand est que la base du fourneau n'est pas assez élevée, de sorte que dans les crues d'eau, le creuset est sujet à des fraîcheurs qui forcent quelquefois d'abandonner le travail. Le bâtiment qui le renferme est étroit, et la manœuvre est gênée, surtout du côté de la tuyère. La pierre de taille avec laquelle on construit le creuset est un grès rouge très-ferrugineux et micacé ; on la tire des environs d'Offémont, près Belfort.

Le fourneau est en activité depuis un mois et demi. La fonte qui en provient est grise et souvent noire, elle ne saurait être de meilleure qualité. Son produit par mois varie, suivant que les mines sont plus ou moins riches, suivant la qualité du charbon et mille petites circonstances, depuis 3668 jusqu'à 4158 et 4402 myriagr. de fonte ; terme moyen, 4076. Elle est coulée en totalité en gueuse, que l'on envoie à la forge de Belfort pour convertir en fer ; on moule seulement les objets dont on peut avoir besoin pour les divers ateliers, tels que des plaques d'affinerie, des marteaux et martinets, etc.

La consommation en charbon, par année, pour les 4076 myriagr. est de 109 bennes ; la benne est composée de 12 cuveaux combles ; le cuveau a un mètre de longueur sur 351 millim. de largeur et 548 de profondeur. Il cube, étant ras, 192348 centim., et à peu près 241120 centim. comble. La benne se subdivise encore en rasses, et en contient trois combles.

Pour former une benne, en compte qu'il faut employer 3 cordes $\frac{3}{4}$ de bois de quartier, de 3829 décim. cubes, la corde étant de 259 centim. de couche sur 130 de haut, et la buche étant de 113 centim. de longueur. Il faut une corde de plus lorsque le bois est en rondins.

Les charbons viennent de la forêt nationale d'Oye, la forêt particulière de Chenebier, de celle de Dampierre-sur-le-Doubs et de celle de Florimont.

La quantité de minerai qu'on emploie varie, d'après les registres que nous avons parcourus, de 450 jusqu'à 500 et 550 cuveaux de mine, terme moyen 500.

Les employés du fourneau sont : un commis, un fondeur, un garde-fondeur, deux chargeurs, un livreur et un manœuvre.

* * *

Il est fait mention pour la première fois de Châtenois dans un titre du 5 janvier 1147, sous le nom de *Castenyaco*.

L'histoire a enregistré plusieurs particularités plus ou moins intéressantes sur ce village. On les trouvera dans les *Ephémérides du comté de Montbéliard* par Duvernoy, et dans les recherches sur *Belfort et son territoire* par M. J. Liblin.

HENRI BARDY.

Saint-Dié-des-Vosges, 8 août 1895.



LES CORRESPONDANTS DE GRANDIDIER

HAILLET DE LA COURONNE

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU BAILLIAGE DE ROUEN
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE NORMANDIE

Dans une des premières années du Bulletin de notre Société (1), M. Frantz a publié une lettre inédite de Grandidier adressée au savant normand dont on vient de lire le nom et les titres, et trouvée par lui dans les archives de l'Académie de Rouen. Nul doute que si M. Frantz eut possédé les réponses de Haillet de la Couronne à notre grand historien alsacien, il ne les eut ajoutées à sa publication. Nous le faisons aujourd'hui, certain d'être lu avec intérêt à Belfort où, comme l'on sait, le père de Grandidier est né et où sont morts ses aïeux (2).

Pour donner un peu d'attrait à ces pages, on y ajoutera une lettre du prévôt de Belfort à Grandidier son parent, et enfin une lettre de Grandidier lui-même relative à Turenne, le grand capitaine auquel on ne saurait trop penser dans cet heureux coin de terre d'Alsace resté français (3).

I

Rouen, 17 mars 1777.

J'ai reçu le volume que vous m'avez adressé pour présenter à l'Académie de Rouen. Je l'ai présenté en effet mercredi 12 de

(1) Années 1877-79, p. 84-86.

(2) Cfr. dans l'*Alsatia* de Stœber, 1868-72, les extraits généalogiques sur la famille de Grandidier.

(3) Tous ces documents sont inédits, bien entendu. Les premiers sont extraits du msc. 143 de la collection Chauffour, bibliothèque de Colmar. La lettre de Grandidier à l'historien de Turenne provient de la collection Wilhelm.

ce mois ainsi que votre lettre qui lui en fait hommage. Cette compagnie m'a chargé, Monsieur, de vous témoigner combien elle était sensible à ce présent Elle m'a encore chargé de vous assurer qu'elle s'occupera de cette lecture avec un véritable intérêt. Je ne dissimulerai pas qu'on a témoigné de toutes parts un vif sentiment de reconnaissance de l'empressement avec lequel vous recherchez le suffrage de ceux que le hasard et les circonstances ont placé si loin de vous. Tant il est vrai que l'amour des lettres réunit cependant et rapproche ceux qui cherchent à s'occuper utilement, et pour qui l'étude est un besoin toujours renaissant. Je me félicite, Monsieur, d'être l'interprète envers vous des sentiments de l'Académie, et c'est à M. Oberlin, notre digne confrère, que sans doute nous devons cette satisfaction, dont il nous est si doux de pouvoir jouir.

On voit que si Grandidier n'était pas apprécié à sa valeur dans son pays, — le proverbe que l'on sait a toujours été vrai —, du moins lui rendait-on de loin la justice qu'il méritait. Déjà correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris, membre de celles de Châlons, Clermont, Dijon, Stockolm, Manheim, Munich et Erfurt, Grandidier, qui n'avait à cette date que 24 ans, allait être agrégé à celle de Rouen et M. Haillet de la Couronne lui demanda de faire connaître ses titres à cet honneur. Cette lettre, à laquelle répondit Grandidier le 16 juillet (1), n'a pas été conservée, mais voici comment lui fut notifié son élection :

II

A Rouen, ce 29 juillet 1777.

J'ai l'honneur de vous prévenir, et avec bien de la satisfaction, que l'Académie de Rouen vous a admis dans le nombre de ses membres sous le titre d'associé-étranger. Dans la séance du 9 de ce mois je lui ai rappelé quels étaient à cet égard vos recommandations et vos titres, et l'Académie par un vœu unanime ayant admis cette proposition, elle fut mise à effet par un second et dernier scrutin dans l'assemblée du 23. Vous en trou-

(1) C'est la lettre publiée dans le *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1877, p. 83.

verez ci-joint une attestation authentique. Me voici enfin votre confrère ; ce titre m'est infiniment cher, et j'espère que votre admission à l'Académie de Rouen sera désormais entre nous un lien réciproque d'amitié ainsi que de correspondance littéraire. Le volume de l'Histoire de l'église de Strasbourg que vous venez de rendre public, est tout-à-fait intéressant. Il est rempli de recherches curieuses et véritablement vous méritez la reconnaissance de ceux qui aiment l'histoire et la philosophie. On vous la doit cette reconnaissance pour prix du courage qu'il faut quand on veut examiner des monuments anciens et presque inconnus. On vous la doit encore comme récompense de l'esprit d'analyse et de critique infiniment juste avec laquelle vous savez apprécier leur mérite particulier et leur authenticité. Je vous prie de trouver bon qu'à cet égard je joigne mon hommage à ceux qui déjà vous seront arrivés : vous les méritez tous et je ne puis me dispenser de vous assurer que les commissaires chargés de faire le rapport de votre ouvrage à l'Académie l'ont lu avec la plus grande satisfaction et en ont porté le jugement le plus favorable pour vous et le plus agréable à la compagnie.

C'est, on l'a vu, Jérémie Oberlin — le frère de l'admirable pasteur du Ban de la Roche, et lui-même bibliothécaire de l'Université protestante de Strasbourg (1), qui avait mis Grandidier en relations avec l'Académie de Rouen. Aussi notre historien s'empressa-t-il de remercier le célèbre philologue : « Je reçois dans le moment la lettre de M. Haillet de la Couronne du 29 du mois passé qui m'annonce l'adoption que l'Académie de Rouen a bien voulu faire de moi. Agrérez-en le premier hommage de ma reconnaissance : c'est un honneur que je vous dois, et il m'est d'autant plus flatteur qu'en me procurant la connaissance d'une personne aussi estimable que M. Haillet, elle augmente dans moi tous les sentiments que votre nouveau confrère vous a voués depuis longtemps (2). »

(1) L'auteur aussi des excellents petits *Almanachs d'Alsace*.

(2) *Correspondance de l'abbé Grandidier*..... p. p. par Kræber. p. 79. (Extrait de la *Revue d'Alsace* de 1865-66.)

Enfin une dernière lettre fut adressée par le secrétaire de l'Académie de Rouen à Grandidier, à l'occasion de la publication de son second volume.

III

A Rouen, le 11 décembre 1778.

J'apprends, avec une véritable satisfaction, que vous donnez en public le second volume de votre Histoire utile et curieuse des évêques-princes de Strasbourg. On a reçu le premier trop favorablement pour que le second n'obtienne pas, de ceux qui le liront, le même tribut de justice et de louanges. Je vous en remercie en mon nom particulier et vous ne pouvez douter que l'Académie de Rouen, à laquelle vous appartenez, ne lui fasse l'accueil le plus obligeant.

J'ai reçu, dans le temps, votre mémoire sur l'état ancien de la ville de Strasbourg, que j'ai lu avec intérêt et que j'ai présenté en votre nom à l'Académie qui a été très sensible à cette attention. Comme l'usage de l'Académie est de faire mention chaque année, lors de sa séance publique, des travaux de chaque académicien pendant le cours de l'année, voici ce que je me suis permis de dire de votre ouvrage : « M. l' G. nous a fait remettre un nouvel ouvrage imprimé dont le titre est : *Mémoire sur l'état ancien de la ville de Strasbourg*. Cet essai, dit-il, fera partie du second volume de son Histoire de l'église de Strasbourg. Or à cet égard on doit se rappeler que l'année dernière nous parlâmes du premier volume de ce bon ouvrage. Il a mérité l'attention des savants ; en effet il est rempli d'érudition. »

APPENDICE I

Extrait d'une lettre de M. Bourquenot, prévôt de la ville de Belfort (1).

Belfort, le 12 décembre 1778.

Le temps, mon cher cousin, ne peut rien diminuer de mon admiration ni de ma vive reconnaissance pour vous. Je dis de mon

(1) Même manuscrit, p. 94.

admiration. Quoi ! vous, enfant qu'une mort prématurée menaçait en naissant, sous mes yeux, vous avez acquis les connaissances, les talents, les lumières dont votre ouvrage est un monument d'honneur ! Il ne m'appartient pas de faire aucune réflexion sur votre livre. Je me bornerai à vous dire que je le lis avec un plaisir inexprimable. L'érudition, la critique et le style s'y rencontrent à chaque page à leur vraie perfection.

APPENDICE II

Lettre de Grandidier au Chevalier de Beaurain.

Strasbourg, ce 20 Septembre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 26 de ce mois d'aoust passé, avec la carte y jointe. Je me suis adressé à deux personnes, pour tâcher de les engager à lever sur les lieux un nouveau plan du terrain, qui vous intéresse. Mais elles m'ont fait entendre qu'elles ne pouvaient faire cette vérification, sans y être particulièrement autorisé. Sasbach (1) est situé en Empire, ainsi que tous les villages voisins. Il y a un moyen bien facile de lever cet obstacle : c'est celui, Monsieur, de vous adresser en droiture à S. A. S. M. le cardinal de Rohan : il a à son service un architecte et un ingénieur, qui lui sont attachés. Sasbach est situé dans sa souveraineté, et si son A. S. donne ses ordres sur cet article, vous pouvez être assuré d'être servi aussi promptement que fidèlement.

J'ai en conséquence l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, le dessin sur huillé par la poste, comme vous le désirés. Il m'a paru assez exact, autant que je puis me le rappeler par le local, que j'ai parcouru, il y a quatre ans. Il n'y a que les noms, qui y sont défigurés. Ainsi rectifièz-les, s'il vous plait, en les lisant ainsi :

(1) Sasbach, petite localité du Grand Duché de Bade (Bailliage d'Achern, à 26 kil. au S. de Rastatt) où le 27 Juillet 1675, Turenne fut mortellement blessé. Un gardien français est préposé à la garde du monument qui a été élevé en cet endroit, à l'illustre général.

Groschwirr. *lisès*. Croschwyhr.

Bihel. *lisès*. Bühl.

Niderhacren. *lisès*. Nider-Acheren.

Oberhacren. *lisès*. Ober-Acheren.

Meyvalt. *lisès*. Meiwald.

Je suis fâché de ne pouvoir lever par moi-même des obstacles, qu'il vous sera facile de surmonter : au reste, disposés de moi en toutes occasions, et croyés que personne ne sera plus empressé de vous témoigner la sincérité des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ GRANDIDIER.

M. le chevalier de Beaurain.



Contribution à la Flore du Territoire de Belfort

(DEUXIÈME ARTICLE)

Pour faire suite à la liste des plantes, publiée l'année dernière dans le Bulletin, N° 14, de la Société Belfortaine d'Emulation, nous donnons plus bas la nomenclature d'un certain nombre de plantes nouvelles ou rares qui se sont développées en 1895 dans des circonstances particulières.

Vers la fin du mois d'avril 1894, le 1^{er} régiment de dragons, en garnison à Lure (Haute-Saône), étant atteint d'une épidémie de fièvre typhoïde, fut obligé de quitter cette ville et vint camper à Belfort, sur les glacis des forts du Château et de la Justice, où il resta jusqu'au mois de septembre suivant.

Pendant cette occupation, il dut se servir, pour la nourriture des chevaux, de fourrages que l'on avait fait venir du Midi de la France et d'Italie, après la grande sécheresse de l'année précédente.

Le sol de ces glacis est composé de roches coralliennes en partie dénudées, qui laissent peu de terre, et la végétation y est généralement très maigre.

L'installation des tentes pour les hommes et le campement des chevaux en plein air ont recouvert le terrain d'une couche de détritits de toutes sortes.

Il en résulta qu'au printemps de l'année 1895 la végétation s'accrut d'une manière anormale dans ces lieux que la culture n'a jamais envahi.

Des plantes inconnues dans notre région se propagèrent, et l'on peut supposer que quelques-unes se maintiendront.

Il y avait également des espèces signalées comme rares dans le Territoire, et qui étaient d'une assez grande abondance.

Nous pensons qu'il est intéressant de faire connaître ces plantes, et nous les ajoutons à celles que nous avons encore pu découvrir dans des localités différentes.

Belfort, décembre 1895.

BONNAYMÉ.

FAMILLE DES RENONCULACÉES.

DELPHINUM L.

D. consolida L. Annuel, juin-août. Cette plante, que nous n'avons jamais rencontrée, quoiqu'elle soit signalée dans la Flore de MM. Parisot et Pourchot, était disséminée en 1895 sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort. — *Pied d'alouette des champs.*

FAMILLE DES CRUCIFÈRES.

ERYSIMUM L.

E. virgatum Roth. Bisan. mai-juillet. Nous avons mentionné l'année dernière cette espèce près du fort de la Miotte ; actuellement elle est assez abondante à l'extrémité du chemin couvert du fort de la Justice à Belfort et sur les rochers voisins. — *Vélar effilé.*

E. perfoliatum Crantz (*Erysimum orientale* R. Br.). Ann. mai-juin. Sur les glacis du fort du Château à Belfort ; peu ab. — *Vélar perfolié.*

SISYMBRIUM L.

S. polyceratum L. Ann. juin-août. Un pied sur les glacis du fort du Château à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Sisymbre corniculé.*

S. Pannonicum Jacq. Bisan. mai-juillet. Unique échantillon sur les glacis du fort du Château à Belfort. Très rare en France. — *Sisymbre de Pannonie.*

ALYSSUM L.

A. incanum L. (*Berteroa incana* D C.). Bisan. juin-septembre. Indiqué précédemment sur le chemin de fer à Belfort ; aujourd'hui très abondant sur les glacis des forts du Château et de la Justice. Rencontré aussi dans une carrière abandonnée près du Dépotoir de Belfort. — *Alysson blanchâtre.*

CAMELINA Crantz.

C. sativa Crantz, Ann. Juin-Juillet. Glacis des forts du Château et de la Justice ; ab. — *Cameline cultivée.*

NESLIA *Desv.*

N. paniculata *Desv.* Ann. mai-juillet. Un pied sur les glacis du fort du Château à Belfort. — *Neslie à panicule.*

RAPISTRUM *Bæhr.*

R. rugosum *All.* Ann. juin-septembre. Assez abondant sur les glacis des forts du Château et de la Justice ; trouvé également dans l'impasse, à l'entrée du quartier Gérard à Belfort. — *Rapistre ridé.*

IBÉRIS *L.*

I. pinnata *Gouan.* Bisan. mai-juillet. Ça et là sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort. Plante du Midi. — *Ibérise à feuilles pennées.*

FAMILLE DES RÉSÉDACÉES.

RESEDA *L.*

R. phyteuma *L.* Ann. juin-septembre. — Un pied parmi les rocailles du fort de la Justice à Belfort. Vulgaire dans le Midi de la France. *Réséda raiponce, petit réséda.*

FAMILLE DES SILÉNÉES.

SILENE *L.*

S. Gallica *L.* Ann. juin-août. Moissons à Sermamagny ; peu ab. — *Silène de France, cornillet.*

GYPSOPHILA *L.*

G. vaccaria *Sibth.* (*Saponaria vaccaria L.*). Ann. juin-juillet. Sur les glacis des forts du Château et de la Justice ; ass. ab. — *Saponaire des vaches, savonnaire.*

FAMILLE DES MALVACÉES.

MALVA *L.*

M. crispa *L.* Bisan. juillet-septembre. Cette plante, originaire de l'Orient, a été rencontrée au bord de la route à Offemont. — *Mauve crépue.*

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

MELILOTUS *Tourn.*

M. alba *Lam.* Bisan. juillet-septembre. Assez abondant dans les fossés du fort de Bellevue et sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort. — *Mélilot blanc.*

TRIFOLIUM L.

T. incarnatum L. Ann. mai-juillet. Sur le ballast du chemin de fer, les glacis du fort de la Justice à Belfort, et le bord des chemins à Bavilliers ; peu ab. — *Trèfle incarnat, farouche.*

T. resupinatum L. Ann. juin-août. Impasse du quartier Gérard et glacis du fort du Château à Belfort ; peu ab. Plante méridionale. — *Trèfle renversé.*

FAMILLE DES OMBELLIFÈRES.

TURGENIA Hoffm.

T. latifolia Hoffm. (*Caucalis latifolia* L.). Ann. juin-août. Un pied sur les glacis du fort de la Justice à Belfort. — *Turgénie ou Caucalide à larges feuilles.*

FAMILLE DES RUBIACÉES.

GALIUM L.

G. tricorne With. Ann. juin-septembre. Glacis du fort du Château à Belfort ; peu ab. — *Gaillet à trois cornes.*

ASPERULA L.

A. arvensis L. Ann. mai-juillet. Talus de la route de Belfort à Danjoutin et glacis du fort du Château à Belfort ; assez rare. — *Aspérule des champs.*

FAMILLE DES SYNANTHÉRÉES.

COTA Gay.

C. tinctoria Gay. (*Anthemis tinctoria* L.). Viv. juin-août. Glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort ; ass. ab. — *Camomille des teinturiers.*

SILYBUM Vaill.

S. Marianum Gaertn. Ann. ou bisan. juin-septembre. Se maintient depuis plus de 10 ans aux environs du kil. 7 de la route du Vallon à Belfort. — *Chardon Marie, chardon argenté.*

ONOPORDON L.

O. acanthium L. Bisan. juin-août. Le 14 juin 1895, un champ de trèfle, longeant la route du Dépotoir de Belfort à Bavilliers,

renfermait en assez grande abondance cette plante qui fut fauchée peu de temps après. Elle persiste toujours dans les anciennes carrières avoisinantes. Nous l'avons également observée sur les glacis du fort du Château et dans une ruelle aboutissant à la route du Vallon à Belfort. — *Chardon acante, pet d'âne, épine blanche, artichaut sauvage.*

CNICUS L.

C. benedictus L. Ann. juin-août. Un pied sur les glacis du fort du Château à Belfort. Plante méditerranéenne. — *Chardon béni.*

HELMINTHIA Juss.

H. echioides Gaertn. Ann. juillet-septembre. Sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort; ass. ab. — *Helminthe vipérine.*

LACTUCA L.

L. scariola L. Bisan. juillet-septembre. Très abondant sur les glacis du fort de la Justice et moins sur ceux du fort du Château à Belfort. — *Laitue sauvage, scariole.*

CREPIS L.

C. setosa Hall (*Barekhausia setosa* D C.). Ann. ou bisan. juin-juillet. Sur les glacis du fort du Château à Belfort; ass. ab. Plante méridionale. — *Crépide hérissée.*

FAMILLE DES OLÉACÉES.

SYRINGA L.

S. Persica L. Arbrisseau. Mai. Spontané au bord du chemin allant de la porte du Vallon au bois de la Miotte à Belfort. — *Lilas de Perse.*

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

ECHINOSPERMUM Schwartz.

E. lapulla Lehm. Ann. ou bisan. juillet-août. Mentionné l'année dernière sur le chemin de fer à Bourogne et Belfort. Trouvé depuis sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort; ass. ab. — *Bardanette faux-myosotis, grippe.*

FAMILLE DES OROBANCHÉES.

OROBANCHE L.

O. epithymum DC. Viv. juin-juillet. Parasite sur le *Thymus serpillum*. Pelouses vers l'entrée du fort de la Miotte à Belfort ; ass. ab. — *Orobanche du serpolet*.

FAMILLE DES LABIÉES.

SALVIA L.

S. verticillata L. Viv. juin-août. Déjà signalé en 1894 et rencontré en 1895 sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort ; ass. rare. — *Sauge verticillée*.

FAMILLE DES PLANTAGINÉES.

PLANTAGO L.

P. arenaria W. et Kit. Ann. juillet. Plusieurs échantillons sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort. — *Plantain des sables*.

FAMILLE DES AMARANTACÉES.

AMARANTUS L.

A. retroflexus L. Ann. juillet-août. Sur les glacis du fort du Château à Belfort ; rare — *Amarante réfléchie*.

FAMILLE DES SALSOLACÉES.

SUAEDA Forsk.

S. maritima Dum. Ann. juillet-octobre. Un gros pied sur les décombres hors la porte de Brisach à Belfort. Plante des bords de la mer. — *Suéda maritime*.

FAMILLE DES ULMACÉES.

ULMUS L.

U. effusa Willd. Arbre. Mars-avril. Planté sur les promenades de Belfort et sur la route de Bavilliers ; rare. — *Orme à fleurs éparses*.

FAMILLE DES LILIACÉES.

ORNITHOGALUM L.

O. umbellatum L. Viv. avril-mai. Découvert par M. Jusseume dans un pré au bord du sentier qui se dirige de la porte

d'Essert au Dépotoir de Belfort. Nous l'avons aussi remarqué entre les deux forts des Perches à Belfort ; peu ab. — *Ornithogale en ombelle, dame d'onze heures.*

FAMILLE DES TYPHACÉES.

TYPHA L.

T. latifolia L. Viv. juin-juillet. Bord de l'étang de l'usine de la Société d'industrie textile à Belfort ; ass. ab. — *Massette d'eau, roseau de la Passion, chandelle.*

FAMILLE DES CYPÉRACÉES.

CAREX L.

C. divulsa Good. Viv. mai-juin. Sur les rochers au-dessus de l'origine du mur d'enceinte du Fourneau à Belfort ; peu ab. — *Laïche écartée.*

FAMILLE DES GRAMINÉES.

PHLEUM L.

P. tenue Schrad. (*Phalaris cylindrica* D C.). Ann. juin-juillet. Sur les glacis des forts du Château et de la Justice à Belfort ; ass. rare. Plante de la région méditerranéenne. — *Fléole grêle, phalaris cylindrique.*

CYNODON Rich.

C. dactylon Pers. (*Panicum dactylon* L.). Viv. juillet-août. Impasse du quartier Gérard et pied du mur de clôture de la caserne Bougenel à Belfort ; peu ab. — *Chiendent digité, pied-de-poule.*

PANICUM L.

P. crus-galli L. Ann. juillet-août. Bord de la route du Valon à Belfort ; ass. ab. *Panic pied-de-coq, ergot de coq, pattes-de-poule.*

P. miliaceum L. Ann. juillet-août. Ça et là sur les décombres et au Champ de foire à Belfort. — *Panic millet, mil, millet.*



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES DESMIDIÉES & HYDRODICTYÉES

DES ENVIRONS DE BELFORT

PAR

CHARLES RÆSCH, *Pharmacien de 1^{re} Classe*

ET

L. MEYER, *Naturaliste*

Les recherches microscopiques que nous poursuivons depuis quelques années sur les diatomées nous ont souvent fourni l'occasion de remarquer sous le champ du microscope d'autres catégories d'algues, non moins intéressantes que les premières, tant pour la beauté et la variété de leur structure que pour leur dissémination : les Desmidiées et Hydrodictyées. Comme leur habitat est la plupart du temps commun avec celui des Diatomées, en étudiant les unes, nous rencontrons les autres, et comme leurs formes curieuses, leurs couleurs attrayantes nous séduisaient, nous n'avons pas hésité à en faire l'étude, comptant bien que les surprises agréables qui nous seraient réservées dans la recherche de ces algues dans le Territoire de Belfort et les environs, seraient une large compensation aux difficultés que nous rencontrerions dans cette tâche.

Avant de faire la nomenclature de ces végétaux nous croyons qu'il est bon, comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait antérieurement pour les Diatomées, de bien spécifier leur place dans le règne végétal, puis de donner sur ces êtres microscopiques quelques notions générales puisées dans les ouvrages spéciaux qui sont à notre disposition (1).

Nous emprunterons même à l'un de ces ouvrages, celui de M. le Professeur Oscar Kirchner, dont l'auteur a bien voulu

(1) Prof. Dr Oscar Kirchner : Die microscopische Pflanzenwelt des Süßwassers, 1891.

— The Rev. Francis Wolle : Desmids of the United States and list of American Pediastrums.

— Tempère, Le micrographe préparateur : Des Desmidiées.

— Van Tieghem : Traité de Bonatigue, 1891.

nous autoriser à le traduire, un tableau dichotomique très bien distribué et qui permet d'arriver facilement à la détermination des genres des Desmidiées. Nous ne donnerons pas le même tableau pour les Hydrodictyées, ce qui nous entrainerait à des détails qui seraient en dehors du cadre actuel de notre travail.

La place qu'occupent les Desmidiées et Hydrodictyées dans le règne végétal sera donnée par le tableau suivant (1) :

Algues	{	Cyanophycées	{	Conjuguées	{ Zygnémacées.
				Desmidiacées.	
			Siphonées.		
	{	Chlorophycées	{	Cœnobiées.	{ Hydrodictyées : Pediastrum.
				Volvocées.	
	Phéophycées		Protococcacées.		
	Floridiées		Palmellacées.		
			Confervacées.		
			Characées.		

DESMIDIÉES

Les Desmidiées forment une catégorie d'algues d'eau douce appartenant à la famille des conjuguées. On les rencontre généralement flottant librement dans les eaux, les mares et dans les ruisseaux à cours lents, dans toutes les parties du monde. Elles pullulent également dans les tourbières, et notre région vosgienne, qui en présente de si nombreuses, nous a fourni jusqu'ici et nous fournira encore, nous l'espérons, d'abondantes récoltes.

Aucun spécialiste ne s'en est occupé jusqu'ici dans notre région, si ce n'est MM. Giorgino et Kampmann qui ont cité quelques espèces dans leur travail inséré dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar 1865.

Les cellules de ces algues demeurent quelquefois, comme dans les Zygnémées, associées en filaments simples, ce qui se rencontre dans le *Desmidium Schwartzii* p. ex., tantôt s'isolent, comme les Diatomées en se dispersant dans le liquide où elles se reproduisent par conjugaison (2). Elles affectent toutes les formes, depuis les plus simples jusqu'aux plus bizarres,

(1) Classification tirée du traité de Botanique de Van Tieghem.

(2) Voir à ce sujet le traité de Botanique de Van Tieghem, 1891, page 1215.

mais conservent néanmoins un plan de symétrie. Leur cellule est constituée par une enveloppe membraneuse où sont figurés les dessins les plus variés. Cette enveloppe renferme, outre des corps chlorophylliens d'un beau vert de différentes nuances, un noyau protoplasmique qui jouit d'une certaine contractilité. Dans ce protoplasma se trouvent également des foyers de production de petits cristaux de sulfate de chaux qui, lorsque la desmidiée est vivante, sont constamment en mouvement. On peut voir de tels cristaux à l'extrémité des Closterium, dans certains Euastrum, l'Euastrum verrucosum par exemple, où on les rencontre très souvent nettement formés. Outre ce mouvement qui se fait à l'intérieur de la cellule, les Desmidiées sont douées du mouvement d'héliotropisme. C'est précisément sur cette propriété que l'on se base pour séparer dans une récolte de magma vaseux, les Desmidiées, qui viennent au bout d'un certain temps à la surface de la vase, où elles forment des houppes d'un beau vert facilement visibles à l'œil nu et qu'on peut récolter à l'aide d'une pince à dissection très fine.

La reproduction de ces plantes se fait par des zygospores ou œufs qui résultent de la conjugaison de deux individus semblables, libres, ou appartenant à un même filament, mais dissociés préalablement. Cet œuf attend pendant un certain temps les conditions nécessaires à sa germination et donne alors deux végétaux semblables à celui dont il était issu.

CLEF DICHOTOMIQUE

permettant d'arriver à la distinction des différents genres de
la famille des Desmidiées (1) :

- 1) Cellules réunies entre elles en filaments simples 2
- Cellules solitaires 6
- 2) Cellules en cylindres courts. . . . Hyalotheca Ehrb.
- Cellules en cylindres allongés . . . 3
- Cellules non cylindriques 4
- 3) Le chromatophore est une bande axillaire Gonatozygon D. By.

(1) Traduit de l'ouvrage de M. le Prof. Oscar Kirchner. « Microscopische Pflanzenwelt des Süßwassers ».

- Le chromatophore se présente sous forme de bandes pariétales spirales *Genicularia* D. By.
- 4) Cellules en section transversale bi-quadrangulaires. *Desmidium* Ag.
Cellules en forme de tonneau à étranglement médian peu profond . . . *Gymnozyga* Ehrb.
Cellules comprimées l'une contre l'autre, à étranglement médian profond. 5
- 5) Cellules réunies les unes aux autres par des prolongements papillaires
Cellules sans prolongements papillaires sur les côtés. *Sphærozozma* Cda.
Spondylosium Bréb.
- 6) Cellules non étranglées par le milieu rarement à échancrures légères, en coupe transversale circulaire. 7
Cellules visiblement étranglées dans la partie médiane, mais seulement à un tel degré que le point de liaison des deux 1/2 cellules (isthme) est moitié plus large que la cellule totale ; coupe transversale circulaire 9
Cellules partagées en deux moitiés par un étranglement profond ; vues du sommet généralement ovales, elliptiques ou angulaires . 11
- 7) Cellules courbées en arc. *Closterium* Nitzsch.
Cellules non courbées. 8
- 8) Le chromatophore est une bande axillaire. *Mesotaenium* Næg.
Chromatophore axile, à ailes nombreuses, coupe transversale étoilée *Penium* Bréb.
Le chromatophore a l'aspect de bandes pariétales spirales *Spirotænia* Bréb.
- 9) Cellules ayant aux deux extrémités une échancrure en forme de fente *Tetmemorus* Ralfs.
Cellules n'ayant pas d'échancrures aux extrémités 10

- 10) 1/2 cellules non renflées avant l'étranglement médian ni pourvues de plis longitudinaux Calocylindrus Næg.
1/2 cellules renflées avant l'étranglement médian et pourvues de plis longitudinaux Docidium Bréb.
1/2 cellules renflées avant l'étranglement médian mais sans plis longitudinaux Pleurotænium Næg.
- 11) Cellules vues par le sommet tri-pluriangulaires ou munies de trois ou plusieurs bras Staurastrum Meyer.
Cellules plates rassemblées les unes contre les autres comme des disques ou en coupe elliptique allongées Micrasterias Ag.
- 11) Cellules en coupe transversale circulaires, oblongues ou largement elliptiques. 12
Cellules lobées aux extrémités ou pourvues d'une échancrure étroite en forme de fente Euastrum Ehrb.
Cellules non lobées aux extrémités, ni pourvues d'une échancrure 13
- 13) Membrane cellulaire unie, ponctuée ou munie de papilles mais sans épines plus grandes 14
Membrane possédant sur chaque moitié cellulaire 2 ou 4 épines simples Arthrodesmus Ehrb.
Membrane cellulaire pourvue sur chaque moitié cellulaire de 8 ou de nombreuses épines ou prolongements simples ou ramifiés Xanthidium Ehrb.
- 14) Cellules vivant isolément Cosmarium Cda.
Cellules rassemblées par paires par des filaments gélatineux en familles ramifiées. Cosmocladium Bréb.
-

NOMENCLATURE DES ESPÈCES DE DESMIDIÉES

Figurées sur les Planches

Staurastrum crenulatum Naeg. — Etang des Forges, juillet 1895, peu répandu, peu abondant. — Wolle. Pl. 53, fig. 26 à 29.

Staurastrum dejectum var. *convergens* Wolle. — Wolle, pl. 51, fig. 7, 9, 10, 11. — Déversoir de l'Etang des Forges, juillet 1895, peu répandu, peu abondant.

Staurastrum furcatum (Ehrenb.) Bréb. — Wolle, pl. 59, fig. 15, 16, pl. 63, fig. 34. — Etang des Forges. — Ruisseau à Froideval, juillet 1895, très répandu, très abondant.

Staurastrum polymorphum Bréb. — Wolle, pl. 53, fig. 9, 10, 24, 25. — Etang de Rethenans, juillet 1895.

Staurastrum gracile Ralfs. — Wolle, pl. 54, fig. 16, 17. — Etang des Forges, déversoir, très répandu, très abondant.

Staurastrum hirsutum (Ehr.) Bréb. — Wolle, pl. 56, fig. 19 à 21. — Etang des Forges, juillet 1895. — Peu répandu, peu abondant.

Staurastrum furcigerum Bréb. — Wolle, pl. 59, fig. 12 à 14, pl. 63, fig. 23, 24. — Etang des Forges. — Beucinière à Lepuix (Gy). — Assez répandu, assez abondant.

Staurastrum dejectum Bréb. — Wolle, pl. 51, fig. 7 à 11 et 17 à 21. — Etang des Forges, juillet 1895. — Assez répandu, assez abondant.

Staurastrum laeve. — Etang des Forges, juillet 1895. — Peu répandu, peu abondant.

Staurastrum margaritaceum Ehr. — Wolle, pl. 52, fig. 31 à 35. — Sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895.

Euastrum rostratum Ralfs. — Wolle, pl. 31, fig. 8, 9. — Etang des Forges, déversoir. — Peu répandu, peu abondant.

Euastrum ansatum (Ehr.) Ralfs. — Wolle, pl. 28, fig. 8, 9, 10, pl. 33, fig. 11 et 12. — Etang du Petit-Haut. — Ballon d'Alsace, juillet 1895.

Euastrum oblongum (Grev.) Ralfs. — Wolle, pl. 28, fig. 5, 6, 7. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Source de la Doller. Fennmatt. Sommet du Ballon d'Alsace. — Assez répandu, assez abondant.

Euastrum spinosum Ralfs. — Wolle, pl. 31, fig. 4, 7 et 17. — Etang des Forges, déversoir. — Peu répandu, peu abondant.

Euastrum verrucosum (Ehr.) Ralfs. — Wolle, pl. 30, fig. 1 et 5. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Tourbière près du sommet du Ballon. — Assez répandu, très abondant.

Micrasterias furcata (Ag.) Ralfs. — Wolle, pl. 39, fig. 5, 6. — Tempère micrographe préparateur. — Déversoir de l'étang des Forges. — Peu répandu, peu abondant.

Micrasterias truncata (Corda) Ralfs. — Pl. 44, fig. 6 à 9. — Tourbière du sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895.

Micrasterias rotata variété (Grev.) Ralfs. — Tourbière du sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895. — Assez répandu, assez abondant.

Micrasterias rotata var. **denticulata**. Ralfs. — Avec le précédent, 1^{er} décembre 1895. — Assez répandu, assez abondant.

Micrasterias rotata Ralfs. — Autre variété, avec le précédent, 1^{er} décembre 1895. — Assez répandu, assez abondant.

Penium interruptum (Breb.) — Wolle, pl. 5, fig. 14 et 15. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Source de la Doller à la Fenmatt. — Peu répandu, peu abondant.

Penium closterioïdes Ralfs. — Wolle, pl. 5, fig. 18. — Source de la Doller, Fenmatt, juillet 1895. — Très commun.

Penium digitus (Ehr.) Bréb. — Wolle, pl. 5, fig. 1 et 2, pl. 64, fig. 1. — Tourbière près du sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895. — Assez commun.

Penium margaritaceum Bréb. — Wolle, pl. 5, fig. 5, 6 et 11. — Tourbière près du sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895. — Assez rare.

Closterium lunula Ehr. — Wolle, pl. 61, fig. 26. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Etang des Forges et en général assez répandu partout. — Très commun.

Closterium rostratum Ehr. — Wolle, pl. 9, fig. 1, 2, 3, pl. 43, fig. 21. — Tourbière près du sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895. — Assez commun.

Closterium striolatum Ehr. — Wolle, pl. 7, fig. 8 et 20. — Tourbière près du sommet du Ballon d'Alsace, 1^{er} décembre 1895. — Très commun.

Xanthidium fasciculatum var. **hexagonum** Wolle. — Atlas, pl. 26, fig. 5. — Déversoir de l'étang des Forges, juin 1895. — Assez rare.

Arthrodesmus octocornis Ehr. — Wolle, pl. 27, fig. 19 à 23. — Déversoir de l'étang des Forges, juillet 1895. — Assez rare.

Arthrodesmus incus Ehr. — Wolle, pl. 27, fig. 1 à 10. — Déversoir de l'étang des Forges, juin 1895. — Assez rare.

Cosmarium cucumis Corda. — Wolle, pl. 18, fig. 6, 7, 8 et 9. — Etang des Forges, juin 1895. — Très commun.

Cosmarium globosum Bulnh. — Wolle, pl. 60, fig. 14 à 17. — Etang des Forges, juin 1895. — Assez rare.

Cosmarium botrytis Menegh. — Wolle, pl. 16, fig. 5 à 7. — Beucinière à Lepuix (Gy). — Assez commun.

Cosmarium undulatum var. **crenulatum**. — Wolle, pl. 19, fig. 10 et 19. — Déversoir de l'étang des Forges, juin 1895. — Assez commun.

Cosmarium latum Breb. — Wolle, pl. 16, fig. 14. — Etang des Forges, juin 1895. — Peu répandu, peu abondant.

GENRE PEDIASTRUM

Toutes les figures de la planche 4 représentent, à l'exception de la figure 1, une catégorie d'algues différentes des Desmidiées et qui appartiennent à la famille des Protococcacées, algues pluricellulaires. Comme les Desmidiées, elles habitent presque exclusivement les eaux douces et stagnantes. Le thalle pluricellulaire qui constitue la plante disciforme est formé par un plus ou moins grand nombre de cellules réunies en cénobie (1). La multiplication se fait par zoospores.

NOMENCLATURE DES PEDIASTRUM

Trouvés dans le Territoire

Pediastrum pertusum Kg. — Wolle, pl. 64, fig. 33, 34. — Etang des Forges, juin 1895, très répandu dans tous les ruisseaux et mares. — Abondant.

Pediastrum boryanum var. **granulatum** Kg. — Même habitat que le précédent, juin 1895.

Pediastrum Ehrenbergii A. Br. — Wolle, pl. 64, fig. 25 à 27. — Etang des Forges. — Etang de Rethenans, juillet 1895. — Assez répandu, assez abondant.

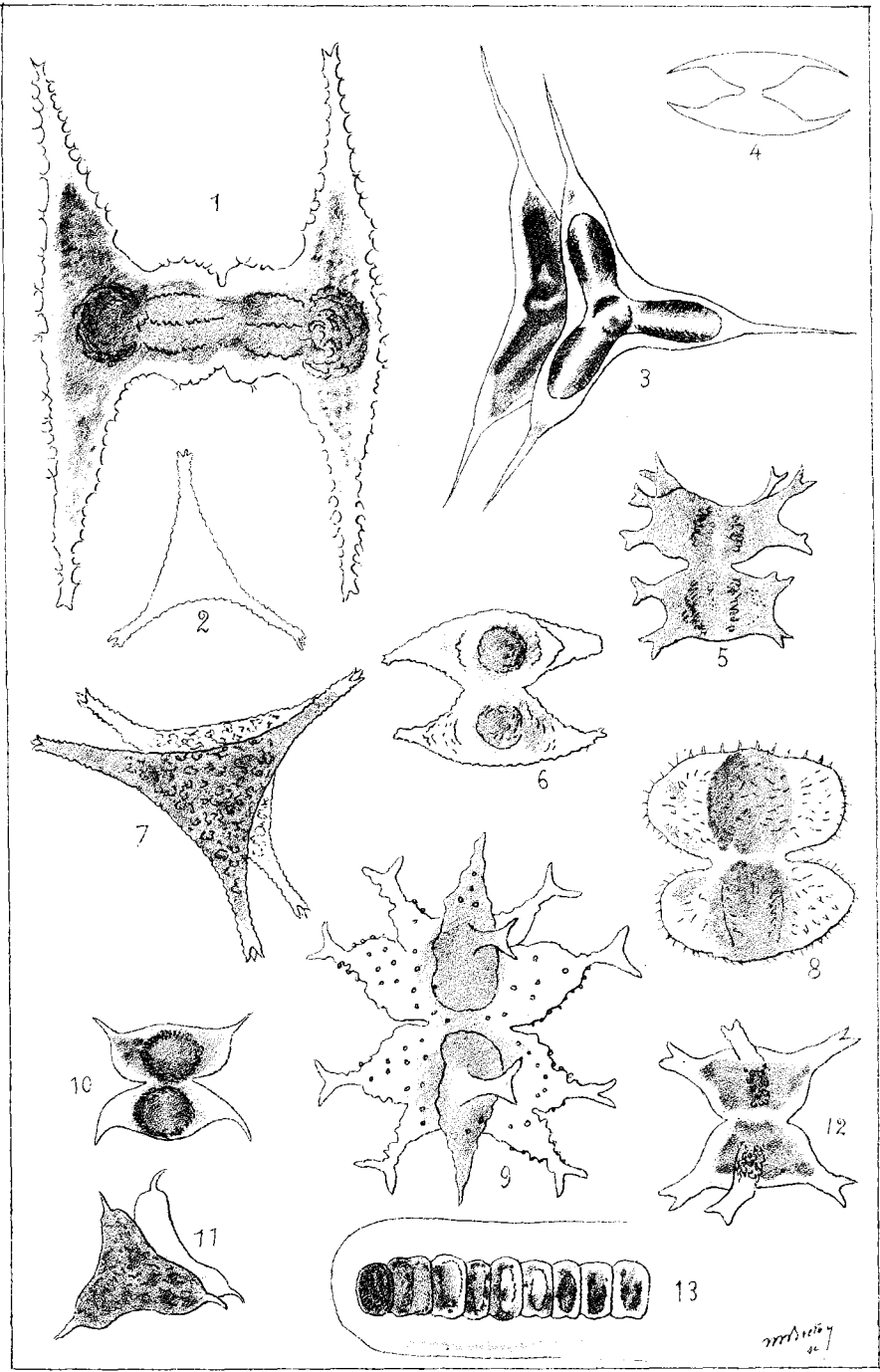
Pediastrum tetras Ehr. — Wolle, pl. 64, fig. 24. — Étang de Rethenans. — Etang des Forges. — Bourbeuse à Bourogne, juillet 1895. — Assez répandu, assez abondant.

Qu'il nous soit permis en terminant cette nomenclature partielle, que nous comptons compléter par la suite, d'adresser nos meilleurs remerciements à M. le D^r Lemaire, ex-chargé de cours à la Faculté des Sciences de Nancy, qui a bien voulu nous aider de ses conseils pour certaines déterminations.



PLANCHE I

- Fig. 1. *Staurastrum crenulatum* Naeg., vu de profil. — Etang des Forges, juillet 1895, grossissement de 1000 diam.
 2. Le même, vu par le sommet, grossissement de 1000 diam.
 3. *Staurastrum dejectum* var. *convergens* Wolle, grossi 1000 fois.
 4. Le même, vu de profil.
 5. *Staurastrum furcatum* (Ehrenb). Brébisson, grossi 1000 fois.
 6. *Staurastrum polymorphum* Breb., grossi 1000 fois.
 7. *Staurastrum gracile* Ralfs., grossi 1000 fois.
 8. *Staurastrum hirsutum* (Ehr.) Breb., grossi 1000 fois.
 9. *Staurastrum furcigerum* Breb., grossi 1000 fois.
 10. *Staurastrum dejectum* Breb., grossi 1000 fois, vu de profil.
 11. *Staurastrum dejectum* Breb., même grossissement, vu par le sommet.
 12. *Staurastrum laeve*, grossi 1000 fois.
 13. *Hyalotheca dissiliens* (Smith) Breb., grossi 1000 fois.
-



C.R. ad. cam. luc. del.

ms. 1017
46

PLANCHE II

- Fig. 1. *Euastrum rostratum* Ralfs, grossi 1000 fois.
2. — *ansatum* (Ehr.) Ralfs, grossi 1000 fois.
3. — *oblongum* (Grev.) Ralfs, grossi 250 fois.
4. — le même, vu de profil, même grossissement.
5. — variété du même, source de la Doller, grossi
200 fois.
6. — *spinosum* Ralfs, grossi 1000 fois.
7. — *verrucosum* (Ehr.) Ralfs, grossi 1000 fois.
8. *Micrasterias furcata* (Ag.) Ralfs, grossi 700 fois.
9. *Penium interruptum* Bréb., grossi 250 fois.
10. *Penium closterioides* Ralfs, grossi 1000 fois.
11. *Closterium lunula* Ehr., grossi 1000 fois.



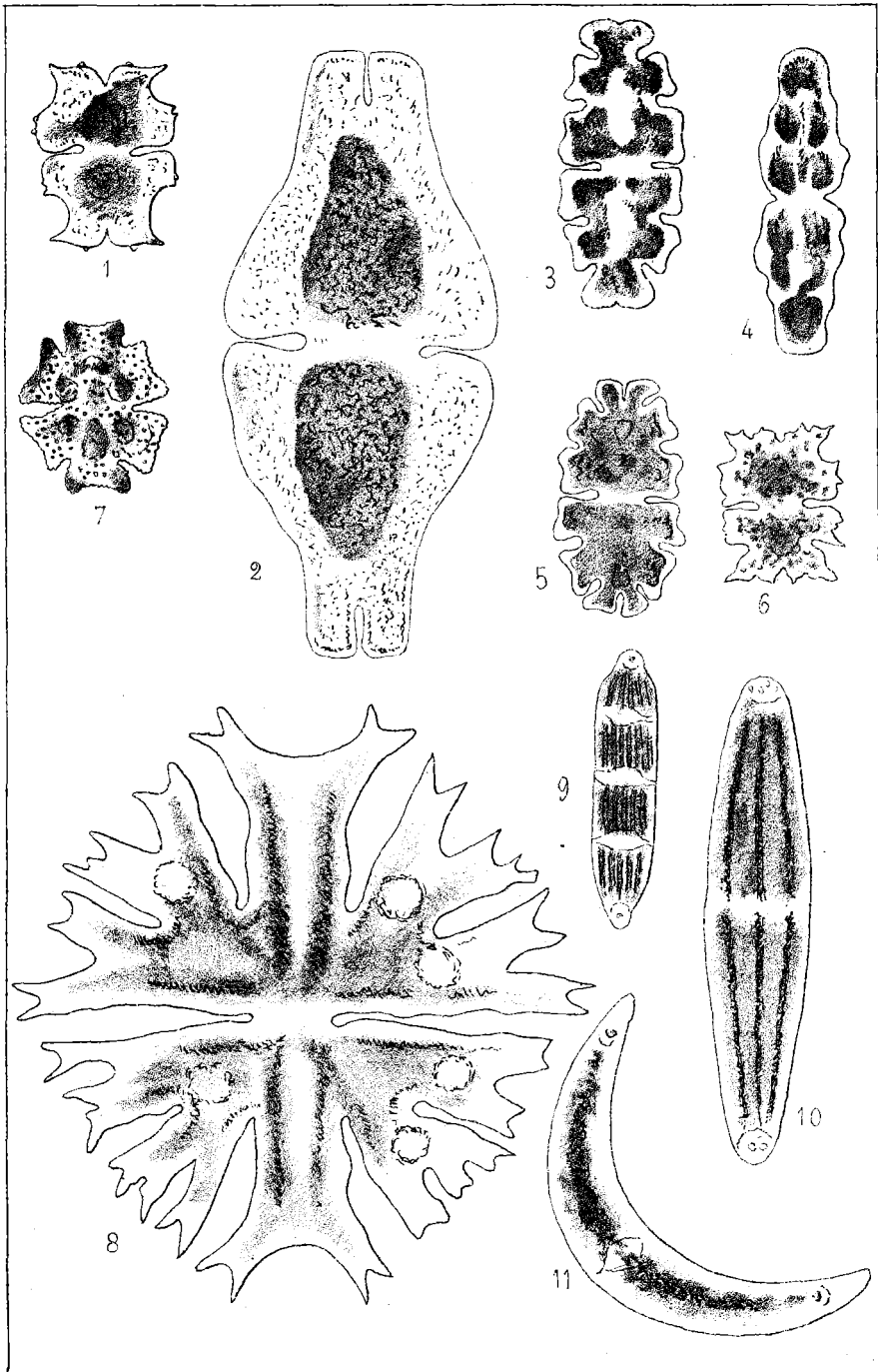


PLANCHE III

- Fig. 1. *Xanthidium fasciculatum*, var. *hexagonum*, Wolle, grossi 1000 fois.
2. Le même, figure schématique, vu par le sommet.
3. *Arthrodesmus octocornis* Ehr., grossi 1000 fois.
4. — — autre forme.
5. — *incus* (quadrate variety de Wolle) (Ehr.) Hass., grossi 1000 fois.
6. *Cosmarium cucumis*, Corda, grossi 1000 fois.
7. — *globosum* Bulnh, grossi 1000 fois.
8. — *botrytis* Menegh, grossi 1000 fois.
9. — *undulatum*, var. *crenulatum* Wolle, grossi 1000 fois.



DESMIDIÉES

Planche III

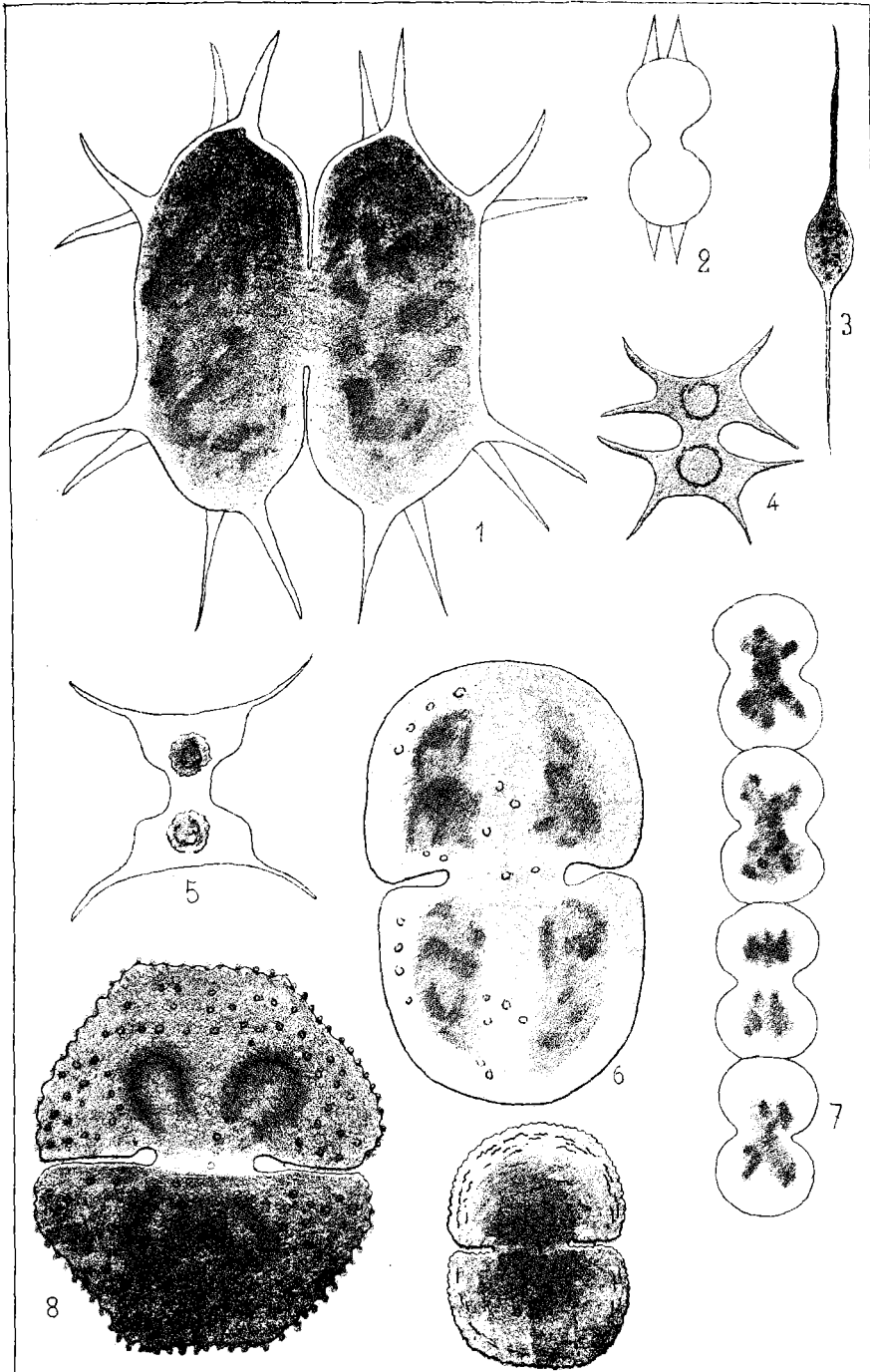
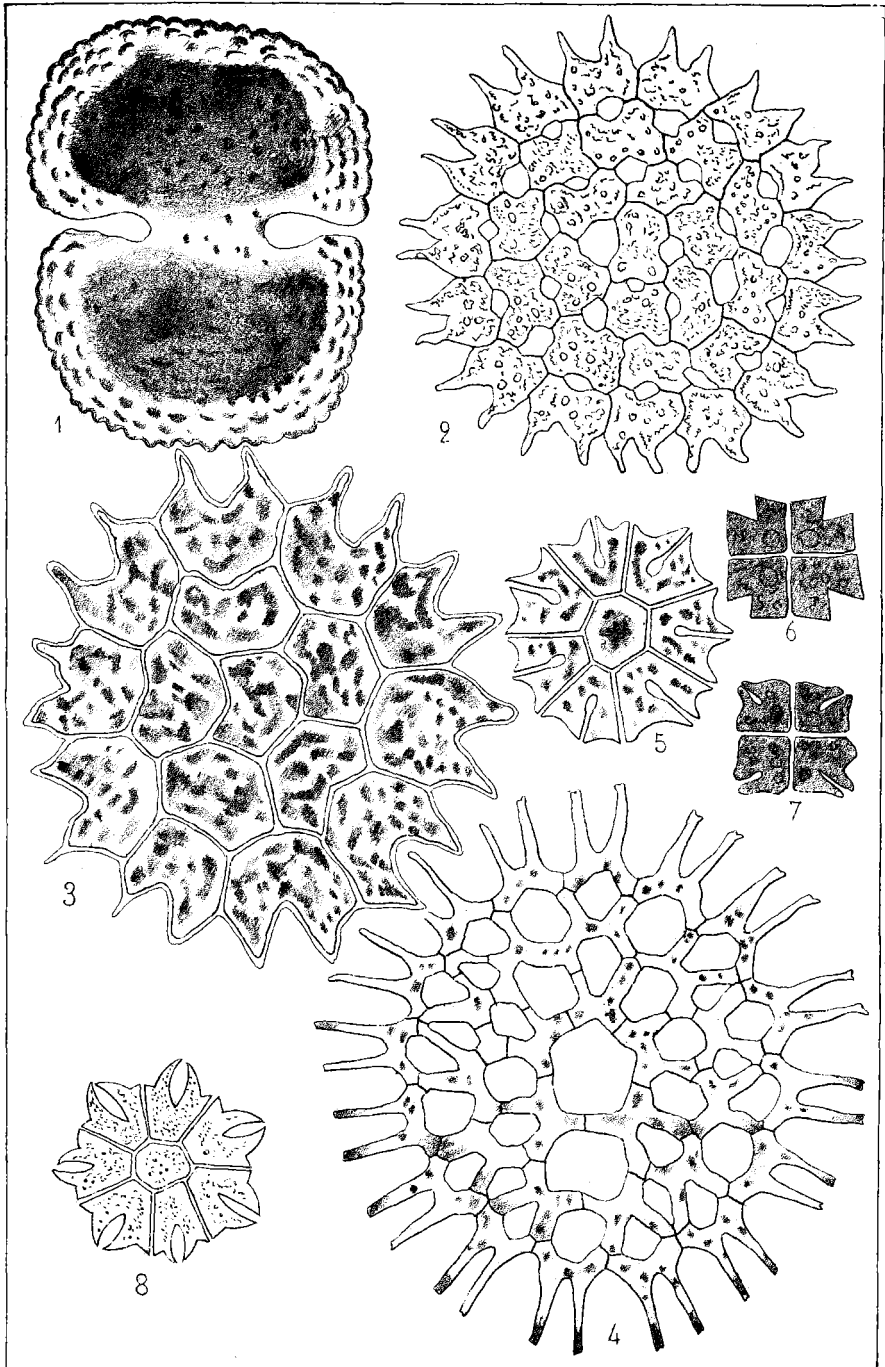


PLANCHE IV

- Fig. 1. *Cosmarium latum* Breb., grossi 1000 fois.
2. *Pediastrum pertusum* Kg., grossi 700 fois.
3. — *boryanum* var. *granulatum* Kg., grossi
1000 fois.
4. — *pertusum* variété, grossi 1000 fois.
5. — *Ehrenbergii* A. Br., grossi 1000 fois.
6. — *tetras* Ehr., grossi 1000 fois.
7. — — — —
8. — *Ehrenbergii*, autre forme, grossi 1000 fois.
-

DESMIDIÉES
ET HYDRODICTYÉES

Planche IV

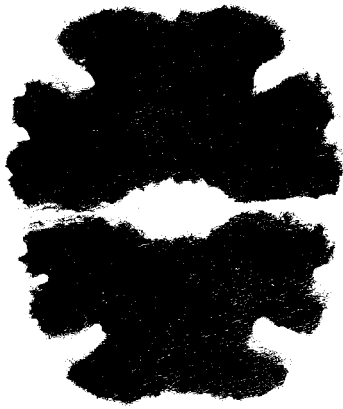


C.P. ad. cam. luc. del.

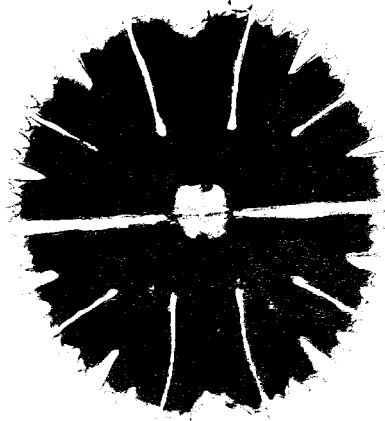
PLANCHE V

- Fig. 1. *Micrasterias truncata* (Corda) Ralfs, grossissement
1000 diam.
2. — *rotata* (Grev.) Ralfs, variété, même gros-
sissement.
3. — — Ralfs, variété *denticulata*,
grosi 800 fois.
4. — — autre variété, grosi 1000 fois.
5. *Staurastrum margaritaceum* Ehr., grosi 1000 fois.
6. *Closterium striolatum* Ehr., grosi 400 fois.
-

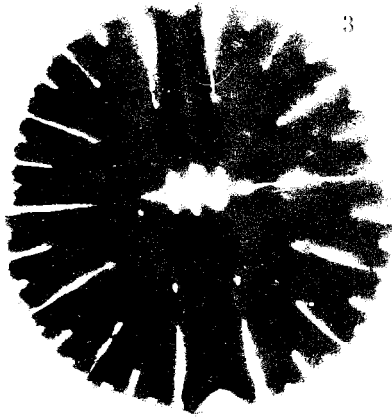
Nous aurions voulu pouvoir donner 2 planches un peu plus nettes mais ce défaut tient à ce que, dans l'obtention des photographies nous ne nous sommes pas servis de verres colorés soit en bleu ou en vert. Les Desmidiées renfermant de nombreux corps chlorophylliens, ceux-ci se sont reproduits d'une façon trop intense sans laisser apercevoir le moindre détail ce qui ne serait pas arrivé avec des verres colorés. Ce fait d'ailleurs sera évité facilement dans la suite et nous réclamons pour ces deux dernières planches l'indulgence de nos lecteurs qui, mieux que n'importe qui, seront à même d'apprécier les nombreuses difficultés que présente souvent l'étude des infiniments petits.



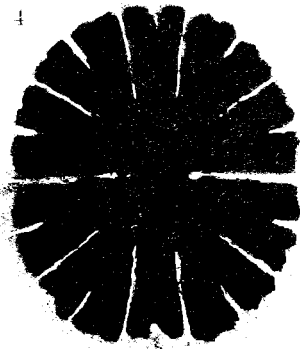
1



2



3



4



5

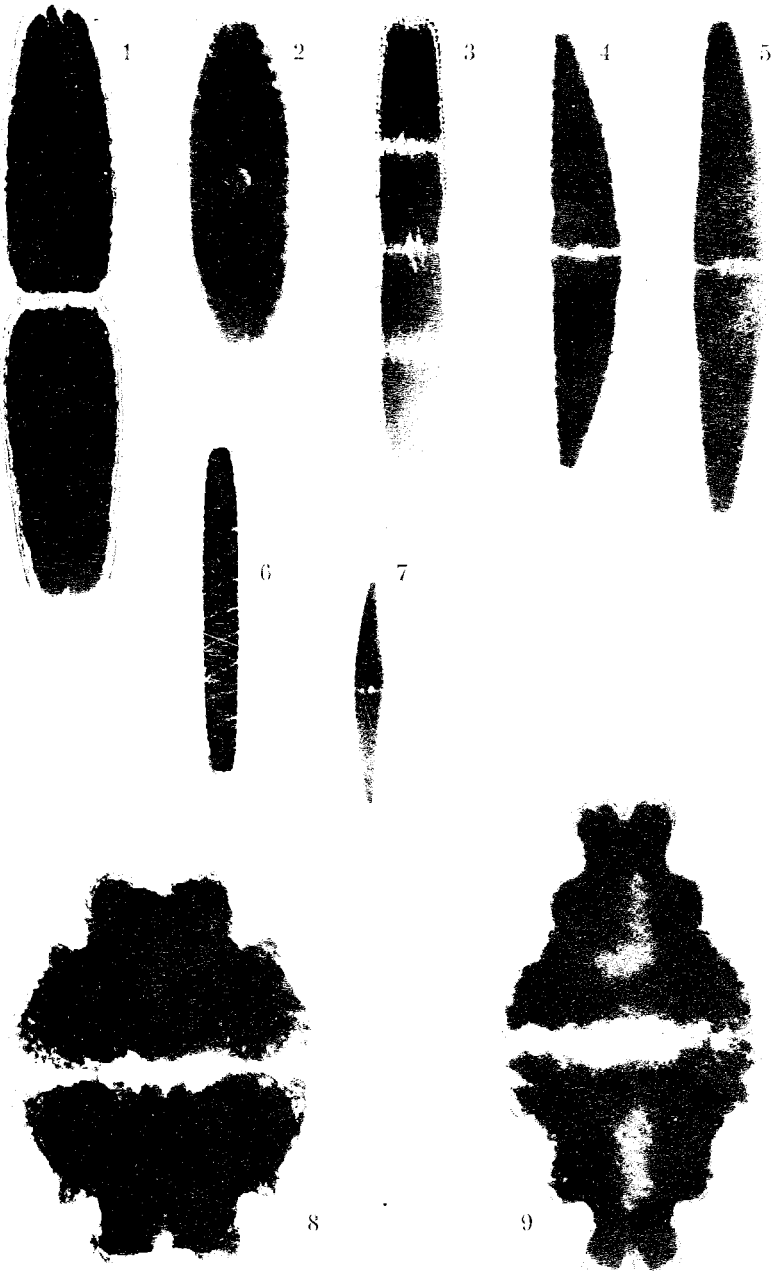


6

PLANCHE VI

- Fig. 1. *Tetmemorus Brébissonii*, Ratfs, grossi 500 fois.
2. *Penium digitus* (Ehr.) Breb., grossi 600 fois
3. — *margaritaceum* Breb., grossi 400 fois.
4. *Closterium lunula* Ehr., grossi 400 fois.
5. — — — grossi 500 fois.
6. *Spirotaenia condensata*, Bréb., grossi 600 fois.
7. *Closterium rostratum* Ehr., grossi 500 fois.





NOTICE

SUR LES

PERTURBATIONS ATMOSPHÉRIQUES

CONSTATÉES AUX XVII^e & XVIII^e SIÈCLES

**Dans le Territoire de Belfort, la Haute-Alsace,
les Pays de Montbéliard et de Porrentruy.**

La Société Belfortaine d'Emulation a déjà publié de nombreux travaux sur les sciences physiques, naturelles et historiques. Toutefois si la géologie, la minéralogie et la botanique tiennent une large place dans les quatorze bulletins qu'elle a fait paraître jusqu'à ce jour, on constate aussi avec regret que la météorologie s'y trouve quelque peu trop délaissée : Deux cents et quelques pages de MM. Parisot, Meyer, Rœsch et autres contre dix-huit seulement de M. Armbruster, parues en 1873 et 1880. De tels chiffres sont péremptoires.

Pour rétablir entre ces diverses branches un certain équilibre, nous avons pensé qu'une notice sur les perturbations atmosphériques survenues dans notre pays et ceux voisins, au cours des 17^e et 18^e siècles, serait bien accueillie des membres de la Société. Nous voulions tout d'abord ne faire connaître que certains épisodes de l'hiver 1709 et de la grande inondation de 1714, particuliers à deux localités (1) situées non loin de nous, mais sur l'avis de MM. Dubail-Roy et Nardin, nous résolûmes d'élargir le champ de nos communications. Aux remerciements que nous leur adressons ici pour les documents qu'ils nous ont procurés, nous associons M. Dominé, curé desservant de Grosne et M. Anatole Lablotier, de Bourogne. Nous remercions également M. Godard, professeur d'histoire au lycée de Belfort des conseils qu'il nous a fait transmettre et que nous avons suivis en beaucoup de points.

Notre notice sera donc une nomenclature aussi complète que possible de phénomènes ou faits météorologiques tels que cha-

(1) Courtemaiche (Suisse) et Delle.

leurs, froids, orages, etc., constatés pendant les deux derniers siècles et remarquables, soit par leur intensité, soit par les circonstances souvent extraordinaires, presque toujours désastreuses qui les ont accompagnés. Partout où nous l'avons jugé à propos, nous avons fait suivre ces événements d'observations personnelles ou de citations puisées à différentes sources et pleines d'à-propos.

LOUIS HERBELIN.

Dès les temps les plus reculés, le système planétaire a été sujet à de graves perturbations. Sans nous occuper du déluge universel, des autres calamités publiques dont parle l'histoire sacrée et des deux grandes inondations de la mythologie grecque, nous sommes convaincus que si on pouvait consulter les histoires et surtout les traditions de tous les pays, la série serait longue de tous les accidents météorologiques qui sont venus, dans tous les âges, effrayer et éprouver les humains. Et encore serait-on sûr de les connaître tous ? Combien peuvent n'avoir pas laissé de traces dans les esprits et n'avoir trouvé ni historiens ni chroniqueurs pour en perpétuer le souvenir.

En ce qui concerne la France, les renseignements sur les étés remarquables par leur chaleur et leur sécheresse, sont très incomplets par ce fait que les fortes chaleurs de l'été sont moins funestes et moins redoutables encore pour les populations que les hivers rigoureux. Dominique Cassini n'a cité comme étés très chauds, et il ne remonte pas au delà du 17^e siècle, que ceux de 1684, 1686, 1691, 1699, 1701, 1704, 1712, 1726, 1727, 1781 et 1793.

Le manque d'observations simultanées permet difficilement de faire le tableau des grands hivers qui ont aussi désolé notre France avant le 19^e siècle. On cite cependant ceux de 1292, 1432, 1434, 1680, 1684, 1709, 1716 et 1726. On trouve encore dans le journal de physique T. XXXIV et L, pages 227 et 337 de précieux renseignements sur les hivers de 1709, 1776 et 1788-89 qui furent les plus désastreux du dernier siècle.

Quant aux années orageuses, les documents officiels sont encore moins nombreux. On ne cite au dix-huitième siècle que les années 1703 et 1753 qui furent, à ce point de vue, désastreuses. On ne trouve rien avant.

Ces indications sont générales, mais les chroniques locales et

particulières nous en donneront de plus précises. C'est dans des notes prises en grande partie aussitôt après les événements que nous trouverons le souvenir des perturbations atmosphériques survenues dans le Territoire de Belfort, dans la Haute-Alsace, dans les pays de Montbéliard et de Porrentruy et dont nos ancêtres des 17^e et 18^e siècles ont été les témoins ; nous y verrons des hivers implacables succéder à des sécheresses excessivement longues et calamiteuses ; nous entendrons successivement les éclats du tonnerre, les mugissements du vent, et le fracas de la grêle. A deux et trois siècles de distance, nous assisterons aux plaintes de la campagne et aux misères de la ville. Les catastrophes actuelles ne seront que la répétition ou plutôt l'écho de celles de ces époques lointaines. Nous trouverons également dans ces chroniques le souvenir d'autres faits importants, tels que comètes et tremblements de terre.

§ I. — Chronique de Hugues Bois de Chesne.

La plus ancienne de nos chroniques locales est celle de Hugues Bois de Chesne qui naquit à Montbéliard le 22 Février 1516. La Société d'Emulation de Montbéliard l'a publiée dans l'un de ses bulletins. Hugues Bois de Chesne exerça d'abord en cette ville la profession de boulanger, mais doué d'une grande mémoire, lisant beaucoup, quoique sans méthode, il préféra bientôt la plume au pétrin. Il devint alors écrivain public. C'est en 1614 que commence son rôle de chroniqueur qu'il continua jusqu'en 1665 peu de temps avant sa mort. Il nous raconte d'abord quelques événements antérieurs à sa propre existence, puis il nous fait assister à ceux dont il a été témoin ou dont on lui a parlé. Les moindres choses comme les plus importantes trouvent place dans sa chronique, le tout écrit succinctement, dans le style et l'orthographe populaires de l'époque. Les perturbations atmosphériques n'y sont pas oubliées. Voici les plus importantes.

« Le 8 décembre 1615 la sécheresse a prins fin car depuis Pasques passé il n'avait point tombé aucune pluye passé une heure, tellement qu'il y avait grande nécessité de moudre et nécessité de pain (1).

Le sambedy 12 juin 1619, au plus grand jour de l'année, s'est

(1) Parfaite analogie avec l'année 1893. La sécheresse de 1615 a même duré encore plus longtemps.

faict un grand tonnerre avec grosse gresle qui gastit tous les biens des champs circonvoisins en beaucoup de villages, mesme des personnes qui en furent tués, des arbres froissés et les fenestres des maisons rompues.

Le 25 novembre (même année) les eaux furent fort grandes par pluyes et orage impétueux qui dura 15 jours sans cesser.

Le jour de Barthelemy, 24 d'aougst 1621, s'est faict un grand vent avec pluye et gresle obscure qui a froissé, rompu et brisé les arbres et vignes et tué des personnes.

Le 11 de feburier 1625 l'yuer a commencé à opprimer avec assez de gelée et de neige qui a duré environ trois sepmaines.

Le 15 de juillet 1626 s'est faict vng temps effroyable par pluye, tonnaire et esclair et eaux grande, tellement qu'on ne put recueillir les graines ni moissonner, pour la longue espace de pluye faite tous les jours.

Le 3 de novembre 1627 les eaux ont esté si très-grandes que David Vernert a esté noyé lui et son cheval voulant passer par deuant le grand pont de Montbéliard pour aller à la foire de Besançon sans qu'on l'aye peu retreuer.

Enuiron ce temps (26 de may 1641) la foudre tumba sur la ville de Rinfeld qui emportit la moitié de la ville, chose effroyable, comme il emportit aussi les personnes, mesmement trouua-t-on des entrailles pendu sur les arbres (1).

Le 28 d'apuril 1642 vne gellée est tumbée qui a gasté les vignes et arbres et le lendemain encore gellée.

Le 18 janvier 1645 il fit vn temps si effroyable par vent qui découvrit les maisons, abbattu les arbres et maisons des villages et fait beaucoup de dommages.

Le 24 septembre 1646 les pluyes continuelles et froidures ont duré toutes les vendanges et qui ont retardé grandement les semailles.

Le 2 de novembre 1648 les eaux sont ésté si grandes et desbordé qu'elles passoiert par sur la muraille derrière la maison de Jacques Dubois en le nœufue ville, elles ont emmené et disjoint les gennes de la gallerie au dessous du chasteau de la Crotte et ont duré longuement tellement que plusieurs personnes ont heu faim faute de farine.

Le premier janvier 1649 les eaux se sont renforcées telle-

(1) Rinfeld, c.-à-d. Reinfelden, petite ville de la Suisse, sur la rive gauche du Rhin.

ment qu'elles viendrent par tous les maisons de la Rochautte et autres lieux.

Le 11 septembre 1650 s'est fait vn tremblement de terre à 3 heures 3 quart du matin.

Le 16 décembre 1652 il est apparu une comète plusieurs jours.

Item dois (1) la moisson passée jusqvav 15 décembre 1652 le mevnier de la ville n'a pu movdre qu'avec vn moulin parfois à cause de la saicheresse.

Le 17 de juin 1653 fit vne extresme chaleur qui causit vne saicheresse grande avec les eaux basses et en l'vn de ces jours là tumba vne grosse gresle qui fit beausoup de dommage, notamment à Vallantigney, Mandeuire et Audincourt, Blussanjeau et autres lieux.

Le 26 mars 1654 deux commette se virent au ciel de costé et d'autre du soleil avec vn singne en croisade, de la couleur de l'arc en ciel en plein jour.

Le 12 aougst 1654 fut veu vn singne (2) au ciel en forme de dragon à neuf heure du soir.

Nouembre. Les eaux sont demeurées fort basses vn demi an, lesquelles sont fort enflus par des neiges fondues.

Le 2 de juin 1655 il tombait de la gresle grosse comme des noix, la plus grande partie, qui coupit les oiches (3) par cy à l'entour.

Le 14, 15 et 16 d'Apruil 1658, toujours gellés qui gastit les vignes et beaucoup d'arbres.

Le 17 féburier 1660 a esté la fin de 15 semaines passés qu'il a fait vne continelle et sans intervalle froidvre, que la neige n'est point sortie sur la terre ainsi qu'elle estoit espaissement gelée.

Le 23 mai 1661 il y tumbit de la gresle en beaucoup de lieux aussi grosse que noix et plusieurs semaines auparavant toujours tonnerre, pluye et gresle qui retardit les semaisons beaucoup et toute autre chose de maturité, tellement que toutes ses incommodités ont renchéri le bled et le vin.

Le 29 de novembre 1662 pour et à l'occasion de la neige il y eut nécessité de bois à plusieurs qu'une charrée que l'on pouoit faire en la ville se vendait 4 francs, car la neige demeurit longtemps sur la terre.

(1) Depuis.

(2) Un signe qui ne pouvait être qu'un nuage particulier dans sa forme ou un effet de lune.

(3) Chenevières.

Le temps du mois d'aougst 1664 fut si malpropre par les pluyes frequentes que l'on ne peut avoir les choux et autres graines restantes des moissons car les choux furent tous pourris.

Le 6 décembre l'on aperçut au ciel du costé de Lorient vne estoile avec vne grande verge attachée à icelle la nuict plusieurs iours.

En ce mois vne estoille vn peu plus grosse que les autres estoilles et moindre que la précédente qu'on auait desja veu, trainant aussi eune queue en forme de verge du costé d'Orient fut veue manifestement.

Le 4 de mars 1665 l'on a veu vn signe au ciel en plein midy du iour de la foire, 4 cercles miparty à l'entour du soleil de couleur rouge et bleu comme l'arc en ciel et de large estendue.

Le 30 mars de rechef signe au ciel comme le précédent mais de plus grande estendue.

Le 3 de juillet il a fait vn temps effroyable la nuict du matin par grands vents tonnerre furieux, qu'on pensoit auoir la fin du monde, abattu plusieurs arbres et fruit en plusieurs endroits.

§ II. — Chronique de J. G. Perdrix.

J. G. Perdrix, ancien conseiller du comte George de Wurtemberg-Montbéliard, naquit en cette ville le 27 avril 1628 et mourut vers l'an 1700. Sa chronique commence en 1659 et s'étend jusqu'en 1689 ; elle est donc la continuation de celle de Hugues de Bois de Chesne. Elle a été également publiée par la Société d'Emulation de Montbéliard. Comme son devancier, Jean George Perdrix a noté tout ce qui se passait d'important dans la ville ou dans le comté, les événements politiques comme ceux provenant de la température ou des saisons. Parmi ces derniers il y a lieu de citer les suivants :

Le 27 de mars 1659, jour des Rameaux, entre quatre et cinq heures, se sont veus trois soleils en l'air à Montbéliard.

Ce mois (de may) a esté très-dangereux pour la gresle et assez pluvieux.

Le 7 mai 1661, l'on dit que tout a esté gasté de la gresle à l'entour de Strasbourg, Basle et Giramaigny où il y a tombé des greslons jusqu'à une livre et demie. Le bon Dieu nous en préserve.

Ce mois a esté fort extraordinaire, rempli de tonnerre et de

gresle, le soleil n'ayant paru que les quatre derniers jours. Ste-Marie, St-Julien, Alondans, Roches, Seloncourt ont été atteints par la gresle.

L'année 1661 a été fort pluvieuse et fort stérile. Dieu nous mette en une meilleure.

Les 28, 29, 30 novembre 1652, grand froid et grandes neiges, telles qu'on n'en a guère vu davantage depuis (1) l'an 1608.

Cette année (1663) a été grandement pluvieuse, si qu'à l'occasion des grandes pluies, elle a été fort infertile et malsaine ; les eaux ont inondé par cinq diverses fois les prés de la Brevière.

Le 3 juillet 1665 vent tonnerre, tempeste extraordinaire à une heure après minuit.

Le 8 juillet 1666 temps épouvantable de tonnerre, gresle, tourbillon ; il commença entre trois et quatre heures du soir jusqu'à sept.

Cette année 1667 a été extrêmement féconde et sèche, n'ayant pas eu un mois en toute l'année qu'il n'aye gellé, ce qui a causé que nos vignes n'ont rien du tout rapporté et que tout le vieil bois a été entièrement esgellé (2) ».

De 1667 à 1671 on ne trouve dans la chronique de J. G. Perdrix que quelques observations ou annotations atmosphériques sans importance, et, jusqu'en 1681, rien. Est-ce à dire que ces dix dernières années principalement se soient écoulées sans accidents de nature à être consignés ? Il faut donner à ce mutisme temporaire une toute autre cause.

A cette époque, l'Alsace et la Franche-Comté étaient tour à tour ravagées par les armées françaises et impériales. Le comté de Montbéliard situé entre ces deux provinces était sans cesse soumis aux plus rudes dépradations ; les partis venaient s'y refaire les uns après les autres. Sous prétexte de sauvegarder sa neutralité, la France tenait à Montbéliard une forte garnison aux besoins de laquelle le Comté était forcé de subvenir. On s'attendait tous les jours à quelque surprise ; on s'inquiétait des événements signalés chez les voisins à Besançon, à Belfort, à Delle et à Mulhouse ; enfin les esprits étaient sans cesse préoccupés du lendemain. Ajoutons à tout cela les soucis et les tracasseries de la vie privée. Rien d'étonnant alors que les perturba-

(1) Depuis.

(2) Il y a contradiction dans les termes de cet article.

tions atmosphériques soient non pas passées inaperçues, mais qu'il n'en soit resté aucun souvenir dans la mémoire de notre chroniqueur.

« La nuit du lundy allant au mardy 1^{er} may de l'an 1682, à trois quarts pour trois heures après minuit il s'est fait un tremblement de terre. Le bon Dieu veuille avoir pitié de son pauvre peuple.

Le lendemain 2 du même mois, on vit un halo (1) à midy autour du soleil ».

De nouveau rien jusqu'en 1688, fin de la chronique.

§ III. — Chronique des Dominicains de Guebwiller.

La chronique des Dominicains de Guebwiller, écrite en allemand, a été publiée en 1844. Son auteur, l'un des moines de l'abbaye de cette ville, célèbre dans les fastes de l'Alsace, raconte les faits principaux historiques, météorologiques et locaux qui, depuis 1124, ont le plus frappé les esprits. Ce sont les traditions d'abord, les archives de son couvent ensuite, qui lui fournissent les faits dont il nous a transmis le souvenir. En dernier lieu, il écrit ceux dont il a lui-même été contemporain. De ceux qui ont plus particulièrement rapport aux perturbations atmosphériques, voici les plus remarquables depuis 1699 jusqu'en 1723.

« 1699. Les rivières de toute l'Alsace et surtout le Rhin se gonflèrent énormément, causant de grands dégâts et engendrant une épouvantable disette. La forteresse de Kœhl, près de Strasbourg a été très endommagée.

1709. Du 5 au 25 janvier et même encore quelques jours après, il régna un froid si intense et un vent si violent que de mémoire d'homme on ne se rappelle pas avoir jamais vu un pareil hiver. Tous les arbres souffrirent de la gelée, surtout les amandiers et les noyers. Il fallut les abattre tous. Dans tout le pays les dégâts ont été si importants qu'il faudra de nombreuses années pour les réparer.

1711. Le 8 janvier, vers 3 heures du matin (j'étais alors à Vieux-Thann pour y confesser), un tremblement de terre se fit sentir dans cette ville et dans les environs, suivi d'un vent excessivement chaud qui fit fondre la neige. On aurait cru que

(1) Un cercle.

la pluie était tombée toute la journée. Vers le milieu de la nuit suivante, alors que tout était dans le plus grand calme, les eaux se répandirent dans les rues avec une telle force qu'elles rompirent les grandes portes du couvent du côté de la papeterie, furieuses elles se divisèrent, une partie faisant, comme une masse, irruption dans la cour, l'autre, continuant sa marche en avant. Au bruit qu'occasionnaient les mugissements du liquide élément, les bêlements des moutons, les beuglements des bœufs et du gros bétail, le vieux domestique en chef Bastien se réveilla et s'étant levé appela au secours. Lorsqu'il voulut fermer la porte l'eau le rejeta en arrière et le renversa, si bien qu'il pensa se noyer. Personne ne pouvait le secourir. La religieuse Marie Agathe Dautjerin, originaire de Thann, se précipita dans le chœur de la chapelle et se mettant aux fenêtres cria : au feu ! au feu ! (oh bêtise !). Jean Heysli qui habite à côté du cimetière ayant voulu se lever pour se rendre compte de la cause de ce vacarme se trouva avec un pied d'eau dans la chambre. Un mendiant se sauva du hangar où il passait la nuit ; il avait de l'eau jusqu'aux aines et il ne parvint qu'à grand peine à se réfugier dans le couvent. La mère supérieure, sœur Catherine Neslin voulant se mettre à l'abri dans le confessionnal tomba dans le corridor qui y conduisait et se cassa le bras. Ce mauvais temps nous effrayait fort. Dans l'intervalle, le bétail se noyait dans la cour et particulièrement les porcs qu'il fallut faire entrer dans la chambre contigue à la nôtre. Dans les chambres inférieures il y avait jusqu'à 3 et 4 pieds d'eau. A la cave c'était encore pis. Près de Cernay il s'était formé un lac. La pluie est tombée tout doucement le 10 février et le 23 il a encore plu abondamment, mais grâces soient rendues à Dieu, l'orage s'est calmé.

1711. La neige qui était tombée et les pluies qui survinrent ensuite ont causé de grands dommages. A partir de Bâle jusqu'à l'embouchure du Rhin, sur tout son parcours, on n'entend parler que d'inondations qui proviennent de ces pluies et du vent chaud qui fait fondre les neiges sur les montagnes de la Suisse. Le Rhin se gonflait et sortait de son lit. Toutes les prairies et tous les villages, même ceux qui sont fort éloignés du fleuve, sont en grande partie sous les eaux. La forteresse de Kœhl près de Strasbourg a été très endommagée et la moitié du pont a été emportée. Les dégâts qu'ont éprouvés les populations sont incalculables.

1716. Au mois de juillet le Rhin s'est tellement gonflé, que de mémoire d'homme, personne ne se rappelle l'avoir vu ainsi sortir de ses limites habituelles. Dans le Brisgau et en Alsace il a causé de très grands dommages en inondant les champs. En beaucoup d'endroits les eaux se sont répandues sur les moissons.

Le 9 septembre (même année), il est tombé une grêle abondante dans certaines localités d'Alsace. Il en est résulté sur beaucoup de points de ces localités de grands dégâts, mais c'est surtout dans le Brisgau que la tempête s'est le plus violemment déchaînée. A une demi heure de Brisach, en amont du Rhin, il est tombé une couche de grêle d'un pied d'épaisseur ; il en était de même en plusieurs endroits, mais un malheur ne vient jamais seul. Dans beaucoup de lieux la terre s'entrouvrit et de ces fissures s'échappa une grande quantité d'eau ; nombre de champs, de jardins et de prés en souffrirent. A Brisach on avait vu une maison entière flotter sur le Rhin emportée par le courant ; à l'intérieur on y voyait encore briller une lumière, mais un gros arbre (beaucoup d'arbres se trouvaient emportés aussi par le courant du fleuve) étant venu heurter cette maison, elle fut complètement détruite et submergée. Dans ce pays et en d'autres les vignes ont eu beaucoup à souffrir par suite d'un vent violent qui se mit à souffler pendant tout le mois d'octobre faisant beaucoup de tort aux jardins et endommageant fort les raisins qui ne pouvaient plus puiser aucune force dans les pieds. Mais la série des malheurs n'était pas épuisée ! Durant trois nuits consécutives il fit des gelées blanches qui causèrent les plus grands dommages....

1717. Le mois de mai qu'on appelle le joli mois de mai s'est montré, cette année, dur et rigoureux, surtout en France, si on peut ajouter foi aux lettres que nous avons reçues. Une gelée blanche a anéanti en une seule nuit, tout le fruit de nos espérances ; la plupart des vignes ont été gelées ; il a aussi gelé en quelques endroits d'Alsace. La grêle a également causé de grands ravages dans les environs d'Oelenberg, de Ribeauvillé et d'Unenwihr. Les dégâts ne sont pas étendus sur tout le pays ; ce malheur ne s'est produit que par ci par là.

La veille de la fête de notre patron saint Dominique, — c'était donc le 3 août — il s'éleva une tempête terrible accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, suivis d'une grêle abon-

dante qui fit beaucoup de tort aux vignobles et aux champs : il en a été de même à Bihl, Schweighausen et Soultzmatt ainsi que dans d'autres endroits.

Le 3 septembre après l'orage et la grêle éclata avec grand fracas, une trombe qui causa de très grands ravages ; surtout à Hirsingue, dans le Sundgau, et certainement aussi dans bien d'autres lieux. Les prés ont été inondés, quelques granges et quelques maisons ont été emportées. Dans notre voisinage des pièces de bétail ont été noyées dans leur étable.

1718. Que Dieu nous accorde une année favorable ! A la suite du mois de décembre pendant lequel la pluie et le vent avaient fait rage, chacun pouvait croire que c'en était fini pour cet hiver, surtout encore qu'un astrologue de Bâle avait annoncé et prédit que pendant cette année et dix-huit autres années suivantes l'hiver ne serait point rigoureux, mais cette fois sa prophétie a menti terriblement. En effet, dès que le vent eût cessé, il tomba une neige dont la couche atteignit un pied d'épaisseur, puis se mit à sévir un froid très rigoureux qui fit geler tout ce qui était en plein air et la plupart des pieds de vigne. Ce froid a duré jusqu'au 1^{er} février.

..... Dans la nuit du 26... (1) il a tonné avec violence et il a fait de nombreux éclairs ; c'était affreux. A Obermorschwyr, près de Hattstatt, la foudre est tombée sur l'église qui a été incendiée ; la cure n'a pas été épargnée. Cependant quoique le clocher fut presque tout construit en bois, il est demeuré intact.

Dans le Sundgau (15 juillet), l'orage a causé dans beaucoup de villages de très grands dommages et particulièrement dans les paroisses de Ferrette, Altkirch, Landser et Dannemarie. Les céréales se sont complètement répandues sur la terre. Ainsi celui qui, l'une dans l'autre année, faisait 7000 gerbes et encore plus, a fait à peine le tiers de la récolte habituelle.

1719. Le 17 janvier il a fait un vent très violent accompagné de pluie. Cette journée a été certes très malheureuse, car on a trouvé mortes sur les chemins huit ou dix personnes. A Issenheim on a ramassé deux personnes qui étaient mortes aussi et le lendemain encore une.

Le 22 février, jour du mercredi des Cendres, vers 7 heures du soir, on a vu de presque tous les villages d'Alsace et du

(1) Le mois manque dans la chronique.

Brigau, et même de toute l'Allemagne, au ciel, une grande clarté semblable à un incendie ; on la regardait avec un immense étonnement mêlé de crainte.

Le 2 juillet, vers deux heures après-midi, un retentissant coup de tonnerre s'est fait entendre à Strasbourg. La grêle s'est ensuite mise à tomber et a occasionné d'énormes dégâts, car les grêlons atteignaient la grosseur d'une noix et même d'un œuf de poule. Les grêlons chassés par le vent mirent en miettes les tuiles des toits et hachèrent les carreaux des fenêtres de toute la ville ; les fruits et les céréales de la campagne ont été anéantis.

Un temps semblable se produisit le 3 juillet (lendemain), à Massevaux. A Thann les vignes sont abimées ; il en est de même à Lembach, mais l'orage a encore été plus fort à Uffoltz, à Wattwiller, à Cernay. Les vignes n'ont pas été seules abimées, mais encore tous les autres fruits : les grêlons avaient la grosseur d'une noix. Que Dieu veuille prendre en miséricorde les pauvres gens !

Il ne faut pas trop s'étonner de ces gros et désastreux orages car la chaleur était trop forte ; elle avait persisté depuis le milieu du mois de mai jusqu'à présent.

1720. Le 5 juin, un orage épouvantable a éclaté dans le Sundgau, au-dessus de Hapfen, Sierentz, Acchentzwiller, Illfurth, Zillisheim et au-dessus d'autres villages environnants. Dans dix localités les céréales ont été complètement enfoncés en terre ; les fruits sont tombés ; les vignes également ont été très endommagées.

Le jour suivant, dans les environs de Colmar, à Markolsheim, à Dürenentz, une violente rafale s'est fait sentir ; dans dans certains endroits il est tombé des pierres grosses comme des œufs de poule.

1721. Le 3 juin, vers neuf heures du matin, les Bâlois ont eu une grande frayeur. Un tremblement de terre en était la cause. Il ne s'est pas seulement fait sentir à Bâle, mais encore dans toute la Suisse et les pays limitrophes. Pourtant, d'après ce que j'ai entendu dire, ce tremblement de terre n'a occasionné aucun dommage.

Au commencement du mois de juillet, la Largue s'est subitement gonflée ce qui a causé en maints endroits beaucoup de dégâts. On dit que cela provient de l'explosion d'une trombe.

Ce qui est certain c'est que dans nombre de villages les eaux atteignirent la hauteur d'un homme. Une grande quantité de foin a été submergée ; les prés et les champs ont été couverts de sable et de pierres. A Hirsingue, une maison tout entière a été emportée par les eaux. A Heimbsdorff et dans d'autres localités il n'y a eu aucun dégat.

Le 10 août, vers dix heures du matin, un tremblement de terre s'est fait sentir à Massevaux.

Le mois d'août et le mois de septembre ayant été très mauvais, il en est résulté que pendant plusieurs jours consécutifs il s'est produit de fortes gelées blanches. Il a gelé et on a vu de la glace (1). Pour cette raison on a été obligé de faire les vendanges, le 14, chez Messieurs Serung, le 15, chez Antoine Gechendten et le 16, un peu partout.

1722. Le 28 avril, vers 4 heures du matin, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir.

Le 30 avril, une très forte grêle s'est mise à tomber dans le Sundgau, sur les villages de Bruebach, Landser, Sierentz, etc. et aussi dans la Hardt, sur les communes de Hombourg et de Landau et dans beaucoup d'autres endroits. Cette grêle a fait tomber les fleurs des arbres fruitiers et de la vigne. On rapporte que l'orage a été plus violent de l'autre côté du Rhin que dans le Sundgau, car il y est tombé des grêlons qui pesaient une, deux et même jusqu'à trois livres.

1723. Dieu nous accorde une année pleine de bonheur ! Le 2 février, une bourrasque s'est abattue sur Rouffach et sans doute ailleurs encore. C'était justement le marché de la semaine. Les étalages des marchands ont été renversés. Le vent emportait les marchandises qui disparurent au-dessus des maisons.

Le 7 juillet, il a neigé derrière le Belchen et sur toutes les hautes montagnes, même très fortement ».

§ IV. — Petite chronique de Thann.

La petite chronique de Thann écrite aussi en allemand, par un moine de l'époque, a été publiée en 1855. Le titre indique son peu d'importance et de durée.

« 1693. Il y a eu cette année, en France et particulièrement en Bourgogne et en Lorraine, une très grande disette. Les vivres

(1) Fait extraordinaire qui ne s'est peut-être pas renouvelé depuis 1721.

étaient très chers, beaucoup de personnes moururent. Moi-même, raconte l'auteur, le frère Malchias, moi-même j'ai vu, de mes propres yeux, les paysans lorrains venir au couvent chez le père Guardian, avec leurs chapeaux pleins d'or et d'argent, les yeux en larmes, s'agenouillant à ses pieds et le suppliant de leur donner du blé. « Prenez autant d'argent qu'il vous plaira, disaient-ils ; remplissez seulement nos sacs de blé. » Il y en avait à peine assez pour le couvent, hélas ! Combien ils étaient à plaindre ces pauvres gens !

1709. Il y a au moins cent ans qu'on n'a vu un hiver pareil à celui de cette année. Le couvent a perdu non seulement des arbres fruitiers dont le nombre dépasse beaucoup 70, ils ont été complètement gelés et perdus ; il a fallu les abattre pour la cuisine. Mais encore plus de 1500 livres de romarin.

1740. Le 20 décembre, il est tombé une effroyable averse qui a endommagé les ponts, les passerelles, les vignobles, les champs, les prairies et toutes les autres terres en les inondant. Depuis 200 ans, on n'avait vu les eaux atteindre une pareille hauteur ni être aussi furieuses. Tous les ponts, toutes les passerelles du pays ont été emportés dans la vallée et partout ailleurs ; la fabrique de marteaux avec ses dépendances a couru un grand danger. De plus, le lac de Belchen qui a quelques vingt toises de profondeur est sorti de son lit et, jusqu'à Issenheim, des maisons entières, des granges, des étables ont été ensevelies sous les eaux : les terres ont subi d'énormes dégâts ».

§ V. — Diarium de Murbach.

La Revue Catholique d'Alsace a emprunté au Diarium de Murbach, par Bernard de Ferrette, prieur de l'abbaye et elle a publié en 1894 les articles suivants relatifs aux perturbations atmosphériques du 18^e siècle.

« 1709. 22 février. Cette année on se serait dit en Nouvelle-Zélande, au pays d'Alsace, si intense fut le froid. Tout ce que la gelée des 5 janvier et 4 février avait dédaigné fut anéanti aujourd'hui. Aussi l'automne venue ne trouva-t-on le moindre raisin dans tout le vignoble. Mais les noyers surtout eurent à pâtir de l'inclémence de la saison. Disons toutefois avec le prophète Daniel : « Bénissent Dieu, froid et gelée ; bénissez-le, neiges et glaces. »

17 et 18 mai. Une implacable gelée blanche roussit tout ce

qui est vert, ces deux jours. On sait ce qui est déjà advenu de nos vignes cette année. Selon la croyance populaire, les vignes n'ont plus rien à craindre après la saint Gangolphe, même de la gelée. Erreur qu'il m'a été donné de constater à la suite de nombreuses observations.

1711. 14 février. De mémoire d'homme oncques ne tomba autant de neige qu'au jour de saint Valentin, mais à son lever le soleil vint sournoisement la fondre, et si bel et si bien, que le lendemain il n'en restait plus trace. Par tout le pays, torrents et rivières en furent démesurément grossis, la plaine disparut sous l'eau. A quelques jours de là me promenant vers Guebwiller, je m'aperçus que toute la région entre les Vosges et le Rhin ne formait plus qu'un lac d'où émergeaient seuls les tours et les clochers, à l'instar de Venise.

1712. 3 juillet. Orage épouvantable qui fait croire à la fin du monde. La grêle produit de tels ravages à Porrentruy que les pères Jésuites se virent obligés de renvoyer leurs élèves et que le Prince-Abbé (1) congédia ses princes ».

Extrait du registre I, des réglemens, usages et événements de la ville et seigneurie de Delle, page 142. Hyver de 1709.

« Le froid extraordinaire de l'hyver de la présente année 1709 a causé de grands maux en plusieurs endroits dans ce pays de la Haute-Alsace le froid a été si violent que dès le 8 janvier 1709 rivières ont esté gelées d'une force que les eaux s'estaient regonflées par les chemins et dans la ville de Delle qu'à peine pouvait-on entrer dans les maisons. Le Rhin qui est un fleuve le plus rapide gela entièrement et on fit un commandement de quantité de paysans de cette province armez pour y aller faire la garde et empêcher que les allemands ne fissent entreprise pour passer en Alsace attendu qu'on pouvait passer a travers du dit Rhin par dessus les glaces avec des charriots chargez et on faisait couper les dites glaces aux dits paysans avec des haches et les autres faisaient la garde. Les tonneliers de Vieux-Brisach ont demandé au commandant de place pour faire un tonneau sur le Rhin qu'ils y ont travaillé sur la glace dans le milieu du dit Rhin après que ledit tonneau a esté dressé ils ont fait un feu de joye dans l'endroit pour servir de mémoire à la jeunesse. — Les vignes et les arbres ont esté tous gelez de ma-

(1) Lire « le prince-évêque ».

nière qu'on a point fait de vin la dite année entre autres des dits arbres des noyers l'ont esté plus qu'aucun ce qui porte un grand préjudice ».

§ VI. — Extrait des mémoires de l'abbé Monnot, curé de Courtemaiche.

Courtemaiche, village suisse du canton de Berne et du district de Porrentruy est situé à peu de distance de cette dernière ville, sur la route Montbéliard-Belfort à Porrentruy, et à dix kilomètres environ de Delle. Son desservant était au commencement du 18^e siècle, l'abbé Monnot qui a laissé quelques mémoires dont il a été extrait les passages suivants (1) toujours relatifs aux perturbations atmosphériques.

« Le 10 décembre 1707, il commença à neiger et continua sept jours ; il en tomba une si grande quantité qu'il y en avait plus de quatre pieds en rase campagne, les chemins étaient impraticables. La neige dura jusqu'au 22 du mois de décembre ; il commença à pleuvoir et la neige fondant aux montagnes fit des inondations surprenantes qui durèrent jusqu'au 2 janvier 1708, auquel jour la bise commença à souffler et augmenta jusqu'au 25 du dit mois. Il faisait un si grand froid qu'on entendait les arbres se fendre ; les graines étant découvertes de neige dans ces bons pays furent presque toutes perdues dans le Comté et le Duché de Bourgogne et dans toute la France, les vignes gelées ainsi que les arbres fruitiers.

En 1709 on ne fit point de vin.

Le troisième jour de juillet 1712, à cinq heures du soir, il grêla si fort que ce pays fut tout perdu pour la graine et cinquante villages et plus au comté de Bourgogne. Plusieurs villages n'eurent pas pour ensemercer en automne ; il n'y eut pas un village épargné que Boncourt (2).

Le lundi 3 septembre, il grêla avec beaucoup de violence.

Le jeudi 6 septembre (1716), à cinq heures du soir, il commença à pleuvoir avec tant de violence qu'on crut que tout périrait par l'eau dans quelques moments ; à sept heures du soir tout fut inondé dans ce village ; il y descendit des torrens de toutes les vallées qui crevèrent tous les grands chemins de plus de quinze pieds sans en excepter un seul, et s'étant unis

(1) Copiés dans un manuscrit de l'abbé Louis Christ, ancien curé de Grosne.

(2) Village suisse sur la frontière française, canton de Berne.

derrière l'église ils se jetèrent contre la rivière et la coupèrent et poussèrent à 270 pas de son lit ordinaire, menèrent dans les prés plus de 80 mille chariots de pierre et sable en sorte qu'il s'en trouva dans les rochers, derrière le verger de Pierre Galenchet le jeune jusqu'à 282 pieds de largeur, 250 pieds de longueur et environ 12 à 15 pieds de hauteur, le meunier ayant été obligé de creuser un nouveau canal pour son moulin qui fut arrêté pendant trente jours. Son Altesse le Prince-Evêque de Bâle, Jean Conrad de Reinach qui vint sur les lieux, estima le domage a 100000 florins. Tout le village était tellement imbibé d'eau que plusieurs maisons en furent remplies et fort endommagées et le lendemain on enfonçait de deux pieds en plusieurs endroits du village qui paraît bâti sur le roc. L'eau mena grosse quantité de pierres de 6 à 7 pieds d'écarture à plus de 500 pieds de loin, déracina quantité d'arbres et fit des découvertes de plusieurs petites montagnes. Que Dieu nous préserve de semblable malheur !

En 1718 la chaleur a été longue, excessive et presque universelle ; il a grêlé cinq ou six fois considérablement en divers endroits et notamment dans ce village. La fin du haut de Bure (1) a été si endommagée qu'on n'a pu lier une seule gerbe.

En 1719, la chaleur a été d'une longueur et d'une violence extrême ; on s'en est plaint dans toute l'Europe ; il grêla le 20 juin des grains de la grosseur d'un œuf, mais cela causa peu de dommages à raison qu'elle ne dura qu'un moment ».

Comme on vient de le voir la chronique toute locale de M. Monnot est intéressante au plus haut point ; tant à cause du peu d'éloignement du village où se sont passés les faits qu'il raconte, d'une façon à la fois si simple et si saisissante, qu'à cause de l'effroi qu'ils ont dû laisser dans les esprits.

Une remarque s'impose ici cependant. M. l'abbé Monnot place le grand hiver en 1707-1708 alors que les chroniques de Guebwiller et de Thann avec le diarium de Murbach et le registre de la seigneurie de Delle le placent en 1708-1709, parfaitement d'accord en cela avec tous les historiens français et étrangers. Cette erreur laisse à penser que les notes de l'ancien curé de Courtemaiche n'ont pas été écrites sur le moment. Elle ne proviendrait donc que d'une confusion de date ou d'un manque de mémoire.

(1) Village suisse sur la même frontière, vis-à-vis Saint-Dizier du canton de Delle.

L'hiver de 1708-1709 est en effet l'un des plus terribles dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous. Aux tableaux que l'on a déjà vus de ce fléau, il faut ajouter celui qu'en fait Anquetil dans son histoire de France (1). « Un hiver désastreux qui commença le 5 janvier 1709 à faire sentir sa rigueur et qui, détruisant dans les semences confiées à la terre les espérances de la récolte prochaine, fit naître d'avance par la terreur de la famine, une disette dont le fléau n'eut dû menacer que l'année suivante, se joignit à ces premières causes pour faire désirer la paix ». Plus saisissante encore la peinture qu'en décrit Henri Martin (2). « La mer, dit-il, gela sur nos côtes ; les arbres éclataient ; les pierres se fendaient par l'excès du froid ; les blés furent gelés dans les sillons. On trouvait de pauvres familles tout entières mortes du froid dans leurs chaumières ou dans leurs greniers. On mourut de faim au printemps comme on était mort de froid pendant l'hiver. La famine avait succédé à la gelée, et la famine dans des conditions telles, que la plupart de ceux qui font ordinairement l'aumône aux autres étaient obligés de la demander pour eux-mêmes. Il n'y avait plus ni industrie ni commerce et presque tout le monde était ruiné. »

Nous avons frémi aux récits brefs mais poignants des souffrances que fit endurer à toute la France ce fameux hiver de 1709, mais il nous restait à assister à celles du Grand Roi lui-même et de son entourage. L'historien Mennechet nous les décrit dans les quelques lignes suivantes (3) : « On avait épuisé les dernières ressources pour solder et nourrir l'armée ; plus d'argent, plus de crédit ; et, comme si la Providence eut voulu à son tour humilier l'orgueil de Louis XIV, un hiver des plus rigoureux amena la famine et mit le comble à la désolation générale. La misère fut telle, que le roi se vit réduit à vendre sa vaiselle d'or et que Madame de Maintenon se condamna, dans le somptueux Versailles, à ne manger que du pain d'avoine ! »

Nous sommes bien loin de cette époque néfaste de la fin du grand règne de Louis XIV où la France déjà ruinée par les guerres voyait encore sa propre existence menacée par les éléments. A supposer qu'un hiver aussi rigoureux survint encore

(1) Histoire de France, par Anquetil, tome VI, page 32.

(2) Histoire de France, par Henri Martin, tome III, page 118.

(3) Histoire de France, par Ed. Mennechet, tome II, page 369.

de nos jours, les conséquences seraient loin d'en être aussi funestes : si la population a augmenté, la production s'est accrue aussi dans une proportion plus considérable encore et avec la production, l'aisance et le bien être : d'ailleurs au cas même où le blé manquerait en France, les communications entre notre pays et les autres nations productrices sont devenues si nombreuses et si faciles qu'une disette serait impossible. C'est quand même le cas de répéter avec l'abbé Monnot : « Dieu nous préserve de semblable malheur ! (1) ».

Une observation analogue à celle ci-dessus peut être faite pour l'inondation que M. Monnot place en 1716. La chronique de Guebwiller parle bien d'une inondation causée par le débordement du Rhin en cette même année 1716, mais comme elle aurait lieu au mois de juillet, tandis que l'ancien cure de Courtemaiche la porte en septembre, il y a tout lieu de croire que nous nous trouvons en présence d'une nouvelle défaillance de mémoire ; ce qui autorise encore à le penser c'est que l'inondation, de notre chroniqueur, terrible entre toutes, a eu lieu précisément sur le parcours de l'Allaine, de Porrentruy à Delle et plus loin, non pas en 1716, mais bien le 6 septembre 1714.

Le souvenir de cette inondation est d'ailleurs conservé à Delle par une plaque commémorative en grès rouge maçonnée à fleur du mur, sous les fenêtres du premier étage de la maison qui s'élève à droite immédiatement après le grand pont situé entre le faubourg St-Nicolas et la Grande Rue. Le voyageur qui entre en ville l'aperçoit aisément. Elle frappe les regards. L'inscription surmontée d'un écusson aux armes de Delle se déchiffre assez bien, mais elle serait encore plus lisible, si les lettres en étaient passées au noir.

En voici le croquis relevé sur place :



(1) L'hiver de 1894-1895 est venu, pour ainsi dire à point, justifier les appréciations émises ci-dessus

Une autre date, celle de 1709, se trouve aussi gravée au-dessus de la porte latérale de l'église, côté du moulin Minarie et immédiatement au-dessus de celle de 1573 qui est sans doute l'année où cet édifice fut élevé. Ne rappellerait-elle pas le fameux hiver de 1709 ?

S'imaginer-t-on les eaux dépassant le pont de trois mètres à peu près et forçant les riverains à se réfugier au deuxième étage ou dans les greniers de leurs maisons. Si les bestiaux n'avaient pu être sortis et dirigés à temps vers la ville haute, tous ceux des écuries, nombreuses dans la rue derrière et même dans la Grande Rue auraient été noyés. L'église elle-même dut être inondée et remplie d'eau jusqu'à deux mètres au-dessus du sol. Heureusement, l'inondation ne dura qu'une seule nuit, puisque suivant la chronique du curé Monnot, le lendemain, on enfonçait de deux pieds dans la terre. S'il en a été ainsi à Courtemaiche, le même fait a dû se produire en aval, à Delle, peu d'instant après. La crue avait baissé dès que l'orage s'était dissipé.

La rivière l'Allaine qui prend sa source dans les environs de Halle, au-dessus de Porrentruy, pour aller se jeter dans le Doubs, près de Voujaucourt, est d'ordinaire assez paisible. Ses capricieuses sinuosités se déroulent gaiement au milieu des vertes prairies qu'elle traverse ; en maints endroits on la rencontre couverte de renoncules blanches et d'autres fleurs aquatiques. Son aspect tranquille est loin de laisser supposer des colères aussi terribles. Dès que le *Creujenat* (1) s'est mis à gronder, subitement on la voit se gonfler, monter, et sortant de son lit, inonder prés, villages et maisons. Ses ravages ont été parfois épouvantables, à Delle surtout. Il faut ajouter toutefois, en ce qui concerne l'inondation de 1714, que si elle atteignit en cette ville une pareille hauteur, la cause n'en fut pas seulement à l'immense quantité d'eau qui descendait en vagues mugissantes des sources de l'Allaine et de toutes les montagnes boisées du Jura, mais aussi et beaucoup, à la structure défectueuse du pont. Elevé en l'an 1551, il formait avec ses arches en plein cintre, beaucoup trop basses et trop étroites, comme un barrage plus solide qu'il n'eût fallu en semblable circonstance. Impuissantes à le renverser malgré leur vitesse et leur volume

(1) Gouffre situé aux environs de Halle (Suisse) qui se remplit dès qu'il pleut fortement et verse ses eaux dans l'Allaine.

toujours croissants, les flots poussant les flots, les eaux avaient fini par dépasser les parapets pour s'élever encore jusqu'à la hauteur que rappelle la plaque commémorative.

Depuis cette époque de triste mémoire, les rues de Delle ont été encore plusieurs fois inondées ; le dernier débordement remarquable a eu lieu en 1858 ou 1859 : les eaux remplissaient la Grande Rue et la rue derrière à la hauteur de plus d'un mètre. Aujourd'hui le vieux pont du 16^e siècle n'existe plus (1) ; il a été remplacé depuis 1870 par celui beaucoup plus gracieux et plus large que nous voyons aujourd'hui. Les fortes inondations ne sont plus à craindre.

§ VII. — Chronique du maréchal-ferrant Hun, de Turckheim (2).

Jean-Baptiste Hun était un artisan doué d'une certaine intelligence. A ses heures de loisir il relatait sur un registre, non seulement tout ce qui intéressait sa famille, mais aussi tous les faits publiés se rapportant à la vie passée et présente de sa ville natale. Sa chronique embrasse un espace de près de six siècles (1273-1858). Elle occupe dans la Revue d'Alsace de 1872 environ cinquante pages. Les perturbations atmosphériques y ont trouvé place pour quatre faits importants des 17^e et 18^e siècles. Les voici.

« 1650. Au mois de décembre de cette année les eaux de la Fecht atteignirent une hauteur dont mémoire d'homme n'avait pas gardé le souvenir. Au mois de janvier 1651, la ville de Colmar dut employer près de cent hommes pour réparer les dégâts au Muhlbach (canal du Logelbach).

1680. Cette année doit avoir été remarquable, car je trouve dans les notes de l'honorable Jean Reyer, alors curé de Turckheim, les indications suivantes : 1^o Pendant l'été, hauteur extraordinaire des eaux ; 2^o grandes chaleurs ; 3^e en décembre sécheresse extraordinaire ; 4^o en hiver, grands froids ; 5^o multiplication effrayante des souris ; 6^o beaucoup de loups ; 7^o trois tremblements de terre pendant l'année ; 8^o la peste ; 9^o beaucoup et de bon vin ; 10^o la réformation à Colmar et : 11^o comète phénoménale.

(1) Les Prussiens l'avaient miné en 1871 quand l'armée de Bourbaki marchait sur Belfort.

(2) Revue d'Alsace.

1734. Le 28 février de cette année, pendant que le curé célébrait l'office et lisait l'évangile, une tempête épouvantable se déchaina sur Turckheim. Des coups de vent furieux ébranlèrent le clocher de l'église, enlevèrent le globe qui le couronnait, et une assez grande partie des tuiles s'envolèrent en éclats. Ce sinistre frappa de stupeur les fidèles qui assistaient à l'office.

1740. En cette année, des pluies considérables firent monter les eaux de la Fecht à une hauteur telle que la ville fut menacée d'être inondée de tous les côtés. Le curé s'est alors rendu, en tête de la procession, avec le Saint Sacrement, hors de la porte de la ville pour conjurer l'inondation (um das Wasser besegen). L'eau s'est alors détournée (gewichen) et il y eut un chapelet (Betstunde) le jeudi. En mémoire de cet événement, l'ostensoir est exposé dans la chapelle de la porte haute avec les deux anges pour l'encenser ».

§ VIII. — Chronique de la fabrique de l'église de Grosne.

Les deux faits suivants ont été extraits par M. l'abbé Christ, ancien curé de Grosne (1864-1876), des registres de la fabrique de son église.

« L'an 1755, le 9 du mois de décembre, à deux heures trois quarts après midi, il a fait un tremblement de terre par plusieurs secousses, tellement que beaucoup de portes se sont ouvertes d'elles-mêmes. Un garçon de Fontaine assis sur une chaise tomba. Le berger de Grosne appuyé sur son bâton, étant aux champs, tomba par terre.

En 1756, le 28 janvier, il en fit aussi un, mais on ne le croit pas aussi grand que celui cy-dessus marqué, c'était à cinq heures trois quarts du matin ».

§ IX. — Chronique de George Louis Richard.

Ce chroniqueur de la fin du 18^e siècle, était aussi de Montbéliard, comme Hugues Bois de Chesne et J. G. Perdrix. On ne connaît, ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort, ni même sa profession; on sait seulement qu'en 1785, il était membre du magistrat de Montbéliard et qu'il fut, quelques années après, capitaine dans la milice bourgeoise de la ville. Sa chronique comprend les années 1764 à 1789; elle est restée

manuscrite. L'auteur de la notice historique sur le pays de Montbéliard (1) à l'époque de la Révolution française (1789-1796) en a retiré, sur le gros hiver de 1789, un certain nombre de pages dont les lignes suivantes ne sont que l'abrégé.

« A la fin de décembre, le froid descendit jusqu'à 24 degrés réaumur au-dessous de la congélation, surpassant de 5 degrés celui de l'hiver de 1709, de 6 degrés celui de l'hiver de 1740 et de 4 degrés celui de l'hiver 1776, tous célèbres dans les annales de la météorologie.

Pour surcroît de maux, les rivières sont prises jusqu'au fond, les moulins ne peuvent plus moudre, et le manque de farine, joint à celui du combustible, occasionne une détresse générale ; on s'arrache le pain chez les boulangers, et plusieurs personnes de la ville sont, pendant quelques jours, menacées de périr de faim. Les neiges tombées obstruaient tellement les chemins qu'aucune provision ne pouvait être amenée du dehors.

La pénurie n'était pas moins grande dans les campagnes qui souffraient des mêmes inconvénients que la ville. La neige y arrivait parfois jusqu'au milieu des fenêtres de l'appartement qui abritait la famille et y laissait à peine pénétrer quelque clarté. Toute communication avec l'extérieur était même devenue impossible pour certaines localités.

Les mois suivants mettent le comble à cette désolation. Le renouvellement de l'année amène un redoublement de la rigueur du froid par la chute d'autres masses de neige. Du 9 au 13 janvier, la température se radoucit quelque peu et l'on renait à l'espérance. Mais bientôt le vent du Nord reprend le dessus, il souffle de nouveau avec violence et se soutient ainsi jusqu'au 16, où, sous l'action d'un souffle plus doux, le dégel arrive à propos pour donner de l'eau aux rivières et permettre aux moulins de fonctionner. Dans quelques localités, cependant, il se change en un véritable fléau. C'est ainsi qu'à Audincourt les glaçons que charrie le Doubs s'entassent à une telle hauteur qu'on n'aperçoit plus que les branches les plus élevées du tilleul planté devant l'église, et que les habitants s'enfuient en toute hâte pour éviter de plus grands malheurs. Toute la plaine ou campagne, depuis ce village jusqu'à celui de Bavans, est couverte de ces glaçons qui ont l'épaisseur de près d'un mètre.

(1) 1880, Ch. Roy, pasteur à Bussurel. Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1880, 3^e série, 2^e volume.

A Montbéliard, les glaces entassées près du Grand Pont et qui, en se choquant, produisaient un bruit effroyable, faisaient refluer l'eau de la rivière et menaçaient de submerger la ville. Il fallait au plus tôt aviser moyen d'empêcher le débordement de ces eaux. On envoya à cet effet sur les lieux de nombreux travailleurs qui, après tout un jour d'efforts inouïs, parviennent à briser les glaces et à les faire disparaître soit au Grand Pont même, soit aux écluses des moulins neufs où se produit le même phénomène. Il était temps que l'Allan en fut débarrassée.

Déjà les habitants se croyaient hors de tout danger et oubliaient leurs récentes tribulations en se voyant préparer des jours meilleurs, quand, après minuit, arrive une crue d'eau inattendue qui, en moins de deux heures, submerge la ville tout entière et y répand de nouveau la terreur. De mémoire d'homme on n'avait vu les eaux atteindre à une telle hauteur, pas même en 1766, 1770 et 1778, années fatales dont on n'avait pas encore perdu la mémoire. La consternation est grande dans la ville. Beaucoup de ménages y manquent à la fois de pain, de bois et de lumière et se voient dans l'impuissance de s'en procurer. Les eaux ont envahi les quartiers les plus bas à tel point que les habitants ne sauraient sortir de leurs demeures, où ils courent les plus grands dangers. On voit avec stupéfaction passer, entraînés par le courant, des arbres déracinés, des objets mobiliers, du bétail, des marchandises et le reste des provisions de bouche que le froid n'a pas détruites. Le torrent dévastateur emporte même plusieurs personnes de leurs maisons où l'eau a monté jusqu'à sept pieds et plus, et au milieu de cette désolation, on entendait les malheureux implorer, d'une voix lamentable, des secours qu'il était impossible de leur porter. On ne pouvait que gémir en silence et déplorer des malheurs qu'il n'était pas au pouvoir de l'homme de soulager ».

Les effets de l'hiver de 1789 furent partout épouvantables. Le journal de physique donne, sur ce fléau, des indications qui concordent parfaitement avec celles du chroniqueur montbéliardais. « Le froid commença le 25 novembre et il gela sans interruption jusqu'au 13 janvier, excepté le 25 décembre, mais le dégel ne dura pas vingt-quatre heures. Dès le 25 novembre, le sol était couvert d'une couche de neige de 76 centimètres d'épaisseur, et elle ne disparut complètement que le 10 février. En face de Valence, le Rhône resta gelé du 29 décembre au 13 jan-

vier depuis la surface jusqu'au fond. Sur beaucoup d'arbres la dernière couche d'aubier fut frappée de mort. Autour d'Angoulême un très grand nombre de noyers périrent, les autres furent tellement endommagés qu'ils restèrent plusieurs années sans produire. Dans le nord et dans le centre de la France les bourgeons des vignes furent gelés, et ont dut couper les ceps à ras de terre ; les orangers, les oliviers, les grenadiers des provinces méridionales périrent presque tous. Les poiriers gelèrent dans le Nord. Des poules, des moutons, furent tués par le froid. Le gibier et les oiseaux mouraient de faim dans les campagnes. »

D'après Henri Martin « le froid avait été terrible depuis le commencement de l'hiver, et la disette survivait au froid » (1).

Les trois premières chroniques de Hugues de Bois de Chesne, de J. G. Perdrix et des Dominicains de Guebwiller auraient pu fournir un grand nombre d'autres faits atmosphériques ou météorologiques, mais ces faits, bien moins intéressants que ceux que nous avons cités, ne nous auraient quand même rien appris de nouveau. Tous à peu près se suivent depuis 1615 jusqu'à 1789, soit pendant une espace de près de deux cents ans. Il y a bien cependant les années 1776, 1781 et 1793 qui ont été remarquables aussi, soit par leur sécheresse, soit par leurs hivers rigoureux, mais on n'en a que très peu de renseignements ; les chroniques locales n'en parlent pas non plus. Peut-être cependant quelque manuscrit encore ignoré les a-t-il consignés ? Souhaitons de le voir venir au jour et alors complète sera la série des perturbations atmosphériques survenues, pendant les 17^e et 18^e siècles, dans le Territoire de Belfort et les pays circonvoisins.

Nous reviendrons tôt ou tard sur ce sujet. En attendant, nous prions les personnes qui possèdent des documents manuscrits sur les perturbations atmosphériques arrivées dans nos contrées pendant les siècles passés, de vouloir bien les communiquer à M. Dubail-Roy, secrétaire de la Société Belfortaine d'Emulation. Toute communication de ce genre — et même n'importe quelle autre concernant notre Territoire — sera acceptée avec la plus entière gratitude.

LOUIS HERBELIN.

(1) Histoire de France, tome 3, page 344.

Note supplémentaire à la chronique de Courtemaiche. — Le ruisseau *La Batte* qui traverse Delle du couchant au levant avait aussi considérablement grossi en 1714. C'est un petit cours d'eau qui a sa source entre Lebetain et Delle et qui se jette dans l'Allaine à cent et quelques mètres au-dessous du pont. Ses eaux ont certainement aidé la crue à atteindre la hauteur exceptionnelle que nous avons signalée. Un fait très important que nous avons connu trop tard pour l'insérer au cours de notre notice, c'est que le clocher de l'église, situé à l'époque derrière ou à côté du chœur aurait été renversé par la violence de l'inondation. Ce clocher devait être, comme l'église, du 16^e siècle.

Note de l'auteur. — Depuis la rédaction de cette notice, la plaque commémorative qui rappelle aux Dellois l'inondation de 1714 a été mise en peinture, de façon que les jones figurant les anciennes armes ou l'ancien blason de la ville ont complètement disparu. On dirait même qu'ils ont été enlevés au ciseau. Quel vandalisme ou quelle ignorance ? Qui accuser ? le propriétaire de la maison ou la municipalité ? La pierre rouge des premières années du 18^e siècle n'était-elle pas plus apparente et plus instructive dans sa nudité que celle d'aujourd'hui recouverte d'une couleur épaisse et blafarde, semblable à celle de la façade dans laquelle la plaque se trouve noyée ?

La Société Belfortaine d'Emulation ne pourrait-elle pas faire en petit, dans notre Territoire, ce qu'une autre fait, dans toute la France, pour la conservation des monuments historiques ?

LES ANCIENNES CHAPELLES

aux alentours de Massevaux (*Suite*)

La chapelle de Ste-Catherine.

Il y a donc, ainsi que nous l'avons vu dans notre précédent article, un nombre assez considérable d'anciennes chapelles situées aux alentours de Massevaux et nous avons constaté que pour certaines d'entre elles, on est en droit de conclure à une haute antiquité et, en s'appuyant sur certaines données étymologiques, de leur donner pour origine un ancien lieu de baptême.

La chapelle de Ste-Catherine dont nous allons nous occuper, nous fournira matière à de nouvelles études étymologiques. Nos lecteurs jugeront de leur valeur.

Déjà en 1876, M. l'abbé Arnold, curé à Montreux-Château, fit paraître une étude intéressante sur l'étymologie des noms de lieux du Territoire de Belfort, et M. Liblin, directeur de la Revue d'Alsace, traita le même sujet dans l'ouvrage qu'il publia vers la même époque sur Belfort et son Territoire. Nous nous proposons de suivre ces deux auteurs dans leurs recherches. Nos lecteurs connaissent les lieux dont le nom propre d'origine fixera notre attention, il est donc inutile d'en faire l'histoire, ni d'en donner la situation topographique.

Etueffont.

Nous partageons l'avis de M. l'abbé Arnold quand il dit qu'Etueffont vient de stuva (étuve) et de fons (fontaine), mais notre auteur se trompe étrangement sur la signification du mot, étuve. Il est hors de doute que dans tout le cours du Moyen-Age le mot étuve eut la signification de bain et il est prouvé qu'il la garda jusqu'au dix-septième et même au dix-huitième siècle.

Les Allemands ont traduit Etueffont par Stauffen, traduction absurde à première vue, mais qui s'explique, si l'on admet que Stauffen est synonyme de Taufen, ou que du moins cette der-

nière expression dérive de la première qui, de son côté, tire visiblement son origine du bas latin *Stufa* ou *Stoffa*. Autrefois, on écrivait *Stouffen*, *Stueffon*, *Estueffont*. La forme primitive d'*Etueffont* semble avoir été *Estophum* ; la forme patoise du treizième et du quatorzième siècle, *Eitufun* ou *Eytuffun*. Toutes ces variantes indiquent la même origine. *Etueffont* est donc la réunion de deux mots qui signifient bain et fontaine, ce qui ne peut être ici que l'indication d'un ancien lieu de baptême ou plutôt une allusion au mode ou à la façon dont il était administré. Nos lecteurs savent qu'autrefois, on baptisait par immersion et que le sens étymologique du mot baptême est celui de bain et d'immersion. Les Allemands n'ont pas d'autre expression pour indiquer l'action de baptiser que celui de *Taufen* (1).

Lepuix.

Lepuix, près de Giromagny, se traduit en allemand par *Soda*, ce qui signifie source. Lepuits, près de Delle, se traduit aussi par *Soda* : ces deux traductions sont-elles bien correctes. Il est permis d'en douter, car nous ne voyons pas ce qui a pu les justifier.

Angeot.

Angeot a été traduit par les Allemands par *Engel-Sod*, source de l'Ange. Or il importe d'expliquer ici cette traduction et de bien définir le sens étymologique du mot *Sod*.

Sod ou *Soda* a, on le voit, passé dans la langue allemande et servi à désigner divers endroits aux alentours de Belfort. M. l'abbé Arnold ne se prononce pas d'une manière bien nette sur le sens du mot *Angeot* ; M. Liblin de son côté, reste également sur la réserve ; pour lui, la forme primitive d'*Angeot* serait *Angreth*. Dans le Dictionnaire topographique de Georges Stoffel, on relève les formes suivantes : soit en 1234, *Anget* et *Angeth* ; en 1295 et en 1300, *Eniat*, *Angot* et *Angeot* ; en 1347, *Angeat*. En 1350, c'est-à-dire dans la période allemande, *Ingelsoth* ; plus tard, c'est-à-dire au quinzième et au seizième siècle, *Ingelsoth* devient *Engelsoot*, *Ingelsood* et *Ingolsat*. L'orthographe du mot a changé à peu près à chaque siècle ; constatons cependant que son sens est bien resté le même, et que dans la langue romane ou française du treizième siècle, comme

(1) La rue de l'Etuve à Belfort signifie donc la rue du bain.

dans la langue allemande du quatorzième, sa signification est celle que nous lui assignons encore aujourd'hui.

Le verbe français sourdre qui signifie jaillir et dont dérive, croyons-nous, l'expression française de source, a pour origine le verbe latin surgere, qui nous a valu également notre expression de Sod et Soda en langue romane. Le sens étymologique de Sod ou Soda est donc celui de source.

Bien que d'origine latine ou romane, ce mot passa bientôt dans la langue populaire de nos pays allemands : ainsi, nous trouvons ce terme de Soda eu 1567, à Wegscheid et à Kirchberg, près Massevaux ; on le trouve encore à Ammerschwihir en 1328, à Felleringen en 1550, à Kaysersberg en 1475, à Hirsing en 1519.

Nous n'essaierons pas d'indiquer la véritable origine du mot Angreth ; qu'on nous permette seulement d'observer qu'à côté d'étymologies latines, on en rencontre quelquefois de grecques, ayant avec celles là, au point de vue de la signification des mots, une analogie frappante. Ainsi à côté du mot Angeot qui signifie source de l'ange ; nous ne voyons pas que l'hypothèse d'Angreth dérivant du grec ἔσω, je coule, soit dénuée de toute vraisemblance. La cause déterminante des appellations topographiques restant toujours la même, on eut recours, je le suppose, au radical a grec, quand celui de la langue latine avait déjà été employé, et donné lieu, par un usage trop fréquent, à une synonymie absurde et fâcheuse. Mais il importe de justifier la traduction allemande d'Angeot ou d'Angreth, non seulement par des données philologiques, mais aussi par des faits et des notions historiques ou du moins de mettre cette traduction d'accord avec nos traditions et nos croyances populaires.

Nous avons déjà indiqué dans notre précédent article les lieux nombreux consacrés à St-Michel et à Ste-Catherine. A Sewen, Massevaux, Bourbach, Angeot, Pfaffans, au vieux château de Thann, et vraisemblablement au vieux château de Ferrette, on trouve le culte de saint Michel associé à celui de sainte Catherine Pourquoi au col de Ste-Catherine n'en eut-il pas été de même ? Pourquoi la source de Ste-Catherine n'eut-elle pas été en même temps celle de l'Ange ? De tous les lieux consacrés à Odin, n'en était-il pas le plus important (1) ? De

(1) Voir à ce sujet mes *Souvenirs mythologiques et légendaires de la vallée de Massevaux*.

tous ceux consacrés au culte de l'Ange, n'en était-il pas le plus glorieux ? Car n'est-ce pas de là que ce culte se répandit dans toute la contrée ? Le paganisme, tout nous porte à le croire, se défendit longtemps dans nos montagnes, mais ce fut certainement ici qu'il livra les derniers combats à la religion chrétienne. Il faut en convenir, s'il y eut un endroit où le christianisme devait opposer ses autels et ses mystères aux mystères et aux autels du paganisme, c'était bien près de la source de Ste-Catherine. La source de l'Ange n'est donc autre chose que celle même de Ste-Catherine et si Angeot prit un nom analogue, il faut croire que ce n'était pas sans motif. Il est permis de faire bien des conjectures à cet égard. Trouvera-t-on fort étrange, après tout ce que nous venons de dire sur l'importance religieuse de la source de Ste-Catherine, que celle-ci fut consacrée, comme celle de Houbach, à l'administration du sacrement de baptême et qu'Angeot hérita plus tard et de son nom et de son privilège baptismal ? La suite de nos études étymologiques ne fera que nous confirmer dans cette opinion.

Soppe-le-Haut, Lachapelle, La Madeleine et Fontaine.

Dans le nom de lieu qui précède, c'est-à-dire dans celui d'Angeot, le suffixe Sod ou Soda a la signification de source : or, le nom de Soppe ou Soba, en allemand Souzbach l'a également ; Soba n'étant qu'une visible altération de Soda. La différence qui existe entre Angeot et Soppe, au point de vue étymologique, c'est que le premier est précédé du mot ange, ce qui nous rappelle le glorieux compagnon de Ste-Catherine, tandis que le second n'a pas de préfixe et signifie tout simplement source. Au lieu de trouver dans ce dernier endroit le culte de saint Michel associé au culte de sainte Catherine, nous y voyons le premier associé à celui de sainte Marguerite d'Antioche. Cette sainte est la patronne de Soppe-le-Haut, et le nom de saint Michel est attaché au ruisseau qui coule tout au travers du village.

Que la paroisse de Soppe-le-Haut soit une des plus vieilles de la contrée, et que le sacrement de baptême y fut administré dès son origine, c'est là un fait ou du moins une conjecture très plausible que certaines traditions aussi bien que la situation et l'architecture étrange de son église, confirment encore pleinement. Mais d'où vient à Soppe-le-Haut, la faveur insigne, de

posséder sainte Marguerite pour patronne ? Nous n'avons pas la prétention d'élucider le mystère ; mais nous croyons que son culte a sa raison d'être à Soppe-le-Haut tout comme ceux de sainte Catherine et de saint Michel à Angeot. On se rappelle les gracieuses légendes que la tradition populaire fixe et localise au col de Ste-Catherine dont une dame blanche hante les hauteurs mystérieuses. Un trésor s'y trouve caché, gardé par un terrible dragon dans la gueule enflammée duquel se trouve une clef d'or. J'ignore quelle vertu particulière dut animer les eaux de cet endroit, mais c'est dans cette source de vie, nous racontaient jadis nos vieilles grand'mères, que naissent les petits enfants.

D'anciennes croyances religieuses se trouvent voilées sous la bonhomie charmante de ces vieux contes populaires. On sait, en effet, que non loin du col de Ste-Catherine, c'est-à-dire au Sudel ou au Ballon des Plaines, résidait le dieu de l'air ; or, ce puissant dieu des Germains avait aussi une compagne, et cette déesse n'était pas seulement la souveraine des cieux, la dispensatrice de la lumière du jour, mais encore une mère féconde et comme la personnification de la fécondité elle-même. Telle est, sans doute, l'origine du conte populaire qui veut que les enfants sortent de la source de Ste-Catherine, consacrée jadis, tout nous porte à le croire, à la compagne même d'Odin. De là, probablement encore la fiction du trésor caché, c'est-à-dire enfoui en terre et qu'il n'est au pouvoir de personne de découvrir, s'il ne possède la clef d'or qui se trouve dans la gueule du dragon. Le souvenir de la dame blanche, comme symbole de fécondité, ne s'est pas conservé d'une manière bien nette dans nos traditions populaires, c'est ce qui nous explique pourquoi le mythe du dragon et du trésor est encore une énigme pour beaucoup de personnes, même versées dans l'histoire de nos origines religieuses et locales. Le trésor caché, qu'on le remarque bien, n'est ici que le symbole de la richesse de la terre, et le dragon qui le garde, représente les rigueurs destructives de l'hiver auquel il faut à chaque printemps, arracher le trésor de la fécondité.

Et qu'on nous permette de voir encore, sous les traits de la gracieuse jeune fille chargée de saisir la clef dans la gueule du dragon, ainsi que le veut notre légende, l'image du printemps dont le retour, on le sait, était chez nous, comme chez tous les

peuples de l'antiquité, célébré par des réjouissances publiques et des cérémonies religieuses dont le sens allégorique n'échappait à personne. Odin, le dieu soleil, fut remplacé par saint Michel ; sainte Catherine d'Alexandrie remplaça la dame blanche, la déesse du jour ; mais comme la vierge d'Alexandrie ne pouvait succéder à tous les attributs dont l'imagination populaire avait gratifié la compagne d'Odin, on crut devoir lui associer une autre sainte mieux faite pour remplir le rôle d'une déesse victorieuse du symbolique dragon de l'hiver. La légende veut en effet que sainte Marguerite d'Antioche, armée de sa croix, ouvrit le ventre du dragon qui l'avait engloutie. On voit que le culte de cette sainte ne fait que confirmer et compléter tout ce que nous avons dit de celui de sainte Catherine et qu'il est tout naturel que Soppe hérita du privilège baptismal tout comme Angeot. Ces deux saintes, du reste, nous viennent de l'Orient, preuve de l'antiquité de leur culte dans nos pays d'Occident, alors sans doute fort dépourvus de saints et de saintes, de vierges et de héros chrétiens susceptibles d'être offerts à la vénération des fidèles. Sainte Marguerite est, dit-on, secourable aux femmes enceintes, et sainte Catherine est la patronne des philosophes (1).

(1) Je trouve au sujet du culte de sainte Marguerite, les détails suivants que je transcris littéralement de l'ouvrage du Révérend Père Cahier S. J., caractéristique des saints dans l'art populaire, voir page 322 sous la rubrique « Dragon ».

Sainte Marguerite d'Antioche, vierge et martyre.

On la voit très fréquemment sortant du dos d'un dragon et tenant en ses deux mains une petite croix. Ordinairement la queue de sa robe n'a pas encore dépassé les lèvres du monstre qui vient de l'engloutir, quoique la sainte soit déjà sortie par l'échine entr'ouverte. Sa légende est fort extraordinaire et le sens qui paraît en ressortir se trouve suffisamment indiqué ce semble si l'on dit que, faible vierge, elle a triomphé du démon par la vertu de la croix. Du reste, ses historiens parlent aussi de l'apparition d'une croix lumineuse qui la consola dans sa prison. Quoiqu'il en soit, les légendaires veulent qu'un énorme dragon lui ait apparu dans le cachot où elle était enfermée. Il l'engloutit ; et la vierge, dit-on, sortit immédiatement en crevant ses entrailles moyennant une croix qu'elle portait.

Sainte Marguerite se trouve aussi représentée avec un grand vase (cuve) près d'elle, parce qu'on voulut la noyer dans une cuve pleine d'eau d'où elle sortit saine et sauve.

On trouve dans le même ouvrage la légende suivante au sujet de sainte Catherine. « Fille d'un père païen, mais d'une mère chrétienne, elle avait été appliquée à des études scientifiques, sans jamais entendre parler du christianisme. Lorsqu'il fut question de lui faire accepter un époux, un ermite connu de sa mère apporta, dit-on, un tableau de l'enfant Jésus, dans les bras de Marie ; et ce fut la première occasion où la jeune fille eut quelque idée vague des enseignements de l'Évangile. On ajoute que dans une vision la très sainte Vierge, la fiançait à son fils. L'enfant Jésus repoussa Catherine, disant qu'elle n'était pas assez belle pour lui. Catherine à son réveil fit venir le solitaire pour lui raconter ce qu'elle avait vu, et celui-ci profita de l'opportunité pour lui faire comprendre que toutes ses études jusque-là ne menaient à rien de grand pour

On sait que beaucoup de villages portent le nom du propriétaire primitif du domaine mérovingien, sur lequel se greffa et se développa plus tard la commune ou la paroisse du neuvième siècle.

Quelques noms de saints entrèrent vers cette époque dans la composition des noms de lieux, et la chose nous paraît toute naturelle, car nos ancêtres ne virent, le plus souvent, dans la formation ou dans la création d'un nouveau village, que la création d'une nouvelle paroisse, et dans cette paroisse, que le culte du saint qui en était le défenseur et le protecteur ; le plus souvent, ils ne virent dans l'érection d'une nouvelle église, que la création d'un nouveau lieu de baptême, que l'érection d'une nouvelle chapelle baptismale et dans cette chapelle, que la vertu régénératrice de l'eau du baptême. De là, on le comprend, sans peine, ces noms de sources et de fontaines donnés parfois aux paroisses naissantes.

En effet, dans le voisinage d'Angeot et de Soppe, nous avons encore deux villages de Petite et de Grande-Fontaine, et il nous semble apercevoir de nouveau dans ce radical de fonts (fontaine) comme une indication d'anciens lieux de baptême que l'on désignait alors simplement par le mot « Fonts ». Ni à Angeot, ni à Soppe et pas plus à Petite qu'à Grand-Fontaine, nous n'avons aperçu de source naturelle qui puisse justifier ces étranges dénominations.

Les noms pompeux et quasi prétentieux de Larivière et de Reppe (de Ripa, rivage) ne s'expliquent guère que par l'importance religieuse qu'acquît bientôt le petit ruisseau de St-Nicolas, dans les eaux duquel on administrait le sacrement de baptême.

Le nom même de Lachapelle n'indique-t-il pas une chapelle baptismale ? L'antique église de Lachapelle n'avait-elle pas un autel consacré à saint Jean-Baptiste, le patron de toutes les chapelles dans lesquelles la tache originelle était effacée par l'eau.

le service de celui qui fils de Dieu s'était fait homme afin de nous apprendre la route du ciel. Puis il partit de là pour lui expliquer les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Après cette leçon, la jeune fille alla se prosterner devant l'image qu'elle avait reçue. Elle s'y endormit et dans une nouvelle vision elle ne fut plus refusée par l'enfant Jésus qui lui passa un anneau au doigt pour l'accepter comme époux. Trouvant ce signe à son réveil, elle se mit à mépriser le monde et à ne tourner ses études qu'au triomphe de l'Évangile ! Aussi (dit-on) elle confondit plus tard bien des philosophes d'Alexandrie (parmi lesquels on met Porphyre) avant de donner sa vie pour Jésus-Christ.

La Madeleine ou Val des Anges, nous rappelle trop la fameuse pécheresse convertie par Notre Seigneur et le culte de l'Ange, pour ne pas justifier en cet endroit encore nos conjectures, et y trouver un argument de plus en faveur de notre thèse sur nos anciens lieux de baptême, dont sainte Madeleine avait, ce nous semble, quelque droit d'être la patronne ; car il est bien probable que les néophytes du neuvième siècle avaient parfois besoin d'imiter cette sainte dans sa conversion et surtout dans sa persévérance (1).

La chapelle actuelle de Ste-Catherine, perdue au milieu des bois et élevée il y a une trentaine d'années, n'est plus qu'une pauvre construction située dans le voisinage d'une autre chapelle plus ancienne, aujourd'hui complètement en ruines. Ce petit édifice religieux ne se fait guère remarquer que par la proximité de la source qui coule près de là et dont l'eau limpide et claire pourrait encore facilement se déverser dans l'intérieur de ce sanctuaire ; rien n'indique plus l'importance de ces lieux retirés qui furent, pendant les premiers siècles du christianisme, comme le centre religieux de la contrée, après avoir été, dans les derniers temps du paganisme, tout nous le fait supposer, comme un foyer des plus tenaces de la superstition payenne.

La Madeleine et Soppe, furent-ils d'anciens lieux de baptême spécialement consacrés aux femmes ? C'est là une conjecture plausible et qui repose sur une distinction conforme aux usages et aux traditions de l'Eglise primitive ; mais rien ne justifie cette assertion d'une manière positive. Quoi qu'il en soit, nous nous croyons autorisé à conclure qu'au col de Ste-Catherine et près de la source de ce nom, le baptême y fut administré jusque vers le neuvième siècle, époque où les paroisses se multiplièrent avec les fonts baptismaux, afin de permettre, suivant le vœu de Charlemagne, aux plus petits enfants de recevoir ce sacrement.

AUG. GENDRE.

(1) Inutile d'ajouter que M. l'abbé Arnold pas plus que M. Liblin n'ont saisi le sens étymologique de ces divers noms de lieux dont l'origine remonte à une cause commune.

DÉCOUVERTE D'UN CAMP ROMAIN

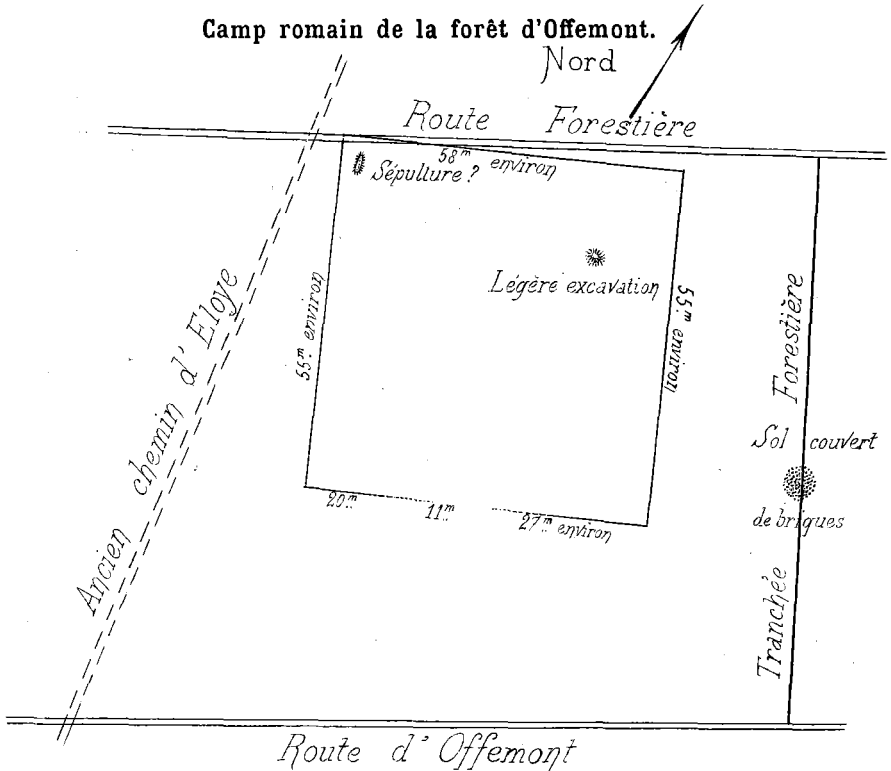
DANS LA FORÊT DE L'ARSOT

Au printemps de 1895, le bois venait d'être coupé dans la forêt de l'Arsot, à proximité du Martinet, quand une élévation de terrain aperçue à quelque distance attira mon attention ; en m'approchant je reconnus que ce n'était pas un talus banal, mais bien un retranchement de forme à peu près carrée, encadrant un espace de terrain, peu considérable, il est vrai, mais parfaitement délimité. Je jugeai aussitôt que cette enceinte devait avoir une origine romaine et militaire, en un mot, que c'était un camp romain. Voici des mesures approximatives que j'ai prises sur le terrain.

Le camp est situé à l'entrée de la forêt de l'Arsot, environ à 250 mètres du Martinet et à 40 mètres à gauche de la route d'Offemont, ayant un côté à peu près parallèle à cette route. Ce quadrilatère, mesuré au pas ne m'a pas paru être un carré parfait, bien qu'il s'en rapproche beaucoup et qu'à la vue on pût le prendre pour tel : les côtés regardant le nord-ouest et le sud-est peuvent avoir 58 mètres de long, tandis que les deux autres ont bien 3 ou 4 mètres de moins. Les retranchements ont encore et ont toujours eu une hauteur inégale : au milieu des 3 côtés (le 4^{me} comprenait l'entrée), la hauteur ne dépasse guère aujourd'hui de plus de 0^m 75 cent. le niveau général du terrain extérieur, mais les angles s'élèvent encore à une hauteur double, sauf l'angle occidental dont la crête a été abattue par l'Administration des Forêts pour le percement d'une voie forestière ; et pourtant cet angle a encore presque un mètre de haut. Cette hauteur double aux angles provient de ce que ces parties du rempart recevaient à la fois la terre des deux fossés adjacents formant équerre, de sorte que l'origine de cette inégalité de niveau remonte aux travaux même d'établissement.

Mais les fossés n'ont plus aujourd'hui une profondeur en rapport avec l'élévation du retranchement. Avec le temps, ils ont été presque entièrement comblés par les parties les plus légères de la terre des talus. Cependant un œil attentif en aperçoit

encore sur trois côtés une trace sensible ; c'est sur le côté nord-est que l'excavation se laisse le mieux apercevoir. Par ce qu'on en peut voir encore, l'ouverture du fossé devait avoir au moins neuf pieds de largeur : quant à la profondeur, il serait difficile de calculer de combien elle était, pas plus que la hauteur du retranchement.



Ce quadrilatère était fermé de trois côtés et n'avait qu'une entrée qui s'ouvrait sur le côté sud-est ; malheureusement, il est difficile d'en déterminer la largeur précise : sur ce côté existe aujourd'hui une brèche d'environ 10 mètres d'ouverture, brèche dont les extrémités sont indécises et dont le centre ne coïncide pas exactement avec le milieu de ce côté du retranchement : on a dû s'attaquer avec la pioche à cette partie du talus, et à l'ouest plus qu'à l'est, mais en abandonnant bien vite le travail.

La destination de cette enceinte ne peut guère laisser de doute. Ces retranchements disposés géométriquement, avec les fossés qui les entouraient, établis sur un terrain légèrement en pente, tourné du côté du soleil, à proximité de l'eau et du bois, sont trop conformes à ce qu'on sait de l'art de camper des Romains pour qu'il soit facile de contester cette destination. L'espace compris entre ces retranchements est peu étendu, il est vrai ; mais la troupe qu'il devait contenir était sans doute peu considérable.

Le lieu est aujourd'hui couvert de bois, et la charrue, si on en juge par l'état du retranchement, ne paraît pas avoir jamais passé sur l'emplacement de ce camp : c'est ce qui explique l'état de conservation remarquable du talus, formé exclusivement de terre, ainsi qu'il résulte d'une tranchée qu'on y a ouverte. Cette terre, marneuse et compacte a formé un bloc solide, qui, par lui-même et grâce à la protection du bois, a résisté avec avantage aux intempéries des saisons.

En examinant attentivement la surface du sol dans l'intérieur, j'ai trouvé peu de chose. Je n'ai ramassé qu'un fragment de pierre que je crois avoir servi de pierre à aiguiser. Mais j'ai remarqué dans la partie nord-est, en un endroit où des herbes marécageuses décèlent la présence de l'eau dans le sol, une légère excavation circulaire, reste probable d'une mare ou d'un bassin, c'est que les Romains ne dédaignaient pas d'avoir de l'eau, voire même un ruisseau dans l'intérieur de leurs camps. De plus M. Kauffmann, qui a visité l'endroit avec moi, m'a fait remarquer en quelle quantité on y trouvait des morceaux d'agate, soit par fragments, soit par morceaux entiers. Étaient-ce des projectiles ? la question serait curieuse à étudier. Je signalerai encore, près de l'angle occidental, dans l'intérieur et au fond du camp, un léger renflement, ressemblant au tertre d'une tombe, et formé d'une terre prise tout à côté : il ne serait pas étonnant que ce fut la sépulture d'un soldat.

L'examen du terrain dans le voisinage du camp m'a fait découvrir, à 25 mètres environ de l'angle oriental, à peu près dans le prolongement du côté qui renfermait l'entrée, mais à quelques pas en retraite, avec quelques pierres de grès rose, de nombreux fragments de brique rouge, épars sur le sol et couvrant un espace que pouvait occuper une maisonnette. Ces briques sont fort morcelées et n'ont presque plus de forme ; cepen-

dant quelques fragments, que M. Kauffmann et moi avons tenus entre les mains, étaient à rebord, comme celles qu'on voit dans les ruines romaines du *Ballon*. Elles me paraissent provenir d'une construction temporaire, sorte d'annexe au camp, couverte en briques et servant d'abri à une cantine ou à une boutique, ou à toutes les deux à la fois ; car on sait qu'il s'élevait toujours des établissements de ce genre à proximité des camps romains.

Nous sommes, à n'en pas douter, en présence d'un camp romain, dont l'existence tire de l'intérêt du voisinage des ruines romaines déjà explorées, à 600 mètres de là environ, sur la colline appelée le *Ballon*. Cet intérêt ne fera que s'accroître, si des recherches ultérieures amènent de nouvelles découvertes.

F. PAJOT.

DÉCOUVERTE

D'UNE

SÉPULTURE NÉOLITHIQUE

**dans un abri sous roche, au plateau de Châtaillon
à Sainte-Suzanne, près Montbéliard.**

Les rives sinueuses du Doubs et de l'Allaine ont été peuplées dès les temps les plus reculés, dès l'âge de la pierre. Quoique on ait trouvé jusqu'ici fort peu de traces de ces antiques populations sur les bords de ces cours d'eau, cela tient à ce que l'on a fait fort peu de recherches de nature à faire reconnaître ces vestiges. Les investigations sont en effet toujours coûteuses, pénibles, mais les renseignements de tout genre qu'elles nous procurent sur les origines de notre contrée, rendront les plus grands services à l'histoire, dont elles agrandissent chaque jour le domaine.

Parmi les nombreux points qui, sur les bords de l'Allaine, présentaient un séjour commode et sûr aux tribus primitives, le coteau de Châtaillon paraît particulièrement bien disposé. Abrupt d'un côté, côtoyé de forêts, dominant au loin la plaine et plusieurs plateaux voisins, il offrait une défense naturelle. La chasse et la pêche y présentaient des ressources alimentaires toutes prêtes, tandis que plusieurs érosions des rochers qui le bordent, étaient des abris tout faits pour l'homme primitif.

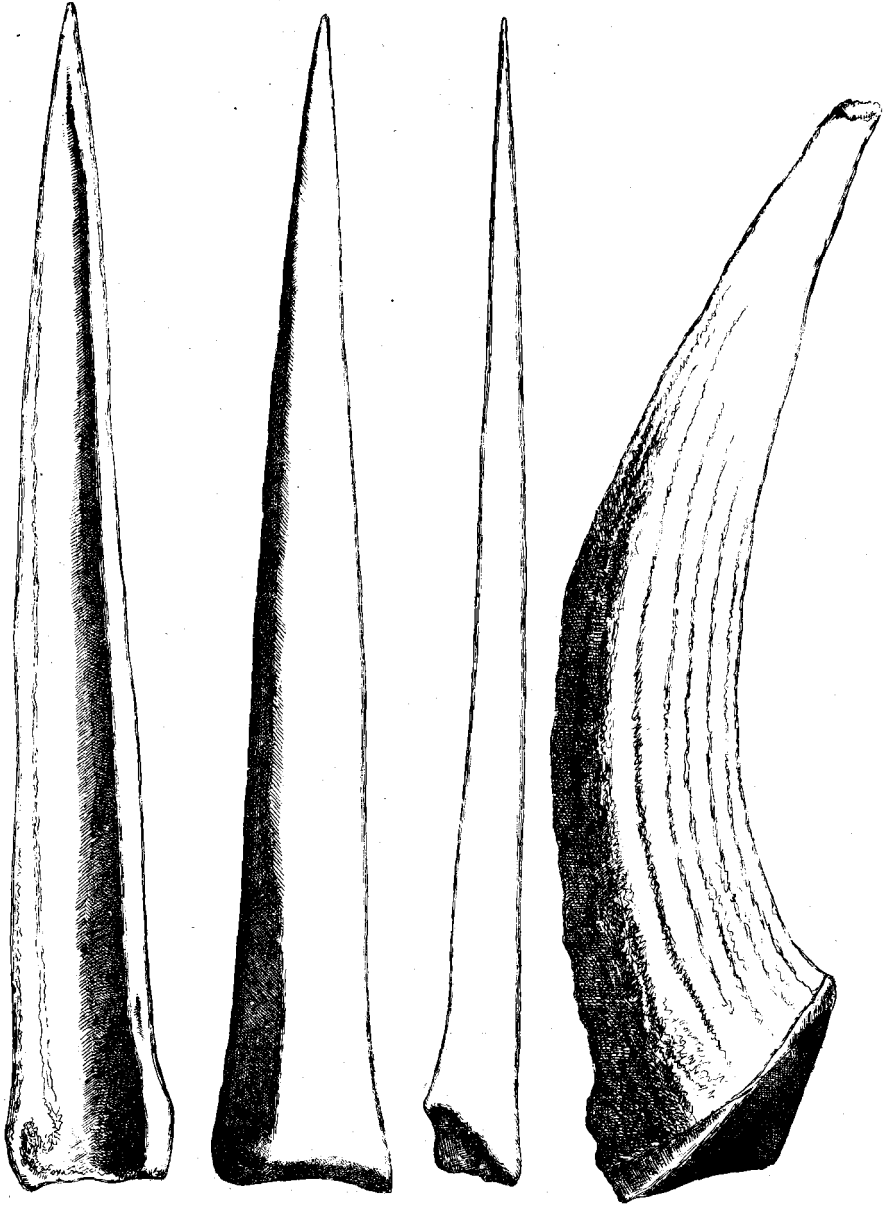
L'un de ces abris sous roche, qui surplombe le chemin bordant la voie ferrée, ne se voyait pas depuis ce chemin. J'y passais un jour, en compagnie de M. Henry l'Épée. Une couche épaisse de tuf de couleur cendrée, me fit deviner un foyer et un abri antiques, et en effet, le premier coup de pioche fit jaillir un instrument de silex. Une fouille commencée sous l'auvent de l'abri, révéla à un pied de profondeur quelques débris de poterie rouge attestant l'époque romaine. Mais, comme le foyer paraissait très épais, à en juger par sa paroi extérieure, presque verticale, j'espérais trouver plus bas l'âge de la pierre. En effet, à environ un mètre et demi de profondeur se montrèrent

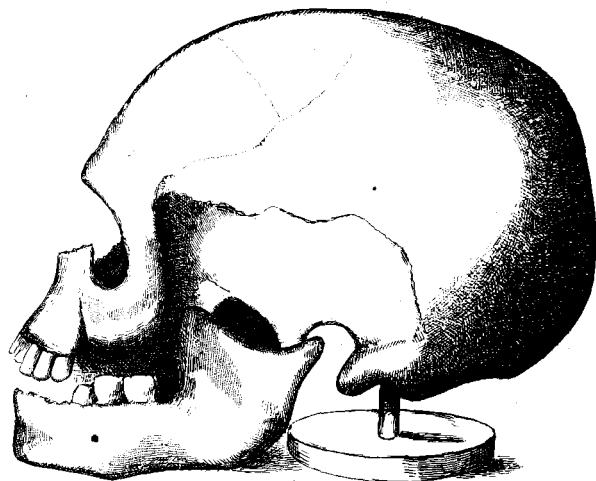
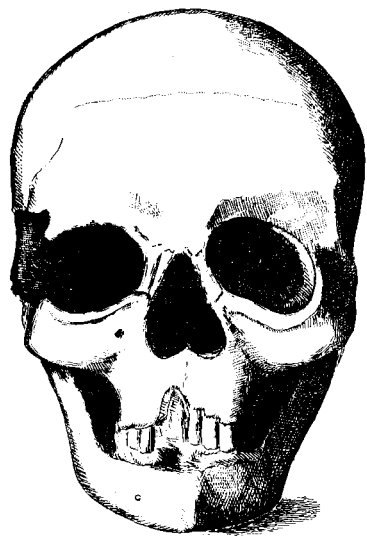
les débris du squelette d'un enfant hydrocéphale de 10 ans environ, dont les os longs, le maxillaire inférieur et d'autres parties étaient fort bien conservés. Ces os étaient très légers, ayant été desséchés par les cendres qui les environnaient. Près de la tête penchée en avant de ce squelette qui paraît avoir été accroupi, se trouvait un fragment notable d'une épingle à cheveux en os, plate d'un côté seulement. A un mètre de distance du squelette d'enfant, gisait un squelette d'homme. Le personnage vivant devait avoir environ 1^m 70. Les os sont assez grêles. Le tibia, en lame de sabre, le péroné creusé en gouttière, caractères de certaines races inférieures très anciennes, sont fort remarquables. Le crâne petit, d'un prognathème dentaire très saillant, dolichocéphale, présente les signes du sexe masculin et d'une intelligence assez développée. Malgré la forte usure des dents, l'état des sutures de la voûte crânienne ne paraît pas indiquer un âge au-dessus de 45 ans.

Un grand nombre d'os fendus ou brisés ou même tailladés pour en extraire la moëlle ou en manger les parties spongieuses, accompagnaient le corps. Parmi ces os se trouvaient deux molaires de castor. Un certain nombre de grès taillés, un schiste dont on fabriquait les instruments au Mont Vaudois, enfin un bel et grand couteau de silex pyromaque recourbé, de 14 cent. de longueur, taillé en feuille de saule (M. Henry l'Épée l'a conservé, ainsi que les dents de castor) furent également recueillis. Tous ces objets étaient mêlés dans la cendre avec les squelettes qu'ils semblent dater de l'époque solutréenne finale. Le plateau cultivé qui domine cet abri sous roche a été placé anciennement de manière à former une levée de plus de trois mètres de hauteur qui paraît remonter à l'époque anté-romaine et le sépare du reste de la montagne. Ce plateau est encore jonché d'instruments de silex en très grande quantité dans toutes les parties et paraît avoir été fréquenté pendant des siècles par les populations néolithiques. On y trouve un grand nombre d'instruments en schiste de la fabrique du Mont Vaudois.

Belfort, le 8 octobre 1874.

F. VOULOT.





GLOSSAIRE

DU

Patois de Châtenois

AVEC VOCABLES DES AUTRES LOCALITÉS

DU

Territoire de Belfort et des environs

PRÉCÉDÉ DE NOTES SUR LE PATOIS DE LA RÉGION

INTRODUCTION

Ceux qui ont traité notre vieille langue de jargon parlaient sans avoir aucune idée de ce qu'elle était,

(LITTRÉ).

En voyant décliner la langue (1) que nos pères ont parlée pendant tant de siècles, et aux sons de laquelle nous avons été bercés, on est poussé par un sentiment filial à en garder ce qui peut être conservé.

Bientôt cet idiome parlé ne sera plus qu'un souvenir (2). On n'en retrouvera plus les traces que dans les noms de familles ou de lieux (eux mêmes défigurés), dans quelques expressions entrées dans le français local et dans l'accent provincial spécial à chaque province, subdivisé lui-même en sous-accent locaux. Accent provincial en général très étendu, probablement antérieur à l'existence du français ou du latin en France.

(1) *Sermo patrius* = patois = patois.

(2) Ceci s'applique aux patois de langue d'oïl ; quant à ceux de la langue d'oc, ils font encore bonne contenance, quoi qu'ils battent un peu en retraite. Il y a quelques années, on a vu encore des prêtres prêcher en patois, par ex. à Peyrelau en Aveyron.

Mais à Marseille le provençal garde encore le haut du pavé, et s'il s'appelle patois, il a le sens de langue paternelle. Ce brillant dialecte a donné des œuvres remarquables et en donne encore.

Tous les ans, pendant une quinzaine, on y joue en provençal le mystère de la nativité devant une grande assistance.

Il y a deux ans à peine, l'amiral Avelan fit son entrée à Marseille, sous un arc de triomphe portant l'inscription provençale : *Marsilho vous saludo*, Marseille vous salue.

Nous avons aussi été encouragé à continuer le recueil de mots de notre patois, que nous avons commencé à faire il y a plus de trente ans, par l'intérêt croissant qu'excite l'étude des idiomes provinciaux.

De toute part, les philologues stimulent le zèle des lettrés patoisants pour les engager à faire des vocabulaires locaux.

Nous même en avons reçu,

De l'éminent professeur Gaston Paris :

« Paris, 8 Novembre 1876.

« ... Votre échantillon du patois de Belfort m'a intéressé : je souhaiterais que vous ne vous en tinssiez pas là ; et que vous entreprissiez un glossaire patois, que vous paraissez si bien connaître. Il faudrait en ce cas adopter une orthographe plus logique et plus indépendante du français. C'est un point sur lequel j'appelle votre réflexion. Les quelques innovations que vous avez déjà introduites montrent que vous comprenez l'importance de la question et que vous la jugez bien, croyez, etc...

« G. PARIS. »

Du Dr W. Fœrster, ancien professeur à l'Université de Prague et venant d'être nommé successeur à l'Université de Bonn, du célèbre Fr. Diez, fondateur de la philologie romane.

« Bonn, 8 Novembre 1876.

« ... C'est une des premières lettres que celle-ci que je vous adresse et vous pouvez voir l'appréciation que je rends à vos recherches. L'étude du patois est d'une importance bien plus grande que ne le croient la plus part même de ceux qui se classent parmi les érudits. Depuis plusieurs ans, j'y consacre tous mes loisirs, et c'est spécialement de l'Est de la France que je m'occupe le plus. Ayant copié beaucoup de textes anciens en dialectes lorrain, champenois, bourguignon et surtout franc-comtois, je m'aperçus bientôt qu'une étude approfondie de dialectes anciens est impossible sans la comparaison des patois d'aujourd'hui qui s'en sont développés directement.

« C'est pour cela, que je réunis, il y a longtemps, tout ce que je peux trouver, qui concerne le langage de cette partie de la France. Malheureusement ce n'est pas facile, et je n'ai amassé que très peu. Chaque publication (fut-elle d'un domaine quelconque) qui est écrite dans un de ces patois, ou qui concerne son étude, m'intéresse au plus haut degré.

« C'est surtout la Franche-Comté que j'ai en vue, possédant leurs textes du XIII^e siècle, d'une valeur et étendue tout à fait extraordinaires dont l'un est écrit à Besançon, l'autre du même pays sans que j'en puisse préciser exactement le lieu.

« J'attends une bonne occasion pour les publier l'une et l'autre.

« Mon ami M. Robert, de la bibliothèque nationale, m'a promis son concours pour trouver des amis à cette entreprise dans la patrie de ces textes si importants.

« Vous comprenez maintenant pourquoi l'envoi de votre fable patoise m'a causé tant de joie, qui serait bien plus grande, si j'avais de même le vocabulaire de Châtenois dont vous faites mention à la fin du feuillet.

« Je vous prie de me permettre une petite remarque, regardez là comme l'expression du haut intérêt que je porte à la notation phonétique des sons (c'est-à-dire votre méthode de transcription qui accepte beaucoup d'orthographe française moderne) ne me paraît pas assez claire, et elle ne le sera que pour ceux qui connaissent et parlent le patois même : Mais leur nombre ne sera pas très grand.

« Vous verrez tout de suite ce qui vous est nécessaire pour nous autres, pour pouvoir prononcer votre patois en regardant la transcription phonétique de M. Cornu, qu'il a choisie pour le patois de Gruyère. (Voir Romania, Paris, A. Franck, N^o 14, Avril 1875).

« La règle principale de n'écrire aucune lettre qui ne soit pas prononcés ; par ex. : *elle donne*, devrait être écrit phonétiquement : *elle don* (don = donne) ne saurait être confondu avec *don* (subs. masc.) qui doit être écrit : *dō* (*ō* = o nasalisé), etc.

« Il se trouve plusieurs mots dans la fable qui me sont inconnus. Je vous serais beaucoup obligé, si vous m'en donniez l'explication :

« *Trontchot, nouënaî, mietchant, païtchifô, aitulaie, tchiesâ.*

« La coutume de la *Revue de Montpellier*, de joindre à toutes les pièces patoises une traduction littérale n'est pas si *male* (sic).

« Agrérez, etc.

« D^r FÖRSTER,

« Professeur à la Faculté de Bonn-s/-Rhin. »

« Tous les ans, l'Académie des inscriptions et belles-lettres décerne, s'il y a lieu, des prix aux meilleurs travaux sur les patois français ».

C'est que l'étude de nos idiomes provinciaux est, comme on l'a vu, indispensable à ceux qui veulent étudier à fond les origines de la langue française, connaître pour ainsi dire la nationalité et l'étymologie des mots de notre langue nationale.

Le parler rustique de nos campagnes est resté pur et franc, avec ses caractères originaux, tandis que le patois de l'Isle de France, devenue langue française par suite de l'élévation électorale au trône royal de ses ducs, a vu successivement ses quatre ou cinq mille mots originaux noyés sous une avalanche de mots provinciaux (1) ou étrangers et d'une vingtaine de mille de mots d'origine littéraire ou savante, ceux-ci fabriqués artificiellement et contrairement aux règles qui avaient présidé à sa formation primitive.

On peut comparer un patois à une plante sauvage qui a conservé tous ses caractères originaux et qui, pour le botaniste, sera la seule à étudier pour en constater l'espèce et la classer, et le français à une plante cultivée pour l'utilité ou l'agrément, dans laquelle le même botaniste pourra constater l'altération des caractères primordiaux, la disparition ou la transformation de plusieurs organes qui ne seront plus reconnaissables à première vue.

« Genin dit avec raison : les patois ont leurs origines situées beaucoup plus profondément que celles de la langue française ».

Mais ils commençaient eux aussi à s'altérer, par la substitution de mots nouveaux aux vieux vocables devenus archaïques (2) et par conséquent inconnus à la nouvelle génération, par la substitution de formes françaises à celles indigènes (3) et

(1) Ex. : Les diminutifs de l'Isle de France en *et* voient à côté d'eux les diminutifs en *ot* d'origine bourguignonne.

Le mot Carrière (lice, profession) est languedocien ; il signifie chemin des *cars* = chars ; il a pour homologue français *charrière* tombée dans l'oubli, mais existant dans les lieux dits de notre Ter.

Cambrioleur, est picard ou méridional, là où le *c* dur a persisté ; il aurait pour homologue fictif le mot [*Chambrioleur*] ; il signifie voleur en *cambre* = chambre.

(2) A Châtenois, on ne dit plus : *Lou s'rail ât m'ssi* [mussi] = Le soleil est couché ; *coûêtchie* a remplacé *m'ssi, meci*, qui était plus poétique, parce qu'il ne s'appliquait qu'au soleil.

De même *sourcière* a remplacé *djenâche*, et tabac, *toubac*.

(3) Bonjour a remplacé *Bondjoïc*. *Daine* (dame) a remplacé *Dan'ne* qui est presque inconnu, quoi qu'il se trouve dans « Dannemarie ». Au Russey, *tchcva* a remplacé *cavale*.

même par la prononciation qui tendait à se faire française (1). Le français populaire de Belfort renferme ou renfermait ci-devant, plus de 300 mots spéciaux dont le plus grand nombre sont des mots patois francisés.

On voit aussi quelque fois des formes patoises se substituer à d'autres, dans les cantons où elles sont en contact.

Mais le temps que dureront ces altérations, avant la mort des patois, sera bien peu de chose, par rapport à leur longévité passée. On pourrait presque dire qu'ils préfèrent mourir plus tôt que de changer. « *Sint ut sont, aut non sint* », telle pourrait être leur devise.

Peut-être cela vaut-il mieux, au point de vue esthétique, que de devenir un langage hybride, sans caractère.

Origine et sources de notre patois, anciennes formes conservées.

Le patois de la Trouée de Belfort s'est formé comme tous les autres par la transformation insensible du latin vulgaire, ou des paysans (latinisés un ou deux siècles après l'invasion romaine). Cette transformation s'éloignait assez du latin littéraire conservé dans les hautes classes pour que, dès le 7^{me} siècle, les prêtres, pour être compris, durent prêcher en langue vulgaire.

Au 8^{me} siècle, les gloses de Reichenau, ainsi nommées du lieu de leur découverte, nous donnent le premier échantillon écrit de notre langue qui conservait encore les voyelles sonores latines terminales, sans doute bien affaiblies dans la prononciation, comme on les rencontre encore dans le patois savoyard.

Au 9^{me} siècle, apparaissent les serments de Strasbourg, prêtés par Louis-le-Germanique, d'une part et par les soldats de Charles-le-Chauve, de l'autre.

Là on voit les terminaisons latines diminuer, et se rapprocher du français.

A la fin du 10^{me} siècle, à la suite de la dislocation de l'Empire carlovingien, les grands feudataires élirent roi, Hugues Capet, duc de France, afin d'avoir un roi de leur langue (les Carlovingiens parlaient allemand). C'est à partir de ce moment que le dialecte de l'Isle de France commença à avoir la primauté sur

(1) A la Forge-de-Belfort on dit *Chevâ* pour Tch'vâ ou Tchouvâ ; *Paichi* (parti) pour *païchi*. Or, le *Tch* règne dans le Territoire de Belfort et aux environs, y compris les malheureux villages annexés. Le *Tch* a paru sans doute trop patois.

les autres dialectes, mais très faiblement d'abord en suivant pas à pas les progrès de la monarchie. Mais ce ne fut que trois ou quatre siècles après que le français acquit la primauté et commença à reléguer à la condition de patois, les autres dialectes, restés littéraires jusque là.

Le dialecte Normand a donné, au 11^{me} siècle, le chant de Roland, poème qui a été traduit et imité dans toutes les langues européennes de cette époque et des trois ou quatre siècles suivants.

Nous avons les sermons de St Bernard du 12^e siècle en dialecte bourguignon.

Le dialecte champenois a été illustré au 13^{me} siècle par Villehardouin dans son histoire de la conquête de Constantinople, qui a eu lieu en 1204, et par l'histoire de St Louis, de Joinville, dictée en 1305 par cet historien à l'âge de 80 ans.

Dans cette histoire, on remarque nombre d'expressions et de mots particuliers à notre patois.

On trouve dans Joinville (1) :

Page VIII. Laissons *huer* cette canaille.

§ 2. Li livres est *assouvi*.

31. *Mangier. Mangions.*

58. Et quant il revenait du *moustier*.

71. Diex (2) en qui il mist sa *fiance*.

145. Li Soudans qui était *déchaus*.

152. Et il me respondi : *oyl*.

163. Li Sarrazin envoierent au Soudane pa coulons *messagiers*.

176. Pour... que nous *alissiens belement*.

188.Une charrue sans *rouelles*... nul bien ne *venroient* ou pays.

200. *Par dévers* Damiette.

205. Et chai en la place.

224. Une *grant route* de Turs.

230. L'ost... *rot* grant noise.

Quant il fait *mal tens*.

235. Tandis que nous *reveniens* aval.. nos gens *recuidierent*.

Traduction en pat. de Châtenois e du Territoire de Belfort.

Laichôns *houai* ç'te canaille.

Lou livre â't *aissevi* (= achevé).

Maindje... *maindjains* (manger... mangions),

Et quant è reviniait di *moïette*.

Dûe (3) ô'n tiu è boutit sai *fiance*.

Lou Soudan qu'ietait *d'etçhâ*.

Et è me riepondit *âil* (*ai'ye* en ajoulot).

Lies [sairaidins] ô'noivoyn nent pa *coulons miessardjies*.

Pour que nous *aleuchins bâlemont*.

Ne tchairue sans *ruelles*... atius [bins] ne *veraint* à paiyis.

Pâ devie Damiette.

Et tchoué'yit ô'n lai piaice.

Ne *groûesse route* de Turcs.

Lou camp ait *raivu* grant brut ici c'est le passé indéf. ; le passé défin. n'étant pas employé).

....*Mâ ten* ou *tan*, n'est employé qu'en patois ajoulot et de Montbéliard dans le juron *ma ten tuait*.

Tandî que nous *reviniens aivâ*... (Châtenois),

Nos djens (re) *tiudun nent* (pat. aj.)

(1) Edit. Hachette, N. de Wailly.

(2) Ailleurs, dans les Chartes de Joinville, *Dex*. De Wailly.

(3) Il y a une autre forme, vestige de déclinaisons, dans les pat. du T. Bf.

C'est *Dê* à Chât., *Dê* en p. aj. Ex. : *Ah Dê ô!* = [ah Dieu oui*].

Pâdje = [par Dieu*] = *Poi Dê*, à Bretagne, vge. *Dê*, *Dê* est ici le cas sujet (*Dex*, VFr.).

Dûe = le VFr. [Deu*, cas régime].

250. Li Beduyn.... gisent *adès* aux chans.
 309. Li roys estoit monté sur un petit *roncin*.
 310. Li Sarrazins avoit ostée sa *touaille* (= turban).
 311. *Tuit cuidèrent* que.
 343. Et il *ralèrent* parler.
 392. Et estoit la *culière* toute sanglante (1).
 460. Fu revenu en Acre *atout*.
 550. Li fist son glaive voler *ennui les chans*.

 580. Que nous veuillons les *penre*.
 610. Pour aler en France à *ceste Pasque qui vient*.
 612. Fermer le *forsbourc* d'Acre.
 625. Li ais de vostre *nef* sont tuit *eslochié* (2).
 637. Destourber.
 638. Li *rus* de la *fonteinne*.
 643. Que il n'en *poient mais* ...sire, *Raimbez* nous (rachetez-nous).

Lies Bedouins couëchînt *aidè* (3) ies *ichans*.
 Lou roi ietait montai chu in pêtè *roncin* (cheval entier).
 Lou [sairaidin] aivait oûetai sai [tiueille] (= nappe).
Tus (4) tiudun'nent que (pat. ajou'ot). Et è *ralun'nent* pallai.
 Et lai [*tiuliere*] ietait tout ônsaingnie.
 Fut revenu ai Acre *aitout* (aussi).
 Li fèsit voulaî son (glaive) *ônmai lies ichans* (voy. la chanson de Chèvremont) (5).
 Que nous vouè yins lies *panre* (ou penre).
 Pou alaî ôn France ai (*ç'te*) *Pa't ye que vint*.
 C'hôre lo [*forboi*] d'Acre (pat. d'Angeot).
 Lies piantches de vouète [naie] sont tout [*ielouëchies*] (ex locati) (6).
 [Dietourbai].
 Lou *ru* de la *fonteinne* ou fontainne. Qu'e' n'ôn *poë:yaint mais* (majis).
Raimbre en patois, signifie, éteindre une dette, rembourser, du lat. *remunerare* et ne s'emploie guère qu'à l'infinifit.

C'est par centaines qu'on pourrait faire des citations comparatives de ce genre.

Indépendamment des nombreux mots d'origine germanique, apportés à partir du V^e siècle, à la suite des invasions des Barbares, et qui se trouvent dans les parlers de la France en quantité plus ou moins grande, notre patois renferme quatre ou cinq douzaines (7) ou même plus, selon les lieux, de mots d'origine allemande, et plus ou moins modernes.

On est étonné du petit nombre de ces mots quand on songe à la longue domination des Ducs de la Maison d'Autriche, et du zèle que leur administration avait mis, à changer les noms de

(1) *Culière* dans Joinville = croupière ; à Chât. *tiuliere* = avaloire ; tous deux dérivés de *cul* = *tiu*.

(2) *Eslochié* = désagregé, rompu, à Chât. *ielouëchie*, mis en lambeaux en parlant du bois, de l'écorce d'arbre, d'un fruit, qu'on fend en tirant dessus.

(3) *Aidè* (arch.) toujours.

(4) *Tus*, devenu arch. à Chât. (actuel^t on dit tous), est l'homologue du pluriel *tuit* VFr.

(5) La chanson de Chèvremont est l'œuvre d'un joueur de violon qui, il y a environ 100 ans, mécontent de sa rémunération un jour de fête, la composa par plaisanterie (Thérèse Chardoillet).

(6) *Naie* à Chât. = l'allée centrale de l'église, à Montbéliard, barque (navis).

(7) La langue allemande renferme, 4,000 mots français auxquels l'hospitalité a été spontanément offerte, c'est presque le nombre de mots renfermés dans ce dictionnaire.

villages, et à rédiger leurs rapports en allemand. Beaucoup de ces mots sont locaux et peu employés. Quelques-uns ont une aire assez étendue dans la Trouée de Belfort et même en Suisse française.

Par ex. : le mot *bouébe* garçon, est étendu très loin et se rencontre dans le canton de Fribourg ; à Châtenois, il n'a pas complètement détrôné le mot *gachon*, ce qui peut faire penser qu'il n'est pas très ancien. Il ne vient pas d'Alsace où il se dit *bué* ordinairement, à Gruyère *buebe*, dans le Haut-Valais *bouebé*, id. en Unterwald (mots écrits selon la pron. française). Peut-être nous vient-il par l'intermédiaire des Seigneurs Allemands qui ont si longtemps dominé dans l'ancien Comté de Montbéliard et dans notre pays.

Voici les autres mots d'origine allemande recueillis à Châtenois.

Baclî, compôte de fruits secs ; *Brêche* (1), ponceau ou pont d'une arche ; *Chtoûelri*, petite galerie des mines de fer ; *Cape*, bonnet de coton ; *Crafe*, force musculaire ; *Chmellaî*, corriger un enfant ; *Chlague*, bastonnade ; *Chtoucfiche*, morue sèche ; *Choûelaie*, semelle de fer de la charrue : *Djtain'ne*, bille, balliste, à Bf. ; *Djoume*, mousse ou écume ; *Fierob'ye*, cessation de travail ; *Fêlmoûesse*, résiné de pomme ; *Mouûesse*, résiné ; *îed'yisse*, seringue ; *Gabe*, part d'affouage ; *Gasse*, ruelle ; *Gouglouf*, gâteau alsacien ; *Ganzé*, oie male (lat. *anser*) ; *Guèguelles*, crottes de chèvres et analogues ; *Guenéfêle*, *guenepf*, à Bf. ; *Grèbêsse*, écrevisse ; *Griêsse*, semoule ; *Houss*, int. pour chasser les chiens ; le suff. dim. *li* ou *i* p^r q. q. noms de baptême (2) ; *Lade*, volet ; *Nai'ye*, dragées de baptême ; *Nodêle*, *noudle*, à Bf. ; *Poutrevêque*, petit pain de beurre ; *Pac'henaie*, fessée ; *Regot-*

(1) En VFr. brug, brige.

(2) Le suffixe *li* ou *i*, à Châtenois, nous paraît venir de Montbéliard, où régnerent si longtemps des princes allemands qui ne se nationalisèrent jamais, sans cesse renouvelés par des membres nouveaux venus de Wurtemberg. La réforme religieuse allemande imposée par eux et exercée en partie par des étrangers de langue allemande, augmente le nombre de mots étrangers qui se trouvent surtout dans le patois de la ville de Montbéliard. Le vêtement ne fut pas à l'abri de leur action dénationalisante. C'est de cette époque que doit dater « *lai cale ai Di'iri* et la *blouse verte* au déclin de laquelle nous avons assisté au collège de Montb., en 1849, où elle était encore assez représentée. Aussi verrons-nous sans peine, malgré son élégance, la disparition de cette coiffure étrangère à notre région.

Le suffixe cité plus haut ne s'étend pas beaucoup, je pense, au nord de Châtenois, il n'existe pas à Angeot, mais on trouve *Djait'yi* = Jacquet, à Montreux-Château.

saï (bas) vomir (en bon style retchampai) ; *Ribe*, moulin à broyer le chanvre ; *Ritaï*, courir ; *Rouëbate*, couteau multi-lame à raves ; *Silse*, siège de char-à-banc ; *Soûequaï*, chercher en parlant des chiens ; *Tâtche*, poche de pan d'habit ; *Trouquaï*, tasser le foin avec les pieds ; *Vouit'ye*, syn. de poutrevêque, mais plus ancien ; *Troûesse*, lie, dépôt, épais d'un liquide, etc. ; *Ioûedre*, juif ; *Floutes*, boulettes de pomme de terre et farine ; *Chlompe*, espèce de jeu de cartes ; *Fioûese*, bande (de lard) ; *Souêrtche*, jupon ; *Chitiaï*, arranger ; *Riême*, fouet ; *Yavoûënure*, battu de lait, œufs, etc.

Ces mots ont fourni q. q. dérivés.

Les mots *maite*, *matc* en vfr. et *Salbert* ; *melice* ou *mice*, en lgdc, *meizo* ; *Talvon'ne* = *Talvane*, Bf (mur à pignon), en breton *Talbenn*, même sign. ont été rangés dans les mots d'origine germanique par les étymologistes belfortains, la chose ne nous paraît pas prouvée, mais possible. Le *Theilvand* all. signifie mur de refend. Les mots de cuisine, de pâtisserie, sont ord. alsaciens, parmi les autres, beaucoup sont d'origine seigneuriale d'Outre-Rhin.

A Angeot : *Brouedre*, frère en religion ; *Chtand*, tinette pour choucroute.

A Giromagny, où se trouvent q. q. mots apportés par les ouvriers Saxons au XVI^e siècle, on peut citer : *Spoule*, bobine ; *Muze*, mésange ; *Graube*, fossé ; *Orgneusse*, frelon ; *Kaiss*, chèvre ; *Traugâ*, porter ; *Chmaquâ*, sentir ; *Vandlâ*, déménager, etc.

Au Ballon, *Schlite*, traîneau pour le bois.

On trouve à Belfort, en plus un certain nombre de mots, apporté par les immigrés rhénans, ou autres, peu connus, qui n'ont pas encore subi l'épreuve du temps : *Crompiere*, apportés par les Autrichiens en 1815 ; *Chliffer*, glisser (Dubail-R.) ; *Chlape*, salope ; *Chlinguer*, puer ; *Chnidre*, tailleur ; *Choublade*, tiroir ; *Chtal*, aiguiseur de boucher ; *Choubac* ou *Soubac*, espèce de pain-pâtisserie ; *Malcaste*, coffre à farine ; *Malcorn*, blé et orge mêlés (pays ajoulot) ; *Coïchtre*, all. juif, selon les rites israélites ; *Frichti*, repas soigné (le *Journal de Belfort*, 1^{er} juillet 1877, a donné plusieurs de ces mots, dont quelques-uns me sont inconnus) ; *Coitche* (alsac.) est presq. naturalisé français ; *Raousser*, repousser rudement, ou à la prussienne, n'a pas encore conquis ses lettres de naturalisation,

apparu à la suite de l'occupation de 1871. (de l'all. Heraus!) Tandis que le mot *Houss!* (aus) pour chasser les chiens, est ancien en notre pays et en Bourgogne, nous l'avons constaté à Fauverney, près Dijon.

Notre patois a encore conservé un petit nombre de mots celtiques, ex. : le mot celto-breton *bruzun*, fêtu qui se trouve dans le verbe pat. *brëdjignîe*, s'occuper à des riens, et puis : *Bloêche*, *lavon*, *mërdjîe*, *touxon*. *chouchette*, *Hou!*.....

Comme la langue française, les patois n'ont pas toujours été fixés. Dans la moitié du XVI^e siècle, Vauquelin de la Fresnaye disait :

Car, depuis quarante ans, desjà quatre ou cinq fois
La façon a changé de parler en François (1).

Notre patois, comme l'ancien français a dû avoir (héritage du latin), les deux cas (2) (qui ont disparu à la fin du XIV^e siècle), l'un pour le sujet et l'autre pour le régime, comme nous l'avons constaté, à propos d'un vestige de déclinaison au sujet des deux formes *Dê* ou *Dé* et *Dûc* (pour Dieu), comme le français, il a dû passer au patois moderne au XV^e siècle (3).

Une chose à remarquer dans le parler rustique de notre Territoire, c'est son peu d'uniformité.

On peut noter, au moins, quatre formes assez différentes pour penser que la population du Territoire, tout en conservant un caractère provincial plus ou moins uniforme, a dû provenir de petits centres voisins.

Je dis voisin. car on peut converser d'un patois à l'autre, sauf quelques mots spéciaux. Il faut cependant excepter le patois montagnon ou du Ballon, qui par la fréquence des changements d'L en R, prend une physionomie assez différente.

Les caractères généraux des parlers rustiques de notre Ter-

(1) Satyres, cit. par Edel. et Duménil.

(2) Voy. note sur *Dê*.

(3) Le chant de Frahier paraît moderne, c'est du patois plus ou moins montagnon actuel, avec quelques mots latins (*capta*), ou historiques : *Velleda*, *Odina*, *Vocina*, qu'un lettré seul pouvait connaître, un moine peut-être. Notons cependant qu'« *Arnesse* » a un certain caractère, mais « roi de Bêfô » en manque ; le nom Bêfort ou Belfort n'apparaît que 13 siècles après Arioviste. Notons qu'il n'y a pas trace de déclinaison. Les rimes féminines et masculines ne sont pas entremêlées (elles n'apparaissent qu'au XIII^e siècle), mais rien n'oblige l'auteur vivant à la campagne à s'en servir.

Le mot *vormun* ou *varmun* signifie vermine, bête ou homme malfaisant.

La brochure de M. Poly, octobre 1878, édit. Suchaux à Vesoul, donne *Wormuns* et non *Wormains*.

ritoire et du voisinage, c'est 1° d'être *Tchintchant* (ou chuintant), et 2° de mouiller en général les consonnes *mouillables*.

Les voyelles varient beaucoup selon les différents cantons (1).

Nous appelons *tchintchant*, la qualité de mettre un *Tch* là où en français il y a *Ch*, ou *RT* et de mettre *Dj* où en français il y a *J* ou *G* doux, ou *RD*.

Français.	Patois de Châtenois.
Ex. : <i>Chapeau</i> ,	devient <i>tchaipè</i> .
<i>Chaucher</i> , chauché,	— <i>tchâtchie</i> .
<i>Partir</i> , parti	— <i>paitchi</i> .
<i>Changer</i> ,	— <i>tchajndjie</i> .
<i>Boisjoli</i> ,	— <i>boïdjôli</i> .
<i>Pardon</i> ,	— <i>pâdjon</i> .
<i>Par Dex</i> (vfr)	— <i>pâdjé</i> (par Dieu); poi

Dé, à Bretagne.

L'autre caractère, qui comme le précédent, ne présente pas ou peu d'exceptions, c'est de mouiller les *BL*, *CL*, *FL* (2), *GL*, *PL* (3).

Français.	Patois de Châtenois.
Ex. : <i>BL</i> devient <i>Bi</i> (= b·y) ex. Blanc = <i>bian</i> (i consonne).	
<i>CL</i> — C·h	Clou = C·hó (4).
<i>FL</i> — C·h	Fleur = C hu.
<i>GL</i> — ·Y ou ·i	Gland = Yan (5).
<i>PL</i> — Pi (ou P·y)	Plomb = Pion (= Pc·hon).

Le *c* dur français, devant un *a* ou un *o*, n'est pas souvent mouillé, en pat. (cave = *tiaïve*), mais l'est ordinairement devant les autres voyelles, ex. curé = *tiurie*.

Le *c*, et les consonnes suivantes, deviennent surtout mouillés, quand elles ne sont pas suivies d'un *a* ou d'un *o*.

(1) Les anciens égyptiens supprimaient les voyelles dans le corps des mots, de sorte que chacun lisait dans son dialecte. De même en hébreu, ne figurèrent que plus tard, au VI^e siècle, les points voyelles par les Massorètes (Hovelacque).

(2) Fl fournit des exceptions dans les mots étrangers patoisés, ex. Flanquai = Flanquer.

(3) Rarement *VL* se mouille, ex. nôtes *viôns* = nous voulons; il reste sec dans *VIôns* (ajoulot).

(4) *C·h* est le *ch* all^d dans *ich*. En français, on trouve cette prononciation dans le mot *fole* prononcé monosyll. et qu'on pourrait écrire *fo·hole*, c'est l'y consonne aspiré. Ce *C·h* est remplacé par *Ch* français au Val de Delémont (à Vermes) comme à Montbéliard. A Besançon, il n'y a ni *C·h*, ni *dj*, mais *ty* et *d·y*.

(5) *Y* ou *·Y* = l'i consonne = le *ŷ* allemand, dans *Jung*. = En français, les *ll* mouillés ou l'i consonne du mot *viole*; lettre douce à cause des consonnes de tête gouvernant en douceur en pat. comme en fr.

Châtenois.

M	devient Mi	ex. muet = miot.
N	— Ni (ou gn)	nud = niu.
Q	— Ti (ou t'y)	quel = tiè ou tiaï.
K	— Ti (ou t'y)	Keller, n. pr. = Tielleur.
T, q. fois	Ti (ou t'y)	tette = t'yit ye.

Par une espèce de *balancement compensateur*, les mots français à consonnes mouillées, deviennent secs, en patois, ex. : bien, bliaud (vfr), chien, Dieu, manière, mien, mieux, rien, sien, signer, tiède, tien, etc., deviennent respectivement en patois : *bin, blaude, tchin, Dûe, manière (ni, sec), mun, rôn, sun, sinoï, tête, tun, etc.*

L's en général s'adoucit en ch ; ex. le fr. sire devient *chire*.

L's doux (= z), s'adoucit en J ; ex. baiser, devient *baïjîe* ; Masevaux (1) devient Moijevá à Chât. ; Majevá à Angeot.

Un caractère particulier assez général dans le patois de notre Territoire, c'est que les verbes des différentes conjugaisons se conjugent tous pour le *passé défini* sur celui du verbe *fini* (finir), excepté les auxiliaires *avoir* et *être* (cela à Châtenois et presque dans tout le Territoire).

Les verbes en *ier* des anciens auteurs français, bourguignons, normands ou champenois se retrouvent encore en nos patois belfortains : et y sont fort nombreux, ils sont en *ie*, ainsi que le part. passé et se conjugent en grande partie sur *ainmai* (aimer), voy. *aivancie* du dict. p^r les différences.

En vieux français.

A Châtenois.

Tels par ex. : Mangier (4 livres des Rois),	maindjie.
Chaissier (chasser),	tchëssié.
Déjugier (serm. de St-Bernard),	diedjudjie.
Laissier...defors,	Läichie...defô.

Le propre de tous les langages populaires, c'est d'abrégier les mots, par la chute des consonnes finales (2) surtout, et par l'é-lision de voyelles peu accentuées ou dites atones. Notre patois n'a pas échappé à cette tendance.

La consonne finale d'un mot tombe presque toujours. Si elle résiste ordinairement dans l'*n*, c'est que celle-ci est adhérente à la voyelle qui précède pour la nasaliser. Eh bien, malgré cela

(1) Masevaux avec deux *ss* est un barbarisme.

(2) Cela se rencontre en Alsace dans son patois germanique, qui s'en trouve adouci, ex. Sultzbach, Algolsheim deviennent *Soultzba, Agolsé*.

l'*n* précédé d'un *i* tombe *q. q.* fois à demi, là nous avons constaté que chez les anciens, dans certains coins (dans le Val de Delémont, à Mandeure par exemple, on prononce *Tchin* avec un *i* à demi nasalisé, ce qui donne une prononciation entre *Tchi* et *tchin* qu'on pourrait écrire avec un petit *n* (*Tchiⁿ*) ; aussi les vieux sont-ils l'objet de critiques de la part des jeunes. A Fougères, l'*n* de *Tchin* tombe tout à fait et ce mot devient *Tchi*.

Ex. de chutes de consonnes finales :

Aimer = ainmai.

Coutel (vfr.) = coutè.

Bel = bè.

Poulain = poulè.

Parrain = pâre.

Ex. de chute de consonnes intérieures :

Cendre = cèdre.

[*Jambiller*] = Djébillie.

Ranger = rādjie.

Singe = sèdje.

Bravement = braiemönt.

Tranchée = trètchie.

Ex. de chute de voyelles ou diphtongues :

Boutonner = bout'nai ou boutenai.

Boulangier = b'londjie.

Bretagne (village) = B'tchigne (ici *r-t* = *tch*).

Notons encore que les substantifs et adjectifs français en *oir*, en *eur*, en *eux* se rendent en *u*, *use* au féminin, en notre patois (en *ou* à Mandeure).

Ex. : Français. Mouchoir faiseur heureux.

Pat. Chât. Mouëtchu fesu hieru.

Le *Tch* n'existe pas en Bourgogne, ni à Besançon, et il est très restreint en Lorraine, où il est remplacé par le *Ch* ce qui donne à notre patois, un autre caractère particulier. Il est remplacé par le *Ts* en Suisse française (excepté le Jura Bernois) et dans le sud des dépt^s du Doubs et du Jura où règnent des patois plus ou moins genre savoyard.

Un certain nombre de substantifs français qui font ord^t au féminin *esse*, ont ce suffixe en *âsse* en patois.

Ex. en pat. de Chât.

Aine (âne) : fém. ainâsse.

Maire : fém. mairâsse.

Chire (sire) : id. chirâsse (Mandeure).

Larron, fr. id. Lairenâsse [*Laronnesse*].

L'H aspirée est rare, citons les mots *Hêchêe*, *houat*, *hêlat*, *hâtu*, *hâsse*, *heut*.

Le purisme en patois. — *De l'instinct populaire des règles d'homologie*

Faut-il parler du purisme excessif de nos villageois patoisants, qui sont choqués par le moindre changement de prononciation, en ce qui concerne le patois local. Un nouveau venu dans un village n'échappe pas facilement à un sobriquet tiré de son absence de correction de langage !

L'emploi du passé défini, du parfait et de l'imparfait du subjonctif, sont d'un usage courant en pat. et bien plus qu'en français, où souvent on ne s'y hasarde qu'avec hésitation et crainte de paraître avoir un langage affecté.

Mais il est curieux de constater, que les patoisants ont à un haut degré, l'intuition des règles d'homologie qui gouvernent la transmission des mots du fr. en pat. ou d'un pat. dans l'autre. Prenons pour ex. le nom de famille, Flotat, à Meroux.

Dans ce village, comme dans notre dialecte régional, le *Fl* français a pour homologue le *C'h* patois, et comme le suffixe *at* est pour le « *meru·yâi* » évidemment ajoutot et étranger au parler local qui n'admet que le suffixe *ot*, du premier coup en parlant patois, il dit *C'hôtot* au lieu de Flotat (D^r Jos. Vautherin).

Citons un autre exemple plus compliqué de cette espèce de traduction d'un mot étranger au pat. local, c'est les deux bouts de phrase entendus à Belfort, sortant de la bouche de deux femmes de Romagny (Rougemont).

Dem. Oû que neus viôns orrà (ou aûrà).

(Oû que nous voulons aller).

Rép. Vons tché Çandar.

(Allons chez Cèdel).

Comment ce nom propre *Cèdel* a pu être transformé en *Çandar* ?

1° L'*l* en parler montagnon, comme on le voit aussi dans *orrâ* (aller), se transforme souvent en *r* ; 2° la prononciation *è* ou *ai*, y devient ordin^t *a* ; 3° on suppose de suite qu'un *n* est tombée, ce qui arrive et voilà comme quelquefois *Cèdel* est devenu, sans réflexion préalable, *Çandar* !

Différentes formes de notre patois régional.

Le patois du Territoire de Belfort a quatre sous patois avec des marches intermédiaires.

1^e Le patois montagnon (cantons de Giromagny et Rouge-mont, en totalité, la partie la plus montagneuse de l'arrondissement de Lure), caractérisé entr'autres par :

1^o Le fréquent changement de l'L en R (1).

Français.	Pat. Montagnon.	Pat. Châtenois.
Ex. Lachapelle-sous-Chaux	La Tchaparre deu Tchâ	Lai Tchaipelle dô Tchâ.
Il s'est envolé	a s'au envoûra	è s'ât ònvoulai.
(Les brimbelles)	les brues (Evette)	lies blûeblûes.
Il s'en est allé	a s'au en arâ	è s'ât ònalai.
Une belle fille	ène barre muniote	ne belle muniote.
	(Evette).	

2^o Par le changement fréquent de ô long fr. ou latin, ou *ouê* du p. Chât. en *eu*.

Le pauvre Jean	Lo peure Djain	Lou pouère Djan.
Je vous y prends	I veus-i prôn	I vouès-i prôn.
Nôtre, votre ami	Neute, veute ami	Noûete. vouète aimi.

Nota. — Ce changement se retrouve dans l'arrondissement de Lure : à Etobon (en pat. Eteubon), Genêchier ; Rignovelle (bois = *beu*) (c^{on} Luxeuil) ; dans les environs de Villersexel (en p. *V'laî-sussai*), où des choux = *das tcheus* ; et plus près de nous, à Frahier « (mon *peure* Frahié) », etc.

3^o Les infinitifs et participes en *er*, *é*, l'imparfait en *ais*, se

(1) Il faut remarquer que ce changement d'une liquide dans l'autre, de l'L en R se remarque quelque peu dans le reste de notre Territoire, et aussi *vice-versâ* l'R en L.

Amygdalum (lat.) est devenu.....	<i>Amandre.</i>	La palud, nom de lieu à Suarce.....	<i>La paru.</i>
Bluteau.....	<i>Brelé.</i>	Baronewillare (796) ...	<i>Belmagny.</i>
Géline.....	<i>Djêrène.</i>	Carton.....	<i>Caltron.</i>
Flux de sang.....	<i>Fru de sang</i>	Arê e.....	<i>Alietre.</i>
Pilules.....	<i>Pilures.</i>	Cerise.....	<i>Celaije.</i>
Belmont, vge.....	<i>Bernont.</i>	Cire.....	<i>Cile.</i>
Boloigne vge (Boronta)	<i>Boièrigne.</i>	Ciré (ayan: l'apparence de cire).....	<i>Cilai.</i>
Chalonvillars, vge....	<i>Tcharonv lai</i>	Marie.....	<i>Malé (rare).</i>
Eilbach, vge (c ^{on} Dan-nemarie).....	<i>Erbe (en fr.)</i>	Marguerite (n. pr.)....	<i>Maglite.</i>
Vellescot, vge.....	<i>Verécot.</i>	Portrait.....	<i>Poultraît.</i>
Vezelois, vge.....	<i>Viezrà.</i>	Rembarrer.....	<i>Rômbâlai.</i>

Les mots patois sans indication sont toujours en pat. de Châtenois.

rendent en *â* en pat. montagnon du canton de G-y (1) et de Frahier (ai en pat. de Chât. et de Rougemont).

Français.	Giromagay.	Châtenois.
Ex. On entend [buis-sonner]	on... breuchenâ	ôn ôntônt brëssenai.
Ils étaient coupés	al' étaint keupâ	el' ietaint copai.
Tanbeau rodait, aboyait	Tainbeau rodâ, aboiyâ	Tanbeau, rodait, aboiyât (t parasite).

4° Les infinitifs, les participes fr. en *er*, *é*, provenant de l'ancienne forme fr. en *ier* = *ie* en notre pat., conservent cette dernière syllabe *ie* (sans circonf.).

Ex. Pour [chaissié, vfr] Portchassie poi in Pourtchëssie pa in
par un tout gros loup tot greu loup tout grouë loup.

Il se bote à grincer a' s' bote à grincie è' s' bote aigrincie

5° En général la syll. *ai* du pat. de Chât. ou du fr. est remplacée par *â* dans le c^{on} de G-y, ex. déplaire = *diëpiâtre*, Ch. = *dépiâtre*, G-y (2).

6° La syll. *ai* brève devient à bref, Ex : et elle était à la fin du jour = et elle ietait ai lai fin di djouë, Ch. = a alle étâ a la fin di djö, G-y.

Et d'autres caractères communs aux pat. aj. et centre Bf. ; mais en général ne se trouvant pas dans le pat. de Chât. dont plusieurs peuvent être remarqués dans les exemples précédents.

Nota. — Dans le haut du c^{on} de G-y, cette ville, Auxelles et un peu Vessemont gardent souvent le *c*, le *g*, et le *q* (ou *k*) durs, parenté avec Plancher-les-M., Fresse, etc., à l'Ouest (Hte-Saône). C'est en ce patois, qu'a été composée la chanson du Rosemont, où les consonnes restent dures, alors que je les croyais mouillées.

Notons que dans le c^{on} de G-y, les diminutifs correspondant à ceux en *et*, *ette* du fr., sont en *ot*, *ote* ; tandis que dans le c^{on} de Rougemont, ils sont en *at*, *ate*, comme en patois ajoulot auquel il confine, et se lie, par une parenté aussi forte que celle qui le rattache au pat. de G-y.

2° Le patois ajoulot qu'on peut nommer ainsi, parce qu'il

(1) Les infin. et les part. en *â* se retrouvent à Vézelois, comme au pays de Le-ançon.

(2) Id. à Vézelois.

occupe l'ancien décanat de l'Ajoie-Besançon dans le c^om de Delle, mais aussi l'Ajoie, comprise dans l'ancien dépt du Mont-Terrible.

Il a pour principaux caractères, 1^o de mettre le suffixe dim. *at* (au fém. *ate*), là où le français met *et* et le reste de notre patois, *ot* (au fém. *ote* ; ou *ate*).

Français.	Central Bf.	Châtenois.	Ajoulot.
Ex. Souflet	Sôc·hot	Souêc·hot	Sôc hat ou Chôchat
Valet	Valot	Valot	Valat.
Muet	Muot	Miot	Moat.
Muette	Muate	Miate	Moate.

2^o De mettre ordin^t la syll. *ain* en place de *an* en fr. ou en pat. de Châtenois.

Le paysan	Lo ou lou paysan	Lou paysan	Le ou lo paysan.
Quand	Quan	Quan	Tiaïn (id. à Bourgne.)
La tante	Lai ou la tante	Lai tante	Lai tainte.
part. pr. Buvant	boiyant	boiyant	boiyaint.

3^o De mettre souvent *o* en place de *ou* en fr. ou en pat. de Châtenois ; ou aussi mettre *oi*.

Tout	tot	tout	tot (1).
Goutte	gotte	goutte	gotte.
<i>Bouter</i>	botai	houtai	botai.
[<i>Borel</i>] collier de cheval	borè	bourè	boirè.

4^o De mettre *ô*, où il y a *ôue*, en pat. de Châtenois.

Force	fôche ou fôche	foûche	fôche.
-------	----------------	--------	--------

5^o De mettre souvent *ai* ou il y a *a* en fr. et en pat. de Châtenois.

Avoir	avoi	avoi	aivoi.
Ajoulot	adjoulot	adjoulot	aidjolat.
Amuser	aimusai	amusai	aimusai.

6^o Dans un certain nombre de mots la lettre *a* du patois de Châtenois est remplacée par *oi*.

Verre	varre ou voire	varre	voire
Verger	vardjie ou voidjie	vardjie	voidjie.
Par	pa, ou poi	pa	poi.
	gaille, ou goille	gaille	goille.

Nota. — Le patois ajoulot est le plus léger et le plus élégant

(1) Voici un autre vestige de déclinaison *tot* (ou *tout* à Chât.) pour le singulier et *tus* (VFr. *tuit*) pour le pluriel en ajoulot et ancien^t en pat. de Châtenois.

de notre Territoire, et aussi des territoires ajoulots voisins (1). Dans le Va de Delémont, par ex. à Vermes, il prend l'accent montbéliardais.

Dans notre Territoire, il occupe tout le canton de Delle, sauf un peu Bourogne (2) et le canton de Fontaine, sauf Felon et St-Germain et la Barouche de l'autre, de sorte qu'il paraît être borné par La Madeleine-Bourbeuse avec un chapelet de villages (3) sur la rive droite depuis Charmois ou Bourogne, jusqu'à Eguenigue où le patois devient sous-montagnon-ajoulot.

En dehors de notre Territoire, il occupe les villages patois français annexés, sauf peut être Eteimbès, Belmagny, Brette, St-Cosme, lesquels parlent à peu près comme Felon et St-Germain.

Hors de notre Territoire, il comprend le Jura-Bernois (Porrentruy, Delémont, etc.), jusqu'à la frontière soleurienne et, au Sud en Suisse, il va en s'altérant jusqu'au patois du c^o de Neufchâtel.

Dans le Nord-Est du départ. du Doubs, on rencontre ses terminaisons en *at*, et la syll. *ain*, etc., pour *ot* et *an*, etc., à Blamont, à Mandeuire (4) qui borne le patois de Montbéliard au Sud ; sur les deux versants du Lomont, sur la rive droite du Doubs *méridien*, c. à d. parallèle au méridien, où de nouveau, on rencontre la syllabe eu (= *ô* fr. ou *ôue* p. Chât.), signalée dans le patois montagnon de notre Territoire ; et dans les environs de St-Hippolyte et de Pont-de-Roide. La terminaison *at*, traverse même le Doubs, on le trouve à Mathay, Sancey, etc.

3° Le patois de Châtenois occupe la partie Sud du canton de Belfort ; ce village et les villages voisins immédiats.

Il est borné au Sud par le pat. de Montbéliard qui commence à Nommay (5) ; à l'Est, par le pat. de Bourogne ; à l'Ouest, par celui de Brevillers, Héricourt, qui lui ressemble.

C'est un parler ouvert, assourdi et très mouillé.

(1) En effet, déjà à Porrentruy l'accent devient un peu traînant, et plus à l'Est, il le devient encore plus.

Les habitants « di vâ », c'est-à-dire du Val de Delémont ne se considèrent pas, avec raison, comme ajoulots ; si nous les y rangeons, c'est au point de vue linguistique.

(2) Ce village a une certaine allure ajoulote, mais n'a pas les diminutifs en *at*.

(3) D'un parler ajoulot mêlé.

(4) Ce village a gardé la syll. *an*.

(5) Le patois de Montbéliard proprement dit commence au Nord, à Nommay près Châtenois ; au Sud, il s'arrête devant Mathay et Mandeuire, sur le Doubs ; à l'Est, il comprend Audincourt et q. q. villages, Exincourt par ex. que nous

1° En dehors des autres caractères généraux communs aux autres pat. du Territoire, il en a un particulier, c'est qu'il ne possède pas d'é fermé, bref (ou long comme dans la plus grande partie du Territoire). On peut citer cependant deux exceptions : le mot *dié* = le fr. gai, et l'exclamation hé !

Cette diphtongue *ie* se prononce *î* (long) suivi d'un *e* mi-muet, comme à peu près *îhe*, dans laquelle *he* serait très bref. Elle remplace les prononciations (1) françaises *é* (pas dans les prononciations terminales des verbes de la 1^{re} conjug.) ; dans les finales des verbes du VFr. en *ier* ; celles en *ié*, *iè*, *é* ; *iê*, dans d'autres encore ; ailleurs l'*ie* est remplacé par *ie*, ou par *ê* (= *é* long).

	Français.	Châtenois.	Ajoulot et Bf.
(VFr.) Mangier, manger, mangé		maindje	maindje.
Pitié		pidie	pidie.
Après		aiprie	aipré ou apré.
Bête		biète	bête.
(2) Biafort (1303), Bèfort (1275)		Biefoùe	Béfô ou Béfôe.
Fer		fie	fê ou fie.
Fier (ici, ie = iè)		fie	fie.

2° Une autre caractéristique, c'est la dipht. *oùe*, dans laquelle l'*e* se prononçant comme dans l'*e* de la dipht. *ie* ci-dessus (à Bourogne, elle se prononce *oùè* avec un *è* adouci, diminué).

Elle se rencontre en général là où en français, en vieux-fr., en patois ajoulot et central Bf. il y a un *ô* (long).

	Français.	Châtenois.	Central Bf.	Ajoulot.	Montagnon et s.-montagnon.
Ex. Bos (vfr) bois		boûe	bô et bôe	bô	beu et bô.
Fort		foûe	fô et fôe	fô	fô.
Forte		foûetche	fôche, fôetche	fôtche	fôtche.
Dos		doûe	dô ou dôc	dô	deu.
Nous, vous,		noûes, voûes	nô ou nôe ; vô, vôte	nos, vos	neus, veus

3° L'o fr. persiste et demeure long après la chute d'une l.

Ex. Fol	fô	fô ou fôe	fô	feu.
Folle	folle	fôle ou fôle	fôle	feule.

aurons l'occasion de citer. Il a un accent chantant très prononcé, le *Ch* devient *C'h*, les *o* y remplacent en général les *a*. Ce dernier caractère se trouve dans le dialecte alsacien de la Haute et Basse-Alsace, où *Barr* devient *Bôr*.

Le pat. de la ville de Montbéliard renferme plus de mots allemands que celui des villages, à cause du séjour de la Dynastie Wurtembergeoise.

(1) Prononciation et non exclusivement les caractères lettres, le patois n'étant pas littéraire.

(2) Belfort.

4° La diphtongue *ouë* (l'è bipointé représentant l'e soit-disant muet de l'article français *le*) remplace souvent celles *oi*, *ou* fr.

Français.	Châtenois.	Ajoulot.
Ex. [<i>Voilaison</i>]	bouëlaijon	
[<i>Coinot</i>]	couënot	coinat.
Boucle	boüëc'he	boic'he.
Loin	loüë.	

5° Les suffixes *et*, *ette*, en fr. sont invariablement représentés en patois par *ot*, *ate*.

Ex. Mal net = *mânot* ; muet = *miot* ; follet = *fôlot*.

Mal nette = *mânate* ; muette = *miate* ; follette = *fôlate*.

6° La syllabe *en*, brève, conservée dans la plus grande partie du Territoire devient *ön* à Chât.

Ex. Entrée = *öntraie* ; fente = *fönte* ; trente = *trönte*.

9° L'a long fr. devient souvent *ai*, de même l'a bref souvent devient *ai* bref.

Ex. Il avait = *el aivaît* ; Bâle (ville) = *Baïle* (id. à Bourogne).

Façon = *faïçon* ; bras = *brais*.

8° L'a patois est long lorsqu'il représente *au* fr. ou l'a latin suivi d'un *l*.

Ex. Faute = *fâte* ; faux = *fâ*.

Autre = *âtre* ; il faut = *è fât*.

Les autres caractères se remarquent facilement, grâce aux signes d'homologie placés dans le dictionnaire.

9° Citons encore les mots fr *agne*, qui deviennent ord^t en *igne*.

Ex. Allemagne = *Alemigne* ; aragne (anc. fr) = *airigne*.

Foussemagne = *Foussemigne* ; Bretagne = *B'lchigne*.

De même : Chataigne = *tchietigne* ; besogne = *bïesigne* ; Bourogne = *Boüërigne*.

4° Le patois central Belfortain est celui qui a été parlé à Belfort et qui l'est encore dans les environs.

Il n'occupe que le centre du canton de Belfort.

Borné au Nord (au N. d'Offemont) par le patois montagnon du canton de Giromagny, et au N. et à l'Ouest par un patois sous-montagnon (dans le canton de Bf) qu'on peut appeler salbérien, parce qu'il est parlé par les villages formant un cercle autour du Salbert (voir plus loin) et cela sans transition ; à l'Est par un patois sous montagnon de la Barouche et par un patois d'ajoulot plus ou moins pur, occupant sous forme d'un chapelet de

villages, égrené le long de la rive droite de La Madeleine (comprenant Charmois, Eschène-Autrage, Novillars, Fontenelle) ; au Sud, par le patois de Châtenois, comprenant ce village, la paroisse de Trétudans et celle de Bermont (moins Botans) et cela avec transition de villages intermédiaires (Moval, Andelnans).

Il forme une espèce de fer à cheval plein, borné par les villages salbériens (Valdoie, Cravanche, le Salbert, Errevet (Haute-Saône), Essert, Urcerey ; Frahier ce dernier \pm montagnon).

Il comprend : Belfort, Offemont, Perouse, Bavilliers, Argié-sans, Botans, Danjoutin ; Chèvremont, Vézelois, Meroux, Chalonvillars (Hte-Saône), Buc, avec des différences.

Son caractère n'est pas si uniforme que ceux de ses voisins, auxquels il emprunte de leurs formes.

Ainsi à Rethnans (Belfort) nous avons constaté le remplacement du *ch* par *ci* (M. Ravi).

Ex. *Onc·hot* (oncle), *soûec·hot* (soufflet), *c·hôtot* (sifflet), du pat. de Chât., devenaient *onciot*, *sôciot*, *ciôtot*. — De même à Etueffont, *onciot* p^r *onc·hot*.

1^o D'une manière générale, règne le suffixe comtois-bourguignon *ot*, mais au fém. *ate*, comme à Chât. (voir les ex. précédents).

2^o L'article fr. *le*, *y* devient ord. *lou* (1), au fém. *lai* (il fait *q. f. lo* et *la*, ex. : Vezelois...), *lo* et *lai* à Chalonvillars.

3^o Les pronoms possessifs, leur, le leur, qui, à Chât. sont *lu*, *lou lu*, *y* deviennent mouillés.

Français.	Châtenois.	Rethnans Bf.	Central Bf. Salbérien, Eguenigue.	Ajoulot.
Ex. Leur cheval	lu tchouvâ	yu tchouvâ	yeut' tchevâ (2)	yot' tchevâ
Leurs chevaux	lu tchouvâs	yus tchouvâs	yeus tchevâs	yos tchevâs.
Leurs enfants	lu aïfans	yus-aïfans	yeus-afans	yos-afains.
Le leur	lou lu	lou (ou l') yutre	lo (ou l') yeutre	lo, ou l'yotre (3).

4^o La voy. fr. *a* et la syll. *ai* sont ord. conservées, quand elles le sont en pat. de Chât.

5^o Les infinitifs de la 1^{re} conj. et leurs part. passés restent en

(1) En 1472, on trouve *Lou* à Bf, ex. *lou* vay que l'on dit de la Mainberte (D. Stoffel).

On trouve aussi *rouche* pour *routche*, car le *tch* n'a jamais été employé par les écrivains en français. Dans Als. Dipl., cit. par Stoffel : *Lou* conté de Far-rates, 1290.

(2) Au Salbert c'est *yeu tchevâ*.

(3) *Lo* s'assourdit en *le*, au Val de Delémont (à Vermes). *Le* yotre à Porren-truy. *Lou* Lioutre, près Besançon.

aî comme Chât. (q. fois â, ex. Vezelois...) ex. : = *amusaî* (amuser et amusé).

6° La syll. brève de Chât *ön* devient ord. *en* ou *an*, ex. *nos maindjans* = *noûes maindjöns* (Chât.).

7° *Ou* de Chât. devient *ö*, ext. *tout* de Chât devient *tot* (q. f. reste *ou* : ex. *tout*, à Rethnans).

8° La syll. de Chât. *oûe* devient *ô* ou *ôe* (voy. ci-dessus) (*ôe* à Meroux).

9° *Oüë* de Chât devient ord. *ou* : ex. *Demouërai* de Chât. = *demourai* ; *noûë-yîe*, *noyer* — *nou-yie*.

10° La syll. fr. *euil* devient *u-ye* : *Fauteuil* = *fautu-ye* ; *feuille* = *fu-ye*.

11° La term. *igne* de Chât (*eigne* en ajoulot) reste, ex. *Mari-gne* (marraine).

12° La dipht. *ie* de Chât. en dehors des infin. et part. des verbes en *ie* (*ier* vfr) devient ord. *é* ouvert long : ex. *piertche*, de Chât. *perche* = *pértche* ; *huvie*, *hiver* = *huvé* ou *hivé*.

Nuances intermédiaires.

Entre ces différentes variétés du pat. de notre Territoire, il y a des nuances intermédiaires participant des caractères de leur voisinage et formant des espèces de marches linguistiques.

On peut appeler **sous-montagnon** les parlers intermédiaires entre ceux des cantons de G-y et Rougemont d'un côté et ceux du central belfortain et ajoulot de l'autre.

On peut y ajouter le petit groupe de villages annexés : Eteimbes, Bellemagny, Brette, St-Cosme ; et une partie de l'arrondissement de Lure.

Il suit la direction S.-O. — N.-E., celle des contreforts des Vosges, celle de la bise et la majorité des vieux chemins de notre Territoire, celle de la route de Lyon à Strasbourg.

Le premier groupe qu'on peut appeler **salbérien**, parce qu'il comprend les villages faisant une ceinture ovale autour du Salbert. Le village du Salbert, Valdoie, Cravanche, Errevet (Hte-Saône) et un peu Essert, Urcerey.

Le deuxième groupe comprend les villages de l'ancienne Barouche (paroisse) de Phaffans.

Le troisième groupe comprend Felon, St-Germain.

Le quatrième groupe les villages annexés d'Eteimbes, Belle-

magny, Brette, St-Cosme. Ces trois premiers villages formaient la « Welsche Meierthum » avec Brechaumont.

D'une manière générale, la fréquence des *R* pour *L* cesse, mais il reste la prononciation *eu* montagnonne pour l'*ô* long latin (1) ou français, ou *oûe* de Châtenois, ou *ouè* de Bourogne. De même l'*â* long montagnon redevient *âî*.

Ex. de Salbérien, type comparé avec leurs voisins.

Montagnon : barres muniotes, veus viäs keupà d'in keu ce greu beu.

Salbérien : belles muniates, veus (ou vos) viais keupai d'in keu ce greu beu.

Central Bf : belles muniates (ou m'niotes) vos viais còpai d'in cò ce gros bô.

Châtenois : bellès muniates, voües viais còpai d'in cò ce grouè bouè.

Les villages de la Barouche ne présentent pas ce type aussi prononcé à cause du voisinage du parler ajoulot d'un côté, et du central Bf. de l'autre. A Eguenigue (2), Menoncourt le suff. *ot* devient *at*. au fém. *ate*, tandis qu'à Phaffans, Denney, Besoncourt, Roppe (Reupe à Roppe, Rôpe à Chât.), les noms sont en *ot* et *ate* à cause de leur voisinage avec le central Bf.

En général, dans le groupe sous-montagnon, les villages situés au levant d'une perpendiculaire élevée au Sud sur la route entre Roppe et Eguenigue ont les suffixes *at*, *ate* comme en pays ajoulot auquel ils confinent, et ceux du couchant de cette ligne, en *ot*, et *ate* comme le pat. central Bf. leur voisin et celui de Châtenois.

Dans la Barouche le mot bois reste *bô*, et non *beu*.

A Felon, St-Germain toujours pas d'*R* pour *L*, mais suffixes en *at* et *ate*.

De même dans le petit groupe des villages annexés précités.

La marche qui sépare l'ajoulot du central Bf. est composée du chapelet de villages égréné le long de la Madeleine depuis Bourogne jusqu'à Eguenigue, où règne en général le suffixe *at*, *ate*, excepté à Bourogne.

La séparation du pat. de Châtenois avec le central Bf. est

(1) Nous disons latin, car le patois procède directement du latin populaire et non du français, excepté pour les mots modernes.

(2) A Eguenigue, on dit en parlant des gens d'Etueffont : *e' djasänt montagnaon*.

moins délimitée, il peut comprendre Moval, un peu Meroux, Andelnans, Banvillars.

De l'accent.

Nous avons l'accent comtois-bourguignon que les étrangers remarquent facilement et qui s'étend partout plus ou moins dans tout le pays du Territoire et des environs.

Par exemple, celui de Vermes (Delémont) est aussi particulier et prononcé que celui de Montbéliard.

Comme nous l'avons remarqué, l'accent a précédé la formation de la langue, c'est lui qui réunit les différents dialectes en un tout.

Notre accent consiste à chanter en élevant le ton et le prolongeant, sur l'avant-dernière syllabe d'une phrase ou d'une fraction de phrase, et l'abaisser sur la dernière.

De l'ancienne existence de notre patois en Haute-Alsace et de ce qu'il en reste.

Notre patois occupe dans le bassin du Rhin en Haute-Alsace deux têtes d'eaux, aux sources de la Largue d'abord, Courtavon, Levoncourt. A Largue-le-Haut (Lairdje en patois), on remarque plusieurs noms de lieux en patois ajoutot : Coinat, Tchaimpolie, Rosserat. Et le mot bien spécial en notre patois *Tryètchi* ou *Tschieutschy*, ou *Qieutschy*, etc.

Plus au Nord, un petit bassin d'un affluent de la Largue renferme Brette, Belmagny, Eteimbes qui jadis avec Bréchau-mont, aujourd'hui germanisé, formaient la « *Welsche Meierthum* » = la mairie des Welches (mot homologue à Gaulois) = français ; et St-Cosme, au vieux portique ancien.

Quant aux autres villages patoisants annexés : les deux Montreux-Jeune et Vieux, Chavannes-sur-l'Étang, Lutran, Romagny, Magny et Valdiou (Vadé en pat.), St-Ulric, sur la ligne de séparation des deux bassins, ils appartiennent au Bassin du Rhône, mais fortement menacés par une main plus lourde que la main de fer des anciens Seigneurs féodaux.

Jadis dans la vallée de la Largue, *Lebeucourt* (Liebsdorf) (1)

(1) Ce nom et les suivants, extraits du Dict. top. Stoffel.

En général, quand une localité portait deux noms en Alsace, un français et un allemand, le gouvernement français donnait la préférence à ce dernier. Ne peut-on pas dire : *Quos vult perdere Jupiter, dementat*, ou bien n'est-ce pas un signe de la générosité française ?

Triaucourt (Durlingsdorf), *Perouse*, *Petrosa* 731, *Perosa* 1139, (Pfetterhausen), *Bécheul Bisal* 739 (Bisel), *Schu Estrées* ou *Chuétrai* (Uberstrass), les deux *Seppois* (Sape 1251), *Mempe* (Mursbach), *Villeran* (Fullern), *Rieveler* (Retzwiler), *Baudricourt*, *Badricouë*, en pat. (Ballersdorf), *Dannemarie*, *Gomacourt* (Gommersdorf), etc., tous noms de villages à facture \pm ancienne, paraissent avoir été occupés par notre vieille langue rustique romane primitive à une époque reculée, si l'on considère les noms de lieux qu'on y rencontre tels que *Essert*, *Essart* = *Schartz*, ou *Combe* = *Gumme*, *Cumben*, *Cumpen*, *Tchesal* ou *Chésal*, etc., qui ont survécu au naufrage du parler de leurs anciens habitants.

En dehors des vallées francophones de la Poutroye, naturellement défendue contre l'invasion, et de *Ste-Marie-aux-Mines* dans lesquelles on remarque les noms de lieux spéciaux à notre patois (tels que *Goutte*, *Combe*, *Baisse*), et dont nous n'avons pu étudier la parenté linguistique qui nous unit; on remarque dans toute la Haute-Alsace germanophone des noms et lieux appartenant à notre Territoire.

Sans parler des 80 noms de villes ou villages existants ou détruits, ou noms de lieux (en Haute-Alsace) en *Wihr* ou *Willer* qui représente notre mot *Villars* ou *Villare* (1), remarquons les suivants (2) :

Breuil (*Breyel*), devenu *Preyel* (Masevaux); *Breilbach* à *Rœdersheim* (*Guebwiller*), *Ammerschwihr* (*Colmar*); *Brugel* à *Wihr-au-Val*; *Prugel* à *Buelwiller*; *Breilgraben* à *Ste-Croix-en-Plaine*, etc.

Baisse ou *Besse*, *Bassay* à *Altenbach* (*St Amarin*); *Bessenmatt* à *Dollern* (Masevaux); *Bosquet* (*Bouetchet*) *Bœschet* à *Knœringen*, à *Mittelmuespach*; *Craz* (crêt) à *Goldbach* (*St-Amarin*); *Essart*, *Essert*, *Schart* ou *Schert* à *Bettendorf*, *Lucelle*, *Seppois*, *Riedisheim* (*Mulhouse*), *Herlisheim* (*Colmar*), *Bettendorf* (*Mulhouse*), etc.

Combe, avec ses formes germanisées dans nombre de villa-

(1) Pour nous, l'autorité prussienne mal inspirée, a commis un barbarisme littéraire en altérant les deux mots alsaciens, *Wihr* et *Willer*, en *Weier* et *Weiler*, ce qui leur retire leur caractère alsacien. *Weier* signifie étang, vivier (vivarius), ou ne signifie rien, et est mal venu de représenter l'ancien *Villare*; mais il fallait continuer l'ancienne action germanisante des ducs d'Autriche en notre pays, en l'aggravant pour l'Alsace.

(2) Les noms de lieux qui suivent ont été empruntés au *Dict. top. Stoffel*.

ges. Clos (*Closen*) qui se trouve dans quelques villages. Bamboi, *Bombó-gutt*, Willer (Thann); Mont: *Bramont* à Kruth, Wildenstein (St-Amarin), *Belmunt* à Sondersdorf (Altkirch), etc.

Planche ou plan, *Planchewasen* à Felling, *Blanpaney* (Munster), Marne (ou Marle vfr.), Marle à Oderen (Munster), nolz, noz ou naux, *noll*, à Murbach, à Sickert, Niederbruck (Masevaux), *Nollenlachen* à Eschenwiller (Mulhouse).

Champ (Tchan) (1), *Tschambel* à Rieveler (Dannemarie), *Tschambele* ou mieux *Tschaimbele*, prononc^{on} ajoutote du mot champ = (*Tchain*) à Reinigen (N. de Mulhouse).

Tchaderate (Châtenois) se trouve en *Tschaderat*, aux sources de l'Ill, à Vanchelle = Winckel en all^d.

Chaux (ou Tchâ, pat.) : Il y a *Tschabrunnen* à Rimbach (Masevaux).

Chésal (*Tchésa*, *Tchiesá* en pat.), *Schesal* 1338 à Perouse (Pfetterhausen).

Le « Quinquerelle » de Chavanatte est représenté par *Gigenrell* à Bécheul, d'après Stoffel.

Et tant d'autres qui allongeraient outre mesure cet aperçu.

Cela ne nous étonne pas, en voyant des noms celtiques de rivières, tels que par ex. : Thur = [Dour? *ou Doire, si fidèlement conservés après tant de siècles; et les noms de monts, tels que *Doris*, etc.

Des causes probables des variétés des patois du Territoire de Belfort.

Comment expliquer l'affrontement brusque du pat. ajoutot avec le pat. central Bf., et de celui-ci avec le montagnon.

Après les invasions des Barbares qui accompagnèrent le V^e siècle, les populations survivantes balayées de notre détroit terrestre par le flux et le reflux de ces invasions, se dispersèrent de tous côtés. Elles se fondirent avec leurs voisins des hauteurs du Jura et des Vosges ou avec ceux du Sud et du Sud-Ouest.

Si après le passage d'Attila, Besançon et Epomanduodurum furent détruits et restèrent de longues années déserts, combien

(1) Notons que dans le dictionnaire allemand ne se trouve aucun mot commençant par *Tsch* lequel dans ces noms de lieu représente notre *Tch*.

Quelques personnes de notre pays, écrivent ainsi notre Tch, en y introduisant une s parasite.

Quand un nom de lieu alsacien commence par *Tsch*, il y a lieu de penser qu'il provient de notre patois.

plus longtemps nos campagnes restèrent abandonnées, ravagées qu'elles furent encore au X^e siècle par les invasions des Ogres ou Hongrois.

Aussi les forêts commencèrent à regagner le terrain perdu pendant la période romaine. La vallée de la Savoureuse fut occupée par une forêt, dont les vestiges se voient encore depuis Châtenois jusqu'à l'Allan ; l'Arsot où se trouvent les substructions d'une villa gallo-romaine fut boisé ; le long de la rive droite de la Madeleine-Bourbeuse régnait une longue et large forêt, encore fortement représentée par les « Grands bois », qui se liait avec celle de la Savoureuse au Sud.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, les populations du Jura essaïmèrent insensiblement à l'Ouest et s'avancèrent lentement seules ou sous la conduite de moines défricheurs, jusqu'à la ligne d'eau de la Madeleine-Bourbeuse (parallèlement au mouvement qui eut lieu vers le Doubs méridien) ; elles s'arrêtèrent devant le double obstacle de la rivière et de la grande forêt de la rive droite, rive sur laquelle elles laissèrent un chapelet de centres de population.

Elles occupèrent aussi les sources de la Largue et de l'Ill, et descendirent peut-être plus loin.

Les habitants des Vosges ou des Ballons, plus fidèles à leurs habitudes de montagnards, ne s'avancèrent que peu du Sud au S.-O., mais dans notre Territoire ne dépassèrent pas la ligne des contreforts boisés de leurs montagnes (Salbert, Arsot, etc.).

Ils occupèrent aussi les sources d'un affluent de la Largue dont les habitants restaient séparés de leurs homophones de notre Territoire par une pointe de pat. ajoulot, occupée par Angeot, Lachapelle, etc., mais probablement donnant la main aux habitants des autres vallées vosgiennes germanisées plus tard et peut-être à ceux des vallées de la Poutroye et de Ste-Marie-aux-Mines (1).

Du Sud, du S.-O. paraissent être venues, en suivant les cours d'eau, ou les cotéaux qui les séparent (2), les populations qui im-

(1) Le parler du Ban de la Roche, Basse-Alsace, qui possède notre *Tch* local, illustré au XVIII^e siècle, par Oberlin, est placé par l'auteur dans le dialecte Lorrain.

Il faut remarquer que si les Séquanes, jadis occupaient la plus grande partie de la Haute-Alsace Rhénane, les Médiomatrices (Lorrains), occupaient la Basse-Alsace.

(2) Comme cela eut lieu pour les autres populations de notre région.

portèrent les parlars du centre Bf. et de Châtenois ; elles vinrent compléter le petit damier linguistique de notre Territoire, dont toutes les cases ont une teinte commune entre elles et entre celles des territoires avoisinants.

Quant aux populations de la Haute-Alsace rhénane, leur parler roman, sous la double pression des Seigneurs féodaux et des émigrants germanophones sombra, isolées qu'elles étaient par les Vosges des autres populations homophones, non sans laisser de nombreuses traces de leur existence.

Il faut noter que si notre parler néolatin a été de longs siècles à la peine, il n'a pas été à l'honneur (1).

Il a été cependant un facteur important de la conservation de notre nationalité, sinon le principal.

Variations de quelques parties du discours.

Les **articles** fr. *le, la, les*, deviennent en :

Pat. de Chât., *lou, lai, liés* (2).

En Central Bf., *lou, lai, les* (Offemont) (3).

En montagnon et sous-montagnon, *lo, la, les*.

Chanson des ajoulots, *le, lai, les*.

Angeot (ajoulot), *lo, lai, les*.

Autre ajoulot, *lou, lai, les*.

Le, du, fr. devient *di* partout.

Le plur. *des* fr. = *dies* à Chât., et *des* ailleurs : l's fait liaison.

La contract. fr. *au* = *â* à Chât., *â* et *au* en montag. (4), *â* en ajoulot.

Le plur. fr. *aux* = *ies* à Chât. [*ès, vfr*], *iès* Rougemont, *ès* ajoulot.

Article indéterm. fr. *un* = *in* dans tout le Territoire (liaison, mais l'*i* reste nasal).

Au fém. *une* = *ne* à Chât., *inne* en montag., *ène*, central Bf., Salbert.

(1) N'avons nous pas vu une rue de notre petite métropole débaptisée de son nom patois, comme indigne de figurer parmi les noms de rue de la ville (Coinot) et le vieux nom du hameau de *Réthnans* être changé officiellement en celui de la rue des *Perches* !

(2) Au singulier, l'article devant une voyelle et souvent devant une consonne devient *l'* ; l's de l'article pluriel fait liaison devant une voyelle.

(3) A Chèvremont, Vézelois, *lo* ; à Meroux, *lo* et *lou, lai* ; à Chalonvillars, *lo, lai, les*.

(4) *Au.* en p. de Giromagny, Frahier ; *â* en p. de Rougemont (fable de la loutre du Châtelot, traduite en p. de Rougemont par M. Géhant, à laquelle j'ai fait d'autres emprunts.

Les **substantifs** ne présentent aucune flexion. Si nous mettons une *s* muette c'est pour distinguer le pluriel du singulier, mais cette lettre ne fait pas liaison devant une voyelle.

Notons cependant que les substantifs en *ot*, les noms de familles quand ils ont un substantif féminin correspondant, le font en *ate*. Chât. *Saillot*, *Saillate* : *Bacot* (Baptiste), *Bacate* (femme de Bacot).

En Ajoie, les noms en *at*, donnent *ate* au féminin, mais dans le c^m de Giromagny, le fém. reste *ote*.

Les **adjectifs** en *ot* font au fém. *ate*, comme les subst. ci-dessus.

Ceux en *ai* et d'autres, terminés par une consonne admettent au fém. *e*, ex. : *ainmaie* (aimée), *maline* (maligne).

Quand la consonne a disparu au masc., elle reparait au fém., ex. : *bê*, *nouvê*, *fô*, *mô* = belle, nouvelle, fôle, môle.

Quelques-uns qui ne variaient pas en vfr. font de même en notre pat., ex. : *gran*, *mîetchan*.

Un certain nombre d'adjectifs sont terminés par un *e* muet et par conséquent ne varient pas au fém. (1).

Parmi eux à signaler quelques adjectifs verbaux particuliers :

Airâte, *gonc·he*, *öncrêche*, *önc·he*, *ond·yêche* qui ont un sens de permanence ou de passivité qui les distinguait des participes : *airaitaî*, *gonc·haî*, *aicrêtchi*, *önc·haî*, *önd·yêtchi* (inutilité), en fr. arrêté, gonflé, accroché, enflé, pris dans un rameau.

Devons-nous nommer les adjectifs adverbiaux : *cirot* (ici) ; *lairot* (là) au fém. *cirate*, *lairote*, ex. : elle at *cirate*.

Les adjectifs numéraux :

Iun, un, au fém. *iêne* ; *du*, deux, au fém. *dûe*, au pl. *dûes* (liaison) ; *trâ*, trois, dans q. q. vges *traj* devant le mot *hure* (heure), ex. : *traj hures* ; *tiaitre*, cin, *chaî*, sèt', *heut'*, *niûef*, *dêche*, *onze*, *douze*, *traze*, *tiaitchoûeje*, *tiaize*, *saze*, *dê·yset'*, *dêjeut'*, *dêche-niûef*, *vënn't'*, *vënn'te et iun* (ou *iun·ne*), *vënn'du*, *vënn'trâ*, *trönte*, *quarante*, *cinquante*, *soissante*, *septante*, *tiaitrevê*, *noinante*, *cönt*.

Les adjectifs ordinaux *premie*, *dûesieme*, *trajieme*, se for-

(1) Les adj. en *te* font ord. *tere* au fém., ex. : *fie* (fier) au f. *fieri* surtout lorsqu'en français il y a un *r* au masc.

Ceux qui ont une autre consonne en fr. laquelle était aussi tombée en pat. la reprennent ou leur équivalente, ex. : *Bie* (bas) au f. *biecho* (ch = s) ; *grai* (gras) au f. *graisse*.

ment en dehors du premier en ajoutant *ême* aux adj. cardinaux.

Les pronoms personnels sujets figurent dans les conj., voir ci-après comme régime :

Me, te, se, servent de régime direct ; et indirect quand ils sont placés devant un verbe réfléchi, mais deviennent *moi, toi, lu* (lui, ou eux) après une préposition, ex. : *tchaitiun pour lu* = chacun pour soi.

Lu comme rég. direct = lui, eux.

Li comme rég. indirect = lui, leur.

Le fr. en, devient *ön* en pat. de Chât., le fr. y devient *i*.

Nota. — Ce dernier pron. pat. *i* a souvent le sens de, en le ; de sorte que la contract. pl. *ies* paraît formé de *i* et de *lies* réunis, comme le vfr. *ès* est formé de *en* et de *lés*.

Les pronoms possessifs sont :

Sing. : mon, ton, son, p^r tous les patois : nouëte, vouëte, lu (leur. eux) ; lou mun'ne, lou tun'ne, lou sun'ne ; lou nouëtre, lou vouëtre, lou lu.

Pour le fém., on remplace *lou* par *lai*, p^r Chât., chaque patois par son article particulier.

Pour le pluriel, l'article *lies* pour les deux genres.

Pour les différents articles, voir l'article 4^o, patois du central Bf.

Les pronoms démonstratifs :

Çou [en vfr. çø] (1) ce ; *çou-ci, çou-lai* [c'est cela], *ç'tu* que... au fém. *ç'taie* que... ; pl. *cies* que (celui, celle, ceux qui), *ç'tu-ci*... au fém. *ç'taie-çi* ; pl. *cies-lai* (celui-ci, celle-ci, celles-ci). Dans q. q villages (Vézelois....) *ç'tu-ci, ç'taie-lai* perdent leur appendice et = *ç'tu, ç'taie*.

Nota. — Ne pas confondre avec l'adj. démonstratif *çe, ç't* (ce, cet) au fém. *ç'te, ç't* (cette).

Pronoms relatifs :

Qui ? interrog. = *tiu*.

Qui, relatif = *que* : *quoi* comme en fr., mais *dont* n'est pas employé.

Pronoms indéfinis :

Nul, devient *niun* en pat.

On, prend quelquefois le pluriel, ex. : *ons varront* = les gens verront.

(1) Çø, à Meroux ; çø-ci, çø-lai ; çø-ci, çø-li, à Bretagne, Grandvillars.

I. — Conjugaison du verbe ietre (être).

(Châtencis)

Mode INDICATIF	Futur antérieur.	Imparfait.
<i>Présent.</i>		
I sô (1).	I sèrai	Qu'i feuche.
T' ies.	Te sèries	Que te feuches.
El (ou Elle) ât (2).	È sèrè	Qu' è' feuche.
Noûes sons.	Noûes sèrans	Que noûes feuchains.
Voûes ietes.	Voûes sèrais	Que voûes feuchains.
È (ou Elles) sont.	È' sèrant	Qu' è' feuchaint.
<i>Imparfait.</i>	Mode CONDITIONNEL	<i>Parfait.</i>
I ietô.	<i>Présent.</i>	Qu'i feue
T' ietôs.	I sèrô.	Que te feus
El ietaît.	Te sèrôs.	Qu'è feut
Noûes ietains.	È sèrait.	Que noûes fains
Voûes ietains.	Noûes sèraîns.	Que voûes fains
El ietaînt.	Voûes sèraîns.	Qu' è' faint
<i>Passé défini.</i>	È sèraînt.	<i>Plus-que-parfait.</i>
I fu.	<i>Passé.</i>	Qu'i feuche
le fus.	I sèrô	Que te feuches
È fut.	Te sèrôs	Qu' è' feuche
Noûes fun'nes.	È sèrait	Que noûes feuchains
Voûes fun'nes.	Noûes sèraîns	Que voûes feuchains
È' fun'nent.	Voûes sèraîns	Qu' è' feuchaint.
<i>Passé indéfini.</i>	È' sèrant	Mode INFINITIF
I sô	<i>Passé antérieur.</i>	<i>Présent.</i>
T' ies	I feuche	ietre.
El ât	Te feuches	<i>Parfait.</i>
Noûes sons	È feuche	ietre aivu.
Voûes ietes	Noûes feuchains	<i>Futur.</i>
È sont	Voûes feuchains	Davoi ietre.
<i>Plus-que-parfait.</i>	È feuchaint	Mode PARTICIPE
I ietô	Mode IMPÉRATIF	<i>Présent.</i>
T' ietôs	(Inusité).	
El ietaît	Mode SUBJONCTIF	<i>Parfait.</i>
Noûes ietains	<i>Présent et Futur.</i>	ietant aivu (3).
Voûes ietains	Qu'i feue.	<i>Passé.</i>
El ietaînt	Que te feus.	
<i>Futur.</i>	Qu' è' feut.	Aivu.
I sèrai.	Que noûes fains.	
Te sèries.	Que voûes fains.	
È sèrè.	Qu' ès faint.	
Noûes sèrans.		
Voûes sèrais.		
È' sèrant.		

(1) La prononciation ô devient régul^r *eu* en pat. montagnon et sous-montagnon.

(2) La prononciation ie devient *ê* dans tout le territoire excepté en pat. de Châtencis.

(3) Le *t* de *ât* fait q. q. liaison, surtout dans la forme interrogative, ex: *ât-ê-vrai?*

(4) *Aivu* devient régul^r *avou* en montagnon et sous-m.

II. — Conjugaison du verbe Avoi (avoir).

<p align="center">Mode INDICATIF</p> <p align="center"><i>Présent.</i></p> <p>I ai. T' ies. El ë (q. f. ait). Noûs_ains. Voûs_ais. El' ant.</p> <p align="center"><i>Imparfait.</i></p> <p>I aivô. T' aivôs. El aivaît. Noûs_aivains. Voûs_aivains. El' aivaînt.</p> <p align="center"><i>Passé défini.</i></p> <p>I ü. T' us. El ut. Noûs_un'nes. Voûs_un'nes. El un'nent.</p> <p align="center"><i>Passé indéfini.</i></p> <p>I ai T' ies El ë Noûs_ains Voûs_ais El' ant</p> <p align="center"><i>Plus-que-parfait.</i></p> <p>I aivô T' aivôs El aivaît Noûs_aivains Voûs_aivains El' aivaînt</p> <p align="center"><i>Futur.</i></p> <p>I aivaî. T' aivaîs. El aivaî. Noûs_aivaîns. Voûs_aivaîns. El' aivaînt.</p>	<p align="center"><i>Futur antérieur.</i></p> <p>I aivaî T' aivaîs El aivaî Noûs_aivaîns Voûs_aivaîs El' aivaînt</p> <p align="center">Mode CONDITIONNEL</p> <p align="center"><i>Présent.</i></p> <p>I aivaî. T' aivaîs. El aivaî (t). Noûs_aivaîns. Voûs_aivaîns. El aivaînt.</p> <p align="center"><i>Passé.</i></p> <p>I aivaî T' aivaîs El aivaî Noûs_aivaîns Voûs_aivaîns El' aivaînt</p> <p align="center"><i>Passé antérieur.</i></p> <p>I euche T' euches El euche Noûs_euchains Voûs_euchains El' euchaint</p> <p align="center">Mode IMPÉRATIF</p> <p align="center">(Inusité).</p> <p align="center">Mode SUBJONCTIF</p> <p align="center"><i>Présent et Futur.</i></p> <p>Qu' i eue. Que t' eues. Qu'el eue (2). Que noûs_ains. Que voûs_ains. Qu'el' aint.</p>	<p align="center"><i>Imparfait.</i></p> <p>Qu' i euche Que t' euches Qu'el euche Que noûs_euchains Que voûs_euchains Qu'el' euchaint</p> <p align="center"><i>Parfait.</i></p> <p>Qu' i eue Que t' eues Qu' el' eue Que noûs_euchains Que voûs_euchains Qu' el' euchaint</p> <p align="center"><i>Plus-que-parfait.</i></p> <p>Qu' i euche Que t' euches Qu'el euche Que noûs_euchains Que voûs_euchains Qu'el euchaint</p> <p align="center">Mode INFINITIF</p> <p align="center"><i>Présent.</i></p> <p>Avoi.</p> <p align="center"><i>Parfait.</i></p> <p>Avoi aivu.</p> <p align="center"><i>Futur.</i></p> <p>Davoi avoi.</p> <p align="center">Mode PARTICIPE</p> <p align="center"><i>Présent.</i></p> <p>Ai'yant.</p> <p align="center"><i>Parfait.</i></p> <p>Ai'yant aivu.</p> <p align="center"><i>Passé.</i></p> <p>Aivu.</p>
--	---	---

(1) Fait quelquefois liaison surtout dans la forme interrogative : ex à Montreux-Château *n'aurait-è poué*, n'aurait-il pas.

(2) Mais on dit : que Die *aiye* son âme.

III. — 1^{re} Conjugaison : Ainmaï, aimer.

Mode INDICATIF	Futur antérieur.	Imparfait.
<i>Présent.</i>		
I ainme. T' aimes. El ainme. Noûes ainmôns. Voûes ainmais. El' ainmônt.	I airaï T' airies El airê Noûes airans Voûes airais El' airant	Qu'i ainmeuche Que t'ainmeuches. Qu'el ainmeuche. Que noûes ainmeuchains. Que voûes ainmeuchains. Qu'el ainmeuchaint.
<i>Imparfait.</i>	Mode CONDITIONNEL	<i>Parfait.</i>
I ainmô. T' ainmos. El ainmaï. Noûes ainmain. Voûes ainmain. El' ainmaïnt.	<i>Présent.</i>	Qu'i eue Que t' eues Qu'el eue Que noûes ains Que voûes ains Qu'el' aint
<i>Passé défini (1).</i>		<i>Plus-que-parfait.</i>
I ainmi. T' ainmis. El ainmit. Noûes ainmun nes. Voûes ainmun nes. El' ainmun'nent.	<i>Passé.</i>	Qu'i euche Que t' euches Qu'el euche Que noûes euchains Que voûes euchains Qu'el euchaint
<i>Passé indéfini.</i>		Mode INFINITIF
I ai T' ies El è (q. f. ait) Noûes ant Voûes ais El ant	I airô T' airies El airê Noûes airains Voûes airains El' airaint	<i>Présent.</i>
<i>Plus-que-parfait.</i>	<i>P. antérieur (on dit aussi).</i>	Ainmaï.
I aivô T' aivos El aivait Noûes aivains Voûes aivains El' aivaint	I euche T' euches El euche Noûes euchains Voûes euchains El' euchaint	<i>Parfait.</i>
<i>Passé antérieur.</i>	Mode IMPÉRATIF	Avoi ainmaï.
I ai aivu T' ies aivu El' aivu ou el è aivu Noûes ans aivu Voûes ais aivu El' ant aivu	Ainme. Qu'el ainmeue. Ainmôns. Ainmais. Qu'el ainmaïnt.	<i>Futur.</i>
<i>Futur.</i>	Mode SUBJONCTIF	Davoi ainmaï.
I ainmerai. T' ainmeries. El ainmerê. Noûes ainmerans. Voûes ainmerais. El' ainmerant.	<i>Présent ou Futur.</i>	Mode PARTICIPE
	Qu'i ainmeue. Que t'ainmeues. Qu'el ainmeue. Que noûes ainmain. Que voûes ainmain. Qu'el ainmaïnt.	<i>Présent.</i>
		Ainmant.
		<i>Parfait.</i>
		Aiyant ainmaï.
		<i>Passé.</i>
		Ainmaï : au fêm. aimaië.

(1) Tous les verbes réguliers ou non conjuguent leur passé défini sur celui du v. *ainmaï*, excepté les auxiliaires *têre* et *avoi*.

IV. — Conj. du verbe aivancie (avancer).

La conjugaison des verbes en *ie* (*ier* vfr.) si fréquents dans la chanson de Roland et dans les autres poèmes de vieux français, de même en notre patois, ne diffère de la conjug. *ainmaï* que par les formes suivantes : 1° ind. prés. deuxième pers., ex. : pl. vouës aivancies (le verbe ainmaï fait ainmaïs) ; 2° impératif deuxième pers. pl. : aivancies (ies au lieu de ais) ; 3° part. passé, aivancie (*ie* au lieu de ai).

V. — Conj. du verbe fini (finir).

Ind. présent : *i fine, te fine, è fine, noûes finõns, voues finis, è finõnt* ; futur : *i finirai* ; condit. présent : *i finirõ*, ces deux temps conjugués sur les correspondants d'*ainmaï* avec les terminaisons *iraï, irõ*, au lieu de *eraï, erõ* en conservant l'*i* en place de l'*e* pour les autres personnes de ces temps ; infinitif : *fini* ; part. pré. : *finant* ; part. pas. : *fini*.

VI. — Conj. du verbe rëndre (rendre).

Ind. présent : *i rön, te röns, è rönt, n. rëndõns, v. röntes, è' rëndõnt* ; impér. deuxième pers. plur. *röntes* ; fut *i rëndrai* ; cond. *i rëndrõ* ; infin. *rëndre* ; part. prés. *rëndant* ; part. passé *rëndu*.

Le reste sur *ainmaï*, en gardant les radicaux respectifs.

Les verbes correspondant aux conjug. fr. en *oir* et en *re* sont en majorité plus ou moins irréguliers. Il en est de même d'un grand nombre de la conjug. en *i* (*ir*, fr.).

Les irrégularités seront signalées dans le dictionnaire.

Peu de chose à dire sur les verbes réfléchis.

Pour ces verbes, au lieu de dire par ex. : nous nous amusons bien, on dira en pat. *noûes s'amusõns bin* (arch.), même remarque pour la deuxième personne du pluriel.

L'influence du français a déjà fait en partie abandonner l'usage du *se* réfléchi pour *nous* et *vous*.

Remarque sur l'*homophonie* dans les personnes des verbes.

On aura remarqué dans les conj. précédentes que :

1° Les trois premières personnes du singulier du présent de l'indic. (excepté chez les deux auxiliaires), du passé défini, du prés. et de l'imparf., du subj. sont homophones pour chaque temps ;

2° Que les trois personnes du pluriel sont homophones pour

tous les temps, excepté la deuxième pers. du prés. indic. et du futur ; en dehors de ces exceptions, ces trois personnes plur. ont la prononciation *ain*, excepté pour le passé défini. Les temps composés suivent les règles, en ce qu'elles s'appliquent aux auxiliaires.

3° Excepté dans les deux auxiliaires, le passé défini est le même pour tous les verbes réguliers ou non.

Nous avons encouru un blâme mérité de la part des linguistes, mais c'est une concession que nous avons faite aux lecteurs français, en faisant varier, pour l'œil, les terminaisons homophones.

Cependant remarquons surtout dans la forme interrogative la troisième pers. sing. fait liaison dans q. q. villages, et q. f. à Châteinois seul pour la troisième pers. sing. interrog., ex. : *ât-ê*, *vraî* (est-il vrai). A la 2^{me} pers. sing. et plur., l's se fait sentir q. f., ex. : *dis-i*, *beilles-i*, *faites-i*, etc.

Les adverbes forment q. f. par leurs variations des adjectifs adverbiaux, voy. aux adj. *cirot*, *cirate*, *lairot*, *lairate* à l'article : adjectifs, au Valdoie (et non à Valdoie) on remarque *c'tie laite* (p^r c'tie lai) celle-là.

Bibliographie des ouvrages consultés.

- A. Brachet, Dict. Etym. de la langue française.
F. Brachet, Dict. du pat. savoyard d'Albertville.
Boiste, Dict. de la langue française, 1812.
Burguy, Glossaire étym. des dialectes français des XII^e et XIII^e siècles.
Chanson de Roland, 2^e édit., Gautier.
Contejean, glossaire du pat. de Montbéliard.
Corblet (abbé), glossaire du pat. Picard.
Cornu, chants et contes popul. de la Gruyère.
Edelestand et Duménil, dict. du pat. Normand.
Garcin, dict. provençal français.
Haillant, dict. phon. étym. du pat. des Vosges.
Hovelacque, La Linguistique.
Jaclot, vocabulaire du pat. Messin.
Joinville, hist. de St-Louis, L. de Wailly.
Mignard, vocabulaire du dialecte et du patois bourguignon.
Morel, pat. des environs de Montbéliard.
Noëls bisontins : 1^o Belamy ; 2^o Noëls anciens ; 3^o la crèche.

Oberlin, essai sur le patois Lorrain du Ban de la Roche, 1775 (Basse-Alsace).

Poulet, vocab. étym. du pat. de Plancher-les-Mines.

Rocquefort, dict. de la langue romane.

Sauvages (abbé de), dict. Languedocien.

Stappers, dict. synopt. étym. de la langue française.

Stoffel, dict. topogr. du Haut-Rhin.

Tissot, dict. du pat. des Fourgs de Pontarlier.

Troude, dict. celto-breton.

Vocabulaire du Berry, 1842, édit. Roret.

Virgille virai en borguignon.

Apologue en pat. de Giromagny : La Marâtre.

La loutre du Châtclot, trad. en pat. de Rougemont, par M. Géhant (1).

Le maître battant son chien devant le loup, traduite du pat. de Châtenois en pat. d'Auxelles-Bas, par M. Germain (2).

La même traduite en pat. d'Argiésans, par M. Doutey.

La chanson des Ajoulots, en ajoulot.

La chanson de Frahier, M. Poly.

Les nombreuses notes manuscrites du Dr Jos. Vautherin (Frater).

Les idiotismes du parler français populaire de Bf (3), manuscrit anonyme prêté par M. P. Pélot.

Notes par M. Edouard Moritz (Nepos) et M^{me} Nay-Vautherin (Soror), etc.

Roussey, glossaire du parler de Bournois (c^{on}. Isle-sur-le-Doubs).

Nota. — Pour les Etymologies des mots patois, ayant des homologues français, nous renvoyons, en partie, avec quelques restrictions aux dictionnaires étymologiques de Brachet et de Stappers, cités ci-dessus.

(1) L'original en p. de Châtenois a paru en 1876.

(2) L'original a paru dans le Bull. de la Soc. d'émulation de Bf. en 1875.

(3) D'avant 1870.

ABRÉVIATIONS

- All.* — Allemand.
Als. — Dialecte germano-alsacien.
Adj. — Adjectif.
Arch. — Archaisme.
Adv. — Adverbe.
Aj. — Patois ajoulot.
Antiph. — Antiphrase.
Barb. — Barbarisme.
Bf. — Belfort, ou français populaire de Bf. d'avant 1870.
TBf — Territoire de Belfort.
B-Lat. ou *Bas-L.* — Bas latin.
Bourg. — Bourguignon.
C.-à-d. — C'est-à-dire.
Celto-b. — Celto-breton.
Ch. ou *Chât.* — Châtenois.
Cmp. — Comparez.
Cong. — Congénère.
Conj. — Conjugaison.
D. ou *Dér.* — Dérivé.
Dim. — Diminutif.
Dipht. — Diphtongue.
E. et D. — Edelestand et Duménil.
Enf. — Enfantin.
F. ou *fém.* — Féminin.
Fam. — Familier.
Fr. — Français.
G-y. — Giromagny.
Inj. — Terme injurieux.
Int. — Interjection.
Inv. — Invariable.
Iron. — Ironique.
L. ou *Lat* — Latin.
Lgdoc. — Languedoc.
Litt. — Littéralement.
- Loc. adv.* — Locution adverbiale.
M (m) ou *masc.* — Masculin.
Montb. — Montbéliard.
N. (n). — Nom.
N. pr. — Nom propre.
Norm. — Normand.
Ord. — Ordinairement.
P. ou *pat.* — Patois.
Part. — Participe.
P. pas. — Participe passé.
P. prés. — Participe présent.
Péj. — Péjoratif.
Prép. — Préposition.
Q. q. — Quelque.
Q. f. — Quelquefois.
Rab — Rabelais.
Réd. — Réduplicatif.
Sav. — Savoie.
S. m. — Substantif masculin.
S. f. — Substantif féminin.
Sign. — Signifie.
Surn. — Surnom.
Syll. — Syllabe.
Syn. — Synonyme.
Va. — Verbe actif.
Vn. — — neutre.
Vp. — — passif.
Vr. — — réfléchi.
VFr. — Vieux français (XI^{me} au XIV^{me} siècle).
Vha. — Viel haut allemand.
Vge. — Village.
Vx. — Vieux.
Voy. — Voy.
J. V. — D^r J. Vautherin.

SIGNES D'HOMOLOGIE & AUTRES

Nous avons adopté le mot *homologue*, emprunté à la zoologie, pour indiquer la forme que revêt la charpente d'un mot, en passant dans un autre idiome, après avoir obéi aux lois qui régissent cette transmission, ou celle qui résulte, d'un côté ou de l'autre, dans deux idiomes, de la transformation parallèle et régulière de deux mots d'origine commune.

1° [.....] * Le mot placé entre un crochet et un astérisque est un homologue ayant le même sens dans les deux idiomes.

2° [.....] Le mot français ou autre, entre deux crochets, est un homologue, par la facture, mais *différent par le sens* du mot patois qu'il explique.

3° [.....] Si le mot est en italique, il n'est qu'un homologue possible ou forgé, selon les règles en passant d'un idiome dans l'autre.

4° [.....] Le mot, placé entre un crochet et une demi parenthèse, est d'une *homologie imparfaite* ou peu ordinaire, avec le mot correspondant de l'autre idiome.

— Le trait courbé entre deux mots indique qu'il y a liaison de prononciation entr'eux.

^ L'accent circonflexe indique que la voyelle, ou la syllabe à laquelle elle appartient, est longue.

˘ Le demi cercle, placé dans le même cas, indique qu'elle est brève.

ˆ L'accent aigu surmonté d'un circonflexe indique que la voyelle (l'é ouvert) est longue.

= Ces deux traits disent signifie.

* L'étoile placée devant un mot en indique la \pm récente introduction dans notre patois régional, ou son défaut de naturalisation par \pm grande conservation de la forme ou de la prononciation étrangère.

\pm , plus ou moins.

Remarques importantes.

Tous les mots, dont l'origine n'est pas indiquée dans cet ouvrage, sont en patois de Châtenois. On a souvent réuni sous le même vocable les congénères pour en mieux faire remarquer la parenté. Nombre de mots doivent être recherchés à leur radical.

Lorsqu'un mot français qui a deux consonnes de suite, a un représentant en notre patois. Nous n'en laissons subsister qu'une en patois, si la deuxième n'ajoute rien à la prononciation : ex. *Alouette* = Alouvate, ceci pour faire adhésion à la simplification de l'orthographe.

Quelques caractères alphabétiques employés dans cet ouvrage.

Ch a la prononciation douce du *ch*, all^d doux.

ê, l'*e* bi-pointé, a la prononciation de l'*e* mi-muet comme dans l'article français *le*.

y est toujours consonne comme dans le mot *yeuse*.

ôûe est une diphtongue où l'*e* se prononce très peu.

ôÛë dans cette dipht. l'*ë* garde la prononciation indiquée plus haut.

Nota. — Nous n'avons pas cru devoir dans ce dictionnaire, nous arrêter absolument aux bornes géographiques de notre Territoire On y trouvera indiqués aussi quelques mots appartenant à notre idiome régional, quoique hors de la circonscription que les événements politiques nous ont assignée.

Paris, 1895.

AUG. VAUTHERIN.



GLOSSAIRE

A

Â, cont. sing. [Au* (au pl *îes* = aux). *Ai l'*, devant voyelle ou *h* muette. L's de *îes* fait liaison. — **Â**, reste à, à Rougemont, devient *au*, au c^{on} Giromagny, à Frahier.

Â, sm. Ail ; au pl. *âs* = aulx.

Abchar, sm. voy. apchar.

Âbenite. [Eau bénite*. D. *Abnoûtie*, bénitier.

Ablâtre, sm. Arbalète.

Achi. [Aussi*. *Achi vite* [1^o aussi vite, 2^o très vite ; Rougemont, *Achu Achitoûe* [aussitôt*.

Âchon, [Arçon]. Bois principal postérieur courbé en arc, concourant à former la charpente d'un van. — A Fougerolles (Hte-Saône), *ouechon* = arc-en-ciel ; à Froideconche, près Luxeuil, *chondé* = arc-en-ciel = arc de Dieu (= Dé) ou de St-Del selon d'autres. A Exincourt, *ochon* = demi cercle d'une baguette, concourant à fixer le ratelier d'un râteau, au manche.

Âchpërlaî, v. péj. Baragouiner, parler en all^d ou à la manière des All^{ds}, voy. alemôndaî, conj. ainmaî. D. *Achpërlu*, qui « *achpërle* ».

Ah Dê ô! Ah Dieu oui. Dê, vestige de déclin : du mot Dûe, qui était le cas régime, tandis que Dê (anc. Dex, diex) était le cas sujet. Dê se retrouve dans *padjê* (pardieu, car rd = dj.), Poi Dê, à Bretagne : *parê*, Vézelois et *poiré*, TBf. ; *pâ Dê*, en Comté.

Adincouë, [Audincourt*.

Âdje, [Auge*.

Adjedeu, Aujourd'hui. *Â djoüë d'adjedeu*, au jour d'aujourd'hui, Bf. aujourd'hui.

Adji [Agir*. *I adjis*, j'agis ; *i adjissô*, j'agissais ; *i adjissi*, j'agis (p. défini) ; part. prés., *adjissant* ; p. passé, *adji* ; le reste sur *fini*.

Adjoûe, Ajoie, pays ou diocèse ; pays de Porrentruy ou du bassin de l'Allan.

Dér. *adjoulot*, *ajoulot* (au f. *adjoulate*); *aidjolat* (en pays d'Ajoie) = du pays d'Ajoie. *Aioya* (1311) = *Ajoya*, *Elsgau*, en all^d.

Le décanat d'Ajoie-Besançon occupe une grande partie le c^{en} de Delle.

L'Adjoulate. A Châtenois, il y a q. q. 20 ans, existait une danse champêtre, la *Gran*. Elle consistait en une longue chaîne de danseurs et danseuses, en forme d'S pivotant sur son centre, à branches \pm allongées en spirales, A chaque extrémité était un danseur qui menait la danse, par suite de l'alternance des danseurs et danseuses, il se serait trouvé deux danseuses au pivot, et placées en sens opposé, mais un homme de bonne volonté se trouvait là pour souder les deux branches de l'S. Il était dit, tenir *lou sai* (sac) ou *lou coupot* (boisseau). Cette danse était l'*ajoulote*, autrefois en usage au pays de Montb. Le danseur criait q. f. en faisant sauter sa danseuse : *sâtons l'adjoulate*.

Adön, [Adam*.

Â-drait, adv. [Au droit ; vis-à-vis.

Agelle, sf. Lierre terrestre, Vézelois.

Agnius' ou **anius'**, sf. 1^o médaille représentant ou non l'agneau pascal, 2^o olibrius, 3^o gifle.

* **Agriyable**, Bf., Agréable.

Ah ! que, *interj.* marquant l'impatience et le refus ; tête de la phrase : Ah ! que vous m'impatientez.

Ai, *prép.* [A* ex. : *ai l'ouëta* [hôtel] = à la maison.

En général, la dipht. *ai* se trouve là où il y aurait *ä* en français.

Aibaignie, vn. Avoir besoin de, Exincourt.

Aibaitre, va [Abattre : Ind. pr. *i aibai*, *t'aibais*, le reste sur rëndre avec le rad. *aibait*.

Aibai'yie, v. [Aboyer* ; conj. *aivancie*.

Aibandenaï, va. ou **aiband'nai**, car l'*e* disparaît devant une syllabe sonore, Abandonner ; conj. *ainmaï*.

Aichurie, [Assurer* ; conj. *aivancie*.

Aibardje, voy. *bardje*.

Ai bêt' tiu, voy. *Bêt' tiu*.

Aiblechi, va. [Abaisser) : D. *raibîzchi*, rabaisser, abaisser le sol d'une terre, d'un pré.

Aibrevai, va. [abreuver, parlant des animaux, voy. *önbrevai*.

★ **Aibri** [abri*, voy. aivri.

Aicatai, va. [Acater, 13^e siècle, dial. du N ★ Acquérir, ord. péj. comme les mots étrangers à notre dial. ; du B-lat. acap-tare, ex. : el ë aicatai ne mietchan mailaidie.

Aichai [Arcey*, vge du Doubs.

Aic'haili, va. [Affaiblir*, du l. flebilis, conj. fini.

Aichfeti, v. Assoir, conj. fini. Bf. s'assire = s'assoir.

Aichurfe [assurer, voy. chur.

Aicie [Acier*. D. Aicirîe, [aciérer], ferrer à glace les che-vaux ; Bf. aciré.

★**Aicointai**, v. pass. [Accointer*, ietre aicointai, vivre en con-cubinage.

Aicotumai, [Accoutumer*, habituer. D. Aicotumance [accou-tumance*.

Aicoûe, [Accord*. D. Aicoudjai [accorder. Raicoudjai [1^o rac-corder* ; 2^o faire la classe, faire répéter les leçons.

★**Aicoûetchie** [Accoucher*.

Aicoutraî, Accoudé, ex. : el ât aicoutraî chu lai tab'ye, voy. eoutre.

Aicraire, [Accroire*, ex. : è' i òn_ë fait aicraire.

Aicrêpi, vp. [Accroupir*, voy. ai crepton.

Aicrêtche, adj. [Accroché), retenu accroché, syn. òncrêtche, état passif et accidentel, ex. : mon baton ât aicrêtche chu ce nouë yie.

Aicrêtchi, [accrocher*, suspendre, atteindre en accrochant ou saisissant une chose ± difficile à atteindre.

Ex. d'un sens du p. passé, i ai aicretchi mai blaude derrie lai pouêtche.

Ai ç't' hure [A cette heure*, maintenant.

Aidé, Toujours, vfr. adès ; Lgdoc, Adés (Arch.).

Aidé, pour Adieue, subj. pr. du v. aidie, voy. ce mot : Dûe vouës aidè ! Dieu vous aide !

Aidiaice, [Agace*, pie. Euil d'aidiaice = œil-de-perdrix.

Aidiaits (ies), [Aux aguets*.

Aidie, [aider : conj. sur aivancie.

Aidiujie, [Aiguiser*, peu usité, remplacé par le redupl. rai-diujie.

Aidiu'ye, [Aiguille*.

Aidje, [Age*. Aidjîe [agé*.

Aidjenon'ye, [Agenouiller*, conj. aivancie.

Aidjouë, [A jue], au Juchoir ! interj. usitée pour exciter les poules à rentrer au poulailler. Dans noëls Bes., Belamy p. 74 : *y voula s'ajouchie*, il voulait se jucher.

Aidenai, *vr.* [Adonner*, ind. prés., i m'aidène, conj. ainmai ; l'e ne se prononce pas devant une syllabe sonore.

Aidrait, [1° Adroit* ; 2° *bin_aidrait*, bien en place ; le sens se retrouve dans le vfr. adroit.

Aidrasse, [Adresse*.

Aiduci, [Adoucir, adouci ; conj. fini.

Aidûe, 1° sm. Adieu : *el i ë fait sies aidûes* ; 2° int. : *Aidûe sivo* (Adieu, soyez vous), adieu (arch.).

Aifaire, [Affaire* ; 1° objet. ex. : *voilai ne belle petête aifaire* ; 2° santé, *c'mont qui vait son aifaire ?*

Aifan, *Enfant, afan* c^m G-y ; *aifain*, aj. D. *Aifenot*, petit enfant.

Aifâti, [*Afauti* Bf.], p. passé du v. *afauti*, épuisé, affaibli par *faute* de nourriture.

Aifetchie, *va.* (Aivoitchie, Angeot), taquiner ; *Aifetchu*, taquin. L'e devant syllabe sonore ne se prononce pas.

Aiflaie, *sf.* [*Afilée*, Pic., Berry]. Action non interrompue : *ë fait ce traiveil d'aiflaie*.

* **Aifitche**, **aifitchie**, [Affiche, afficher*.

Aifûe, Affût pour atteindre le gibier.

Aigate, *sf.*, Bille soi-disant en agate pour jouer.

Aigné [*Agnel*, vfr.], agneau. D. *Aignelot* [agnelet* ; *aignelai* [agneler*.

* **Aigoûenisai** de soutises, [Agoniser de sottises*, injurier ; Bf. *agoniser*, etc.

Aigripai, [Agripper*, faire main basse. D. *Aigripe sâces* [Agrippe-sauces], pique-assiettes ; *Aigripe sous*, qui cherche à s'emparer de votre argent ; *Aigripe-tout*, qui fait main basse sur tout ; *Aigripu-use*, qui agrippe.

Aigriot, voy. Grillot.

Aigrun, sm. ; Légumes tournés à l'aigre, id. en vfr. ; aigreux qui revient à la gorge.

Aije, adj. et s. [Aise*, *el ât ai son aije*, il a de la fortune. D. *Aijance* [aisance.

Aijemönt [Aisement*. D. Boiste. 1° Vase ou ustensile de cuisine ; B. lat. *Aisamentum*, ustensile ; 2° p. antiph., enfant turbulent qui est loin de donner ses aises à ses parents.

Ajfe, aijtere [Aise, aisée], Bf. *aisère* = aisée.

Ail, (en vfr., oil, oyl), Oui ; notre pat. a encore l'affirmation du Lgdoc *ó* ou *hó*, qui dit-on ne s'est jamais prononcé *oc* mais *o*.

Ailairme ! [à l'arme], Cri de crainte, d'étonnement ou de détresse : *è hoûe ailairme*, il crie comme en détresse : *è hoûe*, et non *el hoûe*, car l'*h* est aspirée.

Ailentouë. [Alentour, autour].

Ai lai main, [A la main* (droite)]. *Lou tchouvâ ai lai main*, le cheval de gauche de deux chevaux attelés de front ; le cont. est *ai foûe main* [à fors main].

Ai l'aivignant, adv. [A l'avenant]. En diminuant d'épaisseur d'une manière peu importante et régulière ; ex. : *ce mandje vin bin ai l'aivignant*.

Ailezin, sm. à Vézelois. Lien attaché aux cornes des vaches pour les mener à la foire.

Aille ou **â ye**, int. pour exciter les bêtes à aller, c'est le subj. franç. de ce verbe. Notons que les patoisants de tous pays, parlent fr. aux animaux. *I ne pô pu aille* = je ne peux plus me trainer.

.... **âillon**, termin. péj., ex. : *femaillon*, mauvais fumeur.

Aillûe ou **Ë yûe**, antiph., Mal arrangé parlant des habits, sali, déchiré, adj. ou part. du v. *aillûere* presque inusité ; *aillûe* vfr. ; voy. *raillûere*.

Ailonbrate, sf. Hirondelle à Eschène. A Chât., *avoi lies ailonbrates*, avoir des ombres ou des mouches volantes dans la vue ; être myope.

Ailumaï, *Ailumette*, *Ailumettie*, Allumer, allumette, marchand d'allumettes.

Aimaï-re [Amer-re].

Aimaï de bue, Amer de bœuf, fiel.

Aimaji, va. [Apaiser], homol. douteuse.

Aimaiti, va. Rendre faible par le besoin, la fatigue, voy. maite.

Aimandre. Amande, du lat. amygdalum. Bf., *amandre*.

Aimenaï, [Amener*].

Aimianaï, vn., prendre des manières douceuse, de chat, cong. de *miânaï*, ex. : *è me baïtaït fraïd*, maintenant el aimiane.

Aimi-ie, adj. [Ami-ie*, dim. m. *mimi*, abrég. f. *mîe* ; ces deux mots servaient de surnom, ex. : *Lai Mîe. tchië mon onc. hot Mimi*].

Aimithie, [Amitié], ici le *t* mouille en fr. devant sec.

Aimodiuaf, [Amodier*, louer, prendre ou donner en location une terre.

Aimôli, *va.* [Amollir* ; on emploie de préf. *raimôli*, réd.

Aimont, *adv.* [Amont, *ön aimont* [en amont*, en montant sur terre ou sur eau.

Aimoüëillie, [Amouiller], en parlant des vaches, annoncer une prochaine parturition par le gonflement mouillé de la vulve ; ce qui arrive quatre à douze jours, q. f. plus, avant le vélage. Une humidité jaunâtre est fournie en partie par le décollement de la membrane caduque, d'avec la neo-muqueuse utérine, qui commence à se faire près du col utérin. Ce phénomène, qui se rencontre chez d'autres mammifères, manque q. f.

Aimoüenition, *sf.* [Amonition, *vfr.*], munition : ex *di pain* d'aimoüenition ; *b-lat.* amonitio.

Aimoüëru, [Amoureux*.

Aimoulette, *sf.* Omelette. 2° Coup de *pilone* (pelotte) dans le jeu des quatre coins, *Bf.* Amelette.

Aimource, [Amorce*.

Ainâsse, *sf.* [1° Anesse*, 2° femme anabaptiste ; *elle ât frâche* *c'mönt n'ainâsse* : voy. *aine*, *FBf.* *anâsse* = ignorante.

Ainate, *sf.* Alise ; Hte-Savoie *Alie* ; *all.* *Alse* ; *lgdoc* *Aligo*.

Aine, *sm.* [1° Anc*, peu usité ; 2° anabaptiste, par abrég. sans le sens péjoratif. *Dim.* *Ainitchon* = anon = enfant ignorant.

Ainë, *sm.* [*anier*], Alisier.

★ **Ainima**, [Animal* ; *ainimaî* [animé*, physiquement.

Ainitchie, [Anicher-é*, *Bf.*, taquiner ; *ainitchu*, Taquin.

★ **Ainmab·ye**, [Aimable.

Ainmaî, [Aimer — aimé*.

Ainonce, [Annonce*, *ainoncie* [annoncer*.

Aipaitcheni, [Appartenir ; *ind. pr.* *i aipaitchin*, *n.* *aipaitchignöns*, *v.* *aipaitchenis* ; *p. prés.* *aipaitchignant*, *p. passé* *aipaitcheni*, les autres temps sur *fini* avec le rad. *aipaitchign.*

s'Aiparaillie, [s'Appareiller], s'équiper, se préparer, *vfr.* *aparailler*.

Aipël, [Appel*, *aipelaî lies mas* = appeler les maux, adresser à q. qun les plus grandes injures.

Aipenre. [Apprendre*, *ind. p.* *i aiprön*, *n.* *aiprignaöns*, *v.* *aipröntes*, *p. déf.* *i aiprigni*, *part. pr.* *aiprignant*, *part. passé*

aipri ; les autres temps sur *röndre* avec les radic. *aipen** ou *aiprign*, selon le rad. des temps primitifs.

Aipiai, [*apptoi*], Attelage. — *Aipieyie* [*apptoyer*, vfr.]. Atteler les bêtes de trait — *Aipieyie* [*apptoyée*]. Durée du travail fait à l'aide d'un attelage, du lat. *plicare*.

Aipiain·ni, (*Aplanir**, rendre plan. — Réd. *raipiain·ni*. [*Raplanir**, passer la main sur la fourrure d'une bête, dans le sens des poils.

Aipiaiti, [*Aplatir*, *aplati**.

Aipion, [*Aplomb**.

Aipoi, sf., Poix : agglutin. des voyelles de l'art. f. *lai* avec le mot *poi*. D. *aipoyant*, poisseux.

Aipöndre, Nouer les deux bouts d'une corde, accrocher les traits d'un cheval à une voiture, conj. *röndre* ; réd. *raipondre*, mettre une allonge à une corde ou à une étoffe.

* **Aipoüetre**, [*Apötre**, en antiph. *bel aipoüetre* = sot, prétentieux.

Aipoutchai, [*Apporter**. *Tiaie nouvelle aipoutchais* = quelle nouvelle apportez ?

Aiprät, [*Apprêt**. D. *aipräti* [*apprêter**, conj. sur fini, excepté le fut. et le condition. sur *ainmaï*.

Aiprépoüe, [*A propos**.

Aiprétchi, [*Approcher*, conj. fini. *Aiprétchant* [*approchant** environ.

Aiprevaijie, [*Apprivoiser**, *apprivoisé**.

Aiprie, [*Après*.

Aipüere, Appuyer. Ind. prés. *i aipüe*, voues *aipüetes*, part. pas. *aipüe* : le reste sur *ainmaï* avec le rad. *aipü* devant un *e* muet ou une consonne, et *aipuy* devant une voyel. sonore.

Aip·yeillie, sm. [*Apptoyée*], temps pendant lequel travaille l'attelage.

Aique ! exclamation de dégoût, voir *bai*.

Airab·ye, Arabe.

Araitchie, [*Arracher**.

Airantchie, v. Ereinter par un fardeau trop lourd [*erhancher*] forcer des hanches.

Airâte, Arrêté, sens passif, qui stationne, mais non en état d'arrestation ; voy. *airataï*, *el ät airâte*, il est arrêté, il ne marche plus.

Airataï, va. [*Arrêter*, conj. sur *ain·maï* ; *airâte* ! impératif,

arrête ! cesse d'aller ; airatai, **arrété**, part. dans les temps composés. Nouës l'ans airrâtaï : nous l'avons arrété.

Airate-tchairue, sf., Arrête-bœuf, plante.

Airbe, sm., arbre.

Airbepêne, [Aubépine], Lat. *alba spina* : Bf. *airbepine*

Airdjejan, [Argiésans, vge.

Airdjille, sf. [Argile, *terme de mineur*, espèce d'argile ferrugineuse, accompagnant le minerai de fer oolithique, mesurant à Chât. 70 pieds, recouvrant la couche de *grabons* (argile contenant grains de fer oolithique, couche recouvrant la mine de fer.

Airdjönt, sm. [Argent.

Airguelaï, Taquiner ; *airguelu*, taquin. Exinc.

Airie ! interj. pour les bêtes de trait [arrière !]

Airigne, sf. [Aragne*, vfr., araignée.

Airignie, va., Agacer, taquiner : en Bourgogne, *arguignai* ; à Metz, *arégne*, *dispute*, voy. rouëgne.

Airivaï, [Arriver.

Airnebouë, [A rebours : ex. *son gilet ât virié ai l'airnebouë*].

Airöndjemönt, [Arrangement.

Airöndjie, [Arranger.

Airoüesaï, [Arroser, irriguer.

Airouesa·yie, Arroser avec l'arrosoir.

Airoüesa·iyu, Arrosoir ; (u = oir).

Airoutchê, va. [Arrocher]. Jeter des pierres à quelqu'un ; en vfr. *rocher*. Celt. : Rock, roche.

Airpönt, [Arpent — un demi hectare environ ; D. airpöntai [arpenter* ; airpöntu [arpenteur*.

Airtchâ, [Archal, dans l'expr. *fi d'airtchâ*.

Airtcheban, sm. [Arche banc]. *Arche* (*arca*), en vfr. = Coffre airtcheban, signifie coffre bas en forme de banc.

Âisie, sm. Rucher, petit abri ou édicule pour loger les ruches ; du vfr. *es*, *eiz*, abeille ; lat. *apes*.

Aissådje, Bien assis sur sa base en parlant d'un corps libre, dans son assiette ; Salbert, *assoidje*.

Aissadjie, va., bien assoir sur sa base ; Salbert, *assoidjie*.

Aissaï, [Assez, L. *ad satís*.

Aissevi, [Assouvir, 13^e siècle], achever *un travail* ; donner le coup de grâce à un être animé, Joinvillè : *Ce livre est assouvi en deux parties*. *I aissève*, j'achève ; *t'aissevós*, tu achevais ; *i aisseveraï*, j'acheverai : *aissèvi*, achevé. Conj. v. fini.

Aissiete, [Assiette. D. *aissietate* [assiettée*].

Aissinaï, [Assigner] : Rab. *assiner*. (*Gn* devenu *sec* = *n*).

Aison·naï, Assommer.

Aissôpi, [Assoupir*].

Aissoûetchi, [Assortir].

Aissoûete, sf. [Assoute*, dict. B., toit ou abri contre la pluie, ex. *boutõns noûes ai l'aissoûete*. D. *Raissoûetaï*, cesser de pleuvoir.

Aissouqai, Abasourdir, étourdir, ébranler sous le choc d'un coup massif sur la tête ou le corps. Conj. *ain·mai*. *Di premie cô, el ât aivu aissouqai*.

Aitairdjie, [Atarjer, vfr.]. Attarder. S'aitairdjie, être impatient et réjouï d'un événement attendu qui paraît tarder, c'est un sens dérivé ; ind. prés., *i m'aitairdje de vouër mon frère*, = il me tarde de... *Ê s'ât bin aitairdjê*, il s'est bien attardé.

Aitaitchê, [Attacher*, conj. *aivancê*.

Aitchaïjon, [Artison*, ver ou teigne de la laine, de la pelletterie ; ici *rt* = *tch*.

Aitchetaï, [Acheter*.

s'Aitchouvalaï, [s'Achevaler], se mettre à chevauchon.

* **s'Aitiaignairdi**, [s'Accagnardir], devenir paresseux et frieux, comme un chien, au coin du feu, du lat. *Canis* (cagne).

Aitirie, [Attirer.

Aitiu, adv. *El ât aitiu*, il est réduit à *quia*, il est à bout.

Aitiulaï, [Acculer.

Aitiudre, [Acudre], exciter à avancer les bêtes de trait à l'aide du fouet ou d'autre moyen, lat. *acuere*.

Aitou (itou, en Normandie), Aussi.

Aitõndre, [Attendre*.

Aitrapaï, Attraper, tromper ; *raitrapaï*, atteindre une personne ou une chose en mouvement.

Aitrape, sf. Tromperie.

Aitrape-loudjê, sm. [Attrape-Lourdeau], mot à mot : attrape sourd ; mais signifie attrape nigaud, petit piège placé sur un sentier, que les enfants font pour faire trébucher les passants, composé d'une petite fosse recouverte de branches et de terre.

Aître-di-fue : vfr. Astre. La détermination de l'espèce d'être pour les mots, *di fue*, semble confirmer l'étymologie donnée par Brochet pour *âtre* (carrelage).

Âtre-paï, adv. [autre part]. Ailleurs.

Aitujate, sf. 1^o petit os (péroné) du jambonneau servant à moucher la mèche de la lampe ; 2^o réunion d'amis où l'on joue un jambon. *Beillie lai tujate* ou *l'aitujate*. Tbf.

Aitujie, va. Attiser, voy. raitujie.

Ait·ye, [Aque] Quelque chose, du lat *Aliquid*. *Ni pou ait·ye ni pou rôn*. 11^e siècle, Ch. Roland, Alques.

Ait·yit, [Acquit*. Ait yitie [acquitter*.

Aivâ, adv. [Aval*. *Ad vallem*, avau, en aval. en bas. Aivâ l'ave ; à la dérive, à vau l'eau. *Tirie aiva*, renverser, détruire.

Aivalai [1^o Avaler, ingérer ; 2^o dévaler, descendre ; *aivale !* descends !

Aivalaie. Descente d'un chemin, ex. *T'airies bé allai, te ne trouveries jônmais que diés montaiés et diés aivalaies*.

Ai l'aivallaie, En bas, vers le bas, ex. *Tirie ai l'aivalaie*, tirer en bas, faire tomber quelqu'un d'un point élevé.

Aivale-royaume, syn. du subs. Gargantua.

Aivaloûere, sf. [Avaloire*. pharynx, œsophage.

Aivancie, [Avancer, type de la conj. des verbes en *ie* (en *ier* en vfr.). Voir sa conj.

Aivant, [1^o Avant*, en avant, ex. *T'ies bin aivant ; aivant-hyie = avant-z-hier*, Bf.

* **Aivare**, adj. m et f. [Avare*, Bf. *avarde* au f.

Aives (valaie diés). Vallée de Séven, près Masevaux.

Aivetchie, voy. Aif'tchie.

Aivi, sm. Avis.

Aivijâle, Idée originale, ex. : *tiaî diâle d'aivijâle*.

Aivis', sf. Vis. Pays messin : *Évisse*.

Aiviniant, voy. Ai l'aivignant.

Aivô, pr. Avec ; XIII^e S. avoc. du lat. ab hoc. Voy. *Daivô = davec*, Bf.

Aivoüëdre, v. [Aveindre D. B.* Atteindre et prendre q. q. chose hors de la portée ordinaire de la main. L. *Ad vehere*. Ind. pr. *i aivoüë*, conj. *rôndre*, avec rad. *aivoüëd*.

Aivoüënai, va [avoiner] Régaler d'avoine : fig. bas, régaler quelqu'un ; le *traiter* pour en obtenir quelque chose ; donner un *rastel*.

Aivoûetcherie, à Meroux = Saleté, saloperie ; ce mot me paraît provenir du suivant par l'interméd. d'*Aivoûetche*, honte, dégoût.

Aivoûetre, *Salaud*, intrus. Du lat , adulter ; vfr. avoultre.

Aivri, [Avril*.

Aivri, dans l'expression, *ai l'aivri*, qui signifie à l'abri du vent; le *L. apricus* = exposé au soleil, dans un lieu ouvert. Notre *aivri* est plus rapproché du latin que le français *abri* (qui signifie abri contre le vent, la pluie, les balles, etc.); ce qui l'éloigne un peu de l'étymologie germanique donnée par Diez (*Birihan*, couvert). *A l'avrice* (Rougemont).

Aivrice, sm. Petit toit en paille; auvent de tailleur de pierre.

Aivricie, va. Abriter le bois, à l'aide d'un toit de paille; *aivre-tchie*, Noels Bes. Belamy.

Aivru, forme aj. d'*hieru*, heureux.

Aivu, part. pas. de *avoi*.

Aivu·ye, [Aveugle*.

Aivu·yfe, [Aveugler*, conj. *aivancie*.

Ai·yâle, voy. *Hai·yale*.

Ai·ye, [Aigle*. *Médje d'ai·ye*, gomme de cerisier, prunier (Angeot).

Ai·yon ou **ê·yon**, sm. Habit; pièce d'habillement [haillon], ex. *Elle è diés bés ai·yons*.

* **Alaise**, sf. Caraco, où ont est à l'*aise*.

Alandre, sf. Hirondelle.

Alatte, [Ailette, aileron d'une roue de moulin

Albriches, habit. de la vallée de la Largue. D'après Percicot cité par L. Viellard, comme = Latobriges? comp. le pat. Montb. *brôtchu* (Contej.) = qui a un parler grossier, ou allemand. Comp. aussi l'express. fr tête d'albroche, à l'adresse d'un enfant à tête dure.

Al, ou **alle**, [Il, elle*, en p. de Giromagny ou Montagnon, Rougemont.

Âle, [Aile*.

Alemönd-e, [Allemande. Alemöndai, parler allemand.

Alemigne [Allemagne*. Les noms français en *agne*, *aigne*, se retrouvent en notre patois avec la term. *igne*.

Ali, n. pr. [Alix ou Alice*.

Allietre, sf. [Arête* de poisson.

Allai, [Aller*, ind. p. i vais, te vais, è vait, n. vans, v. vaites (ou allais), è vant; Imp. i alló; p. déf. i alli; fut. i vierò; subj. p. qu'i alleue; p. pr. allant; p. pas. allai.

A lon, [Au long], Auprès; Bf. *au proche*.

Alouvate, Alouette, du L. *alauda*, dérivé du Gaulois. Vfr., Aloue.

Alouvate di cô, du Lat. *Uva*. [Luette (du cou = gorge).

Âlt yelit·ye, Altkirch, v. d'Als. *Altkilch* (dial. Als.).

Âmoüë, ad. Au moins.

Amoüene, [Aumône*. Bourg. *Armone* (*Virg. Virai*).

Amoulette, Omelette ; Bf. amelette.

Amusai, [Amuser*. — D. *Amusoüere*, sf. [amusoire*, petite chose qui amuse. *Amusu* et *amusette*, qui perd son temps à des riens.

Âmbre, sf. Framboise, T. Bf. — A Chât. *ömbre*, du VhA. *Brâmberî*.

Andais, [Andain*, rangée d'herbes coupées que le faucheur fait en s'avancant. A Troarn (Norm.), *ondain* ; id en Picardie.

Andie, Landier, Chenet.

Andjat, Angeot (aj.), se disait déjà ainsi en 1300, car Eniat = Andjat (le dj. était ignoré du fr.)

Andjate, [Angette], enfant jouant le rôle de *petit ange*, marchant à côté du Dais dans les processions.

Andjoutai, Anjoutey, vge près du Mont Anjou.

Andô, sf., petit trou dans la terre, où se perd l'eau d'une fontaine après un certain parcours (à Urcerez), J. V.

Andouë·ye, [Andouille], saucisse. — D. *Andouë·ye de tripes*, andouillette ; Andouë·yie [*andouiller*], entonnoir pour les saucisses ; du b. lat. *Inductilis*.

Âne (*de Pairis*). [Aune*, *masure* : D. *Ânate*, 1/2 aune.

Andrenans, Andelnans, vge. Le changement de l'L en R se remarque souvent dans notre pays, mais surtout dans le canton de Giromagny, où il devient demi règle.

And·yille, [Anguille*.

* **Anglaise**, sf., Paletot.

Aume, Ame : in chans. de Roland : Deus ait mercit de *l'anme*, p. 340. *Aime*, à Mandeure.

Anius', [Agnus, L.] : 1^o médaille avec l'image de l'agneau pascal ; 2^o *antiph*, Facheux, importun.

Ans, ais, ant, voy. conj. *avoi*.

Anso yie, Allonger de paille tordue, un lien en bois p' lier la gerbe. Le rad. Celt. et L *ans* = anse ou poignée. (Exincourt). voy. *hieu*.

Antchot, Hameçon.

AntoÛène, [Antoine*. Dér. *Tõtõne, Tôni, Tôneli* (term. alsac.), *Iai Tône, TouÛenot*.

An'yaï [Anglais. — *Arch.*; n'est employé que pour un nom de lieu (Bermont), dont l'origine remonte à la guerre de 100 Ans.

Âoute! Cri pour avertir qu'il s'y fait quelque maraude dans une propriété. En languedoc, *Aoutö!* = debout! alerte! du lat. *Allum*. C'est un de ces mots caractéristiques de notre région.

Apchar [Happe-chair* v., *inj^{re}*. Mauvais sujet; p. aj. *labchar*. D. Boiste: huissier, officier de police, homme avide.

Apiodje, sf. Maladresse, *bêtise* commise (c^{on} Delle).

Araïlle. 1^o Oreille (*Chât.*, *Reppe*); = *Oïreille*, Larivière, Angeot; — à Grandvillars, *Aïreille*; — Nommay, *Oroïlle*. — *Araïlle de tchairue*; 2^o versoïr (de la charrue); 3^o pli fait au coin d'un livre comme remarque.

Arbaïllons, sm. Ouïes des poissons.

Arboï, Arc en ciel, à Vermes.

Arebor, sm. [A rebours], chose allant de travers, tracassante; voy. AirneboÛë.

Ardjôn, [Argent*, *airdjân* (aj)].

* **Argalade**, Algarade, de l'arabe *al garah*, incursion, par l'espagnol *algarada*, allusion aux incursions des pirates barbaresques.

* **Argonnier**, Mauvais roulier, mauvais vétérinaire. Homme ne connaissant pas son métier. Mot venant du midi. A Saint-Etienne, mauvais voiturier. *Lgdoc*, *argâou*: blouse de charretier.

* **Armona**, Bf. [Almanach] *Almoïnai*, Mandeure.

Armelle, sf., Lame de couteau. — [Alemelle, vfr.*

* **Arpions**, sm. pl., pieds (sens badin). Litt. griffes en languedoc.

Arrâ, à G-y [Aller*. [Allai, *Chât.**. En patois de Giromagny, l'L souv. devient R et la syllabe *ai* (1) devient *â*. Orrâ, à Romagny, Ronchamp.

* **Arsouille**, Sale vaurien, débauché. — Berry: *Garsouiller*, gâter.

Artchie, [Herser*. *Airtchie* (Grandvillars).

* **Artifaïlle**, mélange d'objets de peu de valeur, J. V.

Assel, Auxelles.

(1) Du patois de Châtenois.

Atant, [Autant*.

Atchail, [Arteil, v.*, orteil. — Lgdoc, *artel*. — Du lat. *articulus*.

Âtê, [Autel*.

Atiun, [Acun*, XII^e S^e, aucun. Du lat. *Aliquis unus*.

Âtoüë, [Autour* ; *ai l'entouë*, à l'entour.

Âtout, sm. Atout : 1^o carte spéciale ; 2^o (bas) mauvais sujet, bon à *tout* ; 3^o mauvais coup reçu.

Atraidje, Atrage, vge.

Âtre, [Autre*.

Âtre paï, [Autre part*, ailleurs.

Atte ! [Droite ?) Interj. à l'adresse des bêtes de trait pour les faire appuyer à droite. [*Ott* ! en H-R., Rhéna, à droite en avant ! id. à Eteimbes, Angeot.

Autrêtche (étang d'), Eguenigue ; en fr. Cadast., d'Autruche (Autriche), situé au-dessus de Roppe et dont sort le ru de ce nom, qui, *in loco*, se nomme *grain-gourdjot*, v. ce m.

Âvaijon, [*Eauvaïson*]. Inondation.

Âve, Eau. — XII^e s^e *eave*, *awe*, *eve*, *iave* ; du lat. *aqua* (aqva). — Au pays messin, *auve*. — Berry, *iaue*. — Rouergue, *ayo*. — *Ave tieujante*, eau bouillante. — *Ave de celaije* [eau (de vie) de cerise].

Âvie, sm. Evier = [*Eauvier*].

Avoi. va. Avoir, voir sa conj.

Avouegnie, Approcher (chant de Frahier) ; vfr. *avener*, *avenir* ; lat. *advenire*.

Âvu, adj. m. aqueux ; fém. *avuse*. *Cies çelajes sont avuses*.

Â-yûe, ad. [1^o Ailleurs*, rare ; ord^t 2^o prép. [au lieu*, ce dernier sens est à peu près exclusiv^t employé.

B

Bâ, voy. bê.

Babeli, dim. à term. alsac., Babet.

Babelôche, Niaise, D. de Babet (Salbert), espèce de sobriquet.

Babouerate, sf., petit mouchoron, voy. bouerate, TB.

* **Babouin**, Belf. Herpès des lèvres ; en Norm. *Babouin* = bouche.

Babouine 1^o Babine ; 2^o iron. lèvre. *Faire claquaî sies babouines*, avoir grand faim. *Latchie sies b...*, être un gourmand.

Bac, [Bec*. D. en Bourg. *Bai* ; du Celt. *bek* ; *fin bac*, fine bouche.

Bacdjàne, [*bec jaune*], Repas de baptême. Cmp. Béjaune, fr.

Bâche, [Bêche*. D. *bachai* : 1° bêcher avec la bêche ; 2° labourer, parlant d'un sanglier ou d'un porc.

Bâcin ou **Bâçain**, au fém. Bâcin-ne [Bauçant* vfr, de couleur brune claire, bai-brun ; en parlant des chevaux, en y attachant l'idée de marquer de blanc en tête (*bâcinure*) ; Baucent, est le n. du cheval de « Guillaume d'Orange ».

Le vfr. *bauçant* a à peu près la même signific. que notre *bâcin*.

En fr., balzane est la marque blanche en chaussette au pied du cheval.

Bâcinure, Tache blanche, des chevaux bais-bruns, marqués en tête.

Bacli, sm. 1° Espèce de compote, à sauce demi liquide, de fruits séchés au four, poires, pommes ou prunes, seuls ou mélangés ; 2° Mélange peu homogène de parties liquide et solide, Châtenois, Salbert, etc

Bâcot, dim. péj. de Bati (Baptiste). Le dim. rég. est Batiot (prononcé Bat-yot) qui est employé dans plus. villages. Au fém. *bacate*.

L'explication de cette forme se trouve dans l'homologie réciproque existant entre le *c* dur (ou équiv. *qu*, *k*) et le *t* dur, ou mouillé. Ext. *bouquet* a donné *boutiet* en fr. Bf ; et *patis*, *paquis*, en fr. régional ou *paît.yi* en pat. Chât.

Bâcon, autre forme très péj. de Bacot.

* **Badinerie**, Bf.. Badinage.

Bâdricoûë [Baudricourt*, Ballersdorf, vge près Dannemarie.

En Alsace, l'administration française a eu soin ici comme ailleurs d'adopter les noms allemands au lieu des noms français !!

Bâfrai, [Bâfrer*.

Bâfraise. beau-frère ; *Bâpaître*, beau-père.

Pour le sens de femme du père ou mari de la mère, voy. *Mairâître*, *pairâître*.

Bâfoüe.yie, Bredouiller.

Bagaidje, [Bagage*. D. *Bagaidjie*, déménager.

Bâgou, sm. Eloquence de bas étage ; id. en Bourgogne. Berry, *bagoul* ; d'où *bagouler*, déraisonner, ex. vfr. *bagouler* = babiller.

Baguesse, Bécasse ; Bf. *bégasse*.

Bai, adj. bas, voy. *bîe*.

Baï! *Tiai, baï!* litt. tiens, *baï*, p^r appeler les moutons ; *baï!* onom. de leur cri ; *baï baï*, p^r appeler les truies ayant des petits.

Baïc! ou *baïque* pour *baïc!* — Fi! exclam. de dégoût. Norm. *Bèke*.

Baïchate, TB., bachelette*, bachelle vfr. jeune fille en pat. ajoulot, Grandvillars, Réchésy. Courcelles, Eschène, Bourogne et Bretagne. Syn. de *muniate* et de *diaichate* ; du Celt. *bach*, jeune, petit. ; Pic *bachelette*. Lgdoc, *bacèlo* ; Besançon, *baïgota*, voy. *Muniate*.

Baidieulai, [Bagouler* ; pat. ajoul. Voy. *bagou*, qu'àt ç que *baidieulent cî mâtins*, chant de Petignat (aj.).

Baidjelle, [*Bardelle*, car rd français = *dj* patois], bavarde. D. *Baidjelaï*, bavarder. (Norm *Berdele*, radoter), *Bardoulet*, n. pr.

Baijîe, v. [Baiser* avec les lèvres. caresse essentiellement maternelle, p^r embrasser, voy. *ônbraissie*.

Baïle [Bâlc* (ville)].

Baillistre, sf. Bf., Billes en pierre p^r jouer, du l. *Balista* et *Balistra* = baliste, machine p^r lancer des pierres. Ici l'L sec devient rég. mouillé, comme on le verra souvent. Le français de Bf s'était imprégné du patois local, voy. Djtainne.

Baingnie, v. n. et a. Baigner, conj. aibai yie de dim. *Baing-noulaï*, se dit des petits oiseaux.

Comme en notre patois, Joinville se sert du mot baigner au sens neutre, ex. : *tendre un paveillon pour aler baigner* ; id. à Bf.

Bairbe, [Barbe*. *Bairbe-à-loup* ; barbe-de-bouc, salsifis des prés. *Tragopogon pratensis*, L.

Bairbê, [Barbeau*. D. Coute-bairbê, jeu consistant à enlever le plus possible en spirale, du gazon d'un seul tenant en commençant par le centre, sans reprendre sa respiration et en prononçant le mot *coutê bairbé*.

Baire, Barrière mobile barrant une *charrière*, un passage de voitures, ex. : *retire lai baire, qu'i piessseue*. A Bretagne, *baire* = haie ; à Mandeure, c'est un enclos (poteaux supportant des *lisses*).

Bairê [barreau], porte à claire voie d'un enclos, en palissade,

pour le passage des personnes. Dim. Bairelat, à Mandeuze ;
[Bairelot] Chât.

Bairot, abrég. d'Albert.

Baissin, [Bassin à manche, ou grand pochon en cuivre rouge servant à boire. Il communique à l'eau un goût agréable. On le laisse séjourner dans la *seille* ou seau d'eau.

Baitant, p. pr. Battant ; s. battant de cloche.

Baitaiye, [Bataille*, *lou hât de lai baitaiye*, lieu dit avant d'arriver à Bourogne, où a eu lieu un combat entre les alliés et les Français, défendant les approches de Belfort, en 1815.

Bf *Bataiye* ; *batai.yon* (bataillon).

Baitchait, sm Bruit de fêlé. *Souénaï l'baitchait*, sonner le fêlé.

Baitche, adj. Edenté.

Baiton, sm., Grosse tresse de chanvre tillé, prête à mettre sous le moulin à broyer le chanvre, voy. *ribe*.

Baitre, Battre, conj. sur *aibaitre*.

Baitre lou britiait, battre le briquet se dit d'un cheval dont les fers claquent pendant la marche.

Baiture, sf. Petit lait provenant du battage ou barattage de la crème.

Baiturot, Bat-beurre ou baratte, espèce de tonnelet en cône tronqué, par le haut duquel pénètre le manche du battoir.

Baivai, [Baver. Celt.-Bret., babouza. Conj. sur ain-mai. D. *Baivu*, baveux.

Baivate, [1° Bavette* ; 2° fanon du bœuf (Mandeuze).

Baivelte, Bavilliers. En Suisse, la term. *velie* est devenue *velier* en fr.

Baiyie, [Bailler* donner, conj. sur *aibaiyie*.

Bâlan, sm. Branle, écart du balancement d'un corps en suspension. Languedoc, *Balan*. En fr. on dit les bras ballants

Bâlemönt, [Bellement*] doucement, lentement. Berry, Bellement = doucement, ex. *è s'ôn allait tout bâlemönt*. Dim. *Bâlemöntöt*.

Bâle, Balle de fusil.

Bâlène, sf. Baleine.

Balier, Bf. Balayer, en pat. la prononc. *ei* = q. f. *i*, ex. *mar-raine* (*marigne*).

Bâlonge, baignoire ; du lat. *balneum*.

Bambois ou **banbois**, Bois réservé, lieu dit : Réchésy, Suarce, etc. *Bambô*, à Lapoutroye ; *Bambô*, à Willer.

Bame, sf. [Baume*, vfr. Grotte, employé seul^t comme n. de lieu. Ex. à Danjoutin, Botans, Allenjoie, Chenebier, ce nom devient plus fréquent en allant vers le Sud ; en Lgdoc *Balma*, id. en Bas-L.

Bâme, sm. Baume*. D. *önbamaï*, embaumer.

Bân, Banc, ban d'aine. Espèce de banc pour portant sur un axe une pièce de bois, \pm verticale, terminé en haut par une masse, en bas par une pédale, pour travailler à la doloire, on se place à califourchon sur ce banc, ou si l'on veut à **âne**. *Ban de menujê*, établi.

Banbille, Pampille, partie de passementerie suspendue, ex. *elle e dies banbilles aiprie liée*.

Banbillie, Pendiller, osciller en parlant de petits corps suspendus. Cong. bambaine, fanon de bœuf en p. Montb.

Banboche, [Babouche], pantoufle (*Banbochu-use*, *Noceur-euse*). Bf. *Banboche*.

Bâne, Borgnesse f. de bouène.

Bänniôle, Voiture ridicule transportant des personnes. Celt. *Benn*, voiture à panier, voy. *Bënn'de*.

Bantchot, [Banquet], petit banc, escabeau.

Banvai, [Bangard]. 1^o Garde champêtre, litt. qui garde le ban ; 2^o par extension, bouchon ou *bottelette* de foin suspendue à un branchage fixé en terre sur un passage défendu, et signifiant défense de passer. — La forme française *Bangarde* est en usage en pays messin. *Vai* est la forme de patois de *vard*, dérivée de l'anc. h. allemand *warten*, garder.

Banv'lai, Banvillars, vge

Bâquai. Regarder en ouvrant la bouche, ex. *Qu'ât ce que te bâques*.

Bâquai, [Becquer*, becqueter. *Baquaie*, becquée. Tchôs baquais, choux verts hachés, cuits.

Baque celaije, [Becque cerise], ois. Grosbec ; *Baque souris*, sobriquet.

Baquillot, 1^o Fragment \pm court de *rain* ou de ramier, débris de fagot ; 2^o par extension, petit bout de bois noueux d'un bout, fendu de l'autre en pince, destiné à fixer sur une corde le linge à sécher ; id. à Bf. A Bourogne, on trouve baqui et baquillot. En Orne : *Bagulot*, petit bout de bois... Lat. *Baculum*, Bâton.

Barail, 1^o Baril ; 2^o term. injur., homme difficile à remplir. Dim. Baraillot, [barillet, 1^o petit baril ; 2^o homme gros et court.

Month. [Boroillot*, sobriquet à l'adresse des gens de Valentigney.

Notre patois a encore à l'adresse d'un mauvais gamin. les express. *ce p'tè Barail ! ce saïtchot !* (petit sac).

★ **Baraique**, [Baraque*.

★ **Baraquié**, [Baraquier*, forain.

Barbouë·yie, [Barbouiller], bredouiller.

Barcuson, [Fr.-Comté), Tisonnier.

Bardaï, [Barder], glisser ou patiner, en parlant des voitures chargées glissant sur leurs roues vers le côté déclive.

Bardje, sf. Bercaïl : *reveni ai bardje*, revenir au bercaïl.

Bardjerot, [Bergeret*, petit berger.

Bardjie·iere, [Berger-ère*. Bas-L., *Berbicarius*, gardeur de « *berbis* ».

Baroutchais, adj. De la « Baroutche ; Angeot : [Baroitchais* ; de la paroisse de Phaffans.

Baroutche, [Paroisse* de Phaffans. En Bourogne : *Baroche* (parochia).

Les habitants parlent un patois mi-ajoulot, mi-sous-montagnon.

Les cinq villages compos. la grande paroisse, sont : Phaffans, Eguenigue, Roppe (Reupe), Menoncourt, Denney. Autrefois Bessoncourt et Vétrigne en faisaient partie. Les maisons des Errues qui sont au S.-O. du pont de La Madeleine en font encore partie.

Barre à mine, id. en fr. ; Dér. *Baraminaï*, faire sauter la mine.

★ **Barres (les)**. TBf. voy. [Baire* ; sert de n. de lieu.

Basain·ne, [Basane*.

Bassan, [Besson*, Rab. vfr. Jumeau ; Bâsse, Hte-Sav.

Bât, à Angeot, Vermes, *pie bat* = pied bot. Voy. *Boudjot*

★ **Bâtê**, [Beauté*.

Bâti, abrég. de Baptiste. Dim. Bâtiot ; péj. Bâcot, *Bâcon*, *baquet* : voy. Bâcot.

Bâtiu. [Bacul], petit appentis, ou cahute, où l'on ne peut se tenir debout (bas cul) ; dans l'ar. de St-Lô, le mot est appliqué à l'homme lui-même, lorsqu'il est *basset* (Duméril).

Bâtré, Colostrum, premier lait de vache, au début de la lactation (Salhert), Voy. Bot.

Bavou ; Chabot, petit meunier. *Cottus Golïo*, L. ; très petit

poisson à grosse tête aplatie, se rencontre dans les trous d'écrevisses inhabités, en Savoureuse. En vosgien : Bová. Cmp. *Baivu*.

Be, Bain.

Bê, Bel (devant voyelle ou *h* muette), au fém. *Belle*, [Beau, bel, belle* : Angeot, etc., *bé, belle* ; *bel et bin*, parfaitement ; Bê-tôn, [Beau temps], été.

Bébé, à Mandeur = coccinelle ou bête à Bon Dieu. C'est la répétition enfantine de Bé = Bel. A Bourogne : bébé, baibé, au fém. bébelle, haibelle, sont des redoubl. de bê, belle (Janvret).

De même, Bébé était le n. du nain du roi Stanislas, duc de Lorraine.

Bâ (beau), au f. *Barre*, en p. de Giromagny et Rougemont.

Bécô, [Beaucoup*. Meroux, Banvillars, Mandeur = *tout pryé*, de Chât.

Bêfa·hyi, Belfahy. Ilte-S^{ne}. On trouve en cet endroit des charres sans roues trainées par des hommes, à cause de l'escarpement des lieux (Club Alpin).

Belin, Bélien, id. en vfr.

* **Bellencuisse**, sobriq. fém., c'est le Bellacoscia, Corse. Morvillars.

Benai, tuyau d'écoulement d'une fontaine, d'une pompe. Vfr. [Bouné).

Souvent le patois fait disparaître la voyelle non accentuée, on la remplace par un *e* ± muet.

Beni ou **b'ni**, [Bénir*, conj. sur *fini Dûe vouës b'nisse* (1, dit-on à ceux qui éternuent ; (l'éternuement chez les anciens était considéré comme un mauvais présage) ; et aux mendiants auxquels on n'a que ce souhait à donner ; *Tiu b'ni*, femme qui est toujours à l'église (2).

Bënnde, [Banne), voiture à grande corbeille de treillis destinée à transporter le charbon de bois. Celt. *Benn*, voiture d'osier ; Dér. *Bënnle*, voiturier d'une bënnde.

Benoïeni, fils gâté, préféré, J. V.

Bêrédiâi, [Beauregard), lieu dit Ch.

Berbi, Brebis, du B.-L. *Berbicem*, mouton ou brebis.

Berdai, « filer avec ardeur », Exincourt.

* **Berdic-Berdac**, Bf., d'allure ou de jeu détraqué, sans ordre.

(1) B'nisse est un francisme, il faudrait : *b'neue*.

(2) Les Benissons, fête patronale, canton Delle, M. Moritz.

Berdouf, onomatopée annonçant la chute d'un corps lourd.

Bërlandai, *Berlingai* et *Brelandai* ; courir de côté et d'autre, perdre son temps, ne pas se dépêcher. Litt. courir le *brelan*. Dér. -u, -use, qui *berlande* ; vfr. *Berlenc*, jeu de dez. Celt. *Berlences*, hasard.

Bërlouquai, [*Breloquer*], faire entendre un cliquetis intérieur, insolite.

Bërlu, qui n'y voit guère ; *Hurluberlu*, étourdi.

Bërneu, [*Breneux**, en vfr. = malpropre ; en pat. signifie ennuyé, ex. *i só tout bërneu*. Litt. emmerdé. En fr. Dict. Boiste. Bran = matière fécale : *Bren*, *bran* ; son, en celt.

Besai ou **b'zai**. Herpès des lèvres.

Besillie, vn., être tourmenté, être en détresse. J. V. (Angeot). Vfr. *Besiller*, blesser, vexer.

Besillon, voy. **b'sillon**.

Besse ou **baisse**, lieu bas et marécageux, id. en vfr. ; nom de lieu dit, TBF.

Besson ou **b'son**, sm. Ruche d'abeilles ; *Bësse*, *Salbert*, *Plancher-l.-M.* Dér. *Bëssenot* (*Salbert*), panier à faire lever la pâte ; *Bessenat* (*Eschène*), petit panier à mettre les pelottes de fil, mais tj. à fond arrondi.

A Angeot. *p'son* = 1^o panier à faire lever le pain ; 2^o postérieur de la femme *mégalyopyge*.

Bêtôte, tordu, faussé (*bis tortum*), *Mandeure*.

ai Bët'tiu ou **Bëd'tiu**, en position génu-cubitale, le « tiu » en haut. Chât., *Chalonvillars*, *Angeot* ; *Mandeure*, *Bend'tiu*. *Châtillon-Jura*, à *Boutson*.

A *Valognes* (*Manche*). *Bonde cul*. E. et *Duméril*, *Bonde*, en vfr. = éminence, etc. Roq. En vfr. *Denys s'y joue à Londecul*, martyr de *St Denis*, *Jubinal*, cité par E. et D.

Beu, Bois : [*bó**, chez les ajoulots. *Beu* se dit chez les montagnons (c^{ns} de *Giromagny*, *Rougemont*), chez les sous-montagnons (partie), parler des contreforts des Vosges dans notre Terr. (*Salbert*, *Cravanche*, *Valdoie*) ; à *Eteimbes*, *Bellemagny*, *St-Cosme*, *Brette* (*Bretten*), villages annexés, etc. Dim. *Beutchat*, à *Borôn* ; *Beutchait* ou *Bautchat*, à *Bessoncourt*, *Courtavon* ; *Bëschet*, à *Knoringen*, *Mittelmuespach* (*Stoffel*), lieux dits.

Beuchuré, *Bussurel*, vge (*Héricourt*)

Beuïlle, *Beulier*, vfr. Regarder fixement avec les deux yeux, couvrir des yeux (conj. aivancie). D. *Beuillu*, qui *beuille*, indis-

cret. *La beuille* point de vue élevée du côté de Plombières; *Beuilleri*, lucarne. *Beuillie* à rieteli (râtelier), parlant des bêtes; n'avoir rien à manger. *Tiulate ai beuillate*, culotte à pont, com Delle. *Beuillate* = ouverture par « beuiller ».

Beuje, sf. Trouée on passage à travers une haie, un fourré, une clôture, fait par le passage des bêtes ou des gens.

Beujon, Hibou, L. Bubonem.

Beujenai, Baisser la tête : è s'ôn vai on beujenant.

Beutche, [Buche], buchette ou touche servant à indiquer les lettres aux élèves de l'A, B, C; brin de paille.

Beutchate, [Buchette] de paille servant à tirer la courte-paille : *Djûere îes beutchates*.

Beuyie, Lessive, Auxelles-H., voy. bûe.

Béviniant, [Beauvenant ou bienvenant], *i-z-i ai fait béviniant*, je lui fait bon accueil; *Bévigniant si vos*, TBf. soyez le bien venu.

En 1675, on trouve cette expression en patois de la ville de Bf. ± bien transcrite : *en vegna si vos, men ben chire* (l'Herminie, cité par Dubail-R.).

Biaf, Blé, partout où en Fr. il y a *bl*, en patois il y a *Bi* ou *B.y*. Le patois, comme l'italien, mouillant toujours les deux consonnes originelles.

Biaïve, [Blâve = Bleu, vfr.] Blême Anc. h. all. *Blaov*, bleu.

Bian, au f. *Biantche* [1° Blanc, blanche* : 2° espèce de poisson (Chevanne).

Bian diés euils, Sclérotique. Dim. *Biantchot*, — *ate* [Blanchet, — ette, qui a les cheveux blanchâtres, teinte filasse.

Dér. *Biantchayîe*, [Blanchoyer*, vfr., conj. aivancie, avoir une apparence blanche; *Biantchi*, [Blanchir, blanchi*, conj. sur fini.

Biantchai, [Blanchard* l. dit, où les pierres *blanchoient*, c. à. d. donnent une note dominante blanche.

Bia, aj., *Biasse*, biasson, biassi, voy. Bio.

Biâmont, [Blamont* vge.

Bibi, petit objet quelconque servant de jouet à un enfant.

Bicain'ne; en *Savoie*, Bica. Bique, à Bourogne (Janvret).

Ne pas confondre avec ★ *Bique*, chèvre, q. f. employé ailleurs.

Bidaï, Marcher de côté et d'autre, à pas précipités, jouer des jambes. D. *Bidu*, qui « bide », conj. ainmai.

Bidet, Cheval hongre : en fr. Bidet = petit cheval. Rad. Celt.
Bid, petit, faible.

Bidien, [Béguin]. En général notre patois mouille les lettres mouillables ; ici le *g* dur est devenu mouillé (= di).

Le *Bidien*, grand voile blanc couvrant la tête et le buste, porté par les femmes en grand deuil, aux offices des morts.

Bie, m., *Bieche*, f., bas, basse ; Angeot, bai.

D. *Biechi*, baisser ; *Raibiechi*, rabaisser, abaisser le niveau du sol d'un pré ; Dim. *Biejot*, basset, bas sur jambe, au f. *Biejate* : *Chu l'bie*, lieu dit.

Biefoûe, Belfort, ce vocable procède de Béfort (1275), Tbf. *Béfô*. Bf. *Bèfort*. A Hindlingen, Béfert.

Biera, [Bièr*, D. *Biera* yu, brasseur.

Biermont, Bermont, vge.

Bièse, et *Biesön*, besoin, en C. Bret, *ezom*.

D. *Biesigne*, besogne.

Blessaitche, Besace.

Biete, [Bête* ; hors du pat. de Ch., *Bête*. Tbf.

D. *Bietate*, bestiole, insecte. *Biete d'in bon öntretin*, c.-à-d. qui profite.

Bieu. [Bleu*, au f. *Bieuje* [*Bleuse*, Bf. bleue.

D. *Bieuji*, conj. fini ; bleuir, conj. fini ; *Bieuju*, teinturier, syn. de *Mangu*. Angeot, *Teinntu. Iebieuji*, m. et f., égaré en parlant des petits objets, c.-à-d. passé au *bleu*.

Biffot, sm. [Buffet), armoire servant de garde robe et de garde linge, meuble indispensable à la mariée de village, et contenant le trousseau.

Bifô, voy. *pinfô*.

Bigöt, Engourdi par le froid, en parlant des doigts.

Bije. [Bise*, vent du N.-E. Titschwint', des alsac.

Bijot, au f. *Bijate*, de couleur rousse claire (bise ou beige). (*Bisot*, *bisate*, à Mandœuvre), en parlant des bêtes à cornes ; sobriquet de jeune fille à cheveux blonds pâles.

Bille, Tronc ou portion de tronc d'arbre, débarrassé de parties inutiles, mais non équarri, C. Bret. *Bill*.

Irlande, *Bille*, même sign.

D. *Billon*, bille de petite longueur.

Le fr. Billot = le p. *Trontchot*.

Bin, [Bien*, notons que notre patois sèche, là où français dans q. q. cas mouille et vice-versâ. En général, en dehors de l'Isle

de France (français), en France bien se dit *bin*. *Ne pte savoir lou bin de faire...* n'être pas capable de... *Bin hîeru*, bien heureux. *Bintoûe*, bientôt.

Biö, au f. *biasse* (*Biä* en p. ajoulot et canton de Rougemont) ; [Blet*.

Biassi, 1° devenir blet ; 2° [blesser*, conj. sur fini.

Biasson, [Blesson], id. en vfr. ; terme générique, comprenant les différentes espèces de poires ± petites ± sauvages, rondes et dures, devenant blettes peu de temps après la cueillette.

Biassenie, [Blessonnier], poirier produisant les *blessons*.

En vfr. on trouve : Blot, blosse, blosson ; p. Messin : *Blio*, *bliosse*.

Biss ! mot p^r appeler les chats, ex. *Biss minon*, ou minette.

Bisselë, q. f. employé en Alsace p^r chat (à Hindlingen).

* **Blanque**, [Banque ?] Table inclinée portant un jeu de quilles avec un couloir extérieur en ser-à-cheval pour la bille.

Blanquie, [Banquier ?] qui tient une *blanque*

Blaude, Blouse ; Berry, *biaude* ; Vosges, *blaude* ; Pic. *bleude* ; Hte-Savoie, *blaudä* ; Vfr., *blialt*, *bliaus*, *bliaut*, avec sign. un peu différente.

Berry : *biaude*.

La blouse est le *Sayon* des Gaulois avec les manches en plus.

* **Blette**, Bf., Bette. B. vulgare, L. ou poirée. Les côtes (*coûetes*, Ch.) = cardes, et les feuilles = *gras-choux*. Bf., qu'il ne faut pas confondre avec le « *Tchô graî* » Ch. qui est un *Rumex* à feuilles ovales larges.

Blonde, 1° f. de blond ; 2° jeune fille courtisée, id. en Savoie.

Tout le regret que j'ai au monde,

C'est de mourir sans voir ma blonde (chans. du lieu).

Blöndjie-ïere, [Boulangier-ère.

B'loûeche, [Beloce, vfr. ; nom génér p^r toutes les prunes ± ovales ou sphéroïdales.

Le n. de prune est réservé à la prune à pruneaux. *Blôche* dans les vges où l'on dit *bô* p^r bois, voy. *bô* ; Celt. *Bolos*, prune sauvage. En Hte-Savoie, *Beloce* = pruneau, et *premiâu*, p^r pr. à pruneaux. *Blouëchier* [Blocier] ; Rabelais, *Bellocier*, prunier à *blouëches* ; *Blôchie*, TBf. voy. *bô*, Dp^r Ain, *Blosse*. On peut en inférer que la *blouëche* est indigène ; la prune à pruneau est originaire d'Asie ?

Blue, blue-blue, sf. Fruit de l'Airelle myrtille : Salbert, *Blue-Bacot*, id. à Bf. ; Evette, *Brue* (en p. de Giromagny, r = l).

Bô, Bois, vocable usité dans le Ter. de Belfort par le patois **ajoulot** (cantons de Delle, Fontaine, excepté St-Germain, Felon qui disent **beu**) et dans la Barouche :

Tout le lon di *bô*, mai tiulate train'ne

Tout le lon di *bô*, i lai raiméssô (Eguenigue).

Dans le **canton de Belfort**, excepté Châtenois et le village avoisinant (voy. **boûe**) ; excepté aussi le groupe des *Bracins* (Salbert, Cravanche), Valdoie, voy. **beu**.

Donc **Bô** est employé en général où la terminaison **oûe** de Châtenois est remplacée par **ô**.

Bô, premier lait épais (clostrum) que la femelle mammifère donne les premiers jours après la délivrance.

Berry, *begeau* ; Pontarlier, *bet* ; Albertville, *bet*.

Bô ou **Bôt**, syn. de *Crâpâ*, crapaud.

Bot a servi de sobriquet à Besançon pendant les guerres de religion pour désigner les Huguenots.

Bousse-bot ou *housbot*, petit homme trivial, = pousse crapaud.

Boussebot a servi de sobriquet à l'adresse des habitants des quartiers de Battant, Charmont, de Besançon qui repoussèrent l'assaut des Huguenots en 1576.

Bô, bô, i bô, onom. enfantine pour imiter le cri du crapaud.

Bôcoûë, Beaucourt.

Boêchate, [Boursette et bourse, à Villars-les-B.

Boi, Bourg, vge (Angeot) ; *Foroi* [faubourg] ; *Coinot*, au vge d'Angeot. Ce vge est orthographié *boi* dans les anc. manuscrits.

Boidjes, m. pl. Se dit de l'orge, avoine, seigle sur pied, et de la sole (*lai pîe dîes boidjes*) où ils sont l'année courante.

Boidjie, 1^o mêler, mêlé : 2^o mêler ses enjeux pour jouer de compte à demi.

* **Boidjoli**, [Bois joli* : Garou daphne mezereon, L.

Boidjun, le mélange d'orge, vesce, pois, etc. ; 2^o l'orge seul.

A Angeot : mélange de blé et orge p^r faire farine p^r le pain ; Bessoncourt, seigle et blé = *malcorn*.

Boilantch-yë, petit volet fermant la lucarne par laquelle on donne à manger de la grange au râtelier (Angeot).

Boïlle, [Voile], voile imperméable au jour ou mouchoir qui sert à couvrir les yeux.

Dér. *Boilate* [voilette], bandeau p^r fermer les yeux, *Djûere*

ai lai boilate, jouer à Colin-Maillard ; *Boilaî* [voiler] bander les yeux, conj. ainmai.

Boüëlaïjon, voy. ce mot.

Leboile, sf 1^o épouvantail ; 2^o femme fagottée, sotté ; Salbert, etc., *Eboile*

Boinaï, n pr. Bernard (Mandeure). Couronne ou *Coinate de St-Boinaï*, arc-en-ciel. *Boinâ*, à Sancey-le-G^d.

Boire, v Boire. Ind. p., *i boi*. n. *boi-yöns*, v. *boites* ; impér. *bois*, *boiyöns*, *boites* ; part. pas. *bu*. Le reste se conj. sur ainmai, avec le radical *Boiy*, quand la termin. commence par une voyelle (ex. *i boiyô*, je buvais) ; et avec le radical *boi*, quand la termin. commence par une consonne (ex. *i boirô*, je boirais) — *Bois-ci* ! dit-on, p^r appeler les oies.

Boiyu, [Buveur. adonné à la boisson. *Boi-yesse*, dettes de cabaret (Exincourt).

Boi-yerot, adj, (temps) qui invite à boire (Exinc.).

Boire-ies-poües, Espèce de boire ou soupe grossière pour les porcs fait des déchets de cuisine et de la « *relaivure* ».

Boiru, (pat ajoulot, Angeot, etc.) ; *Bouru* ou bourru (Chât. et F.) ; *Boru* (Eguenigue) Ce mot est surtout employé au physique, en parlant du poil ou de la plume des animaux, ex. *El è lo poî tot boiru* (Angeot).

Boraï, mal peigné (Eguenigue) ; *tête boraie*, tête bourruée à poils mêlés, à rebrousse-poil, cmp. et voy. *Bouraï* et *Bouré*.

Boitchi, adj. dans les expressions *tchôs boitchis*, *piantche ai boitchi* ; *coûté ai boichi* (couteau, hachoir à deux manches).

Tchôs boitchis = choux, pissenlits et autres herbes hachées et mêlées (*Boidjîes*).

Boitte, sf. Moucheron (Salbert), syn. de *Boüerate*, Ch.

Boit-yi, surn. paraiss^t sign. boiteux.

Dim. *Boitiot*.

Boiyai, [Bayard* en vfr. ; *Bai* brun, n. de cheval, du Lat. *Baius*.

Boiyai, [Bayart, grosse civière], espèce de brouette à claire-voie ou de *civière* à roue, servant à transporter les herbages, figure dans les *émaux* du XIII^e siècle.

Bôle, [1^o Boule* ; 2^o noix, bille dont le joueur se sert pour jouer sur les enjeux de même nature ; 3^o abcès saillant, glande tuméfiée ou tuméfaction, suite de contusion. L'Ital. *Bolla* a aussi le sens d'abcès ; Lat. *Bulla* ; 4^o *Bole de fi*, pelotte de fil.

Dér. *Bolatte*, [Boulette* de farine, œufs et lait, cuits dans eau bouillante ; on dit aussi *guen'îfêle*, de l'Alsac *Knèpf*, (All^d Kneipen pincer.

Bolon, TBF., peloton de fil — *Eolot*, [boulot* à Paris, gras, arrondi.

Bolaî, [bouler], rouler comme une boule.

Rebolaî, renvoyer une boule au jeu de quille. *Rebolu*, qui renvoie les boules.

Bon, au f. *Bouëne*. Bon, bonne.

Bouëne [bonne f.], sage-femme.

Bôn, [1^o Ban*, la syl. *an* brève devient *ôn*, en p. de Chât. (règle générale) ; 2^o territoire d'une commune.

Tchampaî lies bõns, publier les bans de mariage à l'église.

Bon Dûe, Bon Dieu. En France dans tous nos patois le nom de la Divinité reçoit le qualificatif bon. Peut-être est-ce un reflet du fond de la nation. Chez les autres peuples ce nom reste seul.

Bõnde, [Bande*. voy. route, pour un autre sens.

Bõngue, Bague, fait rég^t *bangue*, au Salbert.

Bonmairtchie-ïere, adj. [Bon marché*, ex. : *l'avouëne ât bon mairtchiere*.

Bõnoi, adj. m. et f. inv. Brun noir, rouge noir par inflammation, gangrène ou érysipèle.

Bon_õn, [Bon an*, nouvel an.

Bõn-niere, [Baunnière*, bannière d'église.

Boquelle, sf. Bolet, agaric amadouvier ou analogue, Mandeur ; *Bouquelle*, à Exincourt.

Bõse, noyau d'un peloton de fil, Exincourt.

Bõsse, Tonneau sur lequel on frappe des poignées de tiges de céréales ou de chanvre pour les égréner ; *Bõsse* = tonneau en Comté.

D. *Bõssie*, égrener en frappant sur la « *bõsse* ».

õnhoussu, **Eatonnoir** ; *Bousson*, chanvre femelle, prêt à égréner.

Vfr. *Bosse* = tonne de vin (Dict. Roq.).

Bossu, id. en fr. ; Bf. *bossuse*, au f.

Bõtchetiu, [Bouche cul], gratte cul, fruit de l'églantier ; syn. de *graipe-tiu*.

Bou, Bout. Dim. *bou-yõt*, petit bout de q. q. chose.

Boubate, Hupe ou coq merdeux, du L. *upupa*. Salbert, *Boubou*, sm.

Bouc, Douc. Dér. *Boucot* (pied), c.-à-d. pied de bouc. *Djûere* à *pie boucot*, jouer à cloche pied.

Bouëtchot, de bouc, au f. *bouëtchate*, espèce de poire *bouëtchate*, poire à goût âpre comme du bouc.

Bouëtchot: 1° bouc; 2° herpès aux lèvres. [Bouquin], à Bf., Lure; *Bouëtcherot*, petit boucher; *Bouëtchie-ière*, boucher-ère.

Bouquai, [Boquer* en vfr.; *Boquai*, Ter. Bf. (en dehors du patois de Châtenois là, où la syl. *ou* de Ch. devient *o*); heurter à la manière du *Bouc* ou du béliet luttant avec la tête.

Boucate, sf. [*Bouquette*], sarrazin ou blé noir que lorsqu'il est en fleur a l'aspect d'un bouquet.

Bouche, [Bourse*; Bf. bourse du Bon Dieu, amourette (g. Brize).

★ **Bouchonnaï**, [Bouchonner*, frotter avec un *bouchon* de paille.

Boudin, [1° Boudin; 2° foin ratelé en forme de boudin d'un pied d'épaisseur, pour être ensuite divisé en *Braijons* (Véliotes).

Boudjot (pie). Pied bot; p. ajoulot, *pie bat* ou *boidjat*; Mandeuze, *boidjat*; Salbert, *pie de bot*, pied altéré et ramassé dans sa forme. (Pour le pied tordu non altéré dans leur forme on dit *pie toûe* [pied tors* ou tordu*]. St-Vital, Haute-Savoie, *Pie de Bou* = pied de *bœuf*.

Boûe, Bois.

Dér. *Boûe bian* [bois blanc]. Aubier, *boû ai lai tchièvre*, chèvre feuille à bois blanc. *Lonicera Xylosteum* L.

Dim. *Bouëtchait*, petit bois; *Rônboûëtchait* [rond bosquet*, lieu dit de forêt.

Bouè, Boyau, à Mandeuze. Bouè de loup, sobriq. des gens de Chamsol.

Bouêbe, Garçon; syn. de *gâchon*. En pays ajoulot [*Bôbe**; *Büé*, en Alsace rhén.; *Bube*, all^d; canton d'Unterval, *bouébe*.

Dér. *Boûebot*, syn. de *gâchenot*, petit garçon; le fr. *boûebate* a servi de surnom fém.; *Boûeberé*, à Exincourt, jeune garçon déjà grand.

Bouéberâsse, adj. f. qui court après les garçons. A Exincourt, *Bouéberelle*.

Bouëc·he, [1° Boucle*; 2° ampoule; 3° bulle formée par la pluie; 4° grand anneau de fer*; p. ajoulot, Angeot, *Boic·he*

D. *Bouëc·hate*, anse d'un lien; *Bouëc·hai*, 1° boucler; 2° donner des bulles.

Boûechon, [Bouchon ?]; 1° paquet ou bottelette de paille ou de foin servant on non à boucher une lucarne; 2° petite bottelette servant de chasse mouche dans le harnachement d'un cheval.

Boûédje, [Bouge], Bahut, venu du Celt. à travers le latin *bulga*, *sac de cuir*, boîte, a pu être l'ancêtre de boudjot.

Boûédji, [Bouger*. Notre forme patoise en *i*, est un argument p^r l'étym. *Bullicare*.

Boûëille ou **Boûëye**, [Bouille], boue très liquide ou eau bourbeuse.

D. *Bouëillait*: 1° Flaque d'eau bourbeuse ou d'orage; 2° mare ± passagère, ex. *lou bouëyait de lai combe ai l'aine*.

Boûëlaïjon, [Voilaison], cour galante. *Faire lai bouëlaïjon*, faire la cour; l'idée du voile, un des attributs du Dieu malin de l'antiquité payenne se retrouve dans notre dialecte pour indiquer que l'amour a les yeux bandés (*Boilaïs*), voy. boile.

Boûene, [Borne]. vfr *Boune*, *bodne*, B.-Lat. *Bodna*; Bf. Borgne.

Dér. *Ieboûenaï* [*Eborner*], borner.

Boûene, au f. *Bâne*, Borgne-esse. Celto-br., born. Bf. Borne.

Dér. *Boûenitchon*, c.-à-d. petit borgne a servi de surnom; au f. *Boûenitchate*.

Boûêne, bonne, voy. bon (*Boûêne* femme, sage-femme); *bouïne*, à Frahier.

Boûerate, petit moucheron diptère, ord^t volant en essaim; Angeot. *bouate* ou *boate*. Autre forme, *babouérate*. Quand il tombe quelques gouttelettes de pluie on dit: *ç'ât lies bouêrates qui pichônt*.

Bouerenai, Enchifrené, vge de Frais, dér. de *Bouron*?

Boûërnais-ate, f., hab. de Bourogne (en p. *Boûërigne*).

Boûeron, Boron, vge.

Boûetchi, v.; 1° Boucher; 2° couvrir, recouvrir, avec un objet quelconque; 3° fermer un passage à travers une haie; dans son lit, par ex. *se bouetchi*, se couvrir.

D. *Bouetchail*, corps p^r boucher, bouchon, couvercle, ou obstacle à un petit cours d'eau ou tuyau.

Boûëtchie-ïere, [Boucher-ère; *voiyaidje de bouëtchie* = pas de clerc.

Dim. *Boûëtcherot*

Les Bouetches, voy. Tchavannes, les brandons ou feu de joie

le premier dimanche de Carême. Bouëdjés, fête des brandons (Perouse); *Fayes* le feu et l'allumage (c^{on} Delle, Fleury).

Boûete, Boite. Dim. *Boûetate*, petite boîte. Der. *Dieboûetaï*, [Déboiter*, luxer.

Boûeton, Garot ou petit rondin \pm flexible servant à tendre un lien ou une corde (en la tordant) pour arrimer des colis.

D. *Boûetenaï*, arrimer avec le *boûeton*. Tbf. et Comté, *Bôton*.

Boûetu-use, Boiteux-euse. *Bôtu*, dans le Tbf. et les villages annexés.

Dér. *Boûetaillie*, [Boitailier], boiter, voy. boit'yi.

Le patois conservateur a gardé la première syl. longue, comme jadis le français, *boîter*.

Bougre, Bougre, au f. Bougresse. Dér. du peuple bulgare ou bulgare; Dér. *Bougrisson*, mauvais gamin; *Bougrerie*, chose tracassante; *Bougremönt*, beaucoup (péjor.); *Boufre*, juron atténué intention^t; *Dougre*, id.

Bouis, Buis parlant du bois de cet arbuste; voy. Brouchet.

Boulaï, [Bouler], avancer le *boulet* ou articulation métocarpo-digitale (du canon avec le paturon), en parlant des pieds de derrière d'un cheval au repos.

Boule, sf. [Boule*, vfr., bouleau; D. boulaie, L. dit.

* **Bouquet**, fr.; Bf. *Boutiet*, par obéissance au mouillage régional; *Bouquet d'huvéé*, fleurs artificielles.

Bourai, [Bourrer]; 1^o poussé rudement un être animé ou inanimé; 2^o pousser le poisson avec une perche du côté du *Bou-ron*, filet de pêche en forme de grand sac monté sur une perche.

Le B.-Lat. *Burra*, amas de poil ou *bourre*, paraît être l'ancêtre de notre mot et de ses congénères. *Boiru* (bourru), *borai*, aj. voy. *boiru*.

Bouré, collier de cheval contenant de la bourre; *Bourelie* [Bourrelier* ou sellier.

Bouriâ, bourreau, équarrisseur, d'où *bouriadaï*, traiter en bourreau; à Bf. *bouriau* et *bourriauder*; boiriau, Hte-Savoie. Le vfr. *borreau* ou *borriax*, sign. bourreau et bourrelet.

* *Bourade*, forme méridion. * *Bourique*, voy. ce mot.

Bourignie, v. fréq. péjor. travailler à tort et à travers, fouiller la terre en parlant du porc ou du sanglier.

Bourigneu, labourage, mal fait, fousissement des porcins, travail mal fait, enchevêtrement de fils.

Bourignû-use, adj. qui *bourigne*.

Bouron, 1° filet à très grandes mailles, monté sur deux demi cercles en bois, se pliant en charnière, destiné à contenir du fourrage vert qui y est bourré, et dont le contenu est une *Bourrenaie*.

Bourre l'œil, Bf. péj. Louche. *Ê bourre dus ŷ.eyes* (Salbert), c.-à-d. il roule deux yeux ; il « *beuille* », Bf.

Bourbe, Boue (*Boirbe*, Angeot).

D. *önbourbaï* [embourbé], maculé de boue.

Bourbait, bourbier. *Ês bourbaitis*, lieu dit à Oberlarg ou *Welschen larg* (Largue des Welsches [gaulois*], en pat. Lairdje (Stoff) : à Bf. *bourbier* = boueux qui enlève les ordures de la ville.

Bourdjais, [Bourgeois*. Le droit de bourgeoisie se payait encore à Ch. il y a q. q. 60 ans pour avoir droit à une part d'affouage.

Boure, [Bourre*, en vfr., cane ; *Bouré*, canard mâle ; Angeot, *boire* et *boiré* ; *bourate* [bourotte* vfr., jeune canard

Bouri bouri ! cri pour appeler les canards ; cette term. en *i* ne serait-elle pas un reste du parler latin de nos ancêtres, voy. aussi *piouli*.

* **Bourique**, sf. Ane ; Bas-L., *Burricus*.

Bouriquie [*Bourriquier*], Anier. En Lgdoc, *Bourisque* = Anon.

Bourli, espèce de bolet amadouvier venant sur les arbres, que les enfants fument en guise de tabac.

Bourlibo, au Salbert est un champignon tue-mouches, noir en-dessous, piqueté de blanc en-dessus. Pour les mouches, on le met avec de l'eau sur une assiette, sec, il devient noir. *Bourlot*, champignon amadouvier et autres, TBf. *Beurlat* (Angeot), champignon de fumier ou vénéneux.

Bourli, devient *bourilou*, à Fougerolles (Hte-Saône).

Bouse, Bouse, fiente de bœuf ou de cheval ; *Bousait*, la bouse d'une seule défécation ; *Boussillaidje* [Bousillage : 1° espèce de demi plafonnage en torchis, avec ou sans bouse, entre deux poutres saillantes ; 2° travail mal fait ou *bousilleu*, tricotage mal fait ; *Bousillie*, faire du bousillage ; *Bousillu-use*, qui bousille ; *Bousille*, maille manquée en tricotant.

Bousin, 1° Grand tapage de musique, de voix ou de danse ; 2° mauvais lieu (id. en Savoie).

Dér. *Bousinaî*, va., fatiguer, ennuyer par le bruit, le tapage ; *Bousigné*, agacer, pousser ça et là. En vfr. *Buisine* = trompette.

Boussai, [Bousser, en vfr.] [1° Pousser], 2° battre en parlant du sang ; *Boussaie*, [poussée] un espace de temps dans la journée, ex. *voilà ne bouène boussaie*, voilà un bon espace de temps, ce jour.

Boussu, adj. qui pousse.

Bousseri, petite source, petite veine d'eau sortant de terre avec poussée, qui soulève le sable dans le fond de l'eau, ou dépassant le niveau de l'eau.

Bousse [1° bosse ; 2° enflure, suite d'un coup ou d'autre cause ; 3° croûtes d'impétigo ; lies *Boussates*, pustules de vaccin ; *Boussote*, en vfr. = bubon.

Boustiulaî, [Bousculer = *pulsare culum*.

Deboussai, repousser ± rudement.

Boussôlai, vn. Se servir de la boussole.

Boussu, [Bossu*, remplacé ord. par le mot fr.

Bout, 1° Bout ; 2° une certaine quantité de chose longue, ex. *in bout de tchemin*.

Dim. *Bouryot*, un petit bout.

Boutaî, placer, déposer, mettre : anc. [bouter*.

Boute fûe òn fontain'ne, [Boute feu en fontaine], c.-à-d. qui ferait battre quatre murailles ; *Boutu*, [butoir*, soc de charrue.

Boutchigné, TBf., [1° fouiller la terre, parlant des porcs ; 2° farfouiller, mettre tout en désordre en fouillant dans les meubles ou ailleurs. *On dirait que tos les pôs ant boutchigné dans ç'te tirate* (Salbert).

Bouton, d'où *boutenièrre*, [boutonnière ; *boutenaî*, [boutonner : *bouton de tiulate*, scabieuse.

Boutê, moyeu (le vfr. *Boutê* = bouteille, outre, chose creuse renflée).

Boutin, à Chatillon (Jura) ; bouton, Lgdoc.

Congénères : *Bouteille*, qui a donné *bouteillate* [bouteillette] ; 1° petit flacon ; 2° fruit du nénuphar ressemblant à une petite bouteille.

Boute [1° botte ; 2° masse de neige adhérente aux semelles.

Boutic'he, [Bouticle, vfr.*, boutique : id. à Bf.

Bovoillu, Exinc., voy. *Gavoÿë.yu*, baveux, molasse, en décomposition (chairs, fruits).

Brâ ou **brât**, sm. Direction courbe ou anguleuse donnée à une voiture ; vfr. *brast*.

Brâtaî, aiguiller à gauche, ou à droite, le train de devant d'une voiture arrêtée ou en marche.

Penre di brât, prendre du large, accentuer la courbe pour prendre une bonne direction.

Rebrâtaî, 1° renverser la direction d'une voiture ; 2° repousser quelqu'un, lui faire reprendre le chemin par où il est venu = lui *bailler* une « *revirée* ». A Dôle, *brâté* = *brataî*.

Bracoûênîe, [Braconnier* ; *bracoûênaî* [braconner*. A Offemont, *bracoûègnie*, patauger.

Braidjie, Tailler (une haie).

Braïjon, voy. Brijie.

Braïlaî, 1° Bêler ; 2° brailler ; 3° braire, id. dans Rabelais. Dér. *Brailu-use*, qui « *braile* ».

Brais, [Bras. Dér. *Braissîe* [brassée* — *se Rîebraissîe*, relever ses jupes, ses vêtements, ses manches pour ne pas les mouiller, les salir ; vfr. *rebrasser*, replier.

Braisait, Brasier, *braise* en ignition.

Braive, [Brave], probe.

Braïmōnt [Bravement] en bonne quantité. En Berry, *brament* : 1° bravement ; 2° bien.

Brancaî [Brancard] : 1° grande civière posée sur voiture, servant au transport des tonneaux, colis, etc. ; 2° espèce de grande pioche à défricher, à deux tranchants, l'un coupant en long, l'autre en travers.

Brance, Branche, id. à Bf.

Brandevin, Eau-de-vie (Archaïsme). Al. Branntwein.

Branlaî, Branler, osciller, en parlant d'un objet suspendu ;

Branle-coûe, hoche queue ; *ois*.

Braque, sf. Broie ou échanviroir. En p. Messin, *braque* ou broye.

Appareil à l'aide duquel on réduit le mauvais chanvre en grossière étoupe, dite *Bracun*, mot signifiant aussi aliments grossièrement écrasés.

Braquaî, 1° par analogie avec le claquement de la « *braque* », faire entendre le bruit sec du chien s'abattant sur le canon d'une arme qui rate ; 2° rater.

Brassins ou **Bracins**, Habitants du Salbert, de Cravanche, allant jadis à l'église de *Brasse*, parlant le même patois qu'au

Valdoie. Le patois brassin est un patois sous-montagnon, c.-à-d. un mélange de patois montagnon et de patois circum-urbain de Belfort. Comme dans le premier, règnent les noms en *eu* (= *ô*). Comme dans le second, l'L ne remplace pas habituellement l'R, les noms féminins sont en *ate* (et non en *ote* comme dans le premier).

Brâtche, sf. En vfr. et Lgdoc *Breca* ou *bresca*, rayon de miel. Dér. *Brâtchê*, couper les rayons de miel qui sont dans la ruche ; *Bratchu* qui brâtche.

Brâtchu de mouëtchates (abeilles), à Novillars.

* **Bra-yette**, pont d'un pantalon.

Brä-yîe, [Brayer*, VFr. 1° Broyer ; 2° Opérer le mélange de la chaux et du sable pour faire le mortier.

Dér. *Brä-yè-mouëtchie* [Broie-mortier] : 1° serviteur du maçon ; 2° goujat (péj.).

Brä-yenâi. Fréq. péj. 1° Mêler maladroitement en écrasant ; 2° malaxer le linge dans l'eau, J. V. ; 3° s'occuper à des riens ; ex. *i n'fâi rôn, i brä-yêne*.

Brä-yenu-use, qui travaille grossièrement ; ne fait rien de bien.

Iebra-yîe, Ebrouer, malaxer le linge dans l'eau de lessive après le coulage de cette eau sur le linge ; opération qui précède le lavage dans l'eau pure

Iebra-yuse, laveuse de linge ; Bf. *Breyer* = broyer.

Brë, VFr. *Ber*, Berceau.

Brëssê, conj. *aivancê*, Bercer, dodeliner ; Rabelais, *Bresser*.

Brëssu-use, adj. 1° Berceur-euse ; 2° subst., cordon servant à balancer le berceau.

Brëbon, sm. Pomme avortée, à Exincourt.

Brëdjignie, faire des riens ; *Brëdjenai*, à Angeot ; Celt.-B. *Bruzun*, miette, fêtu. *Bredjignu-use*, qui « *Bredjigne* ». Savoie, *Bruston* (= *Bruchon*), fêtu ; en ce pays *ch.* Fr. devient *st*, etc.

Bremme, adj., qui se rompt et ne ploie pas en parlant d'une branche. Exincourt.

Brënot, Brunet.

Bresi, sm. Bois de Brésil (Campêche). *Bresi*, va. [*Brësir*], colorer les œufs en rouge avec du campêche.

Brësi, viande de bœuf séchée et fumée à la cheminée (Russey, Maiche, etc.), ayant l'apparence du « *Brësi* ».

Brësson, [Brosson], Buisson. Celt.-Br. *Broust* et Bas-L. *Brustia* = *Brousse* ou *broussailles*, *buis*. Voy. *Brouchon*, *brouche*.

Brëssenaï, va. [Buissonner] se dit du bruit des buissons ou des branches agitées au passage (voy. *brussie*, qui donne un autre *bressenaï*).

Brëssenu, [buissonneux*, voy. *brussi*.

Brëtche, [1° Broche* ; 2° aiguille à tricoter ; 3° gros boulon de fer servant de pivot au train de devant d'une voiture.

Brëtchet, [brochet*, poisson.

Brëtche, sf. 1° Ponceau. All^d *Brucke* ; VFr *Brug*, *brige*.

Brëtche, cannelle pour soutirer le vin d'un tonneau.

Brëtchière, espèce de petit *Broc* ou pichet en terre cuite.

Brëtê, [Bluteau* ; ici R = L, u assourdi en ë.

Brëtenaï, parler à tort et à travers, [*Bretonner*], d'une manière peu compréhensible.

Bretenu-use qui « *bretêne* ».

Brette, vge, *Bretten* en all^d, anc. chef-lieu de la mairie des Welches (Stoffel) = [Gaulois*, c.-à-d. Français, dernier vge de notre patois (bassin de la Largue) ; *Brettai*s, habit. de Brette.

Breuil, n. de lieu dit, sign. anc^t petit bois, bois taillis, brousse, parc (Rougemont, Grandvillars, Argiésans, Trétudans, etc.).

Breuilvâ, n. de lieu dit = val du bois (Châtenois, St-Dizier, etc.)

Breuil, sm. Tricherie, cong. de *Brouille*. Dér. *Breuillie*, tricher ; conj. *aivancie*.

Breuillette, poussière, fêtu dans les yeux, on dans un liquide.

Breûlaï, Bruler, conj. sur *ainmaï*.

Breule cô, sm. [Brule cou*, c.-à-d. Brule gorge, aigreurs remontant dans la gorge.

Breule, sm. [Brule, Bf*, subst. verbal dans l'expr. *çoulai sônt l'breule*, cela sent le brulé, le roussi, ne pas confondre avec le pat. *breulaï* [brulé.

Brêt yillon, voy. *Brit ye*.

Brière, Bruyère (Angeot) sert de n. aux lieux dits du TBf.

* **Brigaudage**, ensemble de broderie sur chapeau de paille.

Brigaudure, partie de cette broderie, TBf.

Brignaï, Brognard, vge ; hab. de ce vge.

Brijte, va. [Briser* ; vn. étendre les véliotes de foin, ou les « *valmons* », conj. *aivancie*. Dér. *Brije poutot*, à Grandvillars *Brije potat*, fam. maladroït, étourdi.

Braïjon, Véliote. Ici, *aï* = *i* ; ex. St-Dizier = St-Daijie, etc.

Brije vönt, Auvent de casseur de pierre.

Brije-dos, [Brise dos], crochet de portefaix, à Vermes.

Brindiai, Trinquer. Lgdoc *Brinda*, boire. Rab. *Brinde*, vase à vin. VFr. *Brinde*, santé portée.

Ietre dans liès Brindesind'yes, être pris de vin.

Briöl, Etourdi. Au f. Briöle, un peu folle (Salbert), du Lat. *Ebriolus* ; Chât. un peu bête. J. V.

Britiet, [Briquet*. *Britiai*, battre le briquet.

Brit'ye. [Brique] morceau, fragment de q. q. chose de cassé. *Ne brit'ye de pain*, d'où *Brit'yie*, mendiant (qui reçoit des morceaux de pain). P^r le Fr. brique, voy. *cärron*. *Britiate*, petit morceau. Lgdoc *Brïco*, 1^o miette, 2^o brique. All^d *Brechen*, rompre, *brocken*, morceau. Celt.-Br. *Bresh*, cassant. *Brët'yillon* : 1^o petit mendiant, 2^o petit morceau, ex. *in brët'yillon de tchamp*.

Broi, sm. Haie (Angeot).

Brondon, Bourdon. *Brondenai*, bourdonner.

Brontchi, Broncher, conj. *fini*.

★ **Broucard**, Bocard.

Brouchon, buisson (Angeot). All^d *bruder*.

Brouche, *Broche*, *Brosse*, *Brossote*, *Bressate*, diff. lieux dits de forêts (Brousse) dans diff. villages.

★ **Brouchet**, Buis en branche ou en plant, p^r le bois voy. *bouis*.

Broûeche, Brosse ; Broûechate, petite brosse. *Broûechie*, brosser.

Broûedre, Frère en religion (Angeot).

Broûetaï, [Brouter], manger (bas). *É broûete aidè*, il mange toujours. J. V.

se Broûe yie, [se Brouiller*, en parlant du temps.

Brouque, sf. Rouet à filer la laine. J. V.

Bru, [Bruit, (u = ui). Dér. *Bru'yie*, beugler. Le sens de ce mot appuie l'étymologie Rugire (rugir), comme l'ancêtre de notre mot bruit. *Bru'yait*, Beuglement. *Bruant* (Mandeure), grand Martinet qui vole par troupe en poussant des cris perçants.

Bruate, Brouette, du L. *Birota*, charriot à deux roues. Jadis la brouette était à deux roues. Dér. *Bruataï*, brouetter ; *Bruataie*, brouettée.

Brûe, sm. Bouillon. VFr. brou et bruée. Bas-L. *Brodum*, ici l'o est devenu en pat. *u* comme pour le Lat. *bos*, devenu *bûe*.

Brure, Echauder à l'eau bouillante, se conj. sur *boire* (excepté le part. passé *bruè*), en conservant le rad. *bru*, ex. *i bru*, j'échaude. *Rebrure*, repasser q. q. chose à l'eau bouillante ou au four, ex. les écuelles. *Bruaie*, coup de collier, chaude ou presse d'ouvrage.

Brussi, donner de la vapeur surtout en parlant de l'eau bouillante. — *S'iebrussi*, s'exposer au grand air pour se délivrer d'une mauvaise odeur.

Brussu, sf. Vapeur d'eau visible. Au Salbert, *être en brussu* = être excité par la joie, le vin, une occupation excitante ou pressante ; avoir des vapeurs, parlant des femmes au retour d'âge ; avoir une chaleur moite.

Brussâles, sf. Brouillards, ex. *Lîes brussâles di Rhin*.

Brussalaî, Brouillasser.

Brëssenaî, 1^o donner des brouillards, voy. brësson (p^r un autre brëssenaî). 2^o Emettre des vapeurs, ex. Lou femie brëssène. 3^o Frémir ou chanter parlant d'une chaudière. 4^o Bruire en parlant du bruit lointain des écluses.

Bressenu, 1^o Brumeux (parlant du temps) ; 2^o sombre (front), *ônbrussalaî*, devenu brumeux.

Bru-ye, [Verrouil*, dict. Boiste ; verrou, du L. *veruculum*.

Bruyîe, verrouiller, voy. *bru*, donnant un autre *bruyîe*.

B'sillon ou **Bzillon**, sm. Espèce de petits pois noirs un peu carrés (genre *Lathyrus*) du Lat. (*Pisillum* qu'on sème avec l'orge. Autre forme B'sille.

Bon pour engraisser les porcs ; si on leur en donne trop, ils deviennent paralysés du train de derrière. Les cultivateurs disent que cette semence donne sur les nerfs. Entrait dans un *boidjun*, formé d'orge, vesces, pois.

B'soncouë, Bessonourt.

B'tchigne, [Bretagne* vge, ou règne le pat. ajoutot type.

Bûe, Bœuf, id. à Fougerolles ; Li bue = le bœuf au XIII^e siècle.

Bûe, Buée ; [buie* vfr. Lessive. Celt.-Br. *Bugad*. Lgdoc *Bugado*. All^d *Beuchen*, lessiver. Jadis la langue des Gaules et celles des Germains avaient plusieurs points de contact.

Bûebûe, plante J. V. Pied de veau, répétition du mot *bûe*, bœuf; syn. de *Daimote* ou *Damote*.

Bugnot, [Beignet), crêpe : Bf. *Beugnet*.

Crâpé, en pat. ajoulot; crêpe; plaque de boue, à Exincourt.

Le beignet diffère du crêpe, par les fruits qu'il contient.

Butin, biens meubles et immeubles : id. à Annecy (Savoie).

En pays Messin, *Beutin*, mobilier de peu de valeur, hardes.

DÉCOUVERTE SUR LE PLATEAU DU MONT-BART

D'UNE NÉCROPOLE NÉOLITHIQUE

avec tombelles et levée funéraire

Aujourd'hui qu'un vaste réseau de fortifications va transformer les plateaux du Mont-Bart et du Mont-Vaudois, il n'est que temps de prendre note des travaux que d'anciens peuples ont laissés sur ces éminences, travaux qui vont disparaître pour faire place aux travaux modernes.

Les gens du monde croient en général que sur le Mont-Vaudois, se trouvent les restes d'un camp romain. De plus, comme il peut s'en être rencontré sur la colline de Châtaillon, on se figure qu'à plus forte raison, ce peuple conquérant a dû profiter dans un but semblable de la crête bien plus haute du Mont-Bart qui s'élève en face sur la rive opposée de l'Allan.

Les traditions qui rattachent le Mont-Bart aux pratiques religieuses du paganisme, disposent le vulgaire à y voir aussi ce qu'il appelle à tort des pierres druidiques ; et quand l'archéologue, après avoir parcouru le sommet de la montagne, avoue n'avoir rien trouvé de semblable, on lui dit que ces monuments, s'ils ne se voient plus, ont sûrement dû exister.

Voyons maintenant ce que peuvent nous apprendre sur les deux points qui nous occupent, les écrits les plus récents des hommes de la partie. Dans sa revue rapide, mais si intéressante des monuments des environs de Montbéliard, M. Clément Duvernoy en a dit quelques mots seulement. Je me permettrai de les rapporter textuellement. Voici d'abord ce qu'il est dit du Mont-Bart. « Un antique agger enveloppe toute l'extrémité supérieure de la montagne, depuis les abrupts qui se dressent « du côté de Bavans, jusqu'aux crêtes rocheuses qui descendent « vers Bart. On n'a trouvé dans l'enceinte aucun objet propre à « caractériser une époque et aucune trace d'habitation. Quelques trous circulaires, peu profonds, dans lesquels on a cru « reconnaître des traces de maisons gauloises, ne paraissent

« être en réalité que des places à charbon. Cependant la légende
« qui s'attache d'une manière si directe à cette localité, la pré-
« sence d'un vallum, et les noms mêmes de la montagne et des
« villages voisins, forment un ensemble assez significatif pour
« mériter l'attention ». Plus loin, l'auteur ajoute : « Nous avons
« déjà parlé de l'agger qui entoure la crête du Mont-Bart, sa
« position élevée et solitaire au milieu des bois, l'a fait considé-
« rer comme ayant une origine celtique. Aucune circonstance
« spéciale n'a confirmé ou infirmé cette hypothèse, principale-
« ment appuyée sur les traditions qui se rattachent à la monta-
« gne ».

Voici d'autre part ce que l'auteur dit du Mont-Vaudois : « Des
« tumuli en assez grand nombre existent encore dans la forêt
« d'Héricourt, sur le Mont-Vaudois ; l'un d'eux a été ouvert
« mais sans résultat ».

Plus loin il ajoute, dans le chapitre intitulé : « Epoque gallo-
« romaine — les premiers Césars, les Antonins » :

«En remontant la rivière, on rencontre le camp et les
« tumuli du Mont-Vaudois ».

En résumé, dans ces quelques mots jetés dans une notice
étendue comprenant une assez vaste surface territoriale, l'au-
teur n'a fait qu'effleurer un sujet qui pouvait n'avoir qu'une
valeur secondaire dans un travail d'ensemble, mais qui aujour-
d'hui emprunte aux circonstances un intérêt puissant d'actualité
et une importance considérable.

Je commencerai par le Mont-Bart.

Cette petite montagne forme à sa crête une sorte de croissant
dont une pointe étroite se dirige vers le N.-O., tandis que le
plateau, en s'élargissant peu à peu s'approche du Nord, puis de
l'Est, pour se terminer au Sud. Cette crête n'est vraiment
abrupte et inabordable que sur deux points, au Sud-Ouest et
surtout à la pointe Nord-Ouest où une roche à pic, la roche du
Corbeau, domine verticalement d'une quinzaine de mètres la
pente rapide de la montagne. Ce qui le prouve, c'est que plu-
sieurs chemins et plusieurs sentiers arrivent de directions fort
différentes et pour ainsi dire des quatre points cardinaux sur le
plateau supérieur. Ce plateau, si l'on suit l'arc le divisant par
le milieu, est parcouru partiellement et du côté méridional seu-
lement, par un vallum de 175 mètres de longueur, qui, courant
d'abord avec une très légère courbe rentrante, l'espace de cent

mètres, du S.-O. au N.-E. oblique brusquement en suivant un arc dont la direction varie du N.-N.-E. au N.-E. pur. Puis tout coup, au milieu du plateau, le vallum s'arrête et n'a jamais existé plus loin. Il est vraisemblable qu'une telle levée, fut elle infranchissable par elle-même, dès qu'il est établi qu'elle s'arrête au milieu du plateau, après avoir parcouru une ligne presque droite, pouvait former encore autre chose qu'une enceinte fortifiée. C'est une levée, à coupe triangulaire arrondie et tout porte à croire qu'au sommet elle n'a qu'un mètre et demi de hauteur. La pente extérieure n'est que de 30 degrés au plus, elle peut donc se gravir très facilement; il est probable qu'elle n'a jamais été guère plus raide; car le vallum est formé presque uniquement de pierres, et en partie d'assez volumineuses. Comme on a profité d'un pli du terrain, cette pente a sa crête inférieure à huit mètres au-dessous du sommet. Toutefois, elle aboutit à un plateau de 50 à 100 mètres de largeur, à l'est duquel un nouveau pli léger confine à un autre plateau presque aussi large. Si l'on eut voulu fortifier uniquement la montagne, outre qu'on l'eut bordée d'une enceinte aboutissant de part et d'autre aux abrupts, c'est le dernier plateau précité qu'on eut contourné d'un vallum, car c'est là seulement que commence la véritable pente de la montagne.

On n'objectera pas que ce vallum est peut-être un travail fait à la hâte dans un moment pressé. Dans une telle circonstance, on se sert d'abattis, de palissades, de fascines, tandis que ce vallum a nécessité des travaux fort longs. Mais voici le fait capital qui m'empêche de croire qu'on a voulu dès l'origine en faire une fortification; nulle trace de fossé, ni d'un côté ni de l'autre, et comme il faut que les terres et les pierres dont l'agger est surtout formé aient été prises dans le voisinage, on finit par s'apercevoir qu'elles ont été enlevées, sur une épaisseur insensible, au-dessus, au lieu de l'avoir été dans le bas. Il est cependant élémentaire, lorsqu'on veut élever un rempart sur une pente légère, de prendre les terres en contre bas, ce qui donne de soi-même un fossé et une nouvelle barrière.

En résumé, voici les raisons, tirées du vallum lui-même, qui m'engagent à penser qu'il n'a pas dû être dès l'origine un ouvrage de défense: 1° son peu d'élévation; 2° il ne parcourt que la moitié de la partie accessible de la cime; 3° il se termine au milieu d'un vaste plateau abordable de plusieurs côtés opposés;

4° il n'a qu'une pente presque insensible surtout à l'extérieur ; 5° il a coûté beaucoup trop de travail pour pouvoir être considéré comme une œuvre de circonstance ou inachevée ; 6° il n'est pas à la place naturelle à un rempart.

Après avoir décrit sommairement le vallum, nous allons tâcher de reconnaître si des indications de diverses natures ne pourraient contribuer à nous fixer sur son but primitif qu'il a conservé, en même temps qu'un but défensif.

Comme le fait observer avec raison M. Clément Duvernoy, les dépressions peu profondes qui l'environnent ne sont pas assez caractérisées pour paraître vraisemblablement avoir dû servir d'habitation à des Gaulois. Mais nous avons d'autres indices qui peuvent nous mettre sur la voie de la réalité probable.

D'abord selon la légende énergiquement maintenue aux environs, nous aurions à faire à un sanctuaire gaulois dominant la montagne. Une tradition aussi persistante vaut bien qu'on en tienne compte. Ensuite, celui qui a étudié les Vosges a pu y rencontrer plus de cinquante roches dites « du Corbeau », toutes abruptes, toutes exposées au midi, ou au levant, et la plupart avoisinant des monuments préhistoriques. Il est donc clair que le corbeau symbolise le soleil, comme dans les mythes scandinaves, son représentant Odin était sans cesse accompagné par deux de ces oiseaux ; chez les Grecs même, le corbeau était consacré à Apollon, le dieu du jour. Le nom viendrait donc de peuples adoreurs du soleil, et les Gaulois sont les derniers habitants de nos contrées qui aient professé ce culte. C'est aussi, sans doute, à cet ancien mythe que se rapporte la promenade habituelle des Montbéliardais, sur cette montagne au solstice d'été, à l'équinoxe du printemps pour y cueillir la fleurette vulgairement appelée « campenotte ». C'est le narcisse dont la couleur d'un jaune vif et la forme rappellent les rayons du soleil. Comme le fait très bien observer mon honorable devancier, les noms du Mont-Bart et des communes environnantes paraissent appartenir à la langue gauloise. Mais si nous parcourons attentivement le plateau, nous trouvons à 120 mètres N.-E. du troisième tronçon de notre vallum coupé par deux sentiers, trois tumuli parfaitement conservés. Ces monuments sont circulaires ; ils ont un diamètre de six mètres chacun ; ils sont placés en ligne droite ; celui du milieu à 60 centi-

mètres de hauteur, les deux autres n'ont pas moins d'un mètre. De même, un peu au-dessous des abrupts du midi, sur la pente, il y en a deux. Voilà donc des monuments religieux à côté de notre vallum.

Si maintenant nous descendons dans le ravin séparant le Mont-Bart de celui de Bavans, nous voyons s'étendre sur les deux bords du chemin qui suit le fond du vallon, tout une suite de creux coniques assez profonds. Ce sont vraisemblablement des habitations gauloises ou *mardelles*, très bien conservées. Elles sont rangées presque en ligne droite, la plupart à l'ouest du chemin. Une des plus importantes n'a pas moins de quatre mètres de profondeur moyenne, sur sept de diamètre au milieu de la hauteur ; on y descend par une tranchée en pente de trente degrés. Suivant l'usage assez fréquent des Gaulois, elle était toute garnie d'une couche de glaise que j'ai trouvée parfaitement intacte. Ce groupe d'habitations qui devait être plus important autrefois, était alimenté par un puits qui ne tarit pas, et qui se trouve vers le milieu, à 35 mètres environ à l'est du chemin. Ce puits a été aussi garni d'une couche très épaisse de terre glaise. Nous avons ici, à n'en pas douter, un clan gaulois parfaitement placé dans un ravin solitaire et abrité au bord d'un chemin. Il avait de l'eau potable, du bois, du gibier à sa disposition. Tout près coulent le Doubs et l'Allan qui devaient l'approvisionner de poisson. Comme on le voit, les faits s'accumulent sous nos pas et nous arrivons insensiblement à réunir tout un ensemble de données concordantes au sujet des vestiges anciens du Mont-Bart ; traditions qui en font un ancien sanctuaire. Aux environs, des noms Gaulois ; au sommet, le nom significatif de Roche du Corbeau, paraissant rappeler le culte solaire, ainsi qu'un antique usage conservé à une date consacrée à cet astre ; au pied du Mont une série d'habitations gauloises ; sur le plateau des sépultures telles qu'en élevaient les peuples primitifs, enfin un vallum qui, n'ayant pu avoir, comme on l'a vu, un but uniquement militaire, peut avoir eu une destination religieuse. Rien de plus naturel d'ailleurs que la co-existence de ces monuments et de ces faits. Les habitants choisissent pour leur séjour un vallon abrité : ils élèvent leur sanctuaire sur les Hauts-Lieux et enterrent leurs ancêtres près du sanctuaire.

Le 20 avril 1875, ayant obtenu du Ministre de la Guerre l'au-

torisation de suivre les fouilles commencées au Mont-Bart et au Mont-Vaudois pour y établir des forts, j'arrivai sur le premier point. L'enlèvement du vallum que je suivis pas à pas, me permit de reconnaître dans son intérieur un assez grand nombre de cases où une terre grasse et noirâtre renfermait des restes d'ossements humains à demi brûlés, à côté des débris de repas très abondants. Il y avait des ossements de tous les animaux de la faune néolithique, des débris de poissons, des moules, des noisettes coupées au silex, des os de grenouilles, d'oiseaux, d'échassiers, et des os taillés pour en extraire la moëlle. Il y avait aussi un grand nombre de dents de cheval, des cornes de cerf encore fixées à leur base, des ossements de chevreuil, de bouquetin, de sanglier, de loup, de renard, de bos priscus, de bos brachyceros, etc., etc.

Chacune des cases précitées noircies par le feu, et renfermant une ou plusieurs crématations, recérait aussi de grossiers silex quartzeux et de petits éclats de la grauwacke schisteuse dont j'ai trouvé une fabrique d'instruments au Mont-Vaudois. Dans la partie supérieure du vallum et sur divers points du plateau supérieur, j'ai rencontré des instruments de vrai silex parmi lesquels s'est trouvée une hachette polie admirable, en jade zonaire et un caillou en jade polychrome non travaillé. J'ai rencontré également, sous la pioche du terrassier, des poinçons en os, très finement taillés, et divers instruments en bronze tels que de très fines pointes de flèche, à pédoncules et barbelures ; une pointe de lance et une pointe de flèche, toutes deux en bronze et d'une grande beauté. Les fouilles ont encore mis à jour : un os durci au feu, taillé en chanfrein, un autre os formé d'un pied de grand cerf taillé en pyramide triangulaire, un grattoir poli en silex, plusieurs ciseaux en os, des tranchants de hache en serpentine polie ; enfin deux cailloux roulés ovoïdes, de la grosseur d'un œuf de poule et d'un œuf de pigeon, ayant pu servir de pierres de fronde.

D'après ce qu'on vient de voir, il est donc certain que le Mont-Bart a été fréquenté, non seulement à l'époque néolithique, mais encore à l'âge des métaux par des populations ayant des usages, des croyances et des origines différents.

Les trois tumuli précités n'ont donné que quelques débris d'ossements humains presque entièrement réduits en poudre et quelques éclats de silex sur une couche de cendre grasse, débris de repas funéraires.

La récolte d'instruments sortis des fouilles du Mont-Bart a été installée au bureau du génie, sur la montagne même, dans deux armoires vitrées qu'elle remplissait ; elle était spécialement remarquable par la beauté des spécimens qui la composaient. Elle a été, depuis quelques années, déposée au Musée de Belfort, sauf quelques spécimens que j'ai donnés au Musée de Montbéliard, et un grand nombre d'autres dispersés.

L'état des débris de squelettes humains trouvés dans les tumuli et dans le vallum n'a permis que les constatations suivantes : ils devaient appartenir à des races diverses, dolichocéphales, plutôt grandes que petites et chez lesquelles la mastication se faisait par frottement comme chez les ruminants.

F. VOULOT,

*Délégué du Ministère de la Guerre aux recherches archéologiques
et scientifiques du Mont-Bart.*



LISTE

DES

OBJETS EXHUMÉS

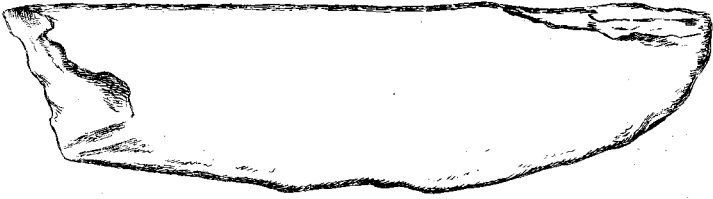
par F. VOULOT, au Mont-Bart

et déposés par lui au Musée de Montbéliard avec numéros correspondant à ceux des planches.

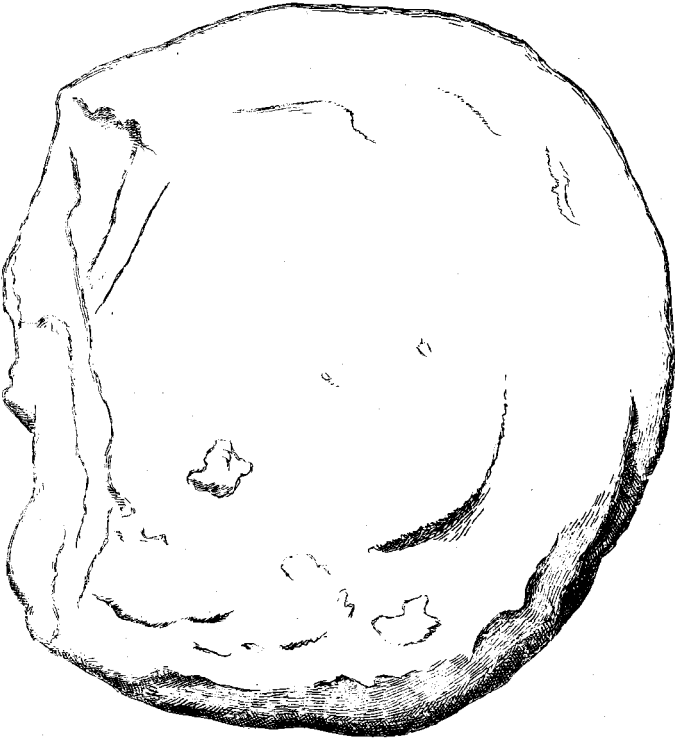
GRANDEUR NATURELLE

1. Percuteur en quartzite légèrement micacé, brisé par le milieu ; côté convexe et côté plat.
 2. Trois os affûtés à leur extrémité en forme de ciseau.
 3. Deux cornes de cervidés, de petite taille, avec leur attache au frontal.
 4. Deux canines.
 5. Deux silex éclatés, grattoir et pointe de flèche.
 6. Fragments de haches polies en grauwacke.
-

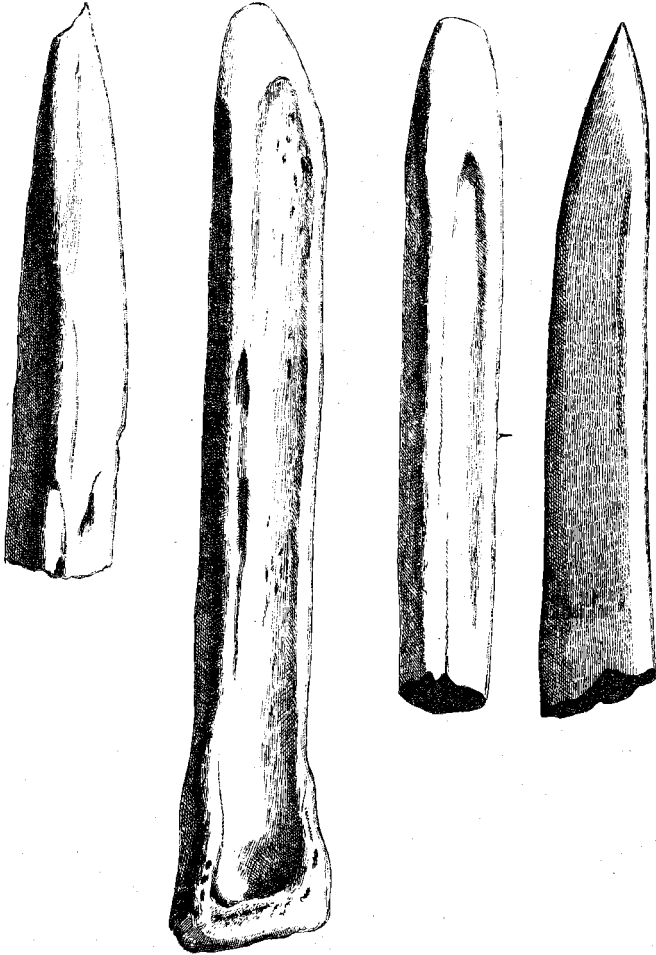
1



Profil



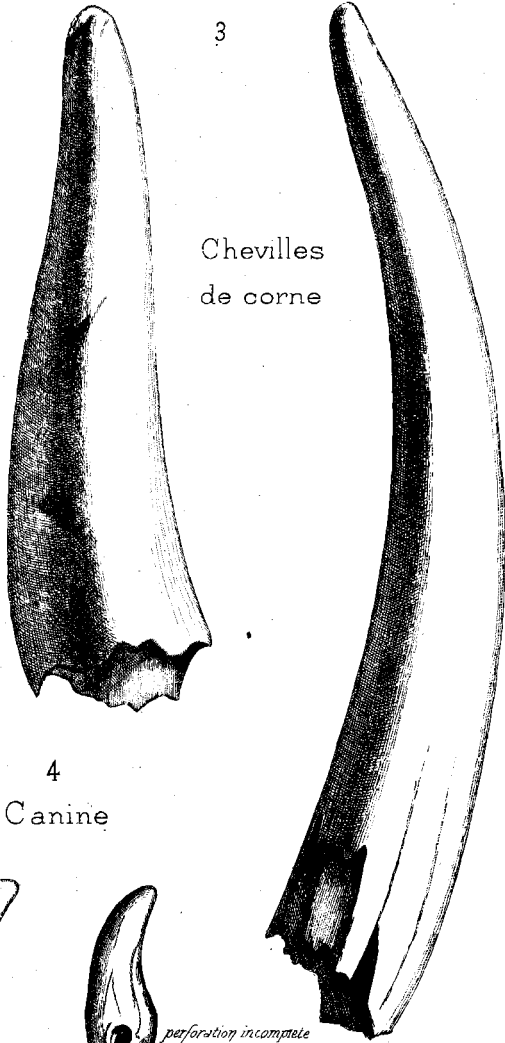
Côté convexe



Os aiguisés

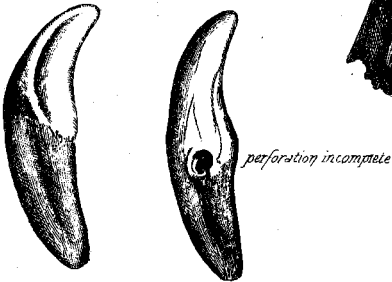
3

Chevilles
de corne



4

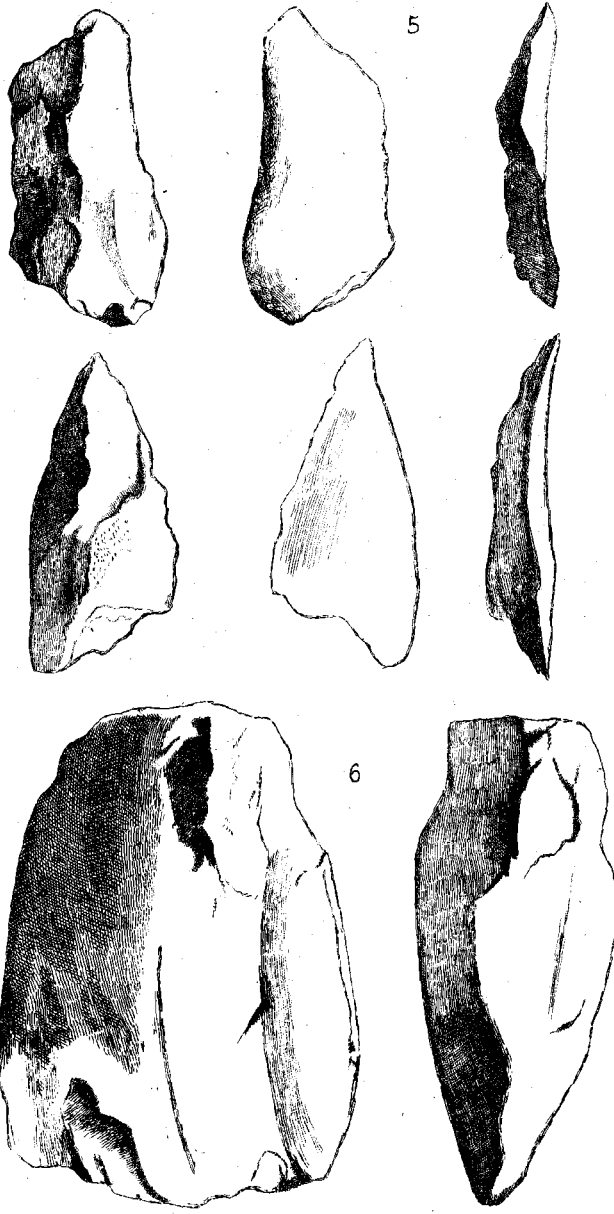
Canine



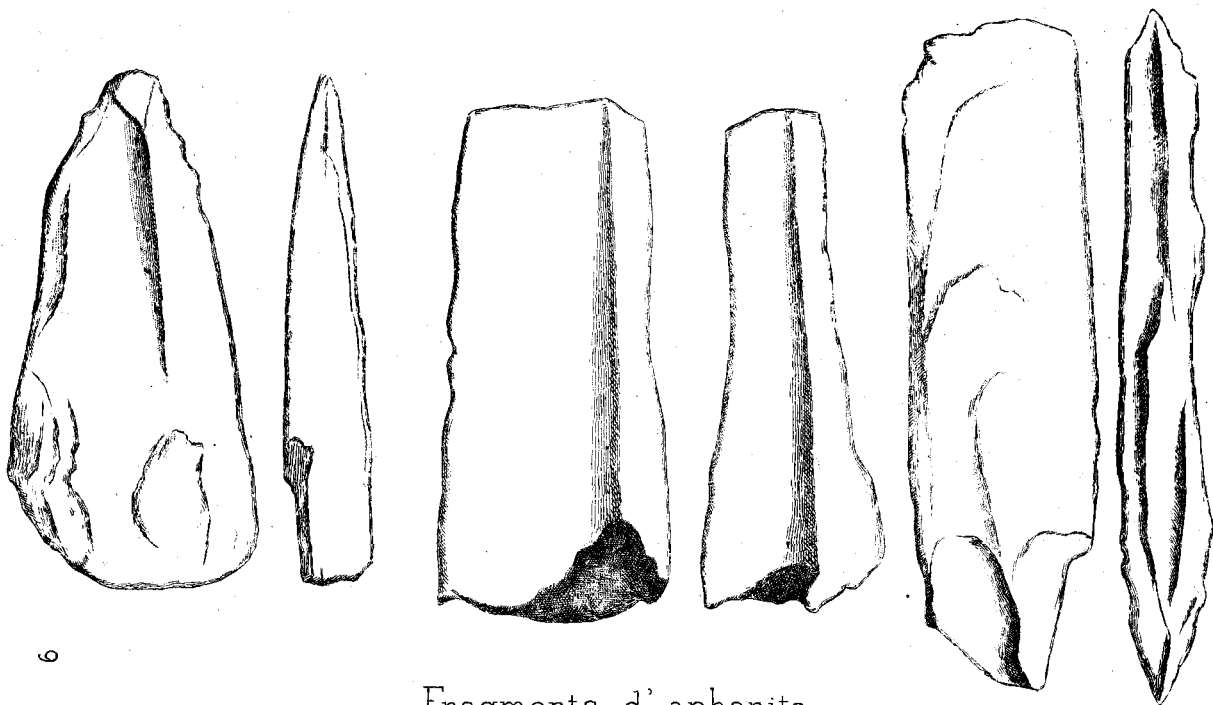
perforation incomplete

Coté externe

Coté interne



Hache polie en aphanite



6

Fragments d'aphanite

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des membres de la Société	III
Sociétés correspondantes	XIX
Réunion générale du 22 Mars 1896	XXIV
Bibliothèque	XXIX
Règlement Colonger du Prieuré de S ^t .Nicolas-des-Bois, par <i>A. M. P. Ingold</i>	1
Châtenois au Territoire de Belfort, par <i>Henri Bardy</i> .	13
Les Correspondants de Grandidier, par <i>A. M. P. Ingold</i>	20
Contribution à la Flore du Territoire de Belfort, par <i>Bonnaymé</i>	26
Contribution à l'étude des Desmidiées et Hydrodictyées des environs de Belfort, par <i>Ch. Rœsch et L. Meyer</i>	33
Notice sur les Perturbations atmosphériques consta- tées aux XVII ^e et XVIII ^e siècles dans le Territoire de Belfort, la Haute-Alsace, les Pays de Montbé- liard et de Porrentray, par <i>Louis Herbelin</i> . . .	53
Les Anciennes Chapelles aux alentours de Massevaux (suite), par <i>Aug. Gendre</i>	79
Découverte d'un Camp Romain dans la forêt de l'Ar- sot, par <i>F. Pajot</i>	87
Découverte d'une Sépulture Néolithique dans un abri sous roche, au plateau de Châtaillon à S ^{te} -Suzanne, près Montbéliard, par <i>F. Voulot</i>	91

Glossaire du Patois de Châtenois avec Vocables des autres localités du Territoire de Belfort et des environs, précédé de notes sur le patois de la région, par <i>Aug. Vautherin</i>	93
Découverte sur le plateau du Mont-Bart d'une Nécropole Néolithique avec Tombelles et Levée funéraire, par <i>F. Voulot</i>	170

